
U d'/of OTTAWA
39003002981875





JOURNAL

D'UN BOURGEOIS DE CAEN

— 1652-1733 —

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS UN MANUSCRIT
DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CAEN, ET ANNOTÉ

PAR G. MANCEL

Conservateur de cette bibliothèque, correspondant du ministère
de l'instruction publique pour les travaux historiques

CAEN

Charles WOINEZ, éditeur, 98, rue Notre-Dame;

VILLENEUVE, libraire, passage Bellivet.

PARIS

DERACHE, libraire, 7, rue du Bouloi;

MARTINON, libraire, 4, rue du Coq-Saint-Honoré.

1848

Hommage de l'éditeur,
G. Mancel

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE CAEN

CAEN, IMPRIMERIE DE CHARLES WOINEZ
98, rue Notre-Dame

JOURNAL

D'UN BOURGEOIS DE CAEN

— 1652-1733 —

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS UN MANUSCRIT
DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CAEN, ET ANNOTÉ

PAR G. MANCEL

Conservateur de cette bibliothèque, correspondant du ministère
de l'instruction publique pour les travaux historiques

CAEN

CHARLES WOINEZ, éditeur, 98, rue Notre-Dame;

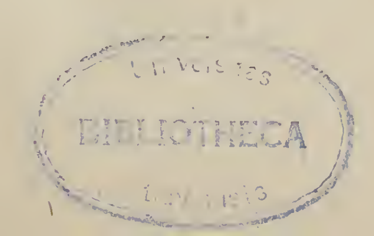
VILLENEUVE, libraire, passage Bellivet.

PARIS

DERACHE, libraire, 7, rue du Bouloi;

MARTINON, libraire, 4, rue du Coq-Saint-Honoré.

1848



Le livre que nous publions n'a sans doute qu'une importance médiocre pour l'histoire générale. Cependant, lorsqu'il nous est tombé entre les mains, nous l'avons lu avec assez de plaisir pour penser que d'autres pourraient y trouver le même intérêt que nous.

Les nombreuses annales conservées fréquemment dans les familles et dont on retrouve des fragments dans presque toutes les bibliothèques, renferment une foule de faits omis par les écrivains d'élite, mais qui n'en ont pas moins préoccupé nos pères. A ces époques où les feuilles publiques étaient si rares, où les rapports avec les autres villes étaient si difficiles, la vie tout entière se concentrait pour ainsi dire dans l'intérieur de la cité; un accident qui, de nos jours,

passerait inaperçu, y acquérait une plus grande portée; les passions s'y développaient avec plus de violence; les préjugés y étaient plus enracinés; mais les événements, bien que se succédant moins rapidement que dans nos siècles d'agitation, se seraient vite effacés du souvenir si les hommes qui en avaient été les auteurs ou les spectateurs ne les avaient pas consignés sur ces sortes de registres qui se transmettaient souvent de génération en génération. Pour compléter ces recueils on copiait avec soin les notes que d'autres avaient précédemment réunies, on ajoutait ses propres impressions; comme on ne travaillait que pour soi on s'inquiétait peu de mêler l'autobiographie à l'anecdote plus générale, et parfois, chemin faisant, on soulevait une grande question politique ou même sociale, question que l'on comprenait bourgeoisement comme les amis et les voisins avec lesquels on l'avait débattue au coin du feu, mais, à coup sûr, tout autrement que les historiens et les hommes d'État ne l'ont entendue depuis. De là, pour

nous, de curieuses révélations sur les mœurs et les idées de nos ancêtres.

Nous avons cru que la narration faite par un témoin oculaire des joies et des plaisirs, des terreurs et des maux éprouvés par une population entière pendant une période de plus d'un demi-siècle, méritait, peut-être, de prendre place à côté de certains mémoires qui ne laissent pas que d'attirer l'attention, bien que ne s'occupant que de détails minutieusement puérils sur un grand personnage. Dangeau, disant avec une gravité compassée que le roi Louis XIV « a gardé le lit tout le jour, » ou bien qu'il « a signé le contrat de mariage » de monsieur tel ou tel, sera-t-il plus religieusement écouté que notre bourgeois, à la forme un peu abrupte, il est vrai, racontant une émeute qui a jeté l'effroi dans toute la province?

Le Journal d'un bourgeois de Caen ne doit pas être regardé comme une histoire complète — même au point de vue où notre au-

teur se place — de la Basse-Normandie à l'époque à laquelle il se rapporte. On y remarque de nombreuses lacunes qui, malheureusement, ne sont pas remplies par les prétendues *Annales de la ville de Caen* publiées il y a quelques années — trop légèrement à notre avis — sous le nom de l'abbé De la Rue. Nous avons cherché à suppléer à ce défaut en insérant à la fin de notre volume, à titre d'*additions :* 1° un chapitre contenant quelques *Faits* assez importants *omis dans le Journal d'un bourgeois de Caen ;* 2° des *Extraits des Mémoires de l'intendant Foucault* concernant la révocation de l'édit de Nantes dans notre pays ; 3° enfin, une *Relation par l'abbé de Saint-Martin d'un pèlerinage fait au Mont-Saint-Michel,* en 1654, par la confrérie de l'église de Saint-Pierre de Caen. Plusieurs passages sur les pèlerinages à Saint-Michel que l'on rencontre à la date de 1715, nous ont engagé à reimprimer cette pièce rare, bien que, sous certains rapports, elle s'écarte un peu de notre sujet.

Le manuscrit que nous publions aujourd'hui faisait partie des nombreux papiers provenant de la succession de l'avocat de Quens et trouvés par nous en 1841; il est désigné, à la page xj de la préface du *Père André*, que nous avons donné en 1844 en collaboration avec notre excellent et savant ami M. Charma, sous le titre d'*Ephémérides*. Nos lecteurs n'espèrent pas sans doute trouver dans la rédaction que nous leur offrons des intentions littéraires; notre bourgeois n'est pas un écrivain. Son français même est loin d'être irréprochable. On sent à chaque instant, malgré une orthographe assez pure, que celui qui l'a écrit n'a reçu qu'une éducation médiocre, et l'on doute aisément, quoiqu'il mette beaucoup d'affectation à citer des vers ou des titres en latin, qu'il ait jamais connu cette langue. Ces notes ont été disposées dans un ordre tel que nous avons été obligé de le rétablir presque continuellement d'après les dates qui, en tout cas, sont d'une scrupuleuse exactitude. Cependant notre annaliste sem-

ble parfois avoir eu ses raisons pour intervertir l'ordre chronologique. Nous avons cru y voir, dans certains cas, l'intention marquée d'amener, en groupant ainsi certaines circonstances, son lecteur à tirer quelque induction qu'il ne fait qu'indiquer : dans ce cas unique, nous nous sommes fait un devoir de ne pas le rectifier.

Nous aurions aimé à donner ici succinctement une biographie telle quelle de notre auteur; mais son journal ne nous apprend presque rien à cet égard. Quelques notes, celles entre autres que nous lisons aux pages 112 et 283, nous font cependant présumer qu'il s'appelait Lamare, qu'il était architecte ou entrepreneur de bâtiments, et qu'il avait des rapports fréquents soit d'affaires, soit de parenté avec des habitants de Saint-Lo. Il devait posséder aussi une certaine fortune, puisque, à la page 108, il parle de sa terre de Langrune qui, d'après son propre témoignage, devait avoir une étendue d'au moins trente acres.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE CAEN

Les notes de l'auteur sont indiquées par une lettre italique *(a)*; celles de l'éditeur, par un chiffre arabe (1).

EXTRAITS

DU JOURNAL D'UN BOURGEOIS

DE

CAEN.

Caen, 1652.

Indiction cinquième. — Les chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin ont tenu leur chapitre au sujet du livre de l'*Imitation* de notre Seigneur, qui avait jusques là ému quelques contestations entre deux ordres, et ont fait arrêter qu'il ne serait plus dorénavant imprimé sous le nom de Pierre-Jean Gersen, que l'on faisait bénédictin; mais que les éditions s'en feraient sous le nom de Thomas A Kem-

pis, chanoine régulier de l'ordre de saint Augustin, comme son auteur véritable (1).

Jeudi 27 mars 1652.

De la semaine sainte. — Il est arrivé un miracle du saint sacrement de l'autel en un village voisin de la ville appelée Le Petit-Andely, en Normandie, diocèse de Rouen, où ayant été dressé un reposoir pour l'exposition de la sainte eucharistie pendant les trois fériés de la semaine sainte, mercredi, jeudi et vendredi, et le feu y ayant pris et ayant consumé, en peu de temps, les ornements de l'autel, ces flammes dévorantes ont respecté à un tel point la sainte hostie et le soleil où elle avait été mise, qu'elles semblèrent avoir emprunté, de notre na-

---

(1) L'arrêt du parlement obtenu par les chanoines de l'ordre de saint Augustin, est daté du 16 février 1652. Il défendit aux bénédictins de publier l'*Imitation* sous le nom de l'Italien Jean Gersen. La postérité semble avoir réformé à toujours l'arrêt du parlement et repoussé les prétentions des deux congrégations religieuses. On reconnaît généralement aujourd'hui l'illustre chancelier Gerson pour auteur de l'*Imitation*.

ture raisonnable, des yeux et des sentiments pareils à ceux des plus pieux catholiques pour reconnaître l'auteur de leur être, et n'en approchèrent que jusqu'aux extrémités du corporal.

---

9 avril 1652.

Le sieur Defontaines, écuyer, pourvu de la charge de vicomte de Caen, a pris séance en ladite juridiction pour la première fois.

11 juin 1652.

Fête de saint Barnabé, apôtre.—S'est faite, à Paris, une célèbre procession de la châsse de sainte Geneviève, patrone de cette ville. Elle a été résolue pour les nécessités publiques et particulièrement pour demander à Dieu et en obtenir, par les mérites et les prières de cette grande sainte, l'affermissement de la paix qui semble de nouveau s'ébranler en ce royaume. La descente de cette précieuse châsse a été faite en la manière ordinaire, et elle a été portée en grand appareil en l'église cathédrale.

Il s'est rencontré quelque sujet de contestation à la sortie de l'église de Sainte-Geneviève entre l'archevêque de Paris, et l'abbé de cette royale

abbaye. Mgr l'archevêque prétendait que son doyen devait l'accompagner et tenir le milieu entre l'abbé et sa personne. Sur ce différent, quelques conseillers du parlement, qui étaient présents à l'action, ont ordonné que le doyen se retirât et qu'il ne devait rien innover en cette occasion.

..... Cette procession s'était faite en 1625 et 1630 pour du beau temps.

Quelques jours après, Mgr l'évêque de Metz, abbé de Saint-Germain-des-Prés (dépositaire des reliques de ce grand saint, qui repose dans cette ancienne abbaye, en une châsse dont le bas seulement est d'argent et le reste d'or enrichi de plusieurs pierres précieuses), a fait faire une procession générale de son église en la plupart de celles de ce vaste faubourg, où la châsse du saint a été accompagnée avec grand appareil de plusieurs autres dont cette abbaye est enrichie.

La première qui suivait immédiatement ce précieux dépôt, était celle de saint Georges et de saint Aurèle, martyrs de Cordoue.

Les autres étaient en cet ordre :

Celle de saint Thuriave, évêque de Dole;

De saint Amand, évêque d'Utrecht;

De saint Droctovée, second abbé dudit monastère et disciple du même saint Germain;

De saint Venant, abbé au convent de Saint-Martin de Tours ou de Marmoutier ;

De l'abbé saint Leuffroy, avec plusieurs autres reliques, savoir :

De la tête de saint Amand et de sainte Natalie, martyre et femme de saint Aurèle;

Du doigt de saint Pierre apôtre;

Du bras de saint Georges, capitaine, que l'empereur Justinien envoya pour présent à saint Germain ;

Du pied de saint Sicard, un des saints innocents que l'on tient même avoir été le propre fils d'Hérode et l'héritier présomptif de sa couronne, que le même saint Germain reçut aussi de la part du même empereur à son retour de son voyage de la Terre-Sainte ;

De quelques ossements de saint Placide, martyr, autrefois religieux bénédictin ;

Du poing de saint Leu, archevêque de Sens;

D'une bonne partie des cheveux de la sainte Vierge ;

Enfin, de quelques corporaliers envoyés à la reine Brunehaut par le pape Grégoire, qui avaient touché le sacré corps de saint Pierre, prince des apôtres.

L'an 1643, le général des chevaliers de Malte avait envoyé la précieuse relique du bras de saint Placide à l'abbé de saint Germain-des-Prés, qui y fut reçue avec grand appareil.

1er octobre 1653.

Le sieur Michel de Saint-Martin, prêtre, docteur en théologie de l'université de Rome, aggrégé en l'université de Caen, a fait un discours en quittant la dignité de recteur de ladite université, à laquelle il avait été élu (1).

---

9 août 1654.

Pierre Moisant, étudiant en seconde classe au collége Du Bois, à Caen, a été assassiné d'un coup d'épée dans l'œil.

1655.

Le doyen de l'église collégiale d'Andely, au diocèse de Rouen, a reçu de l'abbé de Sainte-Geneviève le précieux présent d'un bras de sainte Clothilde,

---

(1) Michel de Saint-Martin, plus connu sous le sobriquet de Saint-Martin *de la Calote*, né à Saint-Lo le 1er mars 1614, fut, par ses nombreuses fondations, un des hommes les plus utiles à la ville de Caen. Mais la faiblesse de son esprit, augmentée par l'âge, finit par le rendre le jouet du public (voir les biographies et les écrits du temps).

reine de France, à la prière d'un des religieux de cette abbaye qui avait été guéri par les mérites de cette sainte princesse (1).

20 mars 1655.

A été registé en la chambre des comptes et la cours des aides l'édit du roi Louis-le-Grand, rendu en ce mois, portant établissement d'une marque sur le papier et le parchemin pour la validité des actes qui s'expédient dans le royaume.

(1) Les Andelys ont en grande vénération sainte Clothilde, femme de Clovis : elle y fonda, en 511, un couvent célèbre que Bèze cite à côté des fameuses abbayes de Chelles et de Faremoutier. Une tradition rapporte que, durant la construction de la principale église, la sainte, touchée de la fatigue et de l'épuisement des ouvriers qui élevaient un temple au Seigneur sous son invocation, obtint du ciel, par ses prières, que l'eau d'une fontaine qui coule près de là et qui est encore renommée par ses vertus miraculeuses, contractât pour eux seuls la force et le goût agréable du vin. Rabelais paraît avoir eu cette historiette en vue dans le récit des transformations à volonté de l'eau de la *dive bouteille*.

Les légendes de la vie de sainte Clothilde sont soigneusement reproduites sur les vitraux, remarquables par leur conservation, de l'église des Andelys.

.... 1656.

Sur les cinq heures après midi, un gros tourbillon de feu étant tombé dans la mer, près de Dieppe, elle s'enfla de sept pieds plus qu'à l'ordinaire, et avec tant d'impétuosité qu'elle emporta grand nombre de bateaux qui étaient au port.

Juin 1656, ou environ.

Le pape Alexandre VII a envoyé les précieuses reliques de saint Victor et de sainte Pauline aux révérends pères minimes de la ville de Dieppe, qu'ils ont reçues avec un si bel appareil que l'on ne peut voir rien de plus magnifique.

Le même souverain pontife a donné, aux religieuses ursulines de la ville de Caen, les corps de saint Marin, sénateur romain, et de sainte Théodore, vierge et martyre, sœur de saint Germe. Elles en ont fait la translation avee une pompe extraordinaire.

1656.

Le pape Alexandre VII ayant été informé que la très auguste reine de Suède, Christine, avait résolu de descendre de son trône, et, avec un grand

mépris de toute la pompe et de tout l'éclat qu'elle avait reçu de ses ancêtres, quitter encore le chemin qu'ils avaient suivi, par une abjuration publique de leurs erreurs; de plus, que sa majesté s'acheminait à Rome, à grandes journées, pour rendre cette action d'autant plus célèbre qu'elle se ferait aux pieds mêmes de sa Sainteté (1). Aussi le Souverain Pontife, ayant en premier lieu rendu grâces à Dieu de cette faveur, résolut ensuite de ne rien épargner de la dépense qui était nécessaire pour recevoir magnifiquement cette nouvelle catholique.

Sa Sainteté a dépêché les seigneurs Bentivoglio, Torregiani, Cavaccioli et Cesarini, en qualité de nonces extraordinaires, avec ordre d'aller attendre sa Majesté suédoise sur les frontières de l'état ecclésiastique. Ils allèrent à sa rencontre, et après avoir salué sa Majesté, ils lui ont présenté la litière que sa Sainteté a fait faire pour elle, autant magnifique qu'elle pouvait être pour un triomphe.

Les seigneurs envoyés l'ont conduite incognito

---

(1) Peu de personnes ont cru à la sincérité de la conversion de Christine. On rapporte qu'ayant vu dans un livre une citation de l'ouvrage de Campuzano, intitulé : *Conversion de la reine de Suède*, elle souligna ce titre et mit en marge : « Celui qui en a écrit, n'en savait rien, et celle qui en savait quelque chose n'en a rien écrit. »

dans l'église Saint-Pierre, et de là au palais du Pape, qui l'a reçue avec des paroles très obligeantes au baiser des mains et des pieds, et l'a priée de s'asseoir dans son siége pontifical à sa main droite où sa place avait été préparée. Cette reine ayant répondu à sa Sainteté avec son éloquence admirable, fléchissant par trois fois les genoux, sa Majesté s'est retirée en l'appartement qui lui était préparé au Vatican.

Comme l'on a vu que sa Sainteté ne désire rien tant que d'obliger cette auguste reine et lui faire tous les bons traitements possibles, il ne s'est trouvé personne qui ne se soit mis en devoir de réjouir sa Majesté, soit par les concerts, jeux ou spectacles, et qui n'ait exercé sa libéralité en cette conjoncture pour y paraître splendide et magnifique.

Le 2 juillet 1656, cette reine a demandé son congé à sa sainteté avec des protestations solennelles de la reconnaissance de ses bienfaits et d'une éternelle et filiale obéissance.

---

30 décembre 1656.

A été registré au parlement de Paris un édit de sa Majesté, du présent mois, portant règlement pour

l'établissement d'une banque inventée par Laurent Tonti, ce qui l'a fait appeler la Tontine (1).

---

10 et 11 aoust 1657.

A été représentée une tragédie latine intitulée *Oropastes*, au collége Du Bois de l'université de Caen, pour la distribution des prix donnés par très noble jeune homme, Louis-Hercules Vauquelin, marquis d'Hermanville, de Paris, étudiant audit collége, l'un des acteurs.

L'argument est tiré de l'histoire de Justin, liv. 1.

L'ouverture du théâtre a été faite par un discours

---

(1) La *tontine* existait depuis 1653. La différence de ce mode d'emprunt avec les rentes viagères, consiste en ce que les extinctions tournent au profit des prêteurs survivants. Le trésor se trouva surchargé d'une dette annuelle d'un million ving-cinq mille livres. On eut recours au même moyen en 1689, 1696 et 1709. De tous les expédients des finances, dit Forbonnais, *Recherches sur les finances*, c'est peut-être le plus onéreux pour l'état, puisqu'il faut presque un siècle pour éteindre une *tontine*, dont les intérêts sont cependant d'ordinaire à un très fort denier.

français prononcé par Michel Gonfrey d'auprès de Saint-Lo (1).

Michel de la Bouillonnière, de Caen, a fait à la fin un remercîment audit sieur Vauquelin, qui a donné les prix.

Vendredi 5 octobre 1657.

A sept heures du soir est décédé, au château de Caen, messire Pierre de Rosenivinen, chevalier, seigneur de Chamboy, gouverneur pour le roi des ville et château de Caen sous Monseigneur de Longueville (2), lors duquel décès toutes les églises de la ville ont sonné leurs cloches pendant une heure de temps.

Le dimanche 7, au matin, son corps a été porté

---

(1) Gonfrey, professeur de droit à l'université de Caen, dont il fut recteur à l'âge de 30 ans. Né vers 1633, mort le 27 février 1696.

(2) Pierre de Rosenivinen avait été pourvu de cette charge en 1652. Sa famille, originaire de Bretagne, s'était établie en Normandie, par l'alliance d'un de ses ancêtres avec l'héritière de Jean de Tilly, sire de Chamboy. Le duc de Longueville dont il est ici question, est celui qui, en 1650, fut emprisonné avec les princes de Condé et de Conty

à Chamboy sans aucune cérémonie, réservé que l'on a tiré dix coups de canon du château à son départ.

Le lundi 22 dudit mois, on a fait, en l'église Saint-Pierre dudit Caen, un service solennel pour lui, avec grande pompe et cérémonie, où Monseigneur le duc de Longueville a assisté, ainsi que Messieurs de Ville et beaucoup de personnes de distinction de la ville.

---

30 janvier 1660.

Est décédée vénérable sœur Marie, de l'enfant Jésus de Soulebieu, religieuse du monastère de Notre-Dame-de-Charité de Caen, âgée de quarante et un ans, laquelle, après la mort de son époux, messire Jean-Simon Chevalier, seigneur de Bois-David, capitaine des gardes françaises du roi, s'est rendue religieuse dans cette maison où elle est morte en odeur de sainteté.

1660.

Le duc de Guise a vendu le comté d'Eu, ancien comté dont plus de cinquante paroisses dépendent (la capitale est une ville du diocèse de Rouen, située sur la rivière de Bresle, qui la sépare de la Picar-

die). Cette vente, faite au profit de Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, par le prix de deux millions cinq cent mille livres.

Le comté d'Eu fut autrefois le partage d'un des fils de Richard Ier du nom, duc de Normandie. Guillaume-le-Conquérant le donna depuis à ses parents maternels. Dans la suite, il a été possédé par les maisons de Lusignan, d'Artois, de Nevers, de Clèves et de Lorraine.

---

13 mai 1660.

Catalogue des saintes reliques qui sont dans les châsses de l'église de la Haye-du-Puy.

Un morceau d'une des côtes du glorieux saint Jean-Baptiste, l'un des patrons de cette église;

Un morceau du crâne de saint Barthélemy, apôtre;

Une des vertèbres de saint Sanchon, apôtre et évêque de Verdun;

Un morceau du bras de saint Mansvet ou Mansvy, apôtre et premier évêque de Toul, envoyé par saint Pierre, apôtre;

Un morceau d'une des côtes de saint Maur, évêque de Verdun;

Une phalange d'un des doigts de saint Pulchrone, évêque de Verdun ;

Un morceau de la clavicule gauche de saint Polycarpe, évêque et martyr, disciple de saint Jean l'évangéliste, patron de cette église ;

Un morceau du crâne de saint Symphorien, martyr d'Autun ;

Un morceau du crâne de saint Grégoire, évêque et martyr de Spolette ;

Un morceau de l'os de la cuisse de saint Thiébauld, confesseur ;

Un morceau de la rotule de saint Georges, martyr ;

Deux os des cuisses et une côte tout entière des martyrs de la légion des Thébéens ;

Un morceau d'un des os des martyrs de Juliers ;

Un morceau du crâne de sainte Geneviève, vierge, patronne de Paris ;

La moitié de la douzième vertèbre de sainte Anastase, vierge ;

Un morceau de la mâchoire de sainte Lucie, vierge et martyre de Syracuse ;

Un des os homoplates d'une des onze mille vierges.

Toutes les susdites saintes reliques ont été apportées en cette église paroissiale de la Haye-du-Puy, diocèse de Coutances, en Normandie, de la ville de Verdun, par vénérable personne messire

Michel de Hacquebec, prêtre et chanoine de l'église cathédrale dudit Verdun, natif de ce lieu, et ont été reçues processionnellement par le clergé et le peuple, en grande dévotion, pour être exposées en vénération, par la permission de Mgr l'évêque de Coutances, en date du treizième jour de mai en l'an mil six cent soixante.

---

22 avril 1661.

Mgr François de Médavy (1), évêque de Séez, a passé par la ville de Caen.

Le 27 avril, le père Pierre Florus, prêtre de la

---

(1) François Rouxel de Médavy, 68e évêque de Séez, né le 8 août 1604, d'une famille illustre de Normandie. Dès l'âge de 13 ans, il obtint l'abbaye de Cormeilles, au diocèse d'Evreux, dont était pourvu son oncle, François Rouxel, décédé en 1617, évêque de ce dernier siége. Il avait été aussi nommé abbé de St-André en Gouffern, en 1630, et trois ans après, le 20 mai, fait sous-diacre. Malgré cette qualité, Médavy fut nommé capitaine de cavalerie et chargé par le roi de plusieurs commandements militaires, principalement en Piémont et en Lorraine, pendant le cours des années 1637 et 1638. Choisi en 1651 pour remplir le siége épiscopal de Séez, il fut sacré dans l'église des Jésuites de Pontoise, le 21 mai 1652. François de Médavy mourut à

congrégation de l'Oratoire, docteur en droit et en théologie, lui adresse une lettre en latin, à la tête d'un poème latin, en vers hexamètres, qui en contient 233, qu'il lui a présentés le dimanche 1er mai, second dimanche après Pâques, dont l'évangile du jour est *ego sum pastor bonus, bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis*, etc. Cet ouvrage a été imprimé à Caen, chez Jean Cavelier, imprimeur du roi et de l'Université, in 4°, contenant 11 pages, compris l'épître.

---

27 octobre 1660.

En l'assemblée générale de l'université de Caen, tenue en conséquence par le sieur Vangeons, recteur, et les doyens et docteurs et professeurs chez les RR. PP. cordeliers, dans le lieu accoutumé, sur la réquisition de M. Robert Beautsieu, professeur ordinaire et doyen de théologie, qui aurait demandé

Mâcon, le 29 janvier 1691, à l'âge de 87 ans. Le Roi lui avait donné l'archevêché de Rouen en 1671. François de Médavy avait fait condamner aux galères, comme calomniateur, Jean Le Noir, théologal de Séez, qui prétendait qu'il favorisait des erreurs publiées dans son diocèse. Cette peine fut commuée en une prison perpétuelle.

cette assemblée au nom de la faculté à l'occasion du premier et second principe que Jean Fossard, prêtre, confesseur des religieuses hospitalières de Caen, aurait posé le jour précédent pour être promu au degré de bachelier en théologie, en sa présence et celle de quelques uns des docteurs de la faculté, les autres étant absents, quoiqu'ils fussent convoqués, dans lesquels principes ledit Fossard aurait traité de l'autorité et de la puissance de notre saint père le Pape; que le susdit Fossard aurait expliqué cette question de manière qu'après avoir apporté plusieurs preuves touchant la puissance spirituelle du souverain pontife, faisant tomber son discours sur la puissance temporelle, il aurait dit que sa Sainteté avait un pouvoir souverain sur le temporel, et que le droit et l'autorité de déposer les rois et d'en établir en leur place lui appartenait.

Ces propositions ayant déplu audit premier doyen et aux autres docteurs, il en a été délibéré à la fin de cette leçon probatoire, ledit premier doyen aurait intimé ledit Fossard et lui aurait ordonné de rétracter le dogme pernicieux qu'il venait d'avancer touchant l'autorité temporelle du souverain pontife sur les rois et sur les royaumes; que ce susdit Fossard, en expliquant la proposition, aurait répondu qu'il entendait seulement parler de la puissance que le souverain pontife a de déposer les rois qui règnent en tyrans; sur quoi il aurait enjoint de

rechef audit Fossard de révoquer et de condamner publiquement les propositions ci-dessus et l'explication qu'il en aurait donnée, à quoi il aurait obéi sur-le-champ en présence de tous les assistants, dans la même école de théologie. Après quoi il ordonna au greffier de ne point écrire le nom dudit Fossard ni son acte; et, l'université assemblée, l'a déclaré déchu de tout privilége et indigne d'être reçu à aucun degré dans quelque faculté que ce soit, etc. Fait et passé en ladite assemblée, présence du sieur Vangeons, recteur, Beautsieu, doyen de théologie, Gonfrey, docteur de droit civil, Halley, docteur de droit canon, Mallet, docteur de médecine, Badois, docteur des arts, et Degremont.

SENTENCE NOTABLE

du bailliage criminel de Caen, contre Fossard, prêtre, au sujet de sa doctrine.

Devant nous, Guillaume Le Gardeur, écuyer, sieur de La Vallée, conseiller du Roi, lieutenant-général criminel au bailliage et siége présidial de Caen, le lundi 22 novembre 1660.

Vu et délibéré au conseil dudit siége le procès criminel extraordinairement fait, instance du parlement du roi, en ce siége, contre M. Fossard, prêtre, confesseur des religieuses hospitalières de cette

ville, de présent prisonnier aux prisons royales de ce lieu, pour accusation d'avoir dit et annoncé publiquement, dans l'école de théologie de l'université de ce lieu, le mardi 25e jour d'octobre dernier, lorsqu'il faisait son second principe pour parvenir au degré de bachelier en ladite faculté, plusieurs discours et propositions fausses et séditieuses contre l'autorité de nos rois, et, entre autres, que le Pape pouvait déposer et établir les rois; selon ledit procès, consistant en informations faites sur le réquisitoire dudit procureur du Roi; décret de prise de corps; interrogatoire prêté par ledit Fossard; requête par lui présentée contenant le désaveu par lui fait desdites propositions et tendante à son élargissement, au bas de laquelle est l'ordonnance de la communiquer au procureur du Roi; cahier des réponses des témoins et confrontations audit Fossard; conclusion définitive dudit procureur du Roi. Tout considéré : ouï ledit Fossard derrière la barre, fait entrer en la chambre du conseil, en tout ce qu'il a voulu dire et alléguer : ouï le conseiller rapporteur, NOUS AVONS, par l'avis des conseillers du Roi audit siége, déclaré ledit Fossard dûment atteint et convaincu d'avoir avancé plusieurs propositions fausses, séditieuses et contraires à l'autorité du Roi, entre autres que le Pape pouvait établir et déposer les rois; pour réparation de quoi nous avons condamné ledit Fossard de déclarer, en l'audience de ce siége, tête nue, que témérairement et indis-

crètement il a avancé lesdites propositions en son discours et principe de bachelier, lesquelles il reconnaît être fausses et contraires aux saints décrets, aux lois fondamentales de ce royaume et aux libertés et droits de l'église gallicane ; dont il se repent ; ce fait, ordonné qu'il sera conduit aujourd'hui deux heures après midi par l'un des huissiers de ce siége en la salle des écoles publiques de théologie, où il fera pareille déclaration, présence des recteur, doyens et professeurs de ladite université, lesquels seront tenus de s'y assembler à cet effet au son de la cloche ; le degré de bachelier conféré audit Fossard déclaré nul et à lui défendu , et à tous autres, de faire et tenir semblable discours à peine de la vie ; et pour l'exécution de la présente sentence, ordonné que nous nous transporterons deux heures après midi, auxdites écoles, présence du conseiller rapporteur et du procureur du roi, assistés de notre greffier ; et que la présente sentence sera insérée dans les registres de ladite université. Fait comme dessus. Signé : Dauge , un paraphe ; et plus bas, collationné sur l'original par moi greffier ordinaire de M. le bailli de Caen, soussigné, ce dit jour et an, et par moi mis entre les mains du sieur de Vangeons, recteur de l'université, trouvé en sa maison, au collége Du Bois, auquel j'ai donné avertissement de faire semondre et avertir les sieurs doyens, docteurs et professeurs, tant de la faculté

de théologie qu'autres facultés et arts d'icelle, de se trouver cejourd'hui deux heures après midi pour être présents à la lecture qui se fera de la présente sentence en l'école de théologie. Signé : DAUGE, un paraphe.

---

14 mai 1662.

Le dimanche 14 mai 1662, au matin, Mgr François de Nesmond (1), évêque de Bayeux, fils de

---

(1) François de Nesmond, né à Paris le 1er septembre 1629, mort le 16 juin 1715. Ce fut un modèle de bienfaisance, mais il était fort ennemi de l'oisiveté et cherchait, dans ses aumônes, plutôt à donner du travail qu'à répandre des bienfaits inconsidérés. La locution suivante, restée comme proverbe dans le langage du peuple de son diocèse, en fait foi : « Filez filasse; M. de Nesmond l'a dit. » Malgré ces preuves d'un sens droit, M. de Nesmond ne put se défendre de certaines idées superstitieuses, si nous en croyons du moins des notes manuscrites que nous avons entre nos mains.

C'était une obligation pour les évêques de Bayeux d'aller à la Délivrande lorsqu'ils faisaient leur première entrée dans leur diocèse. Voici, d'après Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 481, quelles furent les cérémonies qui se pratiquèrent lors de l'avénement du nouvel évêque :

M. Théodore de Nesmond, second président au parlement de Paris, est arrivé à la Délivrande pour la première fois, où il a célébré la sainte messe. Il

---

« La coûtume étant que les Evêques de Bayeux arrivent à cheval au Prieuré de S. Vigor, le notre étoit monté sur une haquenée de poil blanc, couverte d'une housse de camelot de Hollande violet; le Sieur de Choisi se trouva à sa descente, et lui tint l'étrier, ainsi qu'il y est obligé à cause que sa terre de Beaumont releve de l'Evêché ; aprés avoir aidé au prélat à descendre, le Sieur de Choisi envoya la haquenée en son écurie, ce qui est un des beaux droits de sou Fief. Ensuite notre Evêque se mît sous un Dais porté par quatre Religieux, et marchant vers l'Eglise il rencontra à l'entrée du Cimetiere le Prieur qui l'y accompagna, et le reçût avec de grands témoignages de venération. Il assista au *Te Deum*, au milieu d'une foule incroyable de peuple dont la joye paroissoit extraordinaire. Cette ceremonie étant achevée, il se transporta à son appartement où il fut conduit par les principaux de la Noblesse, les Officiers, et la Maison de Ville. L'heure du souper étant venuë, il fut servit en poisson suivant la coûtume.

» Le lendemain 15. du mois qu'il fist son entrée dans sa ville Episcopale, on sonna Prime à la Cathédrale à 5. heures du matin, avec les deux grosses cloches l'espace de demi-heure, et pendant qu'on chantoit Prime on sonna la grosse cloche seule pour faire assembler tout le Clergé. Toutes les Parroisses de la Ville et les Communautez Religieuses s'étant renduës à l'Eglise avec leurs Croix, ils en

en partit à deux heures après midi pour aller coucher en l'abbaye de Saint-Vigor, à Bayeux, et le lendemain il alla prendre possession de son évêché de Bayeux.

---

partirent processionnellement avec le Chapitre à six heures, pour lui aller rendre les honneurs qu'ils lui devoient. Lors qu'ils furent arrivez au Prieuré, le Doyen et les Principaux du Chapitre l'allerent trouver en sa chambre où il avoit son Surplis et son Rochet, et aprés qu'ils lui eurent fait de profondes reverences, le Doyen le conduisit à l'Eglise dans une Chapelle, où le Sacristain lui ôta ses souliers et ses bas, et ne lui laissa aux pieds qu'une simple semelle liée d'un ruban. On lui donna une Chape blanche et une Mitre simple, et en cet état il fut conduit dans une Chaire de marbre proche le grand Autel, où s'étant assis sous un Dais, le Sieur de Franqueville de Longaunay alors Doyen, le harangua en presence de tout le Clergé; ensuite il partit de S. Vigor, qui n'est qu'à un quart de lieuë de Bayeux, et la marche se fist en cét ordre.

» Le Prelat étoit au milieu du Sieur de Choisi, Baron de Beaumont, et du Baron du Bosq-Brunville representant le Sieur d'Etrehan, tous deux soutenans les bouts de sa Chape, et deux Aumôniers en portoient la queuë. Derriere lui étoit un Gentilhomme armé de toutes pieces, une halebarde sur l'épaule, ainsi qu'il y est obligé, et un autre Vassal marchoit immediatement devant le Prelat, semant de la paille depuis le Prieuré jusques à la porte de l'Eglise de S. Sauveur. Toutes les Milices étoient en armes formant

Le dimanche, 30 desdits mois et an, il est venu en procession solennelle avec tout le chapitre et le clergé de Bayeux à la Délivrande, où il a célébré la

---

une haye depuis le Couvent des Capucins jusques à la Cathédrale pour empêcher le desordre, en même tems qu'ils faisoient honneur à leur nouvel Evêque.

» On trouva la porte de la Ville ornée, entr'autres embellissemens, d'un Tableau fort riche, au milieu du quel se voyoit le Portrait de cét Evêque, dont la main droite étoit soutenuë par le Pape Gregoire XI. qui avoit été Doyen de la même Eglise, et la gauche par Guillaume Longue-épée Duc de Normandie, dont la Mere étoit née à Bayeux. Aux côtez paroissoient en relief les Images de S. Exupere et de S. Regnobert premiers Evêques de ce Diocése, et au dessus celle de la Ste. Vierge.

» Il s'arrêta suivant la coûtume à l'Eglise de S. Sauveur, où on lui lava les pieds et les mains, l'aiguiere avec le bassin d'argent demeurerent en propre au Chapitre, à cause que la Cure étoit en deport. Là il fut revêtu d'autres habits Pontificaux plus riches que les premiers, pour se rendre à sa Cathédrale, qui étoit fermée et que quatre Chanoines ouvrirent aussi-tôt. Il fist à l'entrée le Serment ordinaire, à genoux sur un carreau de velours violet, puis on le conduisit au Chœur en sa Chaire Episcopale, et aprés que le *Te Deum* fut chanté il se transporta à la Sacristie, où s'étant revêtu de riches habits il celebra Pontificalement la Messe, assisté de quatre Soûdiacres et d'autant de Diacres. Le Chantre entonna le commencement de la Messe du Saint Esprit, qui fut chantée par la Musique et

messe pontificalement dans la chapelle.—Le 24 mai il a tenu son synode à Bayeux, où il a fait lire et publier quinze articles de statuts nouveaux.

Le samedi, 10 juin 1662, Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, fit sa première entrée à Caen, à huit heures du soir. Il alla en l'église Saint-Pierre, où le *Te Deum* a été chanté en musique. Le dimanche suivant, il a porté le saint sacrement avec grande

---

l'Orgue, à l'issuë de laquelle le Chapitre le conduisit en son Palais, où il le traita avec les quatre Barons et plusieurs autres Personnes de qualité, et en même tems il fist de grandes liberalitez aux Bourgeois qui s'étoient mis sous les armes pour le recevoir : Le même jour notre Prelat reçût les Complimens de tous les Corps, et même du Ministre de la Religion P. R. qui lui fist un discours aussi respectueux qu'éloquent, auquel il répondit, ainsi qu'il avoit fait à toutes les autres Harangues avec beaucoup de présence d'esprit et tant d'affabilité, que ces Peuples témoignerent être particulierement obligez à Sa Majesté de leur avoir donné un si digne Pasteur; mais sur tout les Pauvres, dont il se déclara dés lors le Pere, par une aumône qu'il fist à plus de deux mille qui s'y étoient rendus, et par une somme notable qu'il donna pour le soulagement de tous ceux de son Diocése. Il ne faut pas oublier qu'en allant baiser le grand Autel de son Eglise Cathédrale, il donna pour Offrande deux Statuës d'argent posées sur leurs pieds destaux, dont l'une representoit la Ste. Vierge, et l'autre S. Exupere. »

pompe et magnificence de l'église des Cordeliers en celle de Saint-Jean.

---

8 juin 1662.

La livre de pain a été vendue six sols quatre deniers; le pot de cidre huit sols.

Le boisseau de froment valait huit livres dix sols.

Dieu préserve de voir une pareille année! car il est mort beaucoup de pauvres de faim et de misère, ce qui est arrivé à Caen et en beaucoup d'autres lieux de la Normandie.

---

8 novembre 1662.

Est décédé maître Laurent Viel, écrivain bourgeois de la paroisse Saint-Etienne de Caen, lequel a donné la somme de mille livres pour la réparation de l'église ou chapelle de Saint-Marc (1), dont le chœur a été rétabli au moyen de cette somme qu'il a léguée par son testament. Cette chapelle fut ruinée par les protestants en l'année des troubles 1562.

---

(1) Cette chapelle Saint-Marc occupait probablement le croisillon de droite du transsep de l'église de Saint-Etienne-le-Vieux : une statue de saint Marc, très mutilée, est effectivement posée au sommet du gable de ce croisillon.

---

23 mai 1663.

Le père Guillaume Le Pelletier, de la compagnie de Jésus, a prononcé, à Caen, dans l'église Saint-Pierre, l'oraison funèbre de son altesse Mgr Henri d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, pair de France, prince souverain de Neufchâtel, comte de Dunois, de Saint-Pol, de Chaumont, etc. ; gouverneur pour le Roi et connétable héréditaire de Normandie.

Quelque applaudissement que cette oraison ait reçu lorsqu'il la prononça à Caen, elle en reçut encore davantage lorsqu'on la vit sur le papier. Elle fut imprimée en la même année, à Caen, chez Jean Cavelier, in-4°, contenant 43 pages, et il l'a dédiée à son altesse Mgr le comte de Saint-Pol, son fils, par une lettre de six pages qui se trouve en tête de cet ouvrage.

Le père Le Pelletier avait un grand talent pour la prédication ; mais s'il était estimable pour son éloquence, il l'était encore davantage pour sa candeur, sa douceur et son honnêteté.

Il était natif de Clinchamps, près Caen. Il est mort le 4 juillet 1668, âgé de cinquante-huit ans, étant né en l'année 1610, étant alors recteur du collége de Paris. Il l'avait été du collége de Caen quelque

années auparavant. Il s'était fait jésuite à l'âge de vingt-deux ans (1).

Année 1663.

La disette a été très grande en la province de Normandie et presque par tout le royaume.

---

26 mai 1664.

Les prêtres de la congrégation de Jésus et Marie établie par le père Jean Eudes (2), missionnaire, ont jeté les fondements de leur église, à Caen, dans la

---

(1) Cette note est en partie copiée dans les *Origines de Caen*, par Huet.

(2) Jean Eudes, né à Rye, au diocèse de Séez, le 14 novembre 1601, mort à Caen le 19 août 1680. Il avait été membre de la congrégation de l'Oratoire. Huet, *Origines de Caen*, p. 430 et suiv., fait du P. Eudes un portrait peu flatté : « Il était, dit-il, d'un naturel hardy et ardent.... ... nulle considération ne le retenait lorsqu'il s'agissait des intérêts de Dieu, et se laissant emporter à son zèle, qui n'était pas toujours assez réglé, n'ayant ni droit, ni mission, ni le caractère de l'autorité, il se portait à des actions hardies qui ont eu quelquefois de fâcheuses suites. »

Dans un exemplaire des *Origines de Caen*, appartenant à la bibliothèque de Caen, on trouve les notes suivantes de la main de l'abbé de la Rue :

« J'ai quelques lettres et des mémoires manuscrits con-

place des Petits-Prés (1), pour la perfection de laquelle madame la duchesse de Guise leur donna douze

servés dans la maison de l'Oratoire de Caen. Il y est dépeint d'une manière très défavorable, et je crois qu'il le meritoit.

» Suivant une de ces lettres écrite par le père Gondrin, général de l'Oratoire, le père Eudes étoit un ambitieux affublé du manteau de l'humilité, et qui étoit tout en lui-même et non en Dieu.

» Le père Eudes mettoit toujours à ses signatures une croix avant son nom, comme les évêques.

» Cet article du père Eudes, par M. Huet, excita les réclamations des religieuses de la Charité que ce père avoit fondées a Caen. J'ai vu une correspondance assez vive entre la supérieure et Mgr l'évêque d'Avranches, qui persista dans tous les points de son article. »

» Il existe une histoire manuscrite de la congrégation des Eudistes, en 2 vol. in-4°. C'est un recueil de minuties et de fadaises. » La bibliothèque de Caen possède le tome II de cette histoire.

Le père Eudes a laissé un certain nombre de livres ascétiques, d'une très mince valeur. Parmi ces ouvrages on remarque l'*Histoire de Marie des Vallées*, en 12 livres, 3 vol. in-4°, manuscrit. C'est le chef-d'œuvre de l'auteur; on lui attribue plusieurs autres ouvrages sur les visions de cette béate qui, en définitive, fut sur le point d'être condamnée comme sorcière. Voyez le premier vol. de la *Bibliothèque historique de la France*, où l'on en trouve la série et celle des ouvrages publiés contre le père Eudes à ce sujet.

(1) La place Royale, la préfecture, l'église des jésuites, etc., occupent maintenant la place des *Petits-Prés*.

mille francs, par contrat passé à Paris, le 3 juin 1673.

En 1677, Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, en a fait la bénédiction, et Mgr de Brienne, évêque de Coutances, a fait la prédication en cette cérémonie.

En 1685, mondit seigneur de Nesmond en a fait la consécration, et Pierre Lesoudain des Rochers, de la paroisse Notre-Dame de St-Lo, lui servait d'aumônier.

M. Servien (1), évêque de Bayeux, prédécesseur de mondit seigneur de Nesmond, leur avait ménagé, sous la faveur du duc de Longueville, gouverneur de la Province, la fieffe de la place des Petits-Prés, qu'ils occupent à Caen, que la ville leur fit en l'année 1658, moyennant la redevance d'une rente qu'ils acquittèrent peu de temps après.

---

8 avril 1668.

Dimanche Quasimodo a été faite la cérémonie de

---

(1) François Servien, 72e évêque de Bayeux, né à Grenoble, nommé évêque de Bayeux le 13 novembre 1654, mort âgé de 61 ans, le 2 février 1659.

la consécration de l'église des dames religieuses du monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Caen (1).

---

27 février 1696.

A été inhumé le corps de Michel Gonfrey, docteur et professeur aux droits en l'univerté de Caen, décédé le jour précédent, âgé de 63 ans.

Il était âgé de 24 ans quand le parlement de Rouen, par un arrêt du 7 septembre 1658, lui agrégea un chaire vacante dans la faculté des droits de l'université de Caen, sur beaucoup de prétendants, dont le concours donna lieu à plusieurs contestations et à un appel du jugement des professeurs. Il a rempli dignement cet emploi sans négliger cependant les belles lettres et la poésie latine, qui avaient fait ses premières et plus belles occupations.

---

27 février 1696.

Le roi Jacques est parti de Saint-Germain, ac-

---

(1) Le premier établissement des religieuses de la Visitation de Caen fut à Dol en Bretagne ; mais elles furent chassées par les maladies et vinrent s'établir à Caen en 1631.

compagné de quelques seigneurs, pour se rendre à Calais, où il y avait plus de quinze mille hommes de troupes et plus de cinq ou six cents voiles tant de vaisseaux de charge que de convoi, dans l'espérance de faire une descente en Angleterre.

L'affaire a été découverte en Angleterre par le prince d'Orange, et il a fait arrêter plusieurs seigneurs prétendant avoir part à la conspiration qui devait être telle :

On devait assassiner le prince d'Orange allant à la chasse; et comme l'affaire fut manquée, on avait résolu de le tuer allant au temple faire ses dévotions.

Il a demandé raison au parlement de cette conspiration, ce qui a donné lieu à quantité de déclarations tant contre les catholiques qui peuvent être en Angleterre, pour les désarmer et les éloigner de la ville de Londres, que contre les prétendus conspirateurs et particulièrement contre le duc de Bervick, fils naturel du roi Jacques, homme entièrement attaché à ses intérêts, et qui avait ménagé toute cette intrigue. Le prince d'Orange en a fait arrêter une quantité, et on a exécuté et éventré plusieurs accusés d'avoir eu part à cette conspiration : on travaille au procès des autres.

Le roi Jacques est resté à Boulogne, proche Calais, et y est encore de présent aujourd'hui 14 avril 1696,

on ne sait dans quel dessein. Toutes les troupes y sont encore.

Avril 1696.

Les Anglais et Hollandais sont venus avec une flotte proche Calais et ont jeté quantité de bombes dans cette ville et ont endommagé et brûlé plus de quarante maisons, et tué dix ou douze personnes... Quelques bombes sont tombées dans les vaisseaux qui sont dans le port de Calais, qui en ont brûlé quelques uns avec cependant peu de dommages (1).

---

7 mai 1696.

On a lu, à l'audience du présidial, la convocation du ban et arrière-ban pour s'assembler le 15

---

(1) Il est à remarquer que l'auteur de ce journal n'a pas parlé du combat de la Hougue, qui eut lieu le 28 mai 1692 et où la flotte française fut presque entièrement détruite.

Les Français prirent une légère revanche en 1696. Deux petites escadres, commandées par Jean Bart et le marquis de Nesmond, enlevèrent aux Anglais un grand nombre de vaisseaux marchands, au moment même où ceux-ci manquaient leur expédition contre Calais et les autres villes maritimes de la Manche.

de ce mois en ce bailliage pour y recevoir les ordres.

---

10 mai 1696.

Est arrivé à Caen Mgr de Joyeuse, maréchal de France, pour commander dans tout ce pays, ici et a la Hougue et autres lieux, les troupes qui pourront y être pour empêcher les descentes des Anglais. Il était accompagné de M. de Matignon.

On a tiré, du château, sept coups de canon pour l'arrivée de mondit seigneur le maréchal, et autant le lendemain jour de son départ. Il est parti de Caen pour se rendre à la Hougue et autres lieux nécessaires.

---

18 mai 1696.

La noblesse s'est assemblée dans les plaines de Carpiquet, à laquelle on a enjoint de se tenir prête au premier ordre.

---

19 mai 1696.

Madame la princesse d'Harcourt, dame de la maison de Lorraine, a passé par Caen. On a tiré

sept coups de canon à son arrivée et autant à son départ, qui fut le même jour.

Dimanche 3 juin 1696.

La noblesse de Berry est arrivée à Caen, composée de soixante-quinze ou quatre-vingt, tant en officiers que gentilshommes, en fort mauvais équipage.

Elle est partie le 5 pour se rendre à la Hougue(1).

---

12 juin 1696.

La procession solennelle de MM. les chanoines de la cathédrale de Bayeux et de Mgr de Nesmond, évêque dudit Bayeux, est arrivée à la Délivrande.

On a dit la messe dans la place en dehors de la chapelle avec toute la magnificence et la pompe imaginable pour implorer du Seigneur la paix dans le royaume.

---

(1) Ces préparatifs faits par la France pour une descente en Angleterre, parurent inutiles ; ils entravèrent néanmoins ceux que cette puissance aurait pu tenter sur le continent.

Dimanche 30 septembre 1696.

On a publié à Caen la paix de Savoie avec la France. Cette cérémonie a commencé à onze heures.

M. Nicolas du Moustier, (1) sieur de la Mote, lieute-

---

(1) « Encore que *Nicolas du Moutier*, *sieur de la Mote*, fût né à Rouen, Caen était néanmoins sa véritable patrie. Son origine, et ses parents étoient de Caen, et ses biens étoient à Caen et dans les environs. Il nâquit en 1613. Il fit ses études au Collége des Jésuites de la Fléche. Il se maria âgé d'environ 28 ans, et prit presque en même temps une charge de conseiller semestre à la Cour des Aydes de Roüen. Mais cette charge ayant été supprimée peu de temps après, et son bien s'étant accrû par de grandes successions, il se trouva en état, en l'année 1658, de posséder la charge de lieutenant-général au bailliage de Caen. Il l'exerça pendant quarante ans avec beaucoup de capacité. Il fit paraître dans cet employ, et dans tout le cours de sa vie, un génie éminent, propre au manîment des plus grandes affaires. Son bien, sa charge et sa suffisance luy firent concevoir de grands desseins pour l'augmentation de sa fortune. Mais n'ayant pas toujours pris d'assez justes mesures, il se trouva impliqué dans plusieurs affaires fâcheuses, qui troublerent le repos de sa vie. Ces embarras et ces occupations le detournerent de l'étude des lettres, pour lesquelles la nature luy avoit donné beaucoup de talent. On le peut reconnaître à quel-

nant général et maire de la ville, est sorti de l'Hôtel-de-Ville accompagné de tous les échevins et assesseurs de ladite ville, qui étaient à cheval, à l'exception de mondit sieur du Moustier, qui, en robe rouge, était monté dans son carrosse, ne pouvant, à cause des infirmités de son grand âge, se tenir à cheval, lesquels précédés des trompettes, tambours et guerriers de la ville vestus de leurs habits de cérémonie, ont été à tous les carrefours de la ville publier la paix de la Savoie.

Sur les cinq heures du soir, toutes les compagnies se sont rendues en la place Saint-Pierre avec leurs armes..... et tout le clergé des paroisses et

---

ques petits vers François et Latins qui sont sortis de luy. Il n'était pas moins propre à la conversation et au commerce du monde, pour lequel son génie heureux, et son esprit vif et enjoué fournissoit beaucoup d'agrément, et de sel quelquefois un peu caustique. Sa mémoire me doit être précieuse, pour l'amitié constante et fidèle, qu'il m'a conservée sans variation tant qu'il a vécu ; et par l'ardeur vive avec laquelle il est entré dans tous mes intérêts, jusqu'à avoir souhaitté, et quelquefois même presque résolu, et m'avoir souvent proposé de quitter sa charge et ses affaires, pour se retirer avec moy. Il mourut le 17 octobre 1698, âgé d'environ 85 ans. » (Huet, Origines de Caen, p. 405, 406.

des couvents s'est assemblé dans l'église Saint-Pierre où on a chanté le *Te Deum*.

MM. les officiers du Présidial, de la Vicomté, et l'Université y ont tous assisté en corps. Après quoi MM. les officiers municipaux sont allés mettre le feu à un bûcher placé dans le milieu de la place Saint-Pierre, au bruit des tambours, des trompettes et de la mousqueterie.

Le canon du château a fait une décharge le matin, lorsque MM. les officiers de ville sortaient pour commencer la cérémonie de ladite publication de la paix.

Dans le temps qu'on a mis le feu au bûcher, on a tiré du château onze ou dix-huit coups de canon.

Toute la nuit s'est passée dans la joie dans toute la ville. Les bourgeois ont mis des flambeaux aux fenêtres de leurs maisons et on voyait dans les rues des feux publics.

---

3 Novembre 1697.

La milice de Basse-Normandie est arrivée à Caen, où elle a été remerciée et congédiée. On a pris toutes les armes et fusils qui ont été mis dans l'Hôtel-de-Ville.

Mercredi 22 janvier 1698.

Dame Gabrielle-Françoise de Froulay de Tessé (1) a pris possession de l'abbaye royale de Sainte-Trinité de Caen, par la démission volontaire que lui en a faite ci-devant dame de Cochefillet de Vaucelas (2).

Janvier 1698.

La ville de Caen a payé une taxe pour l'établissement des lanternes dont l'amortissement a été estimé à soixante et quinze mille livres et les deux sols pour livre montant.

On a levé une somme de trente mille livres sur les maisons des habitants pour aider à payer cette taxe, et le surplus sur toutes les denrées qui entrent dans ladite ville.

---

(1) La famille de Tessé était très ancienne et faisait remonter sa généalogie jusqu'au commencement du XIIe siècle.

(2) La maison de Cochefillet était une des plus anciennes du Perche. Madame de Cochefillet était abbesse de Caen depuis 1673.

Le sieur Le Sueur perçoit cette taxe dont les locataires paient le tiers et les usufruitiers une sixième partie.

---

9 février 1698.

On a publié, en la ville de Caen, la paix générale entre la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne et l'Empire.

Sur les six heures du matin, on a tiré trois coups de canon du château pour signal, afin que toutes les cloches de la ville sonnassent, ainsi que le beffroi et les tinterelles de la grosse horloge, qui carillonnèrent pendant toute la journée.

A onze heures du matin, on tira encore une fois trois coups de canon du château, et dans ce temps M. Nicolas du Moutier, sieur de la Mote, lieutenant général et maire de la ville, sortit de l'Hôtel-de-Ville avec tous les échevins et allèrent au milieu du carrefour Saint-Pierre, au son des trompêtes et tambours, lire et publier la paix, après quoi ils montèrent tous à cheval, et M. du Moutier en carrosse, à cause de son grand âge, et étant précédés de tous les huissiers et sergents, aussi à cheval, en fort bel ordre, allèrent dans tous les carrefours publier la paix, tant dans la ville que les faubourgs.

Sur les quatre heures et demie après midi, toutes

les paroisses et communautés de la ville, et les corps de justice, se sont assemblés dans l'église Saint-Pierre, où on a chanté le *Te Deum* en musique.

Après quoi messieurs les officiers municipaux sont allés mettre le feu à un bûcher placé dans le carrefour Saint-Pierre, dans lequel temps toute la bourgeoisie, qui était sous les armes, a fait une décharge, ainsi que le château qui a tiré toute son artillerie.

Pendant la nuit, on a mis des chandelles aux fenêtres et on a allumé quelques feux dans les rues. On a tiré un feu d'artifice considérable et qui a réussi très bien.

---

6 mars 1698.

M. le comte de Tessé, lieutenant des armées du Roi et général des dragons, gouverneur d'Ypres (1), est

---

(1) René de Tessé avait fait lever le blocus de Pignerol en 1694. Il commanda en chef dans le Piémont pendant l'absence du maréchal de Catinat. Ayant été nommé maréchal lui-même en 1703, il se rendit l'année d'après en Espagne, où il eut d'abord des succès ; mais il échoua devant Gibraltar et devant Barcelone. La levée de ce dernier

venu à Caen voir madame sa sœur, abbesse de Caen.

On a tiré le canon à son arrivée et à son départ. Toutes les compagnies de robe de la ville sont allées le saluer.

Les dragons du régiment d'Asfeld, de présent en garnison à Caen, sont allés pour faire la garde à sa porte, ce qu'il a refusé d'accepter.

---

30 mai 1698.

Noble et illustre dame madame Anne-Madelaine

---

siége fut très avantageuse aux ennemis : il laissa dans son camp des provisions immenses, et prit la fuite avec précipitation, abandonnant 1500 blessés à l'humanité du général anglais, le comte de Peterborough. Le maréchal de Tessé fut plus heureux en 1707 ; il chassa les Piémontais du Dauphiné. Le dégoût du monde lui inspira en 1722 le dessein de se retirer aux Camaldules ; mais il fut obligé de quitter sa retraite, pour se charger des affaires de France en Espagne. De retour en 1725, il rentra dans sa solitude, et y mourut le 10 mai de la même année, âgé de 74 ans, avec la réputation d'un excellent courtisan et d'un négociateur adroit. « C'était, dit St-Simon, un homme d'un caractère liant, poli, flatteur, voulant plaire à tout le monde ; mais fier, adroit, ingrat à merveille, fourbe et artificieux de même. » Tessé laissa quelques écrits, notamment des *Mémoires et lettres*, publiés par Grimoard, en 1806, 2 vol. in-8°.

de Cochefillet de Vaucelas, ancienne abbesse de l'abbaye royale de Sainte-Trinité de Caen, est morte en ladite abbaye en odeur de sainteté.

Elle a été inhumée avec toute la magnificence possible (1). Messieurs les religieux réformés de l'abbaye de Saint-Etienne, de Caen, en ont fait toute la cérémonie. Tous les prêtres, les chapelains et officiers de ladite abbaye ont été revêtus d'habits de deuil.

---

12 juin 1698.

M. Doujat, conseiller au grand conseil, est arrivé à Caen étant commissaire député, pour informer de l'assassinat commis en la personne de M. de Lasalle, vice-bailli de Caen, et de deux ou trois personnes, lorsque par ordre du Roi ils allèrent

---

(1) Le corps de madame de Cochefillet, déposé dans un cercueil de plomb, fut enterré au pied de la grille du chœur des religieuses de Sainte-Trinité, du côté de l'épître. Son tombeau, ouvert le 4 juin 1811, par ordre du préfet du Calvados, renfermait beaucoup de plantes aromatiques et une crosse de bois doré. Le cercueil fut refermé et inhumé de nouveau sous la tour de l'église Saint-Gilles.

pour arrêter les sieurs Lepicard, trois frères demeurant proche Vimoustier.

Toutes les compagnies sont allées le saluer.

---

30 juin 1698.

Le sieur Galand (1) a fait une dissertation qui a été imprimée chez Jean Cordier, imprimeur à Caen, contenant quarante-trois pages in-12, ayant pour titre :

Lettres touchant la nouvelle explication d'une médaille d'or du cabinet du roi.

---

7 août 1698.

M. le comte de Marsan, prince de Lorraine (2), est

---

(1) L'orientaliste Antoine Galland, le célèbre traducteur des *Mille et une nuits.* Il était venu à Caen, appelé par l'intendant Foucault, auprès duquel il remplit la charge de secrétaire. En 1697, il avait déjà publié à Caen une brochure intitulée : *Lettre touchant quatre médailles antiques, publiées par le P. Chamillard.*

(2) Saint-Simon fait un portrait peu flatteur du comte de Marsan : « C'était, dit-il, un extrêmement petit homme, trapu, qui n'avait que de la valeur, du monde, beaucoup

arrivé à Caen avec Mg[r] de Matignon, son beau-

---

de politesse et du jargon des femmes, aux dépens desquelles il vécut tant qu'il put. Ce qu'il tira de la maréchale d'Aumont est incroyable. Elle voulut l'épouser et lui donner tout son bien en le dénaturant. Son fils la fit mettre dans un couvent, par ordre du Roi, et bien garder. De rage, elle enterra beaucoup d'argent qu'elle avait en lieu où elle dit qu'on ne le trouverait pas, et, en effet, quelques recherches que le duc d'Aumont ait pu faire, il ne l'a jamais pu trouver. M. de Marsan était l'homme de la cour le plus bassement prostitué à la faveur et aux places, ministres, maîtresses, valets, et le plus lâchement avide à tirer de l'argent à toutes mains. Il avait eu tout le bien de madame d'Albret, héritière, qui le lui avait donné en l'épousant, et avec laquelle il avait fort mal vécu. Il en tira aussi beaucoup de madame de Seignelay, sœur de Mattignon, qu'il épousa ensuite; et quoique deux fois veuf, et de deux veuves, il conserva toujours une pension de 10,000 livres sur Cahors.....

» ..... Jamais fadeur ne fut pareille à celle de M. de Marsan, avec toutes ses manières d'un vieux galant auprès des dames, et ses bassesses avec les gens qu'il ménageait. Il n'avait pas honte d'appeler madame de la Feuillade *ma grosse toute belle*, qui était une très bonne femme, mais beaucoup plus *Maritorne* que celle de Don Quichotte. Elle-même en était embarrassée, et la compagnie en riait. Enfin un homme si bas et si avide, qui toute sa vie avait vécu des dépouilles de l'église, des femmes, de la veuve et

frère (1). Il a épousé madame de Seignelay (2). Il vient pour se promener en ce pays-ci.

Les bourgeois se sont mis sous les armes, en haie, depuis le haut du faubourg de Vaucelles jusqu'à la porte de M. Foucault (3), intendant, chez le-

de l'orphelin, surtout du sang du peuple, mourut enragé de malefaim par une paralysie sur le gosier, qui, lui laissant la tête dans toute sa liberté et toutes les parties du corps parfaitement saines, l'empêcha d'avaler. Il fut plus de deux mois dans ce tourment, jusqu'à ce qu'enfin même une goutte d'eau ne put plus passer sans que cela l'empêchât de parler. Il faisait manger devant lui ses gens, et sentait tout ce qu'on leur donnait avec une faim désespérée. Il mourut en cet état, qui frappa tout le monde si fort instruit des rapines dont il avait toute sa vie vécu. Il avait 20,000 livres de pension du roi, qui en donna 12,000 aux deux fils qu'il laissa de sa seconde femme : 8,000 à l'aîné, 4,000 au second. Il n'en avait point de la première femme. Il avait soixante-deux ans »

(1) Charles-Auguste de Matignon, né le 28 mai 1647, maréchal de France en 1708, mort le 6 décembre 1729.

(2) Madame de Seignelay était, suivant Saint-Simon, « une grande femme, très bien faite, avec une grande mine et des restes de beauté. »

(3) Nicolas-Joseph Foucault, né à Paris le 8 janvier 1643, avait été chargé, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, de missions spéciales. Il agit contre les

quel ils sont allés loger. Il y avait là une garde de soixante hommes, des mieux faits, qui fut remerciée lorsqu'ils furent arrivés, ainsi que toute la bourgeoisie.... On a tiré le canon du château à leur arrivée. Toutes les compagnies sont allées par députation le saluer.

---

9 novembre 1699.

Madame de Tessé, abbesse de Caen, a fait prendre l'habit religieux dans son abbaye à demoiselle Françoise (1) de Tessé, sa nièce. Mgr Daniel Huet,

---

protestants, dans le Béarn et le Poitou, avec une rigueur excessive, dont il se vante dans ses mémoires. Nommé en 1689 à l'intendance de la généralité de Caen, il y continua ses conversions forcées. Foucault était un homme érudit et qui se livrait particulièrement, dans ses moments de loisir, à l'étude des antiquités. Il a laissé, à sa mort, arrivée le 17 février 1721, quelques écrits, notamment des mémoires qui ont été publiés en 1836, à la suite de ceux du marquis de Sourches, Paris, 2 vol. in-8°.

(1) Françoise de Tessé devint abbesse de Vignats et succéda à sa tante en 1720. Elle mourut le 19 mai 1729, âgée de quarante-sept ans. C'est elle qui fit faire le couronnement des deux tours de l'abbaye qui tombaient en ruines.

évêque d'Avranches, on a fait la cérémonie, à laquelle ont assisté M. et madame de Tessé et M. leur fils, ainsi que M. le chevalier de Tessé, frère de M. le comte de Tessé.

On a tiré le canon du château à l'arrivée et au départ de M. de Tessé, comme lieutenant général. C'est un homme de mérite et favori du Roi. Il a un équipage magnifique et un carrosse attelé de huit chevaux soupe de lait, et les livrées de Mgr de Bourgogne, étant premier écuyer de madame la duchesse.

Quatre députés du présidial sont allés le saluer.

On est entré dans ladite abbaye pendant deux jours consécutifs.

---

16 novembre 1699.

Mgr de Vauban, lieutenant général des armées du Roi, premier ingénieur de France, est arrivé à Caen. Il visite, par ordre du Roi, les fortifications de toute la Normandie et de la ville de St-Malo.

Il prétend rendre navigable la rivière d'Orne jusqu'à cinq ou six lieues dans les terres (1).

---

(1) Vauban ne faisait que renouveler un projet dont on s'était déjà beaucoup occupé dès le XVIe siècle : il prétendait faire un port d'asyle dans la rade de Colleville, y

On a tiré cinq coups de canon à son arrivée, et autant à son départ.

ARRÊT DONNÉ PAR LA CHAMBRE

des vacations du parlement de Rouen,

CONTRE

Marie Benoist, dite sœur Marie de la Bucaille, de la ville de Cherbourg ;
Catherine Bedel et Jeanne De Launey, servante de ladite Bucaille,

Du 30me *jour d'octobre* 1699.

Vu par la chambre, ordonnée par le Roi au temps des vacations, le procès criminel fait par le lieutenant criminel du siége de bailliage à Valognes, à la requête du substitut du procureur général du Roi, contre *Catherine Bedel*, dite *La Rigolette; Marie Benoist*, dite *sœur Marie de La Bucaille*, de la

---

faire aussi déboucher l'Orne, redresser le cours de cette rivière entre Caen et les carrières de Ranville et rendre navigable sa partie supérieure jusqu'à Argentan, conséquemment bien plus loin que jusqu'à cinq ou six lieues dans les terres.

ville de Cherbourg; *Jeanne De Launey,* servante de ladite de la Bucaille, de la paroisse de Brix, élection de Valognes, et frère *Le Saulnier,* prêtre, religieux cordelier, fugitif et contumace; lesdites Le Bedel, Benoist, dite de la Bucaille, et De Launey, prisonnières en la conciergerie de la cour, en conséquence de l'appel interjeté par ladite Benoist, dite de la Bucaille, de sentence rendue audit siége le treizième jour de janvier dernier; par laquelle lesdites Benoist de la Bucaille, Bedel, et ledit Le Saulnier auraient été déclarés dûment atteints et convaincus,

Savoir : ledit Le Saulnier, contre lequel la contumace aurait été déclarée bien instruite et jugée, d'avoir distribué plusieurs pâtes qu'il avait composées, par le moyen desquelles et du mauvais usage qu'il a fait du sacrement de confession, il a prétendu se faire suivre par plusieurs femmes et filles;

D'avoir abusé de ladite Bedel et de ladite Benoist de la Bucaille, ses pénitentes;

Ladite Benoist de la Bucaille, d'inceste spirituel avec ledit frère Le Saulnier, cordelier;

D'avoir, par le conseil et avis dudit Le Saulnier, feint d'être possédée pour le persuader au peuple;

D'avoir, sous prétexte de feintes agitations, et faisant les actions d'une démoniaque, proféré plusieurs paroles de mépris contre Dieu et ses saints;

Fait des impiétés et profanations des reliques des saints, même du très saint sacrement de l'eucharistie;

D'avoir voulu passer pour sainte;

De s'être fait apporter des enfants et des estropiés, qu'elle touchait, dans l'espérance de leur faire recouvrer leur santé;

D'avoir affecté de parler certainement de l'état des âmes du purgatoire, dont elle se disait assurée par le moyen de la révélation;

D'avoir fait la prophétesse;

Révélé des secrets et pensées cachées, même dit des choses qui se passaient dans des lieux éloignés du lieu où elle était lorsque lesdites choses se passaient;

D'avoir feint et affecté de paraître avoir fait des actions extraordinaires, et qui ne peuvent être faites que par art magique et opérations du Diable;

Comme de s'être fait transporter des cachots dudit Valognes, dans lesquels elle était enfermée, en ladite ville de Cherbourg et lieux limitrophes éloignés de plus de quatre lieues de la prison et des cachots de Valognes, de sorte qu'elle paraissait en même temps dans des lieux différents éloignés les uns des autres;

D'avoir fait et jeté plusieurs maléfices sur des personnes qui demeuraient malades ou estropiées, que ledit Le Saulnier et elle guérissaient dans l'ins-

tant; moyens dont ils se sont servi pour séduire le peuple qu'ils attiraient à eux par des actions qu'ils faisaient passer comme des miracles;

Et enfin d'avoir fait ou feint de faire paraître plusieurs fantômes de prêtres, morts il y a très longtemps, qui venaient dans la chambre de ladite Benoist la faire communier; tantôt des saints ou des saintes sous des figures humaines, tantôt d'hommes entourés de flammes et autres prestiges et illusions.

POUR PUNITION et réparation de quoi, lesdits Le Saulnier et Benoist de la Bucaille auraient été condamnés à faire amende honorable, tête et pieds nus, la corde au col, en chemise, tenant un cierge en main du poids de deux livres,conduits par l'exécuteur devant la principale porte de l'église dudit Valognes, pour à genoux y demander pardon à Dieu, au Roi et à justice;ce fait, en la place ordinaire où se font les exécutions, pour y être pendus et étranglés à une potence qui, pour cet effet, y serait plantée, et ensuite leurs cadavres réduits en cendres, lesquelles cendres seraient jetées au vent, et seraient, ledit Le Saulnier, et ladite Benoist, avant que de souffrir la mort, appliqués à la question ordinaire et extraordinaire, les biens de ladite Bucaille, déclarés acquis et confisqués au Roi,ou à qui il appartiendrait, sur iceux pris préalablement cent livres d'amende, applicables vers sa Majesté, et d'autant que ladite

sentence ne pouvait être réellement exécutée en la personne dudit Le Saulnier, ordonné qu'elle le serait en effigie en la manière accoutumée ;

Ladite Le Bedel en trois ans de bannissement hors du bailliage ;

Et ladite De Launey à être appliquée à la question ordinaire et extraordinaire.

INFORMATION, interrogatoires, diligences faites à Caen contre ledit Le Saulnier pour parvenir à ladite contumace, réclament pour lui valoir de confrontations ; autres confrontations faites personnellement auxdits accusés, conclusions du substitut du procureur général du Roi ; interrogatoires prêtés sur la sellette par lesdites Benoist, Bedel et De Launey ; requête présentée à la Cour par ladite Benoist, ordonnée être communiquée au procureur général le 26 juin dernier ; ensuite sont les conclusions dudit procureur général du même jour ; et au dessous est l'arrêt de la Cour portant soit fait suivant lesdites conclusions du 1er juillet aussi dernier ; autres conclusions dudit procureur du Roi, au dessous desquelles est l'arrêt donné en conséquence ; lesdites Benoist de la Bucaille, Bedel et De Launey, entendues sur la sellette en ladite chambre, en leurs confessions et dénégations, icelles réitérées ; ouï le rapport du sieur Crosville, conseiller commissaire ; tout considéré.

LA CHAMBRE, sans s'arrêter à la requête de ladite

Benoist de La Bucaille du 26 juin dernier, a mis et met l'appellation et ce dont est appelé au néant, émendant a déclaré ladite Benoist dûment atteinte et convaincue des crimes d'impostures, séductions, impiétés, abus et scandale public.

POUR PUNITION et réparation desquels crimes a condamné ladite Benoist de la Bucaille en cent livres d'amende envers le Roi ;

A faire amende honorable, l'audience de la chambre séante, ainsi que devant l'église de Notre-Dame de cette ville, et aura un écriteau au front portant ces mots FAUSSE DÉVOTE, et là étant à genoux, pieds nus, en chemise, ayant la corde au col, tenant une torche ardente du poids de deux livres, demander pardon à Dieu, au Roi, et à la justice, des impiétés, impostures et autres crimes par elle commis, mentionnés au procès ;

Ce fait être battue et fustigée nue de verges jusqu'à effusion de sang aux carrefours ordinaires de cette ville par un jour de marché ;

Et ensuite conduite en la ville de Cherbourg, pour y faire pareille amende honorable devant la principale église dudit lieu, et ensuite être fustigée comme dessus par un jour aux endroits ordinaires;

Après quoi ladite Benoist sera encore conduite en la ville de Valognes pour y faire amende honorable devant la principale église de ladite ville, et fustigée par un jour aux lieux ordinaires ;

Et condamnée en outre d'avoir audit lieu la langue percée avec un fer chaud ;

Icelle bannie à perpétuité du royaume ;

A fait défenses à ladite Benoist d'y rentrer à peine de la vie, ses biens acquis et confisqués au Roi, ou à qui il appartiendra (1).

A CONDAMNÉ ladite De Launey d'assister ladite Benoist à l'amende honorable qu'elle fera à l'audience de la chambre, et après sera mise hors des prisons.

ET A L'ÉGARD de ladite Bedel ladite chambre l'a déchargée quant à présent ; ordonné qu'elle sera mise hors des prisons ;

Et afin que le présent arrêt soit rendu notoire, a ordonné qu'il sera affiché aux carrefours de cette ville, et de celles de Cherbourg et de Valognes, à la diligence des substituts dudit procureur général aux siéges des lieux à eux enjoints d'en certifier la Cour dans le mois.

Signé LE TAC.

---

(1) L'unique crime prouvé de Marie Benoist fut l'*inceste spirituel* avec son confesseur et les fourberies commises de complicité avec lui. Cinq ans après, à son lit de mort, elle avoua qu'elle n'était ni une sainte ni une sorcière. Elle n'était coupable que d'avoir cherché à profiter de la crédulité publique.

24 décembre 1699.

François Nyon, de Caudebec, a été exécuté à mort en cette ville de Caen pour un crime énorme.

Il était valet domestique du sieur Bouttemont, curé de Tourville (1), proche Caen. Il l'assomma de sang froid, à huit heures du matin, le mardi dernier jour de juin 1699, avec une petite massue du premier coup de laquelle il tomba par terre dans sa cuisine, après quoi il le traîna dans la laverie et acheva de le tuer à coups de la même massue.

Après qu'il fut tué, ce scélérat fouilla dans ses poches, prit les clés et lui vola tout ce qu'il pouvait avoir tant en argent, linge, vaisselle d'argent, qu'en ornements d'église, comme aubes et surplis, calice d'argent et sa patène.

Ayant laissé le cadavre dans un coin de la laverie, il resta encore quatre jours seul maître dans la maison, pendant lequel temps il vendit tout ce qu'il pouvait vendre, savoir le blé, agneaux, etc., et transporta tous les meubles ci-dessus chez sa mère en la paroisse de Nonant.

Il a été arrêté prisonnier le premier de ce mois, en la ville de Honfleur, lorsqu'il se sauvait après avoir fait un vol considérable en la paroisse de

---

(1) Tourville-sur-Odon, canton d'Evrecy.

Sainte-Mère-Eglise, en Cotentin, étant pour lors journalier chez un cabaretier où logeait un marchand pour y coucher avec son cheval, auquel il vola la nuit plus de quinze cents livres et même son habit.

Pour réparation desquels crimes il a été condamné à faire amende honorable devant la porte de l'église Saint-Pierre, avoir le poing droit coupé, sentir le feu par trois fois, être rompu vif sur une roue et y expirer, son corps porté ensuite aux fourches patibulaires, le tout après avoir été préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire.

Février 1701, au commencement.

Il a fait à Caen des vents impétueux, et entre autres désordres une des cheminées des maisons sises devant le puits de la Poissonnerie, appartenantes aux enfants mineurs de feu Thomas Du Mont, vivant cabaretier de l'hôtellerie de la *Petite-Notre-Dame,* et de Catherine de Saint-Jean, sa veuve, acquises du sieur Bayeux, est tombée, et par sa chute a ruiné un côté entier de la couverture desdites maisons et y a causé beaucoup de dommages.

30 mars 1701.

Messire François de Nesmond, évêque de Bayeux, a donné audit Bayeux un mandement portant la condamnation et défense du livre intitulé : *Durand commenté, ou l'Accord de la Philosophie avec la Théologie touchant la transsubstantiation de l'Eucharistie*, à Cologne, chez Pierre Marteau, *aux Trois-Colombes*, 1700.

Il y a eu dix-sept propositions extraites de ce livre, dont la condamnation a été poursuivie requête du sieur Lefort, promoteur, et le sieur Pierre Cally (1), prêtre, curé de Saint-Martin de Caen, principal du collége des Arts en ladite université, a été forcé de

---

(1) Pierre Cally ou Cailly, né en 1655 à Mesnil-Hubert près Argentan, fit sa philosophie à Caen vers 1675 et sa théologie à Paris. Il fut ensuite professeur de philosophie à Caen, et mourut exilé à Moulins le 31 décembre 1709. On a de lui, outre son *Durand Commenté*, un vol. in-8°, Cologne. Marteau (Rouen) : *Primum Philosophiæ perficiendæ rudimentum anthropologia sive tractatio de Homine*, Cadomi, 1683, in-4°. *Universæ philosophiæ institutio*, 4 vol. in-4°, Cadomi, 1695. *Discours en forme d'Homélies sur les mystères, sur les miracles et sur les paroles de N.-S. Jésus-Christ, qui sont dans l'Evangile*, Caen, 1703, 2 vol. in-8°, et l'édition de Boëce : *Ad usum Delphini*. Pierre Cally eut de vives disputes avec le P. de Valois, jésuite, sur l'essence de la matière.

reconnaître cet ouvrage, qui a été imprimé à Caen, chez Poisson, imprimeur, rue de Froiderue.

Ce mandement a été lu et publié en synode à Bayeux, le 7 avril audit an 1701, et ledit sieur Cally a signé sa rétractation le 21 du même mois, dans les termes suivants :

« Je soussigné Pierre Cally, prêtre, curé de Saint-Martin, de Caen, déclare que je me soumets sincèrement au jugement que mondit seigneur l'évêque de Bayeux a porté sur mon livre intitulé : *Durand commenté, ou l'Accord de la Philosophie avec la Théologie sur la transsubstantiation de l'Eucharistie,* et sur les propositions qui en ont été extraites; et que je les rétracte par ces présentes, condamnant ledit livre et propositions purement, simplement, et sans réserve, en la manière que mondit seigneur les a condamnées par son mandement du 30 mars 1701. Fait à Caen, ce 21 avril 1701. Signé P. Cally, avec paraphe. »

---

15 Mai 1701.

Et autres jours suivants la milice de la généralité de Caen s'est assemblée à Caen jusqu'à nouvel ordre.

5 Juin 1701.

On a reçu M. de la Taillaye à la charge de major de la ville et château de Caen, que possédait M. de Courcy, qui mourut il y a trois semaines, lequel l'avait possédée par la survivance que le Roi lui avait accordée de M. de Courcy, son père. Tous les bourgeois étaient sous les armes, sur la place Royale, qui le reçurent au bruit de la mousqueterie et des tambours. M. de la Croisette le conduisait partout; ledit sieur de la Taillaye avait été reçu par la garnison, quelques jours auparavant, au bruit du canon qui tira trois coups.

Dans l'automne 1701.

Du Breuil Conard a vendu au sieur de Floissac, receveur général à Caen, cinquante tonneaux de cidre au prix de trente livres le tonneau.

---

2 janvier 1702.

Messire Jacques de Matignon, frère puîné de Léonor de Matignon, s'étant consacré à l'église, eut d'abord le prieuré royal du Plessis-Grimoult, et en

cette qualité il devint chanoine de Saint-Jean-le-Blanc dans l'église cathédrale de Bayeux.

Le Roi lui ayant donné son agrément, il permuta ce bénéfice en 1671 avec l'évêché de Condom, que possédait messire Jacques-Bénigne Bossuet, mort le 12 avril 1704, évêque de Meaux, si connu dans l'église par ses rares qualités; mais il se démit de son évêché de Condom en l'année 1693.

Il a fait une belle et riche fondation de dix-huit places dans le séminaire de Caen, pour dix-huit jeunes élèves du diocèse de Bayeux, dans la vue de procurer à de jeunes ecclésiastiques les moyens de parvenir aux saints ordres, se perfectionner en cet état, s'avancer dans les études, même de prendre des degrés dans l'université de Caen. Ce contrat est passé à Paris, le 2 janvier 1702, par devant Bailly et son compagnon, notaires au Châtelet, et ladite fondation acceptée par Mg^r^ François de Nesmond, évêque de Bayeux, et messire Sébastien Dufour, chanoine d'Arry, official, grand archidiacre et syndic de Bayeux, et ratifiée par messieurs les députés du diocèse.

Lesdits ecclésiastiques ont commencé à jouir de cette pieuse fondation comme du 1er janvier 1702.

---

15 février 1702.

La capitation imposée sur la bourgeoisie de la

ville de Caen, pour l'année 1702, par M. Foucault, intendant, se monte à la somme de vingt et un mille huit cent une livres.

---

20 février 1702.

MM. des Hommets Formage et la Vacquerie Hébert ont été reçus par messieurs du bailliage de Caen aux charges de lieutenant de M. le vicomte de Caen et d'assesseur en ladite vicomté, suivant le renvoi de leurs provisions adressées au bailli de Caen par M. le chancelier. Ils ont expliqué une loi qu'on leur avait baillée et ont répondu à quelques arguments qui leur ont été proposés par M. de Canchy, lieutenant général, et quelques uns de messieurs les conseillers ; après quoi ils ont prêté le serment en tel cas requis... Cette cérémonie a fait de la peine à messieurs les officiers de la vicomté, n'étant pas accoutumés à être reçus audit bailliage, mais au parlement de Rouen.

---

17 mars 1702.

Le sieur Alexandre Le Riche, écuyer, sieur de Bretignolles, directeur général des fermes du Roi, à Caen, obtient du sieur Jean Guilbert, archiprêtre,

curé de Notre-Dame et official de Caen, un monitoire, suivant qu'il y est autorisé par sentences rendues en bailliage criminel, à Caen, les 12 et 16 mars de ladite année, contre des personnes qui, en son absence, dès le 20 décembre dernier, ayant été obligé d'aller à Paris pour les affaires de son emploi, ont profité de la facilité qu'elles trouvèrent dans le jeu auprès de la dame son épouse, sont allées dans sa maison dans un temps même qu'elle était détenue au lit malade, et l'obligèrent de jouer à des jeux prohibés et défendus par les ordonnances de sa Majesté, auxquels jeux elle a perdu et dissipé des sommes des plus considérables.

---

8 juillet 1702.

La noblesse de la généralité de Caen est partie pour aller à la Hougue pour empêcher la descente que pouvaient faire les Anglais ou Hollandais. La noblesse d'Alençon y est avec d'autres troupes tant milice que troupes réglées (1).

---

(1) Cette descente ne fut pas tentée.

20 juillet 1702.

Sont arrivés à Caen deux cents mousquetaires gris et noirs pour aller à la Hougue ou aux environs, pour empêcher la descente que pourraient faire les Anglais et Hollandais.

---

24 juillet 1702.

Un détachement de trois cents bourgeois de Caen est parti pour aller à la Hougue, pour le même sujet que les mousquetaires et autres troupes.

Depuis trois mois il part tous les quinze jours, des campagnes, des détachements des paroisses de la campagne, commandés par des gentilshommes, lesquels vont se relever les uns et les autres, et ce pour le même sujet ci-dessus.

---

22 septembre 1702.

Tous les mousquetaires gris et noirs sont passés par Caen, revenant de la Hougue et Valognes, pour s'en retourner à Paris ou ailleurs. Tous les bourgeois, paysans et détachements, ainsi que la noblesse de Caen et d'Alençon, sont de retour aussi de la Hougue et remerciés.

2 janvier 1703.

En l'année 1702, M. le chevalier de Bernières-Louvigny (1), fils de M. de Louvigny, conseiller au parlement de Rouen, a acheté un régiment d'infanterie qu'il a fait à Caen, où était le quartier d'assemblée. Il est composé de douze compagnies et une de grenadiers. Beaucoup de jeunesse de Caen s'y est engagée, et MM. Chasot, le chevalier de Cauvigny, le chevalier de Vimont et autres, ont pris des compagnies dans ledit régiment. Il est parti pour aller à Dunkerque, le 2 janvier 1703, au grand contentement de la ville, parce qu'il y avait beaucoup de garnements dans ledit régiment.

---

25 mars 1703.

Aujourd'hui on a chanté, dans l'église Saint-Pierre, un *Te Deum* en action de grâces de la prise du fort de Kehl. Toutes les paroisses et couvents y ont assisté à l'ordinaire, ainsi que les deux compagnies du présidial et de la vicomté. M. Foucault,

---

(1) En 1633, un des membres de la famille de Bernières-Louvigny concourut de tout son pouvoir à l'établissement de l'hôpital des *Pauvres renfermés*.

intendant, y a assisté à la tête du présidial. M. de la Taillaye, major du château, avait mis trois soldats pour garder sa place au banc du château dans ladite église ; M. l'intendant les en fit chasser, étant la première place et celle du présidial, et ledit sieur de la Taillaye n'y vint point ; il commandait à la place, MM. de Cagny et de la Croisette n'y étant pas pour lors. On tira au château trois volées de canon de toute l'artillerie dans le temps qu'on mis le feu au bûcher dans la place Saint-Pierre, les bourgeois étant sous les armes (1).

Dimanche 16 décembre 1703.

A été fulminé, dans la plupart des paroisses de la ville de Caen, un monitoire de conséquence à l'occasion de soustractions prétendues commises par Jacques Feret, prêtre, religieux de la compagnie de Jésus et procureur du collége de Caen, et par un frère jésuite, son compagnon, dans la succession de

---

(1) A la suite de cet article, notre journal fait le récit de plusieurs fêtes semblables à celles-ci, qui eurent lieu dans le courant de la même année, à l'occasion des victoires de Boufflers en Flandre, de celle de Villars à Hochstett, et des prises de Brissac et de Landau par Tallard.

dame Marie Le Prevost, veuve de M. de la Luzerne, dont il était le confesseur depuis dix à douze ans.

Cette dame ayant été attaquée le jeudi 9 août, à trois heures du matin, de la maladie dont elle est morte le dimanche 12 août au soir, avait envoyé chercher aussitôt ledit père Feret, qui s'y transporta sur-le-champ, et l'avait saisi d'un gros paquet fort pesant qui doit contenir des effets considérables qu'il porta au collége. Ladite dame lui a mis en même temps un billet entre les mains contenant les dispositions de ses dernières volontés, écrites de sa main, pour être par lui exécutées ponctuellement.

Les héritiers collatéraux de cette dame ont voulu savoir, après le décès, ce que ledit père Feret avait emporté avec son frère compagnon, et ce qu'il en avait fait. Ledit père Feret ayant été mandé par Mgr Foucault, intendant, MM. de Vassy et de Couppesarte, deux desdits héritiers, s'y étant trouvés, il fit voir à M. l'intendant, et même à ces deux messieurs, ce qu'il pouvait faire voir de ce billet, qui fut reconnu par eux être de la main et écriture de ladite dame de la Luzerne, avec son seing, mais en même temps il leur a déclaré qu'il ne pouvait en faire voir davantage, et qu'il ne dirait jamais rien de ce que ladite dame lui avait mis aux mains et des dispositions qui en avaient été faites, qu'il avait exécutées ponctuellement comme elle l'en avait chargé, et tout cela sous un secret qui lui avait été

donné à confesse et dont il ne devait compte qu'à Dieu seul.

MM. de Vassy et de Couppesarte prétendent que c'était un billet que ledit père Feret avait pu faire faire à ladite dame dans le temps de sa maladie par suggestion et induction. Ce billet porte qu'elle prie celui à qui elle s'adresse d'exécuter fort ponctuellement ses dernières volontés, étant obligé de faire et au delà toutes les choses qu'elle lui recommande pour le salut de son âme; qu'elle s'adresse à lui comme à une personne de confiance et de conscience; qu'elle ne fait pas cela pour être vue d'autre personne que de lui; qu'elle le prie de faire les choses comme elle va les dire sans y rien changer, ne voulant pas que les héritiers s'en mêlent, n'étant qu'une source de procès; que, pour l'éviter, elle donne, etc..., dont elle le saisit, savoir, etc..., et qu'elle le prie que cela soit exécuté ponctuellement sans en dire aucune particularité à personne, n'en cherchant de mérite qu'en Dieu.

Les héritiers ont voulu savoir et avoir révélation de ce qu'elle a voulu qui fût caché et qu'elle a donné sous le secret à son confesseur. Il affirma devant M. l'intendant et ces messieurs qu'il n'y a rien dans cette disposition qui le regarde en particulier, ni les jésuites directement ni indirectement, ce qui est tout ce que l'on peut souhaiter, et qui a toujours été jugé en pareille occasion, ou s'il n'y aurait point

quelque donation pour quelque personne prohibée, ce qui n'est pas non plus et ne pouvait pas même être en cette rencontre.

---

22 décembre 1703.

Un arrêt du conseil a été rendu qui ordonne une levée de deniers pour le rétablissement du chemin de Paris entre Caen et Lisieux.

1703.

Le Roi a créé un troisième grand-maître des eaux et forêts à Alençon. Nous n'en avions que deux, l'un pour la Haute et l'autre pour la Basse-Normandie. Le département d'Alençon a été formé de partie des deux autres.

---

7 janvier 1704.

L'académie des belles lettres, à Caen, a été rétablie et a commencé sa première ouverture d'assemblée chez M. de Croisilles, avocat du Roi au bailliage et siége présidial de Caen; ces assemblées avaient été suspendues depuis la mort du sieur Jean Renaud de Segrais, arrivée le 25 mars 1701, âgé de

soixante-dix-sept ans, étant né à Caen en 1624 (1). Ledit sieur de Segrais recevait chez lui messieurs les académiciens. Il est mort d'une hydropisie, et depuis il n'y avait plus de lieu fixe pour ladite académie, ce qui a donné lieu à M. de Croisilles (2) d'ac-

(1) Le poète Segrais naquit à Caen, le 22 août 1625. L'auteur du *Journal* a été induit en erreur par Huet, qu'il suit toujours.

(2) Segrais et M. de Croisilles avaient épousé les deux sœurs.

Après les lettres patentes de l'académie de Caen, obtenues en 1705, par la médiation de l'intendant Foucault, M. de Croisilles continua à ouvrir sa maison aux académiciens ; mais ayant été un jour contredit par eux, il se fâcha et dit qu'il était bien étonné de cette résistance, tandis qu'il fournissait sa maison et son feu. Les membres de l'académie, choqués d'un tel reproche, se retirèrent et ne se rassemblèrent de nouveau qu'à l'arrivée de M. de Luynes, évêque de Bayeux, qui leur fit arranger une salle dans son palais.

M. de Luynes, élu à son tour directeur, parut durant les premières années de son épiscopat avoir beaucoup d'égards pour ses collègues. Cependant, comme si la destinée de ceux-ci était d'être traités cavalièrement par tous les hommes qu'ils mettaient à leur tête, il leur fit plus tard une grave insolence : un jour il convoqua lui-même une assemblée extraordinaire, se fit attendre longtemps et

corder sa maison à cet effet, où ledit jour 7 janvier l'ouverture de ladite académie a commencé par l'éloge public de mon dit sieur de Segrais.

Jeudi 3 avril 1704.

M. d'Anfernet, chevalier d'honneur au présidial de Caen, et le sieur Chouet de Vaumorel, ont pris séance à l'Hôtel-de-Ville comme ayant été pourvus, savoir : le sieur d'Anfernet de la première charge d'échevin gentilhomme de la ville de Caen, et le sieur de Vaumorel comme de celle de premier échevin des bourgeois. Celle de premier échevin des marchands est tenue par le sieur Charles Couture, marchand, qui n'a point encore ses provisions. Lesdites charges leur coûtent, savoir : au sieur d'Anfernet, dix mille livres, et les deux sols pour livre; celle du sieur Vaumorel, aussi dix mille livres et les deux sols pour livre; celle du sieur Couture sept mille livres et les deux sols pour livre, le tout en

---

envoya dire qu'il ne pouvait venir. Limportante affaire qui le retenait était une partie d'échecs.

L'académie de Caen l'avait mécontenté en admettant des protestants dans son sein (Voir à la bibliothèque de Caen le manuscrit de M. de Quens R. M.).

conséquence d'une déclaration du Roi et arrêt du conseil du mois de janvier dernier ou environ, qui érige lesdites trois charges en titre d'office, ainsi que dans les autres villes du royaume. Les échevins qui avaient été nommés par élection le jour des cendres dernier, ont quitté et abandonné leurs places auxdits trois pourvus, et les trois autres échevins sont restés en place avec ceux-ci.

Février 1704.

Edit du roi, qui crée des offices de greffiers-secrétaires, gardes des universités.

Le sieur Aumont a acquis celui de l'université de Caen, duquel a été payée, pour l'année 1706, par le receveur général à Caen, le sieur Floissac, la somme de six cent soixante et dix-sept livres dix sols, dont il a été donné acquit le 5 aoust 1707.

---

2 mai 1704.

Aujourd'hui vendredi, madame la marquise de Coigny, femme de M. le marquis de Coigny, fils de Mgr le comte de Coigny, gouverneur de Caen et lieutenant général des armées du Roi, est arrivée à Caen, accompagnée de madame la comtesse de Coigny. Elle n'y était point encore venue depuis

son mariage, qui fut il y a trois ans. Tous les bourgeois se sont mis sous les armes en haie depuis le faubourg de Vaucelles jusqu'au château, en très bon et bel ordre. On a tiré le canon au château. Tous les corps de la ville sont allés la saluer et complimenter. Elle est fille de M. du Bordage, homme de qualité de Bretagne et fort riche.

Samedi 14 juin 1704.

A été faite la cérémonie de la translation des reliques de saint Benoist, martyr, saint Dacien et sainte Fortunate, envoyées à madame de Tessé, abbesse de Caen, par notre saint Père le Pape. Lesdites reliques furent portées hier à l'abbaye aux Hommes, et aujourd'hui les religieux de ladite abbaye les ont rapportées à ladite abbaye aux Dames. La compagnie de Saint-Gilles marchait en tête sous les armes, après quoi marchaient les processions de Saint-Gilles, Saint-Nicolas, Saint-Ouen et lesdits religieux, au milieu desquels étaient portées lesdites reliques par quatre religieux. Il y avait un grand tapis dont les quatre coins étaient portés par quatre gentilshommes, l'épée au côté, savoir : M. d'Anfernet, Hue, Gouville de Pontoger et Bernières-Verdun ; et les autres reliques portées par quatre prêtres, dont les coins portés par quatre officiers de la

juridiction de madame, savoir : MM. Avenel, Le Tremançois, Lelièvre et du Touchet. La cérémonie a duré huit jours. Les paroisses sont allées chacune leur jour chanter la grand' messe.

Dimanche 6 juillet 1704.

On a chanté dans l'église Saint-Pierre le *Te Deum* en action de grâces de la prise de la ville de Suze par l'armée du Roi. Mg^r de Nesmond, évêque de Bayeux, en a fait la cérémonie, dont le clergé, université, bailliage et vicomté y ont assisté. M. Foucault, intendant, y était à la tête de son présidial. Après quoi messieurs de ville ont été mettre le feu à un bûcher, dans la place Saint-Pierre, au bruit de toute la mousqueterie de la bourgeoisie, qui était sous les armes autour du bûcher. M. de la Croisette, commandant au château, fit tirer toute l'artillerie du château, au nombre de vingt-cinq pièces de canon, tant grands que petits (1).

---

(1) On trouve à l'année 1704, comme à l'année précédente, le compte-rendu de plusieurs fêtes semblables à propos de diverses victoires remportées par les armées et les flottes françaises.

Ledit jour, 6 juillet 1704, M. Foucauld, intendant à Caen, voulut marquer la joie qu'il avait de la naissance de Mgr le duc de Bretagne, premier fils sorti de Mgr le duc de Bourgogne et de son épouse madame de Savoie (1). On donna les ordres par toutes les paroisses et couvents de la ville de sonner toutes les cloches à huit heures du soir, au signal que l'on donna au beffroi de l'Hôtel-de-Ville, et on alluma dans toutes les tours des églises et couvents de ladite ville des illuminations sur les dix heures, et on ordonna que les bourgeois feraient des feux devant leurs portes et des illuminations à leurs fenêtres, ce qui fut exécuté. M. l'intendant fit couler deux pièces de vin pour ceux qui en voulurent prendre. Il donna un repas magnifique et un bal, et sur les onze heures du soir il alla au pavillon de la foire pour voir tirer, pendant environ une heure, un magnifique feu d'artifice, qui était dans la prairie sur un théâtre. Les bourgeois du détachement étaient sous les armes proche le feu d'artifice (*a*), qui firent trois décharges au son

---

(1) Cette joie, qui fut partagée par toute la France, ne tarda pas à être suivie de deuil ; le duc de Bretagne mourut, à peine âgé de neuf mois, le 13 avril 1705.

(*a*) On fut obligé de faucher un coin de foin de la prai-

des tambours, et dans le même temps on fit un combat de plusieurs jeunes gens qui étaient dans douze nacelles conduites par des matelots, lesquels jeunes gens se jetaient une grêle de petites fusées et en attaquèrent une autre grande qui perdit la victoire. Ce combat était sous les fenêtres dudit pavillon de la foire, dans la rivière. C'était une fort jolie chose à voir : tout était rempli d'illuminations et des lanternes de la ville qui se pendent en hiver dans les rues, et pendant ce temps là on tirait incessamment le canon au château. Les PP. jésuites se distinguèrent beaucoup dans cette occasion; tout leur jardin était rempli de feux d'artifice et de lampes par étages (*b*). Ils avaient en outre quinze pièces de canon qui tiraient continuellement. Il y arriva un grand malheur : le nommé Montcoc, passementier, demeurant rue des Quais, pa-

---

rie de l'autre côté du pont aux Vaches, pour y mettre ledit régiment du détachement de cette ville, vis à vis du boulevart, proche la rivière. Il y avait aussi, proche le régiment, des pieux de bois plantés debout avec des feux dessus.

(*b*) C'était un charme de voir les illuminations tant de l'église que du jardin et dortoir des jésuites, jointes à celles des tours de l'abbaye Saint-Etienne et de la tour Saint-Etienne. On tira dans ladite tour de l'église paroissiale

roisse Saint-Pierre, dans les maisons de la Charité, dans le temps qu'il mettait le feu à un des canons, un jeune homme qui était ivre mit le feu à un autre canon qui était derrière lui et dont le bout lui donnait dans le ventre, qui ne manqua pas, en tirant, de lui envoyer les entrailles en l'air et le tua sur la place.

Toute la ville était dans la prairie et sur le boulevart, jusqu'à une heure après minuit. Le sieur Renouf (1), doyen du Saint-Sépulcre, a fait la relation abrégée de cette fête, en soixante-quatre vers qui ont été imprimés.

Samedi 30 août 1704.

Sur les onze heures du soir à venir au dimanche, il s'est élevé à Caen un orage si furieux, à cause des tonnerres et éclairs, que les plus hardis et intrépides ont eu très grande peur. Le tonnerre

---

Saint-Etienne plusieurs fusées volantes, et le feu ayant pris à une douzaine qui étaient restées, le sieur Tillard, de ladite église, fut tout brûlé par la culotte, et celui qui les tenait a été entièrement brûlé et a gardé le lit plus de six semaines.

(1) Guillaume Renouf, curé de Ste-Catherine de Honfleur.

a tombé sur l'église de l'abbaye royale de Saint-Etienne, où après avoir rompu tous les fils de fer qui font sonner les timbres de l'horloge, et fait le tour de l'église, et laissé des vestiges à la voûte, il a abattu en s'en retournant le haut de la pyramide en pierre, du côté du nord où sont les grosses cloches, de la hauteur de quinze à vingt pieds.

Lundi 1er septembre 1704.

Le jour de la fête Saint-Gilles, après midi, il est arrivé un embrasement au bourg de Thorigny, élection de Saint-Lo, diocèse de Bayeux, si extraordinaire et si furieux, qu'il a été impossible d'éteindre le feu.

Il y a eu environ cent cinquante maisons brûlées, depuis la maison de la dame Aumont, jusqu'à l'auberge des Trois-Rois et la rue qui traverse pour aller au Bon-Fossé.

La perte des bâtiments seuls, sans compter celle des meubles, est estimée à environ quarante mille francs.

Il y a eu un homme de tué et brûlé dans le feu.

---

14 octobre 1704.

Arrêt du conseil qui attribue la somme de huit

cents livres par an, à prendre sur l'état du Roi, aux jésuites de la ville de Caen, pour un professeur de mathématiques et hydrographie en langue française audit collége... Le Père Mahoudeau a professé en 1705 et 1706.

Octobre 1704.

Messire Jean-Antoine de Franquetot, comte de Coigny, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, directeur-général de la cavalerie française, gouverneur des villes et châteaux de Barcelone et de Caen, et bailli dudit Caen, commandant en chef l'armée du Roi sur la Meselle, est mort en deux jours de maladie, d'une esquinancie, en Flandres, au grand regret des pauvres et des riches, et particulièrement de la ville de Caen, qui perd un bon patron. Le Roi en a marqué son ressentiment.

Le dimanche 2 novembre 1704, on a apporté son cœur au château de Caen, dans un carrosse tendu en noir, pour le porter le 4 dudit mois à Coigny, section de Carentan. Tous les bourgeois se sont mis en haie, depuis le haut du pavé de Vaucelles jusqu'au château, sous les armes, et sont allés jusqu'à la vallée de Mondeville. Les tambours, cou-

verts de crêpes, battaient fort tristement. Le cœur était dans un petit coffre de trois pieds, couvert d'un beau drap mortuaire, dans un carrosse attelé de six chevaux, couvert de noir jusqu'à terre, et quantité de carrosses à la suite... Après le service, fait audit château, les bourgeois ont fait une décharge; ils étaient campés dans la place et autour de l'église; ensuite on tira cinq coups de canon. Toutes les cloches des paroisses et couvents sonnèrent pendant plus de deux heures, au signal d'un coup de canon qui fut tiré dès qu'on aperçut le carrosse. On fit le service le lendemain 3 audit château, où toute la ville assista. On y prononça son oraison funèbre; les bourgeois étaient encore sous les armes. Ce furent les prêtres de Saint-Pierre qui firent le service, et ils furent jusqu'à la porte Millet recevoir le cœur. M. de la Marche, curé de Poussy, et un autre, étaient dans le carrosse. Ledit sieur de la Marche a été depuis curé de Montigny.

---

22 janvier 1705.

La ville de Caen a fait faire un service magnifique pour le repos de l'âme de M. le comte de Coigny, dans l'église Saint-Pierre. Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, a chanté la messe avec la musi-

que du sépulcre qui était fort bonne et lugubre. M. le supérieur de l'Oratoire, après le service, a fait l'oraison funèbre dans la chaire ordinaire des prédicateurs. M. Foucault, intendant, y était, et l'université en corps ainsi que le bailliage et la vicomté. L'autel, depuis le haut jusqu'en bas, était tendu entièrement de noir avec trois rangs de velours, et six rangs de lingette autour de l'église, et deux rangs de velours au chœur, et un rang autour la nef, le tout parsemé d'armoiries du défunt et de celles de la ville. Il y avait au milieu du chœur, un mausolée qui avait plus de vingt pieds de hauteur, rempli de cierges et d'armoiries du défunt seulement, avec quantité d'inscriptions fort belles (1). Quatre des gardes de M. de Coigny étaient

---

(1) Ces inscriptions nous ont été conservées par Beziers, dans la *Chronologie des baillis et gouverneurs de Caen*, p. 141 Sur deux tables de marbre latérales on lisait :

Heu ! vixit
qui
mori non timuit,
nec debuit
qui
suis non sibi
vivebat ;
Orbis deliciæ,

autour dudit mausolée, avec chacun un flambeau à la main. Toute la ville y a assisté avec beaucoup de dévotion.

Urbis divitiæ,
illi hæc patri,
parentat optimo
huic ergo,
ploranti, precanti.
Astate,
ut, qui quieti publicæ
vigilavit,
publicâ prece
requiescat.

—

Au milieu des dangers où la gloire l'appelle,
Envain Bellone a soin de ses précieux jours :
La parque envieuse et cruelle,
Vient enfin d'en trancher le cours.
Ce coup n'a du causer qu'une douleur extrême
A ceux que ce Héros aimoit :
Puisque c'étoit moins pour *lui-même*,
Que pour eux qu'il vivoit.
Tout le *monde* a senti ce funeste moment
Mais cette Ville infortunée
Dont il faisoit l'heureuse destinée
A du le ressentir encor plus vivement.
Aussi s'efforce-t-elle aujourd'hui *de lui rendre*
Par *sa prière*, et par *ses pleurs*

2 mars 1705.

M. Jean-Léonor Le Gardeur, écuyer, a pris possession de la charge de lieutenant criminel au bailliage de Caen, par la démission volontaire que lui

---

Ce que le souvenir de toutes *ses faveurs*
Doit si justement en attendre,
Vous qui chérissez la mémoire
D'un homme si fidèle à donner tous ses soins,
Pour prévenir tous vos besoins,
Obtenez-lui du Ciel une *éternelle gloire.*

—

Hic
non jacet
qui
nunquam jacuit.
Quique stratus morte,
surgit in gloriâ,
sed
pio et forti
viro,
Regi acceptissimo,
Patriæ pretiosissimo,
Omnibus charissimo,
sua gens
trophœum
posuit.
Et hoc, in sinu suo,

en a faite M. Guillaume Le Gardeur, écuyer, son père, qui l'a possédée pendant l'espace de cinquante-cinq ans. M. de Croisilles, président, a pré-

---

Solamen
reposuit.

—

Ne cherchez point ici par la mort *abbatu*,
Celui que rien ne peut *abbatre* :
Et qui commandé de combattre,
Ne l'a point fait qu'il n'ait vaincu,
Sa Nation aussi n'a pas tant prétendu,
Ici lui faire un *Mausolée*,
Qu'élever un riche *Trophée*
A son héroïque vertu.
La *piété* et le *courage*
Ayant également animé son grand cœur,
Lui procurerent l'avantage
D'être toujours *Vainqueur*.
Nous voyons aussi sa mémoire
Être chere au plus *Grand des Rois* :
Et que, s'il eût vécu, son équitable choix
L'eût élevé bien-tôt au comble de la gloire.
Que ce cher souvenir doit causer de douleur !
Qu'il doit faire sentir la perte,
Que sa *nation* en a faite
Au plus haut point de sa faveur !

A la tête et aux pieds du Mausolée étaient deux cartouches, dans l'un desquels était peint un Palmier, qui tout

tendu présider à l'installation au préjudice de M. du Moustier de Canchy, lieutenant général, ce qui a formé une contestation à laquelle M. de Croisilles a acquiescé s'étant contenté de coucher sur le registre son opposition, à laquelle M. de Canchy a répondu qu'étant un lundi et jour de bailliage, il avait droit de présider, outre que c'est une exécution d'un arrêt de la Cour dont il était naturellement l'exécuteur, et autres raisons de part et d'autre.

---

plein de force et de vigueur était abattu, avec les vers suivants :

Si durasset!
S'il eût vécu!
Que ce palmier dans sa force abbattu ;
Eût porté de palmes nouvelles,
Toujours plus grandes et plus belles
S'il eût vécu!

Dans l'autre cartouche étoit peint un palmier abatu, de la souche duquel s'en élevoit un jeune, avec ces mots :

Stirpe resurgit.
Il se releve en celui qui en sort.
Et son illustre fils est un autre lui-même.
Sans cela notre deüil seroit un deüil extrême,
Et rien ne nous pourroit consoler de sa mort.

16 mai 1705.

Les mousquetaires gris sont passés par Caen pour aller à la Hougue pour s'opposer aux descentes, en cas que les Anglais en voulussent tenter..... Deux jours auparavant il a passé par ici trois compagnies d'invalides qui vont au même pays pour le même sujet,

Le 18 septembre 1705 lesdits mousquetaires gris ont passé par Caen pour s'en retourner à Paris ou ailleurs en cas de besoin.

Novembre 1705.

Ont été rompus vifs, à Caen, en la place du Vieux-Marché, deux insignes voleurs nommés Jean-Baptiste Dumont, d'auprès la ville de Rouen, et Nicolas Ditot, d'Orléans, pour plusieurs vols et assassins. On n'avait jamais vu homme plus déterminé que ledit Dumont, qui eut l'insolence de faire haro sur un marchand qui venait déposer contre lui.

Ledit Dumont étant étendu sur la roue pendant qu'on rompait son camarade, lui criait : Courage, mon camarade !

19 décembre 1705.

Les 18 et 19 décembre 1705, et quelques jours auparavant, l'abondance des pluies a tellement fait grossir les eaux que la grande et la petite rivière se sont jointes et ont inondé une partie de la ville de Caen, principalement du côté de Saint-Jean.

L'église et les bâtiments des Jacobins ont été totalement inondés, ainsi que la rue de l'Oratoire et celle de la Boucherie dans laquelle on ne pouvait aller qu'à cheval.

Les marchands droguistes ont perdu beaucoup de marchandises dans leurs boutiques de la foire, tant en savon, poivre et autres espèces de marchandises.

Les chevaux avaient de l'eau à la sangle dans les rues.

Les eaux couvraient une partie du pont de bois de la foire.

Les prêtres de la congrégation du séminaire (1) ont fait une perte de plus de quatre cents livres en farine, sel et autres denrées.

---

(1) Le séminaire des Eudistes, actuellement l'Hôtel-de-Ville.

Une femme revenant de la paroisse d'Allemagne a été jetée par le vent du haut en bas des buttes dans la rivière, dont on n'a eu aucunes nouvelles.

Les vieillards n'avaient jamais vu les eaux si prodigieusement hautes depuis cinquante ans.

---

30 décembre 1705.

Aujourd'hui trente décembre 1705, il est arrivé sur les six heures du matin un si grand vent ou ouragan qu'on crut toute la ville abîmée. Toutes les maisons furent entièrement découvertes ; il tombait des cheminées; beaucoup de maisons furent abîmées, beaucoup d'églises furent ébranlées; la grande Abbaye-aux-Hommes et celle des Dames furent les plus endommagées, et ce qu'il y eut de plus déplorable c'est que toutes les campagnes ont été désolées, les maisons et fermes abattues et ruinées, une prodigieuse quantité d'arbres renversés et surtout beaucoup de beaux pommiers. On a compté, dans la paroisse de Noyers seule, plus de trois mille pommiers ou poiriers abattus et déracinés, et à proportion dans le pays voisin, et ce qui est plus fâcheux c'est que le mal s'étendit dans toute la Province. On assure que ce fut encore pis ailleurs qu'à Caen. Cette violente tempête dura plus de six heures.

Toutes les églises et maisons de la ville de Caen ont souffert un très grand dommage aux vitres et couvertures.

Le clocher de l'église des Cordeliers fut renversé.

Deux fillettes (1) de la pyramide, du côté du midi de l'abbaye royale de Saint-Etienne, ont été pareillement renversées.

Il est tombé deux pierres de la voûte de l'église paroissiale de Saint-Etienne, et une des gouttières a été abattue.

On a vu branler le haut de la pyramide en couverture d'ardoises de l'église Saint-Sauveur.

Le vent a jeté à la rivière une femme qui lavait la lessive proche le pont de bois de la foire, dans le bateau, laquelle a été cependant sauvée.

Une maison devant l'auberge où pend pour enseigne la Corne, au Bourg-l'Abbé, a été renversée, dont une femme a été blessée à mort et une jeune fille a eu les jambes rompues.

La grande boucherie a été entièrement découverte.

On n'a pu dire la messe matinale au grand au-

---

(1) En Basse-Normandie on désigne sous le nom de *fillettes* les clochetons qui accompagnent la flèche d'une église.

tel de la paroisse Saint-Etienne à cause des vitres et des pierres qui tombaient.

On a fait, depuis ce temps-là, le service à l'autel de la Sainte-Vierge, dans la croisée du côté du cimetière (1).

1705.

Ont été réunies en une les deux cours supérieures établies à Rouen sous le nom de chambre des comptes et cour des aides, et n'en forment qu'une sous le nom de chambre des comptes et cour des aides... Elle est à présent composée de neuf présidents, soixante-quatre conseillers-maîtres ordinaires, de dix conseillers correcteurs, de trente-quatre conseillers auditeurs, de deux avocats-généraux, et d'un procureur-général. Les conseillers-maîtres sont divisés en deux bureaux, l'un appelé le bureau des comptes et l'autre le bureau des aides où ils servent par semestre alternativement. Le tribunal de cette cour est toujours à Rouen, et ses droits s'étendent sur les généralités de Rouen, de Caen et d'Alençon avec les mêmes prérogatives

---

(1) L'autel de la Vierge était probablement celui qui occupait le croisillon de gauche du transsept; on y voit encore les traces d'une peinture à fresque, représentant la Vierge.

et mêmes fonctions que les deux cours anciennes lorsqu'elles étaient séparées.

1705.

Les bourgeois de la ville de Valognes ont obtenu du roi Louis XIV le privilége de l'abonnement pour la levée de la taille, ce qui pourra contribuer à rétablir la manufacture de draperie qui a diminué... Il y a aussi une fabrique de gants dont on y fait un bon négoce.

---

27 mai 1706.

La seconde cloche de l'église Saint-Nicolas a été nommée le 27 mai 1706 par le sieur Jacques Lemarchand, conseiller du Roi, garde-scel au présidial de Caen, assisté de demoiselle Marie-Madelaine Macé, femme du sieur Pierre-François Auberée, sieur Du Taillis, premier trésorier de ladite église, et a été nommée Jacques, et bénie par maître Isaac Brodon, prêtre, curé de ladite église, et fondue par Jonchon, de ladite paroisse... Cette cloche a été fondue deux fois, parce que dans la

première fonte il manqua quelque chose à une des anses ; elle pouvait cependant être pendue en son premier état. L'inscription ayant été changée lors de la deuxième fonte et ladite cloche portant le nom de la marraine au lieu de celui du parrain, cela donna lieu à un procès de la part du sieur Lemarchand qu'il a gagné. L'inscription a été effacée et a été gravée depuis... Ledit sieur Auberée, Etienne-Noël, et Jacques Lepetit, sieur de Grandmont, trésoriers.

La quatrième cloche servant à l'usage des basses messes a été bénie et nommée ledit jour par Jean-François Callard de la Ducquerie, professeur en médecine, fils du sieur Jean-Baptiste Callard de la Ducquerie, docteur, professeur en la même faculté (1), assisté de la fille du sieur Legatelier, vivant procureur du roi en l'amirauté d'Oystreham, et nommée Marie-Ursule.

---

(1) Callard de la Ducquerie, né en 1620, à Caen, où il mourut, en 1718. On a de lui un *Lexicon medicum etymologicum*, Caen, 1692, in-12, réimprimé in-f°, en 1715, dans la même ville, avec de nombreuses augmentations, et un *Catalogus plantarum in locis paludosis, pratensibus, maritimis, arenosis et sylvestribus, propè Cadomum in Nortmannia nascentium*, Paris, 1714, in-f°. Ce dernier livre est devenu fort rare.

27 juin 1706.

Le régiment de Harcourt est parti en bon équipage de chevaux et d'hommes; c'est un nouveau régiment de cavalerie. Ils'en va à Lisle-en-Flandre. Le fils de M. le maréchal de Harcourt, qui est fort jeune, en est colonel.

---

27 juin 1706.

Aujourd'hui dimanche, 27 juin 1706, on a fait la cérémonie des reliques de Saint-Pie, pape et martyr, envoyées par notre Saint-Père le Pape à la confrérie de Saint-Sébastien, en l'église Saint-Pierre de Caen. On les avait déposées dans l'église de la Mission, dans une caisse enrichie et bien dorée... Sur les quatre heures après midi, le clergé de Saint-Pierre, en très bel ordre, fut les prendre dans ladite église de la Mission, ayant à leur tête la compagnie du Papeguay, bien leste et ornée, avec quatre tambours, deux hautbois et un trompette, et vinrent en très-bel ordre par la Belle-Croix. Quatre diacres portaient sur leurs épaules lesdites reliques. La cérémonie a duré trois jours avec l'oraison des quarante heures, le Saint-Sacrement exposé et la bénédiction du soir. Ces saintes reli-

ques ont été données par notre Saint-Père à la fille du nommé Boullard, boulanger, laquelle est à Rome avec la reine de Pologne qui l'aime beaucoup. C'est une fille d'une grande vertu.

---

8 Juillet 1706.

Le jeudi 8 juillet 1706, on a rompu vif un particulier du métier de charpentier, nommé Jacques Farolet, fils Henri, de la paroisse de Landes, pour avoir été complice d'un crime d'assassinat des plus noirs, commis le mardi des fêtes de Pâques, en la paroisse de Cheux, aux personnes des demoiselles Marie et Marguerite Saillenfest, filles de la religion prétendue réformée, dont l'une était âgée de soixante-dix-neuf ans, et l'autre de soixante-douze, lesquelles ayant leur porte fermée à clef, étaient couchées tranquillement dans leur lit.

La nommée Judith Bellejambe, fille d'Olivier, de la paroisse de Noyers, qui était aussi huguenote et avait été servante domestique de ces demoiselles, vient la nuit du 7 au 8 d'avril dernier 1706 les demander, et frapper à leur porte deux heures avant le jour. Elles craignaient ce malheureux Jacques Farolet, qui les avait menacées plusieurs fois

de les tuer, pourquoi elles se tenaient toujours sur leurs gardes dans leur maison.

Ledit Farolet a dit à la question, et en mourant, qu'ils entrèrent trois, savoir : le nomme Bréard, et Laboulle avec lui, à la complicité de Judith Bellejambe, de la paroisse de Noyers, qui avait frappé à la porte desdites demoiselles, les priant de lui ouvrir leur maison pour coucher, étant surprise de la nuit. Elle est de présent mariée à Gabriel Bourdon, de la paroisse de Croissy, prisonnier. Après être entrés, ils égorgèrent ces deux malheureuses filles à coups de poignard, et volèrent tout ce qu'elles avaient de meubles, les enfermèrent ainsi sous la clef qu'ils emportèrent... Comme elles étaient fort particulières et retirées dans leur petit ménage, on ne s'aperçut de leur mort que le mardi suivant. Les voisins surpris de ne les point voir depuis quelques jours, ayant regardé par la fenêtre, où ils virent beaucoup de sang répandu dans la chambre, ils avertirent leurs parents et la justice; les uns et les autres se transportèrent sur les lieux, et trouvèrent l'aînée égorgée dans son lit, et l'autre toute percée de coups, dans un cabinet voisin, entièrement puantes et pourries.

Dans l'instruction du procès, on a trouvé que Anne-Marie Leblanc, femme de Jacques Dieuavant, dit Duparc, avait fait faire ledit assassinat, pour quoi elle a été contumacée et condamnée à être

pendue et étranglée, et jetée au feu par effigie, et les cendres jetées au vent. On l'a crue passée à Jersey, d'autres ont pensé le contraire.

Le même jour, 8 juillet, a été arrêtée prisonnière Marie-Anne Dieuavant, fille de ladite Anne Leblanc, et a été confrontée sur-le-champ avec Farolet.

Elle a été trouvée saisie d'une adresse pour faire venir des lettres à sa mère, ce qui a fait surseoir l'exécution par effigie de la sentence contre ladite Anne Leblanc, sa mère, dans l'espérance de pouvoir la prendre.

Le mercredi 14 juillet 1706, on a pendu à Caen une jeune femme nommée Judith Bellejambe, fille dOlivier Bellejambe de la paroisse de Noyers, laquelle épousa Gabriel Bourdon de la paroisse de Crossy, six jours après l'assassinat commis en la personne des demoiselles Saillenfest, après quoi elle fut jetée au feu et ses cendres jetées au vent. Ce fut elle qui fit ouvrir la porte de ces deux demoiselles pour les faire égorger; elle était huguenote ainsi qu'elles, et les avait servies en qualité de servante. Elle se convertit avec édification auparavant de mourir, sur les remontrances de plusieurs ecclésiastiques et du P. Kergariou, jésuite, qui a coutume d'assister les coupables.

Elle avait été condamnée le mardi 13, et l'exécution fut différée au lendemain 14, parce qu'étant

mariée depuis deux mois, elle se disait grosse, ce qui ne se trouva pas vrai par la visite qui en fut faite. Elle a accusé beaucoup de complices, entre autres Richard Breard, grand valet de ladite Dieuavent.

Le jeudi 15 juillet 1706, Richard Breard, grand valet de ladite femme Dieuavant, a été rompu vif à Caen, comme complice de l'assassinat des demoiselles Saillenfest. Il a avoué son crime à la question extraordinaire, et en étant tiré il a tout désavoué et persisté à dire et soutenir qu'il n'y était pas.

Après ladite exécution on a brulé le tableau de ladite Marie Leblanc, femme de Jacques Dieuavant, dit Duparc, qui la représentait en nature parfaitement bien ; elle était fort bien peinte en femme de distinction et de plaisir. Ce portrait avait été trouvé chez elle en faisant perquisition et inventaire de ses meubles... Il avait été exposé tout le jour à une potence au pilori, où toute la ville alla par curiosité. On ne fit qu'y ajouter une corde au col et aux bras, et peindre au haut du tableau un morceau de potence.

Le 24 juillet 1708, on a jugé tous les coupables de ce même crime, tant les contumaces que les présents.

La fille de Jacques Dieuavant a été condam-

née au bannissement pour neuf ans de la province.

Henri Farolet, père de Jacques Farolet, qui fut rompu vif le 8 juillet 1706, a été élargi quant à présent.

Jacques Saillenfest, dit Lahoulle père, élargi définitivement.

Le sieur de Loucelles, de proche Thorigny, d'ancienne noblesse, a été condamné par contumace à avoir la tête tranchée.

Le fils dudit Jacques Lahoulle condamné, par contumace, à être rompu vif pour avoir été un des plus complices dans ledit assassinat.

La veuve Pajot a été condamnée à être bannie à perpétuité, etc.

Plusieurs autres déchargés.

1er janvier 1706.

Le rôle des taxes de la capitation de la bourgeoisie de Caen a été arrêté par Mgr Foucault, conseiller d'état, pour l'année 1706, en exécution de la déclaration du Roi du 12 mars 1701, sur les chefs de famille, les femmes séparées, les veuves,



les enfants mineurs et majeurs qui ont des droits acquis par le décès de leurs pères et mères, les domestiques des bourgeois et habitants.

Ladite bourgeoisie est taxée à la somme de 18,100 livres, et à celle de 1,810 livres, pour les deux sols pour livre, ce qui fait en total 19,910 livres, pour être payées au sieur Jacques de Floissac, receveur général.

Le rôle des gentilshommes de la ville et paroisses de l'élection de Caen se monte à la somme de 17,684 livres, en outre les deux sols pour livre.

La recette actuelle du rôle de la bourgeoisie s'est trouvée monter à la somme de 16,670 livres 17 sols 10 deniers; pourquoi ledit sieur Floissac a retenu par ses mains celle de 277 livres 16 sols 11 deniers pour ses taxations, à raison de 4 deniers pour livre de ladite somme de 16,670 liv. 17 s. 10 d.

Les décharges, modérations et doubles emplois dudit rôle de la bourgeoisie se sont trouvés monter à 668 livres 5 sols.

1706.

Les habitants des paroisses du bourg de Thorigny, élection de Saint-Lo, dont les maisons avaient été brûlées en la plûpart, le lundi 1er septembre

1704, ont été diminués sur leur tarif de la somme de 2,894 livres pour ladite année 1706, pour icelle somme servir au rétablissement de leurs maisons, de laquelle somme Me Bertrand Lanon, receveur des tailles de l'élection de Saint-Lo, a été remboursé, en ayant fait diminution auxdits habitants en conséquence de l'arrêt du conseil du 31 mars 1705, et ordonnances de Mgr Foucault, intendant, rendues en conséquence.

Jeudi 15 avril 1706.

Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, a tenu son synode à Bayeux et y a fait lire et publier son mandement pour la publication de la constitution de notre saint Père le Pape, Clément XI, du 16 juillet 1705, contre les erreurs du jansénisme, commençant par ces mots : *vineam Domini sabaoth...*

---

19 mai 1706.

Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, a assisté à une thèse de théologie soutenue par les religieux bénédictins de l'abbaye Saint-Etienne de Caen. Il y

arriva lorsque ladite thèse était sur le point de finir. L'université y avait assisté en corps avec le sieur Hallot, recteur de ladite université. Le seigneur évêque n'y était point attendu, et ledit sieur Hallot ayant conservé sa place d'honneur au milieu de l'assemblée, Mgr de Nesmond se laissa aller à plusieurs invectives qui troublèrent toute la compagnie. Les bénédictins ne prirent point de part à toutes ces contestations. Le sieur Jacques Le Marchand, conseiller garde-scel au bailliage de Caen, prit le parti desdits religieux en parlant à mondit seigneur l'évêque et blâmant le trouble qu'il était venu apporter.

Le 5 mai 1707, Mgr de Nesmond donna un mandement portant condamnation de plusieurs propositions extraites de ladite thèse et autres thèses précédemment soutenues dans ladite abbaye, qu'il avait même honorées de sa présence au mois de novembre 1696, ainsi que le premier acte qui fut soutenu en l'année 1702 en ladite abbaye, qui était une dissertation sur l'église. Ce mandement fut lu et publié ledit jour 5 mai, au synode, et condamne douze propositions extraites des thèses soutenues aux années 1696, 1697, 1698, 1699, 1701, 1702, 1704 et 1706.

Mai 1706.

On a commencé de construire les établis nécessaires pour réparer le haut de la pyramide de la tour de l'abbaye Saint-Etienne de Caen, du côté du nord, et le dommage que le tonnerre y avait fait le samedi 30 août 1704, sur les onze heures du soir à venir au dimanche 31.

L'entière réparation en a été faite le 16 juin de la présente année (1).

Mai 1706.

Jeudi, ...mai 1706, ont été rompus vifs, à Caen, Desheulles et Jean Croix, dit Fleuret, de la paroisse de la Vacquerie, pour avoir égorgé les sieurs Letellier, Rogerard et Bourat, commis des gabelles.

---

(1) Dernièrement, en réparant cette tour, on a trouvé une inscription gravée sur une planche de plomb et portant la date de l'accident et de la reconstruction.

Mai 1706.

Le samedi suivant, ... mai 1706, a été pareillement rompu vif, à Caen, François Leconte, dit Musette, de la paroisse de Longraye, pour le même fait.

Il a été assisté au supplice par deux complices.

Le nommé Thomas Camlong a été effigié.

Août 1706.

Il est parti de Caen un détachement de cinq cents bourgeois pour la seconde fois pour aller à la Hougue, sur les avis qu'on a eus qu'il se devait faire une descente des ennemis vers les côtes de ce pays. La noblesse y est aussi retournée sous le commandement de Mgr Gaspard-Joseph de Morel, seigneur de Secqueville et du Fresne, en la qualité de lieutenant général d'épée et aussi pour la seconde fois, ce qui les a tous bien chagrinés à cause de la saison du mois d'août et qu'ils ne faisaient tous qu'arriver de leur premier voyage. Tous les détachements des campagnes firent aussi la même manœuvre, ce qui les a mis tous en désolation, étant presque tous nécessaires chez eux.

1706.

A été fait un recueil des statuts et règlements faits, tant aux chapitres généraux qu'autres chapitres ordinaires, touchant la discipline, pour l'église cathédrale de Saint-Pierre de Lisieux, ainsi qu'il fut ordonné au chapitre général de 1680. Ce recueil contient quatre-vingt-quatre articles, imprimé en ladite année 1706, chez Antoine Cavelier, à Caen, in-4°, contenant quatorze pages.

---

23 août 1706.

Nicolas-Joseph Foucault, intendant à Caen, a reçu de la cour les provisions de ladite charge d'intendant, qu'il possédait, pour la transmettre au sieur Nicolas-Joseph Foucault, son fils, marquis de Magny (1). Tous les corps de la ville sont allés le féliciter et complimenter à ce sujet.

---

(1) La terre de Magny venait d'être érigée, en faveur de Foucault, en titre de *marquisat* sous la dénomination de *Magny*, conjointement avec les fiefs, terres et seigneuries de Tracy, Arromanches, Manvieux et Dampierre-Marie situé à Rye.

Le fils de Foucault ne répondit pas aux espérances que l'on devait attendre de la faveur qui lui était accor-

8 septembre 1706.

L'image de la sainte Vierge en relief doré, qui se met sur la table de la confrérie de charité en

---

dée. Il se fit révoquer en 1709. On le vit faire ensuite, dit Saint-Simon (année 1706), « des personnages dangereux et extravagans en France et en Espagne. » Il fut compromis dans la conspiration de Cellamare. A la date de 1718, Saint-Simon lui consacre une page peu flatteuse à propos d'un souper donné par la duchesse de Berry au duc et à la duchesse de Lorraine :

« ... Trois ou quatre personnes non invitées et non faites pour l'être, se fourrèrent hardiment à la table des hommes. Saumery, premier maître-d'hôtel de madame la duchesse de Berry, leur en dit son avis par son ordre au sortir de table. Ils ne répondirent rien et s'écoulèrent, excepté Magny, qui dit tant d'insolences que Saumery le prit à la cravate pour le conduire à madame la duchesse de Berry, et l'eût exécuté, si Magny n'eût trouvé moyen de s'en dépêtrer, et de se sauver hors du Luxembourg dans la ville, où le lendemain il continua de débiter force sottises.

» Il était fils unique de Foucault, conseiller d'état, qui s'était élevé par les intendances, et qui, par un commerce de médailles, s'était fait une protection du père de la Chaise. Tous deux s'y connaissaient fort, et en avaient

l'église Notre-Dame de Caen, a été donnée par Marin Laiguillon, suivant que mention en a été faite sur le registre de ladite confrérie. Le matrologe est de l'an 1537.

---

ramassé de belles et curieuses collections. Foucault eut ainsi le crédit de faire succéder ce fils à l'intendance de Caen, lorsqu'il la quitta pour une place de conseiller d'état. Les folies que fit Magny dans une place si sérieuse et les friponneries dont il fut convaincu furent si grossières et si fortes, qu'il fut rappelé avec ignominie, et que, n'osant plus se présenter au conseil ni espérer plus aucune fortune de ce côté-là, il se défit de sa charge de maître des requêtes, prit une épée, battit long-temps le pavé, et après la mort du roi essaya de se raccrocher par une charge d'introducteur des ambassadeurs que le baron de Breteuil lui vendit.

» C'est à ce titre qu'il se fourra à table à cette fête, et que par ses insolences il se fit mettre deux jours après à la Bastille. Après que madame la duchesse de Berry en eut fait une honnêteté à Madame, parce que Foucault était chef de son conseil, Magny, au sortir de la Bastille, eut ordre de se défaire de sa charge, qui avait besoin d'un homme plus sage auprès des ministres étrangers. La rage qu'il conçut de ce qu'il méritait et qu'il était allé chercher, le jeta parmi les ennemis du gouvernement, qui faisaient alors recrue de tout, et qui trouvèrent en lui de l'esprit et beaucoup de hardiesse. Il s'embarqua en tout, et passa

1706.

Pendant les mois d'août, septembre et octobre, on a raccommodé la pyramide de la tour de Saint-Martin de Langrune, sur la mer, par adjudication passée devant M. l'intendant en faveur des nommés Duval et Cussy, au prix de 1,300 livres. Il en doit coûter près de 1,500 livres. Elle avait été abattue du tonnerre le 7 octobre 1683, à neuf heures du

---

bientôt en Espagne. Il y fut bien reçu et bien traité, et quoiqu'il n'eût jamais été que de robe, il fut colonel, et tôt après brigadier. Je m'étends sur lui, parce que je l'y trouvai majordome de la reine. Il expédiait fort promptement ce qu'il touchait, trouvait fort mauvais de ne faire pas assez tôt fortune, et l'indigence où il se jetait lui-même. La mauvaise humeur le rendit fort impertinent, et le fit honteusement chasser, tellement qu'après la mort du régent, il repassa les Pyrénées dans l'espérance du changement des temps. Mais comme les brouillons n'étaient plus nécessaires à ceux qui les avaient recherchés pendant la vie de ce prince, Magny demeura sur le pavé, chargé de mépris et de dettes pour le malheur d'une fort honnête femme et riche, qu'il avait épousée, lorsqu'il était à Caen, et qu'il avait sucée et abandonnée. Il a depuis traîné une vie obscure et misérable, et il est retourné enfin en Espagne où le même mépris et la même indigence l'ont suivi. »

matin. Ladite somme a été payée à raison de 16 s. par acre. Il m'en a coûté 20 liv. 11 sols.

Lorsque le tonnerre renversa la hauteur de vingt pieds de ladite pyramide ledit jour, 7 octobre 1683, sur les neuf heures du matin, le pavé de ladite église fut entièrement ravagé par le tonnerre. Tout ce désordre fut fait après deux coups de tonnerre.

Décembre 1706.

Les missionnaires eudistes et autres prêtres qu'on fit venir de Paris et autres lieux, au nombre de vingt à vingt-cinq, ont commencé une mission en l'église Saint-Pierre, qui a continué jusqu'au 9 de janvier 1707, et a fait beaucoup de bien dans la ville, tant pour les conversions, restitutions, que réconciliations. Il y avait de très habiles prédicateurs. On a fait des retraites pour les dames, pour les prêtres et pour les messieurs, tant officiers qu'autres, ce qui a beaucoup édifié tout le monde. Mg^r de Nesmond, évêque de Bayeux, en a fait la clôture par une procession générale qui a parti de l'église Saint-Pierre avec le saint sacrement, et est allée sur la place Royale à un autel qui était dressé contre la porte du séminaire, où l'on donna la bé-

nédiction. Il y avait la plus grande assemblée qu'on puisse s'imaginer.

Vendredi 1er janvier 1706.

A été termée une assemblée au prône de l'église paroissiale de Saint-Etienne-le-Vieil de la ville de Caen pour, par les habitants et paroissiens, délibérer au dimanche suivant au sujet des désordres et ruines causées à ladite église par la tempête de vent très extraordinaire de la nuit du 29 au 30 décembre dernier 1705, dont il a été fait un détail ci-devant ledit jour (1).

Dimanche 3 janvier 1706.

Suivant la semonce faite vendredi dernier, les paroissiens de l'église Saint-Etienne se sont assemblés pour délibérer sur les désordres arrivés à leur église par l'horrible tempête de vent.

On y a député les sieurs Ricouf et Des Genetest,

---

(1) Voir p. 90 et 91.

procureur en la vicomté de Caen, pour par eux faire dresser un procès-verbal par quatre architectes, pour après ledit procès-verbal fait être rapporté le dimanche suivant à la paroisse aux fins d'en faire un devis.

Et ont été d'abondant députés les sieurs Des Genetest, procureur, et le sieur Des Genetest de la Cressonnière, pour faire rendre compte aux trésoriers précédents, et ont été autorisés d'agir par justice pour y assujettir ceux qui voudraient y contrevenir, et se sont obligés de rapporter les diligences qu'ils auront faites à ce sujet.

Dimanche 15 août 1706.

Peu de temps après l'office de vêpres, sans qu'il fît aucun vent, il a tombé encore une grosse pierre de l'église Saint-Etienne, qui était joignante celle qui tomba le 30 décembre 1705, lors de la furieuse tempête qui s'éleva, dont on a parlé ci-devant. Cet accident nouveau a donné bien de l'appréhension pour le reste.

Cela a donné lieu à ôter le tabernacle de sur le grand autel et de le placer sur l'autel de la chapelle de la sainte Vierge.

1707.

Quelques jours après la Fête-Dieu, on a commencé de réédifier l'église Saint-Etienne-le-Vieil, suivant l'arrêt du conseil obtenu pour lever l'argent nécessaire à cette dépense sur les possédants biens-fonds sur ladite paroisse.

Le nommé Lamare a été l'architecte, et le nommé Noury a été le charpentier.

Cette réédification a été achevée dans le mois de décembre 1707, sans que personne ait été blessé, quoique cette entreprise fût très périlleuse, et est admirée de tous ceux qui avaient vu le dommage.

---

24 décembre 1707.

Veille de Noël, l'ouvrage de la réparation de l'église Saint-Etienne étant achevé depuis environ quinze jours, on a commencé de sonner en vol les cloches de ladite église, qui n'avaient point sonné en vol depuis le 30 décembre 1705, jour de cette horrible tempête qui ravageait tout et qui avait fait tomber une chaîne d'une des claires-voies de ladite église.

Vendredi 9 décembre 1707.

On a commencé de démolir le contre-retable de

l'autel principal de l'église Saint-Etienne-le-Vieil, pour en construire un autre.

Le sieur Brodon, sculpteur(1), et le frère Guillaume, religieux bénédictin de l'abbaye Saint-Etienne (2), ont donné le dessin.

Les mesures en ont été prises le dimanche 11 dudit mois.

On a commencé de fonder le 24 dudit mois de décembre, veille de Noël.

---

(1) G. Brodon, sculpteur distingué, né à Caen même, était auteur de toutes les statues qui, avant 1793, ornaient la chapelle de la Visitation de Caen. On connaît encore de lui un ange gardien qui est dans une des chapelles de l'église de l'abbaye de Saint-Etienne.

M. Brodon, frère de G. Brodon, était architecte. La Visitation de Caen a été construite par lui.

(2) Guillaume de la Tremblaye, religieux convers de l'ordre de Saint-Benoît, avait, en 1704, donné les plans du grand bâtiment neuf de l'abbaye de Saint Etienne de Caen, dont la construction, dirigée par lui, fut terminée en 1726. C'est aussi au frère Guillaume que l'on doit les plans de l'abbaye de Sainte-Trinité et ceux de l'abbaye de Saint-Denis, qu'il fit en partie exécuter.

1708.

Le pupitre ou jubé de l'église Saint-Etienne a été démoli pour donner plus de jour dans la nef et le chœur, et laisser voir le contre-retable neuf.

---

8 janvier 1707.

Est né Mg^r^ le duc de Bretagne, sorti de Mg^r^ le duc de Bourgogne et de mademoiselle Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne (1).

On a chanté, en l'église Saint-Pierre, le *te Deum* en reconnaissance, le 13 février 1707, où tous les corps de la ville ont assisté. M. Foucault, intendant, était à la tête du présidial. Après quoi on a mis le feu au bûcher dans la place Saint-Pierre, au bruit de la mousqueterie qui était sous les armes et du canon du château où l'on a fait une décharge de vingt-huit pièces de canon. M. Foucault, intendant, s'en alla ensuite chez lui où il jeta par sa fenêtre deux ou trois cents livres en petite monnaie

---

(1) Le duc de Bretagne mourut le 8 mars 1712; depuis le 20 février de la même année il avait pris le nom et le rang de dauphin.

et fit couler deux pièces de vin au public. Après le souper il y eut un bal chez lui où toutes les dames étaient conviées de se trouver en masque et non autrement. Il y eut une très belle et magnifique assemblée et un *media nox* après, et environ sur le minuit on a tiré, du haut de la tour de Saint-Jean, soixante ou quatre-vingts fusées volantes avec des serpenteaux qui réussirent fort bien.

Il n'y eut aucune réjouissance dans le reste de la ville. Ceci s'est passé le 13 février.

Mercredi 1er mars 1707.

On a procédé à l'élection des échevins suivant l'usage dans l'Hôtel-de-Ville, et on en a nommé trois, savoir : un second noble, un troisième notable et un sixième marchand, les trois autres étant titulaires, savoir : MM. d'Anfernet, Vaumorel et Couture. Le premier qui a été nommé est M. Le Bas, de Cambes, vicomte de Caen, ce qui a fait bien de la contestation, parce qu'on n'en avait point encore vu qui fussent de robe, quoique, par la déclaration du Roi qui fut donnée en 1679, il soit dit qu'il y en aura deux nobles, soit de robe ou d'épée. Cependant il passa à la pluralité des voix et fut élu. Le second notable est le sieur Leprovost,

homme de mérite; le troisième est le sieur Royer, marchand chapelier, qui a été élu comme assesseur de l'Hôtel-de-Ville, étant un des priviléges de sa charge de pouvoir être échevin une fois pendant sa vie.

Pâques 1707.

Le saint Père le Pape Clément XI a accordé un jubilé universel pour tâcher d'obtenir de Dieu la paix entre tous les princes chrétiens, entre qui est allumée la guerre à l'excès. Il a été fait à Caen avec beaucoup d'édification et de dévotion.

1er mai 1707.

Messire Jean-Baptiste d'Anfernet, chevalier d'honneur du présidial de Caen, et premier échevin titulaire de cette ville, y est mort, et son corps a été porté en la paroisse de Montchauvet.

---

7 mai 1707.

Le sieur Charles-Jacques Gohier, écuyer, seigneur

de Jumilly, lieutenant civil et criminel au bailliage et siége présidial de Caen, a pris possession de la charge de lieutenant de maire de ladite ville, et a tenu la foire royale pour l'absence de M. du Moustier de Canchy, maire. Cette charge est de nouvelle création et lui coûte 6,500 livres.

Dimanche 5 juin 1707.

On a chanté, en l'église Saint-Pierre, le *te Deum* en action de grâces de la victoire remportée par Mg[r] le maréchal duc de Berwick, en Espagne, à Almanza, sur les troupes de l'archiduc composées de Hollandais, Anglais et révoltés d'Espagne, commandées par M. le marquis de Das Minas et milord Galloway. Ils ont perdu plus de vingt-cinq mille hommes, dont il y avait plus de dix mille prisonniers, plus de huit cents officiers, vingt pièces de canon, quantité d'étendards et drapeaux et presque tout le bagage. Mg[r] le duc d'Orléans arriva le jour après la victoire, qui fut bien mortifié de ne s'être point trouvé au combat. Nous y avons perdu peu de monde, entre autres trois lieutenants généraux, savoir : MM. de Polastron et de Sillery, et un Espagnol. Le *te Deum* fut chanté dans l'église Saint-

Pierre par Mg[r] de Nesmond, évêque de Bayeux, où tous les corps ont assisté. Le présidial y etait ainsi que M. Foucault, intendant, MM. les officiers de ville étant à la gauche suivant un nouvel édit du Roi qui l'ordonne ainsi.

Il pensa y arriver bien du bruit parce que, par ledit édit il est porté qu'en sortant les officiers du présidial croiseront avec eux, c'est à dire que le président sortira le premier, après lui sortira le maire et ainsi jusqu'à la fin des deux corps, après quoi, dans la marche, chacun reprend sa file, savoir : le présidial la droite, et la ville la gauche ; et en sortant le présidial crut devoir aller seul, croyant que la cérémonie était finie et qu'on ne devait croiser que dans les cérémonies où on va quelque part. Le différent s'est terminé à quelques paroles et poussements d'épaules. Le corps de l'université n'a point jugé à propos d'assister à cette cérémonie, croyant qu'on lui faisait un passe-droit dans sa place : cela mérite bien un règlement.

Après le *te Deum* chanté, M. Foucault, intendant, mit le feu au bûcher avec MM. le maire de la ville et son lieutenant, au bruit de la mousqueterie des bourgeois et de tout le canon du château.

---

11 juin 1707.

Jour de fête saint Barnabé, apôtre, qui était gardée ci-devant sur le diocèse de Bayeux, a commencé d'être retranchée et supprimée, et a été la première du nombre de sept jours de fête qui n'a point été gardée en conséquence du mandement de Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, en date du..., qui retranche, savoir :

Saint Barnabé, apôtre, le 11 juin ;
Saint Jacques et saint Christophe, le 25 juillet ;
Saint Exupère, évêque de Bayeux, le 1er août ;
Saint Laurent, martyr, le 10 août ;
Saint Barthélemy, apôtre, le 24 août ;
Saint Mathieu, apôtre, le 21 septembre ;
Saint Simon et saint Jude, le 28 octobre.

Lundi 18 et mardi 19 juillet 1707.

Il a fait à Caen des chaleurs très excessives qui ont encore augmenté le 20, 21, 22 et 23 dudit mois, dont plusieurs ouvriers dans les prairies qui travaillaient à la récolte des foins sont morts. Plusieurs sont morts aussi dans les chemins, et des chevaux y ont péri.

Il est mort, le lundi 18 et mardi 19, neuf à dix

personnes, sans compter ceux qu'on reconduisit chez eux qui sont morts aussi.

Ils tombaient jusqu'à dix et onze à la fois évanouis, et le mardi principalement.

Les PP. jésuites étaient occupés dans la prairie à confesser et assister ces pauvres gens. Le vicaire de Notre-Dame administrait l'extrême onction.

Cela donna tant de terreur qu'on ordonna, par sentence de police, de ne point faucher, faner, ni charrier de foins depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Il y eut une requête présentée au contraire, ce qui fait que ladite sentence de police ne s'est exécutée que deux jours.

Mars 1707.

Lettres patentes en terme d'édit du Roi, portant règlement pour les facultés de médecine et pour l'exercice d'icelle, enregistrées au parlement de Rouen, le 5 avril 1707.

Le mercredi 11 mai, audit an, devant le sieur Jacques-Charles Gohier de Jumilly, lieutenant particulier civil et criminel. Lecture et publication dudit édit a été faite ouï et ce requérant le sieur Prepetit de Cahan, procureur du Roi.

Le samedi 18 juin, audit an, les sieurs Jumilly et procureur du Roi se sont transportés aux écoles de médecine de l'université de Caen, assistés de Nicolas Bidard, commis au greffe dudit siége, pour y faire faire la lecture et enregistrement dudit édit contenant 38 articles.

---

3 Janvier 1708.

Le mardi 3 janvier 1708, lettre imprimée a été écrite et adressée à Mg^r de Nesmond, évêque de Bayeux, contenant 299 pages in-12, au sujet de son mandement du 5 mai 1707, portant condamnation de plusieurs propositions extraites des thèses soutenues en l'abbaye Saint-Etienne de Caen.

---

16 Janvier 1708.

Aujourd'hui jeudi, 16 janvier 1708, M. Jacques Lemière, écuyer, sieur d'Allemagne, fils de M. Lemière, lieutenant du vicomte, a pris possession de la charge de conseiller, chevalier d'honneur, que possédait feu M. d'Anfernet, premier titulaire,

après toutes les formalités requises observées. Il a prêté serment devant M. de Croisilles, président.

---

16 Avril 1708.

Le lundi 16 avril 1708, lendemain Quasimodo, a été pendu, à Caen, au lieu ordinaire, le nommé Nicolas Bonvoisin, de la paroisse de Lassy.

Il eut la vie sauvée ayant été saigné à propos. Il est revenu à Caen, environ un mois après, pour remercier son chirurgien et se portait très bien.

Il fut accompagné à la potence par son frère et un autre complice, lesquels furent conduits aux galères.

---

9 Juillet 1708.

Aujourd'hui lundi 9 juillet 1708, le sieur Plesbois de la Garenne, marchand banquier, a pris possession de la charge de lieutenant de maire en l'Hôtel-de-Ville, à Caen. On s'était opposé à son installation quoiqu'il eût été reçu au parlement

de Rouen, auquel ses provisions étaient adressées. Il a été obligé d'aller au conseil pour lever ladite opposition. Le sieur Gouville de Pontoger, procureur du Roi de la ville, a été député au conseil pour soutenir l'opposition, attendu qu'il était marchand de dentelles et vendant du fil à l'once. Cependant le conseil a statué en sa faveur et a donné son arrêt qui le maintient en ladite charge, quoiqu'on eût proposé de réunir ladite charge et de le rembourser aux dépens des lanternes qu'on abolissait dans la ville, ainsi que la charge de maire alternatif qu'on devait réunir aussi au corps de la ville aux mêmes dépens. Le sieur de la Garenne avait acheté ladite charge du sieur Gobier de Jumilly, qui en était titulaire au mois de mai 1707, ainsi que de la charge de lieutenant particulier au présidial.

---

13 Juillet 1708.

Le vendredi 13 juillet 1708 a été pendu, à Caen, Nicolas Godefroy, atteint et convaincu d'avoir volé chevaux, bœufs et vaches, etc.

Une femme recéleuse, sa complice, a été con-

damnée de l'accompagner à la potence et d'être fouettée et marquée par les carrefours, ce qui a été exécuté le lendemain 14.

Septembre 1708.

Il y a eu un grand incendie au hameau de Calix, paroisse Saint-Gilles de Caen.

1708.

Les religieux de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen ont fait faire un tableau où le duc Guillaume est représenté de sa grandeur naturelle, et ont fait écrire au bas dudit tableau, en lettres d'or, l'inscription suivante :

Hanc Willelmi Normanniæ Ducis Angliæ Conquœstoris et regis Genuinam effigiem in vetusto pariete depictam grati animi sensu in tam pium largitorem renovarunt hujus Abbatiæ religiosi Anno 1708. Saint-Martin Pinxit.

D. O. H.

1708.

Le régiment du détachement de la ville de Caen est allé à la Hougue.

---

6 Janvier 1709.

Au commencement de l'année 1709, c'est à dire le dimanche 6 janvier, jour des Rois, a commencé le grand hiver fameux. Il y a eu une gelée si furieuse qu'il n'y en a point eu de pareille depuis mémoire d'homme : elle a duré presque cinq semaines. La rivière d'Orne a gelé presque partout, ainsi que la Seine. Ce froid a fait mourir quantité de monde ; on en a trouvé de morts dans les campagnes, ainsi qu'à Paris, où on en fait monter le nombre à plus de trente mille. La terre était couverte, en ce temps là, de deux pieds et demi de neige, ce qui a causé la destruction de tout le gibier. On n'en voulait pas, tant il était pauvre et maigre. Il est arrivé, à la fin de cette gelée, des ouragans si furieux que dans la mer il est péri quantité de vaisseaux, et entre autre à Langrune, proche la Délivrande. Il est péri trois bateaux pêcheurs dans lesquels il y avait vingt-deux femmes. Ce spectacle était affreux à voir et digne de compassion.

Cet hiver extraordinaire a causé une grande cherté sur le blé, qui a duré près d'un an.

Les herbes potagères ont été d'une très grande rareté pendant le carême (1).

La permission de manger des œufs a été accordée par Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, pendant le carême.

---

18 Janvier 1709.

Le vendredi, 18 janvier 1709, une gelée barbue environnait les arbres, de façon que la plus petite branche était grosse comme le doigt.

---

2 Mai 1709.

Le jeudi 2 mai 1709, les prisonniers détenus

---

(1) La température avait été si douce jusqu'au 5 janvier, que toute la végétation était en pleine sève. Presque tous les produits de la campagne furent détruits ; les vignes, les arbres fruitiers gelèrent sur pied ; les blés d'automne gelèrent également.

aux prisons royales de la ville de Caen s'étant presque tous ligués, sont entrés dans l'appartement du geôlier, ont pris les armes défensives qu'ils y ont trouvées, et, après l'avoir battu et maltraité, sont sortis sur les sept heures du soir au nombre d'environ trente, après avoir cassé les portes et les serrures d'icelles, ont pris le chemin par la porte Saint-Julien. Le fils du geôlier en a repris un proche la chapelle Notre-Dame-des-Champs, ayant encore ses fers aux pieds, et la ramené par le collet auxdites prisons.

---

6 Mai 1709.

Le lundi des Rogations, 6 mai 1709, arrêt de la cour du parlement de Rouen pour pourvoir à la subsistance de tous les pauvres dans chaque paroisse du ressort du parlement, a commencé au 20 dudit mois de mai jusqu'au 20 du mois d'août suivant (1).

---

(1) Nous croyons devoir omettre divers passages du manuscrit relatifs à la refonte des monnaies qui eut lieu en 1709 ; tous ces détails se trouvent *in extenso* dans le second volume des *Recherches sur les Finances de France*, de Forbonnais.

16 Mai 1709.

Le jeudi, 16 mai 1709, à Paris, la précieuse châsse de Sainte-Géneviève a été descendue, selon les cérémonies ordinaires, à cause de la stérilité de la terre, les besoins de l'Eglise et de l'Etat. Elle avait été descendue le 27 mai 1694 pour demander à Dieu de la pluie qui tomba aussitôt.

1709.

Cette année 1709, depuis le mois de janvier, le froment et autres grains ont été d'une grande cherté. Le froment a valu jusqu'à six livres le boisseau, l'orge quatre livres dix sols, l'avoine cinquante sols, le sarrasin quatre livres. Il était encore plus cher dans tout le pays, du côté de Rouen, depuis Troarn, ce qui a causé bien de la misère dans tout le pays (1), particulièrement pour

---

(1) Les blés s'étaient élevés à ces prix excessifs, dans les prévisions de la famine et par la nécessité d'en réserver une grande part pour ensemencer de nouveau les champs dévastés par les gelées.

les pauvres, ce qui a donné lieu à une déclaration du Roi et à plusieurs arrêts des parlements, en conséquence, qui ont forcé tous les particuliers à donner chacun une somme d'argent, à proportion de son bien, dans chaque paroisse, ce qui a obligé de faire des rôles dans chaque paroisse de la ville et des campagnes qui étaient exécutées dans la rigueur. Cela n'a pas empêché qu'il n'y eût des soulèvements de la part des artisans qui manquèrent de pain, parce qu'on a mis bas dans presque toutes les manufactures, particulièrement dans la ville de Rouen où on s'est trouvé à la veille d'un grand pillage; car près de quatre mille pauvres s'étant attroupés, furent chez l'intendant lui demander du pain, et ne l'ayant point trouvé, étant du côté de Paris, voulurent piller sa maison, ce qu'ils ne firent que le lendemain. De là ils allèrent chez son subdélégué, dont ils pillèrent, volèrent et cassèrent les meubles, emportant tout chez eux, partageant les meubles, linge et vin au milieu de la rue. Ils traînèrent ses carrosses dans la rivière par dérision. Ils allèrent ensuite chez le commissaire de police, nommé Lemercier, où ils en firent autant que chez le sieur subdélégué. Ce désordre aurait encore continué si les bourgeois n'avaient pris le parti de l'empêcher. On ferma, pour cet effet, les portes de la ville et les boutiques qui le furent deux jours.

Le Palais cessa aussi et la bourgeoisie se mit sous les armes, et on chargea les mutins, quand on les trouvait par pelotons, sans quartier. Cependant, d'un autre côté, le parlement et les officiers de la ville y apportèrent quelque remède en leur donnant de quoi; et ayant trouvé du travail pour les employer, les choses paraissent tranquilles présentement. Il est à souhaiter que cela dure.

Il a pensé arriver pareil désordre à Caen, au mois de mai, le 17, peu de jours après Rouen. La populace, au nombre de plus de deux cents, alla à la maison du nommé Hébert, commissaire de police et huissier de la ville, où il ne resta pas une vitre ni une fenêtre entière. Cette maison est située la première sur la main gauche en sortant par la porte du faubourg Saint-Julien. Le bruit et désordre n'aurait pas cessé sitôt si M. Foucault, intendant, ne fût venu à pied, en personne, assisté de M. le lieutenant-général de police et de plusieurs officiers, tant d'épée que de robe, qui se transportèrent sur les lieux, et ils n'y auraient pu rien gagner s'ils ne s'étaient servi d'une cinquantaine de mousquetaires du régiment de Brancas de présent en garnison en cette ville, ayant la baïonnette au bout du fusil. On n'oublie rien pour trouver des remèdes à ce grand mal. Le peuple ne vint point à bout de son dessein; les soldats qui survinrent empêchèrent que les portes ne fussent

enfoncées. On a fait fermer la porte de Saint-Julien pour empêcher le peuple mutiné d'entrer dans le faubourg.

La cause de ce désordre est que le prix du blé augmente de jour en jour, ce qui ayant révolté le peuple qui aperçut ledit Hébert ledit jour, 17 dudit mois de mai, dans la grande rue Saint-Jean, faisant balayer les rues, étant alors vis à vis de l'hôtel de M. Foucault, intendant (1), où ce peuple mutiné a fait main basse sur lui, a déchiré sa robe de justice par morceaux, et a foulé aux pieds sa perruque dans la boue. Il s'est sauvé heureusement, après quoi on alla attaquer sa maison comme il est expliqué ci-devant.

Il y a eu des sentinelles, à la porte dudit Hébert, pendant plus de quinze jours, et sur les fossés de Saint-Julien, pendant qu'il faisait tirer ses meubles hors la maison.

Ledit Hébert a fait des magasins de blé dans le temps qu'il enchérissait et qu'il aurait dû le vendre. Il était de connivence avec mondit sieur Foucault, intendant.

Le Roi a révoqué ledit sieur Foucault, qui s'est retiré en sa terre de Magny, proche Bayeux.

---

(1) L'hôtel, rue St-Jean, 123, près de la rue Guilbert.

Juillet 1709.

Les bourgeois de la ville de Caen et autres personnes sans exception ont été taxés pour fournir chacun leur contribution pour la subsistance des pauvres, en conséquence de l'arrêt de la cour du parlement de Rouen.

---

2 Septembre 1709.

Le lundi 2 septembre 1709, le froment a valu, au marché de Caen, quarante-quatre livres le sac, ou cinq livres dix sols le boisseau.

L'orge a valu vingt-huit livres le sac, ou trois livres dix sols le boisseau.

---

12 Septembre 1709.

Le jeudi 12 septembre 1709, M. Foucault, intendant en la généralité de Caen, fils de M. Foucault, ci-devant intendant à Caen, est parti pour se rendre au conseil (1). Il n'a été regretté de per-

---

(1) On a vu, par la citation de Saint-Simon, note de la page 105 et suiv., que Foucault de Magny n'osa pas se présenter au conseil.

sonne, le peuple se plaignant de lui à cause des blés.

Ledit jour 12 septembre, M. Pierre Arnault de la Briffe, chevalier, marquis de Ferrières, est arrivé en cette ville de Caen, en la place dudit sieur Foucault, pour être intendant de cette généralité. Il est fils de M. de la Briffe, ci-devant procureur-général au parlement de Paris.

1709.

Sur la fin de l'année 1709 le blé a augmenté considérablement de prix à Caen et a valu plus de sept livres le boisseau, ce qui fait plus de cinquante-six livres le sac.

L'orge a valu quatre livres quatre sols.

L'avoine a valu plus de quarante sols le boisseau.

---

14 Janvier 1710.

Aujourd'hui mardi, 14 janvier 1710, il s'est tenu une assemblée générale en la maison de ville, en la manière accoutumée, où se sont trouvés les députés de chaque corps et paroisse. On y a mis en

délibération si on devait recevoir la requête que les Pères Carmes déchaussés de Rouen ont présentée, par laquelle ils demandent à s'établir dans ladite ville. Il a été arrêté qu'ils s'établiront au faubourg de Vaucelles, au nombre de deux pères et un frère lai, et qu'ils ne feront aucune quête dans la ville.

---

16 Janvier 1710.

Le jeudi 16 janvier 1710, arrêt de la cour du parlement de Rouen servant de règlement pour la cotisation et subsistance des pauvres dans les paroisses du ressort du parlement de Normandie, rendu sur la remontrance faite à la cour, les chambres assemblées, par le procureur général du Roi, que dans tous les temps fâcheux elle a toujours eu une attention particulière au soulagement des pauvres et notamment par les règlements qu'elle a donnés sur ce sujet aux années 1692, 1693 et 1709. Le public attend encore d'elle les mêmes secours pour empêcher les attroupements qui se font dans les campagnes des vagabonds qui, sous prétexte de demander l'aumône, volent et privent les véritables pauvres du secours qu'ils doivent attendre, etc.

Le lundi 27 janvier 1710, lecture et publication dudit arrêt a été judiciairement faite devant le sieur Thomas Dumoustier, écuyer, seigneur et patron de Canchy, conseiller honoraire au parlement de Rouen, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Caen, ouï et ce requérant le sieur Lepage, écuyer, ancien avocat du Roi.

L'exécution dudit arrêt commencera au premier jour de février et continuera jusqu'au 15 juillet prochain.

---

9 Mars 1710.

Aujourd'hui dimanche Quadragésime, 9 mars 1710, on a chanté dans l'église Saint-Pierre le *Te-Deum* en action de grâces de la naissance de Mg^r le prince d'Anjou, second fils de Mg^r le duc de Bourgogne; après quoi on a mis le feu au bûcher placé dans le carrefour Saint-Pierre, au bruit de la mousqueterie du régiment de Brancas de présent en garnison en cette ville. Les bourgeois étant venus pour se placer dans le carrefour, ils trouvèrent la place de la droite occupée par ledit régiment, ce qui fit une grosse contestation, les bourgeois prétendant avoir la droite. Mg^r le major du château,

commandant dans la ville, ne put engager le régiment à la céder auxdits bourgeois, quoiqu'il le commandât, ce qui obligea ceux du régiment à s'en retourner sur la place Royale, où ils allèrent se camper et faire leurs décharges par trois fois en bon ordre. On tira toute l'artillerie du château. Toutes les paroisses et couvents assistèrent à cette cérémonie, ainsi que le présidial et la vicomté. M. de la Briffe, intendant, était à la tête du présidial avec M. de Croisilles, président, tous deux en robes rouges.

1710.

L'an 1710, la rareté des pommes pour faire du cidre a été si grande en Normandie et si générale, ainsi que des poires, que les pommes ont valu, à Caen, jusqu'à cent vingt livres le septier.

On a été obligé d'y faire de la bière en quantité qui valait cinq et six sols le pot. Le cidre valai douze, seize, vingt et vingt-quatre sols le pot. Le poiré a valu six et sept sols le pot.

1710.

Création de juridictions consulaires dans les vil-

les de Caen, de Coutances et d'Alençon. Il n'y avait dans notre province que celle de Rouen, qui avait été instituée par le roi Henri II, l'an 1556, et une à Dieppe.

1711.

Les 15, 16 et 17 février 1711, il est arrivé à Caen une si grande inondation d'eaux après une quantité de neige qui était tombée, que le quartier de Saint-Jean était entièrement submergé. On allait depuis le quai des Carmes jusqu'à la porte Millet (1) en bateau. L'eau venait du côté de l'hôpital général et coulait dans la grande rue par toutes les allées de ce même côté.

---

18 Février 1711.

Les eaux de la rivière ont été débordées à Caen si extraordinairement dans les prairies qu'on ne passait qu'avec peine à pied proche la Mission. Le vent était si violent qu'il faisait sauter l'eau dessus le boulevart.

---

(1) A l'extrémité de la rue St-Jean, vers Vaucelles.

Le lendemain, 19, elle était encore plus débordée, car on ne pouvait passer qu'à cheval proche la Mission.

On a été contraint de porter dans une barque de quoi vivre et des provisions aux soldats du régiment de Piedmont, qui est présentement en quartier d'hiver dans les maisons de la foire.

On ne pouvait aller qu'avec une barque ou une cuve dans la rue des Quais, dans celle de la Neuve-Rue, dans celle de l'Engannerie ou des Cordes, dans la rue Guilbert, dans celles des Carmes et des Jacobins. On a été un jour sans passer par le bout de la rue des Pères de l'Oratoire, autrement qu'à cheval et sans pouvoir aller à la messe dans l'église des Jacobins, l'eau étant trop avancée dans la rue.

La rue Saint-Jean, depuis l'église jusqu'à la porte Millet, était pleine d'eau, de sorte qu'on ne pouvait y aller qu'à cheval ; l'eau sortait avec impétuosité par plusieurs allées des maisons qui bordent la rue Saint-Jean, du côté de la grande prairie.

Depuis le pont Frilleux (1) jusqu'à la croix de Vaucelles, on ne pouvait aller qu'à cheval; les boutiques y étaient fermées de même que dans la rue Saint-Jean.

L'eau a renversé les murailles des jardins qui sont depuis le Colombier de Montaigu jusqu'à l'en-

(1) Le pont de Vaucelles.

droit de la rivière qu'on appelle les Grandes-Ecoles, ainsi que celles qui sont le long de la Tannerie qui sépare les jardins. La rue d'Orléans était remplie d'eau, et vis à vis des Goulets de Saint-Pierre on marchait sur des planches et on ne passait qu'à cheval au bout de la rue Hamon.

On a porté une barque à ceux qui font valoir la blanchisserie du Carrel, afin qu'ils puissent sortir de leurs maisons, car les chevaux n'y pouvaient aller. Il a coûté six livres pour le port de ladite barque.

---

8 Mars 1711.

Le 8 mars 1711, on a chanté, dans l'église Saint-Pierre, le *Te Deum* en action de grâces de la prise de Gironne, en Espagne, rendue le 30 janvier dernier. Tous les corps de la ville y ont assisté à l'ordinaire, après quoi on a mis le feu à un bûcher dans la place Saint-Pierre, au bruit de la mousqueterie de toute la bourgeoisie et du canon du château.

---

6 Mai 1711.

Il y a eu contestation entre MM. du présidial et

M. de la Croisette, lieutenant du Roi au château, à l'occasion du *Te Deum* chanté dans l'église Saint-Pierre pour la prise de la ville de Gironne. M. de la Briffe, intendant, étant à la tête du présidial, alla pour se placer dans la première place du chœur Saint-Pierre, où on trouva le sieur de la Croisette, assisté de MM. les major et capitaine des postes du château, avec six soldats ayant le mousquet sur l'épaule. M. l'intendant lui remontra que ce n'était point sa place, et qu'il devait se mettre à la tête de MM. de ville, à laquelle remontrance il ne voulut point déférer, ce qui fut cause qu'on prit le parti de se mettre au dessous des chanoines du Saint-Sépulcre, et MM. les curés de la ville des deux côtés. La cérémonie étant finie, on délibéra sur cela à la chambre du présidial, et on demeura d'accord d'en écrire à M. de la Vrillière, qui ayant eu l'avis dudit sieur de la Briffe, donna un ordre par écrit par lequel il marquait qu'ayant rapporté l'affaire au Roi, sa majesté avait dit qu'il n'approuvait point les innovations, et qu'elle avait trouvé mauvais son procédé (ce sont les propres termes de la lettre), et que lorsque le sieur de la Croisette assisterait aux cérémonies publiques, il eût à se placer à la tête du corps de ville, et dans les places ordinaires. sans se faire accompagner du major ni du capitaine des postes.

19 Juin 1711.

Le vendredi 19 juin 1711, le sieur Gaspard-Joseph de Morel, seigneur châtelain et patron de Secqueville-la-Campagne, des Eties, des Fossets, de Than et autres lieux, lieutenant au bailliage et siége présidial de Caen, a donné un mandement par lequel, en exécution des ordres à lui adressés par Mgr de Luxembourg, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, en la province de Normandie, du 8 de ce mois, lues cejourd'hui à l'audience de ce bailliage, il est ordonné à tous les gentilshommes et autres sujets au ban et arrière-ban de se tenir prêts, bien montés, équipés et armés pour marcher au premier ordre où besoin sera, pour le service du Roi, en la province de Normandie, lequel mandement a été imprimé et affiché, signé de Morel et Fumesson.

Septembre 1711.

Au mois de septembre 1711, lorsqu'on faisait les réparations nécessaires aux moulins de Montaigu, dépendant de l'abbaye Saint-Etienne de Caen, il y a eu six hommes noyés, qui passaient la rivière

dans une barque qui partait du côté du Cours de la Reine, pour aller de l'autre côté de la rivière, auxdits moulins.

---

6 Octobre 1711.

Le mardi 6 octobre 1711, sur les huit heures du soir, il y a eu à Caen un tremblement de terre, par deux secousses, qui se firent dans la distance d'un *Ave Maria*. La seconde fut plus violente et plus sensible que la première.

---

17 février 1712.

Le 17 février 1712, en exécution d'une déclaration du Roi, qui a créé dans Caen une juridiction consulaire, on a élu cinq consuls à la pluralité des voix des bourgeois, pour la première fois, savoir : MM. Bazire-Prieur, Dejort, Dufresne, Duperré, et Blacher, tous marchands...... Ils ont fait chanter une messe du St-Esprit solennellement en l'église St-Pierre, où ils sont venus, précédés d'un greffier

et quatre huissiers en bon ordre. Ils étaient habillés de noir, en court manteau et toque de velours. Ils ont été ensuite de la messe au Grand-Cheval (1), où est leur juridiction, en prendre possession.

---

13 avril 1712.

Recueil a été imprimé de quelques pièces de vers français, latins et grecs, par le père Brumoy, Guillaume-Hyacinthe Bougeant et le père Charles Merlin, de la compagnie de Jésus, pour la réception de monsieur Guynet, Intendant à Caen, et de madame l'intendante, au Collége-Royal de la compagnie de Jésus, de la célèbre Université de Caen, contenant 15 pages (2).

---

(1) Aujourd'hui la Bourse.

(2) On voit, par les noms de ces jésuites célèbres, alors professeurs à Caen, combien leur collége dans cette ville avait d'importance à cette époque.

François Guynet avait remplacé M. de la Briffe dans l'intendance de la généralité de Caen à la fin de 1711; celui-ci devint intendant de Bourgogne.

CELSE MARTYR (1),

Tragédie latine,

ET LES TERREURS PANIQUES,

Comédie française,

Ont été représentées par les rhétoriciens du Collége Royal de la compagnie de Jésus, de l'Université de Caen,

POUR LA RÉCEPTION

De Monsieur Guynet, seigneur d'Arthel, intendant en la généralité de Caen.

Le mercredi 13 avril 1712, à 2 heures précises, il y a eu des intermèdes en musique pour la tragédie de *Celse.*

Quatre écoliers de la rhétorique, seconde, troisième, quatrième et cinquième ont fait chacun un compliment à Monsieur et Madame l'intendante.

1712.

Augustin Le Bedel, de St-Lo, présente une ode latine à M. François Guynet, intendant de la généralité de Caen.

---

(1) Cette note se trouve ainsi sous forme d'affiche dans le manuscrit.

16 Mai 1712.

Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, entrant dans la cinquantième année de son épiscopat, et étant le doyen des prélats de la France, a fait renouveler dans son diocèse des prières et des processions, comme quand il avait fait la cérémonie de son entrée très solennelle en la ville de Bayeux, qui fut le 15 mai 1662.

Samedi 4 juin 1712.

Le coq de cuivre a été replacé sur le clocher de Notre-Dame de Caen, après que les réparations nécessaires à faire au haut de la pyramide ont été achevées. J'étais alors dans le collége du Bois, et celui qui posa ledit coq a bu une bouteille étant affourché sur le croisillon de la croix de fer, et a jeté ensuite ladite bouteille et son verre...... Le haut de cette pyramide branlait extraordinairement quand on sonnait les cloches, ce qui faisait appréhender le péril aux voisins de l'église.

---

6 juillet 1712.

Thèses de mathématiques ont été dédiées à M. Guynet, seigneur d'Arthel, intendant de la généralité de Caen, et ont été démontrées dans le collége royal des jésuites de ladite ville, par Daniel Reneaume, de la ville de St-Lo.

---

19 août 1712.

La nuit du 19 au 20 août 1712, proche la porte Millet, le feu a pris à la boutique d'un menuisier, nommé P. Martin, qui a sept enfants, dont trois ont été brûlés par le feu ainsi que ses biens meubles.

---

22 août 1712.

Aujourd'hui 22 août 1712, on a chanté le *Te Deum*, en l'église St-Pierre, en action de grâces de la victoire remportée sur les alliés, à Denain, proche Douai, par M. le maréchal de Villars. Il y a eu dix mille hommes de tués et plus de deux mille prisonniers, beaucoup de canon; nous y avons

perdu peu de monde. On a aussi forcé le fort de Marchiennes, où étaient tous les magasins, tant des poudres, farines, avoines et la caisse de l'argent de l'armée des ennemis.

Tous les corps et communautés ont assisté à ce *Te Deum ;* après quoi on a mis le feu au bûcher, dans la place St-Pierre, au bruit de la mousqueterie de la ville et du canon du château, où l'on a tiré trois décharges de vingt-cinq coups chacune.

---

26 et 27 août 1712.

Les 26 et 27 août 1712, ont été amenés dans le château de Caen, quatre cents Hollandais prisonniers de guerre, faits à la porte de Marchiennes, en Flandre, après le gain de la bataille de Denain, dont il est parlé à l'article précédent. On les a logés dans le magasin et autres lieux. Les malades ont été mis à la Goublinière. Ils étaient conduits par une vingtaine d'officiers français. Les officiers de ces troupes, qui sont faits aussi prisonniers, sont restés à Orléans ; il n'y avait que des sergents avec eux..... Ils se sont trouvés au nombre de six cents en total. Le régiment Laonais, en garnison à Caen,

les a gardés tour à tour avec les bourgeois. Il y avait plusieurs postes à garder, dont les soldats gardaient les uns et les bourgeois les autres.

Octobre 1712.

Au commencement d'octobre 1712, il est arrivé un grand incendie au bourg de Thorigny, élection de St-Lo.

---

6 octobre 1712.

Il est arrivé à Caen des Hollandais, prisonniers de guerre, qui ont passé pour aller du côté de Valognes.

---

6 novembre 1712.

Le nommé Lafortune, vitrier, demeurant paroisse St-Etienne de Caen, a été tué d'un coup de coude qu'il a reçu dans l'estomac de la part du nommé Soret, poissonnier, demeurant paroisse St-Pierre, dont il est mort sur-le-champ.

10 novembre 1712.

Ont été enregistrés au greffe de la police, à Caen, les statuts du corps de métier des maîtres menuisiers de ladite ville, en trente articles, lesquels avaient d'anciens statuts, faits dès l'an mil cinq cent, confirmés par lettres patentes de François Ier, en date du 13 avril 1532, lesquels n'étaient plus en langage intelligible, à cause des différentes sortes d'ouvrages qui y étaient dénommés, dont on ne connaissait plus l'usage. Ladite communauté a fait deux certificats en date des 22 octobre et 7 novembre audit an, qui nomment pour députés, à l'effet de la poursuite des statuts, les personnes d'Etienne Le Roy, Pierre Drieu, Martin Gardenbas et Denis Bouver.

Les lettres patentes de Sa Majesté ont été expédiées audit an, dans ledit mois de novembre (1).

---

19 novembre 1712.

Un compagnon boulanger, demeurant chez son maître, vis à vis des goulets de St-Pierre, où il travaillait, a été tué d'un coup de poing dans le dos qui lui a cassé la veine cave.

---

(1) Elles furent enregistrées au parlement de Rouen le 3 janvier 1713, et renouvelées en 1753.

23 novembre 1712.

Le mercredi, 23 novembre 1712, au matin, a été inhumé dans l'église Saint-Etienne, dans le sanctuaire, proche la porte du chœur qui est en face de la chapelle des Saints-Anges-Gardiens, le corps du sieur Charles Turpin, prêtre, professeur de philosophie au collége du Bois et recteur de l'université de Caen, lors de son décès, arrivé le samedi 19 novembre (1).

Il devait être inhumé le dimanche 20, le lendemain de son décès; après les vêpres tout était disposé à cet effet. Le clergé de Saint-Etienne se transporta avec le sieur Malouin, curé, jusqu'à la porte du défunt, où il était exposé, pour faire le convoi. Le sieur curé croyait y trouver l'université assemblée pour y assister qui venait de prendre des mesures tout opposées sur la réflexion qu'on dit

---

(1) Ce passage du journal est d'autant plus curieux qu'il est de tradition à Caen que les funérailles d'un recteur, en fonctions au moment de son décès, devaient être *semblables à celles d'un roi*, et que, lorsque ce haut dignitaire venait à tomber malade, le corps universitaire se réunissait à la hâte pour élire son successeur, afin d'éviter les énormes frais qu'eût entraîné son décès s'il n'avait pas été remplacé. On dit même qu'un recteur, étant à la chasse, se tua exprès pour être enterré *comme un roi*.

que le sieur Crepel, professeur de troisième au collége du Bois fit faire qu'on devait bien rendre de plus grands honneurs funèbres à M. le recteur. Cette réflexion fut goûtée de toutes les facultés qui s'étaient assemblées pour venir en corps au convoi. Aussitôt noble homme, Jean Le Normand, prêtre official de l'abbaye Saint-Etienne, docteur et doyen perpétuel de théologie, faisant en cette qualité les fonctions du sieur recteur, quand il est mort ou absent, donne son mandement dans l'assemblée générale, tenue dans l'école de théologie, ledit jour, 20 novembre, et l'adresse aux seigneurs évêques de Bayeux, chancelier de l'université, de Lisieux et de Coutances, conservateurs des priviléges apostoliques, et au bailli de Caen, conservateur des priviléges royaux, pour les inviter aux funérailles dudit sieur Turpin, recteur, qui se feront le mercredi 23 novembre, et en cas qu'ils ne puissent pas honorer de leur présence, ils sont suppliés de vouloir bien du moins y envoyer leurs grands vicaires.

Il est enjoint en outre aux églises collégiales, aux abbés, prieurs, aux curés, aux couvents de religieux tant de la ville que des faubourgs, qui sont aggrégés au corps de l'université, aux officiers jurés tant de la ville que de la campagne, qu'ils aient à se trouver avec lés marques de leurs offices dans l'église des Cordeliers, au jour marqué, à 8 heures du matin.

Il est enjoint de ne point aller en classe dans tous les colléges pendant trois jours, et de faire sonner en deuil pendant le même temps toutes les cloches des églises, qui jouissent du privilége de l'aggrégation.

Pendant cet intervalle de temps nécessaire pour la distribution des mandats, le corps du sieur recteur fut apporté dans la chapelle du collége du Bois, où se tient la classe de philosophie, exposé à la vue du peuple en habits sacerdotaux, et gardé par les religieux mendiants, alternativement et chacun leur temps, savoir : les Cordeliers, Carmes, Jacobins et Croisiers, suivant qu'ils y sont obligés, y ayant des cierges autour du corps qui brûlaient nuit et jour.... On célébrait des messes à l'autel de ladite chapelle.

Ledit jour, mercredi 23 novembre, l'assemblée s'étant faite dans ladite église des Cordeliers, le sieur Aumont, greffier, fit l'appel de tous les officiers, en sortant par la grande porte du chœur, chacun suivant le rang qui leur est assigné, savoir : les quatre couvents mendiants, Cordeliers, Carmes, Jacobins, Croisiers, qui marchaient les premiers, chacun sous leur croix, précédés de 60 pauvres de l'hôpital général, portant des torches, avec les armoiries de l'université... Ensuite les trois paroisses de Saint-Jean, Saint-Pierre et Saint-Sauveur, aussi sous leurs croix.... Ensuite les députés des

abbayes de Barbery, Troarn, Auney, Fontenay, Sainte-Barbe, le Plessis-Grimoult, du Val-Richer, Royal-Pré, Belle-Etoile, Mondaye, Ardennes, l'Hôtel-Dieu, le Saint-Sépulcre, les prêtres de l'oratoire, les Jésuites.....

Ils étaient tous en habit décent. Il n'y avait que les Prémontrés qui étaient en surplis, bonnet carré et aumusse, ainsi que l'Hôtel-Dieu; les autres étaient avec leurs habits de chœur.

Marchaient ensuite les porte-masses, lesquels étaient couverts de crêpes noires, suivis des cinq facultés de l'université, tous en habit de cérémonie, suivis de tous les officiers laïques.

Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, étant malade, ne put y venir et y envoya le vice-chancelier, qui marchait au côté droit du sieur Le Normand, doyen de théologie, qui représentait alors le recteur, et avait, à son côté gauche, M. le lieutenant général du bailli de Caen, conservateur des priviléges.

Il y avait en tête du convoi cinq douzaines de torches blanches, avec les armoiries de l'université, portées par soixante pauvres de l'Hôpital-Général. Ils allèrent tous chercher le corps dudit sieur recteur en ladite chapelle. On sortit par la porte du collége qui est dans la grande rue Saint-Sauveur. Les Bénédictins de l'abbaye Saint-Etienne, tous en chape et bel ordre, firent la levée du corps, qui

était porté par quatre religieux Cordeliers sous un poêle de velours noir, parsemé de larmes, dont les quatre bâtons étaient portés par quatre docteurs de théologie, ayant leurs fourrures et chaperons. Il y en avait un, bachelier, qui marchait devant ledit corps portant en ses bras l'habit rectoral....... Les parents suivaient derrière, menés par les docteurs en théologie.... Pendant le convoi, les prêtres de Saint-Pierre chantaient en faux-bourdon le psaume *Miserere*, et les PP. Bénédictins chantaient des répons et autres prières.... En cet ordre, le convoi vint du collége du Bois, par la rue de Froiderue, et par la grande rue Saint-Etienne, la Belle-Croix, rue des Jésuites (1) jusques à l'église Saint-Etienne, où il fut inhumé, dans le *Sancta Sanctorum*, du côté de l'épître. M Malouin, curé de Saint-Etienne et principal du collége du Bois, l'ayant demandé par grâce, autrement il aurait été inhumé en l'Eglise des Cordeliers comme étant l'église de l'université, ce qui aurait fait plaisir auxdits Cordeliers.

Il y avait des soldats sous les armes aux portes des églises des Cordeliers et Saint-Etienne, et le long des rangs pendant la marche, pour y conserver le bon ordre et empêcher le tumulte.

M. Péron, grand prieur et ancien religieux de l'abbaye Saint-Etienne, a chanté la messe.

---

(1) La rue de la Préfecture.

28 novembre 1712.

Les eaux ont débordé à Caen, et ont monté presque aussi haut qu'en l'année 1711. Cependant elles n'ont point été dans la rue St-Jean.

ALEXANDRE ET ARISTOBULE,

FILS D'HÉRODE-LE-GRAND,

Tragédie française,

A été représentée au collége du Bois pour la distribution solennelle des prix donnés par M. Jacques Malouin, prêtre, curé de St-Etienne-le-Vieux, de Caen, docteur en théologie et proviseur du même collége.

L'AVARE,

Comédie de M. Molière,

A servi d'intermède à cette tragédie, représentée en 5 actes par douze acteurs, et ladite comédie par onze.

Philippe Guillot, de Caen, qui a fait le personnage de l'Avare avec un entier et parfait succès, a rendu cette pièce des plus divertissantes (1).

---

(1) On trouve, dans notre journal, beaucoup d'annonces semblables de pièces jouées dans les colléges ; nous n'avons mis celle-ci et la précédente que parce qu'elles ont

Mars 1713.

Au commencement de mars 1713, le prix de la chandelle a été fixé, à Caen, à 12 sols la livre.

Le blé a valu 26 livres le sac... L'orge a valu 17 livres le sac... Le cidre a valu 5 et 6 sols le pot... le poiré 3 sols le pot.

Mars 1713.

Au commencement de mars 1713 il y a eu grande mortalité sur les femmes nouvellement accouchées en cette ville de Caen. On dit que, dans plusieurs ville comme Paris, Rouen et Bayeux, les femmes ont le même sort.

---

3 mars 1713.

Le 3 mars 1713, arrêt du parlement de Rouen

---

rait à la réception, à Caen, de l'intendant Guynet, et parce que l'appréciation du talent de Philippe Guillot, qui a rendu la pièce de Molière *des plus divertissantes*, nous a paru singulière. Ces représentations dramatiques étaient désapprouvées par beaucoup de professeurs, notamment par le P. André. (Cf. les mss de Quens, bib. de Caen, R M).

a été rendu, qui réforme une sentence rendue par le juge conservateur des priviléges royaux de l'université de Caen, par laquelle il avait été jugé que le sieur Le Chanoine, docteur en théologie, chanoine du Saint-Sépulcre de Caen, principal du collége des Arts de la même ville, ayant succédé au sieur Pierre Cailly, était autorisé à s'absenter de l'office canonial et à n'y assister que les fêtes et dimanches, et vacances.

Mars 1713.

Pendant le carême, Mg^r de Nesmond, évêque de Bayeux, a accordé la permission de manger des œufs sur le diocèse.

Mardi et mercredi 31 mai 1713.

La nuit du 30 au 31 mai 1713, le peuple de la ville de Caen est allé fondre avec violence dans la maison du nommé Le Febure, marchand amidonnier, demeurant au Bourg-l'Abbé, dont l'amidon trouvé chez lui a été pillé, ainsi que quelques autres meubles. La cherté du blé, qui augmente de

jour en jour, n'est attribuée qu'à la grande consommation de blés que font lesdits amidonniers pour faire leur amidon (1).

---

9 juin 1713.

Le vendredi 9 juin 1713, les Hollandais prisonniers de guerre, qui étaient arrivés au château de Caen les 26 et 27 août 1712, en sont partis pour s'en retourner en leur pays.

---

(1) L'abus de la poudre à poudrer était tel à cette époque que les meilleurs esprits s'accordaient à penser qu'il était une des causes de la cherté du blé. Il y a peu d'années encore, en 1837, M. de Magneville, dans un article inséré au t. IV, p. 152 et suiv. des *Mémoires de la Société d'agriculture de Caen*, après avoir exposé les faits qui rendent à présent une disette presque impossible, écrivait : « Il faut aussi prendre en considération la suppression de » la poudre à poudrer les cheveux. Cet usage, quelque » étrange qu'il nous paraisse maintenant, était passé » dans toutes les classes de la société et devait absorber » beaucoup de blé. »

11 juin 1713.

Le dimanche Trinité, 11 juin 1713, jour Saint-Barnabé, la communauté des maîtres coquetiers de la ville de Caen ont fait célébrer la messe pour la première fois en l'église des Jacobins.

---

20 juin 1713.

Le mardi 20 juin 1713 ou environ, le blé a valu 4 liv. 10 sols le boisseau ; l'orge, 3 liv. 4 sols, 3 liv. 5 sols, 3 liv. 6 sols et 3 liv. 10 sols le boisseau ; le cidre, 4 sols, 5 sols et 6 sols le pot ; le poiré, 2 sols 6 deniers le pot.

---

20 juin 1713.

Le mardi 20 juin 1713, on a publié la paix générale, conclue à Utrecht, entre la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, la Savoie, le Portugal et le roi de Prusse. MM. de ville à la droite, et MM. les officiers de la bourgeoisie à la gauche, sur deux lignes, sont sortis de l'Hôtel-de-Ville, sur les dix heures, précédés de douze tambours, six hauts-

bois, deux trompettes et un timbalier, le tout à cheval et bien monté, vinrent au carrefour de St-Pierre, où on lut en abrégé la paix susdite, et ensuite sont allés à cheval par la rue de Geôle, par tous les carrefours de la ville et faubourgs. Messieurs de ville et leurs officiers jetaient des dragées, à grandes poignées, le long des rues et des fenêtres. On sonnait la grosse horloge pendant ce temps-là (1).

---

21 juin 1713.

Le mercredi 21 juin 1713, on a chanté le *Te Deum* dans l'église St-Pierre, en action de grâce de la paix

---

(1) La cloche du beffroi situé sur la pont Saint-Pierre ; elle servait de timbre à l'horloge, et l'inscription suivante y était gravée :

Puisque la ville me loge,
Sur ce pont pour servir d'horloge :
Je feray les heures ouïr,
Pour le commun peuple réjouir.
M'a faite Beaumont l'an mil trois cent quatorze.

Cette cloche fut refondue en 1808 et a été placée parmi les cloches de l'église St-Pierre.

qu'il a plu à Dieu et au Roi nous donner. Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, a assisté à cette cérémonie avec tout le clergé et communautés de la ville, ainsi que le présidial, vicomté, corps de ville et l'université. M. Guynet, intendant, était à la tête du présidial, après quoi on alla mettre le feu au bûcher dans la place St-Pierre, au bruit de toute la mousqueterie des bourgeois et du canon du château qui fit trois décharges...... Il y a eu beaucoup de feux dans toutes les rues et d'illuminations aux fenêtres, et des réjouissances partout..... M. Guynet, l'intendant, fit couler deux pièces de vin à sa porte, et fit tirer la nuit des fusées volantes de dessus le haut de la tour de l'église de St-Jean... Les armoiries de France, de Normandie et de cette ville, ont été exposées pendant huit jours sous le cadran de l'Hôtel-de-Ville, entourées de lierre et de clinquants.

---

5 juillet 1713.

Le mercredi 5 juillet 1713, il est arrivé, sur les quais de cette ville de Caen, un vaisseau chargé de blé venant de Hollande. Il en est encore venu d'autres quelques jours après, ce qui a fait diminuer un peu le prix du blé; mais cette diminution

a été bien courte, parce que les amidonniers, achetant le blé nouvellement débarqué, l'ont bientôt fait monter au prix de six livres le boisseau.

---

14 juillet 1713.

Le vendredi 14 juillet 1713, on a commencé d'élargir la rivière de devant le pont Frileux de cette ville de Caen, afin de faciliter l'écoulement des eaux de dedans la grande prairie. On a obligé les riverains ensuite d'élargir de l'autre côté de la rivière, à leurs frais. On a travaillé aussi du côté du jardin des religieux de l'Hôtel-Dieu pour élargir ladite rivière.

On avait dit que, pour les dédommager du tort fait à leur jardin, on leur avait donné une place située entre le pont Frileux et leur jardin, vis à vis du moulin de l'Hôtel-Dieu, pour les entourer de palissades.

---

20 juillet 1713.

Le jeudi 20 juillet 1713, le prix du blé augmentant tous les jours, le peuple de la ville de Caen

est allé fondre à coups de pierre dans la boutique de Guillot, faiseur de poudre à poudrer, demeurant proche la Cour-du-Parc, paroisse Saint-Pierre, lequel faisait de l'amidon en la paroisse de Missy. Les vitres de sa maison ont été cassées à coups de pierre. Sa boutique a été fermée pendant deux jours. Un soldat du régiment de Vexin, en garnison à Caen, a fait sentinelle à sa porte.

---

21 juillet 1713.

Le lendemain vendredi 21 juillet, sentence a été rendue contre ledit Guillot, par laquelle il est ordonné quel'amidon trouvé dansson amidonnerie, et autres ustensiles servant audit métier, seront vendus, dont une partie du prix vertira au profit des dénonciateurs de ladite amidonnerie, et l'autre au profit des pauvres.

---

24 juillet 1713.

Le lundi 24 juillet 1713, on a vendu, dans le carrefour Saint-Pierre, pour quarante-huit livres

dudit amidon dont on vient de parler, et les cuves y ont été brûlées sur la place, avec une perruque, un habit, une culotte et un tablier, le tout de toile, servant audit Guillot lorsqu'il travaillait à faire de l'amidon. Les juges ne voulaient pas que les cuves fussent brûlées, mais tout le peuple cria d'une voix : qu'elles soient brûlées ! Ainsi, les juges ne purent être les maîtres, et elles ont été brûlées, suivant ladite sentence rendue par M. de Noyers, lieutenant-général de police, et par M. du Mesnil-Patry, procureur du Roi audit siége.

La cause de leur opposition était que les amidonniers leur donnaient de l'argent pour leur permettre de faire de l'amidon.

---

24 juillet 1713.

Ledit jour 24 juillet 1713, le peuple de la ville retourna à la maison dudit Guillot y jeter quantité de pierres, et il fut obligé de fermer sa boutique une seconde fois.

Pendant que les cuves dudit Guillot brûlaient au carrefour Saint-Pierre, le peuple alla pour faire quelques violences à la maison du nommé St-Jean, blatier, demeurant dans la cour Parisy, en la paroisse Notre-Dame, devant l'hôtel de la Monnaie,

lequel fournissait des blés aux amidonniers pour faire de l'amidon. Cette démarche n'eut aucun effet, car son garçon alla chercher des soldats du régiment de Vexin, qui empêchèrent par leur présence que ladite maison ne reçût aucune insulte.

---

29 juillet 1713.

Le samedi 29 juillet 1713, sentence fut donnée par le juge de police, par laquelle ledit Guillot fut condamné d'avoir sa boutique fermée pendant trois mois.

---

29 juillet 1713.

Ce même jour il est arrivé, sur le quai de cette ville, un bâtiment chargé de blé, qui a été vendu quatre livres le boisseau.

---

2 août 1713.

Le mercredi 2 août 1713, le prix du blé a monté, à Caen, à cinquante-trois livres le sac. L'orge a été vendu quatre livres le boisseau.

La cause, en partie, de cette cherté, ont été les pluies continuelles qui empêchaient que les blés de la campagne ne pussent mûrir, en sorte qu'on a eu bien de la peine à recueillir les seigles de la campagne.

Les eaux étant débordées dans la grande prairie avec les flots, ont été cause qu'on ne put tirer qu'une partie du foin dans le mois de juillet et l'autre au mois d'août.

On a fait des prières publiques tous les jours, depuis le mois de juillet jusqu'après le mois d'août, pour prier le Seigneur d'arrêter le cours de la pluie.

On n'a commencé d'abattre du froment que le 13 août, et les pluies n'étaient pas encore finies.

---

25 août 1713.

Le vendredi 25 août 1713, il est arrivé sur le quai de cette ville de Caen un bâtiment chargé de blé, qui a été vendu 40 sols le boisseau, dont une partie était pourrie. Jacques Lemarchand ayant acheté un boisseau dudit blé, et l'ayant lavé dans l'eau, il a diminué de trois seizièmes et demi.

1er septembre 1713.

Le vendredi 1er septembre 1713, il est arrivé sur

le quai de Caen un vaisseau chargé de blé, orge et seigle. Le blé fut fixé à trois livres quinze sols le boisseau.

Il est arrivé encore dans la suite d'autres bâtiments chargés de blé, en sorte qu'on a estimé qu'il était venu dans les bâtiments environ quinze mille boisseaux de blé.

1713.

Sur la fin du mois d'août et au commencement de septembre en suivant, ceux qui avaient du foin dans la grande prairie ont eu bien de la peine à le tirer. Il a tombé de l'eau pendant plusieurs jours, et les flots qui sont survenus ont rempli ladite prairie d'eau, de sorte que les cabots flottaient sur les eaux.

---

4 septembre 1713.

Le lundi 4 septembre 1713, le nommé Pierre Vincent, faiseur de bas au métier, demeurant sur la place Royale, au coin de la rue des Quatre-Vents, a fait afficher aux carrefours de cette ville

de Caen, au son des tambours, un arrêt portant défenses de faire de l'amidon de blé, ainsi qu'à la porte de sa maison, où il avait affiché deux arrêts entourés de lierre et de papier marbré.

Ledit Vincent s'est promené par les rues monté sur un cheval que deux garçons tenaient par la bride. Il avait une palme de laurier à son chapeau.

Le nommé Lecorsu, demeurant paroisse St-Michel de Vaucelles dudit Caen, faisant la fonction de sergent en cette occasion, était aussi monté sur un cheval, ayant une palme de laurier aussi à son chapeau, et faisait la lecture de ladite sentence aux carrefours et places publiques dudit Caen.

Un autre était monté sur un âne, faisant le pleureur et l'amidonnier désolé, ayant des bottes à ses jambes. Ils étaient environ quarante personnes à leur suite, tant faiseurs de bas que de différents métiers, tous à pied, ayant aussi des palmes de laurier à leurs chapeaux.

---

4 septembre 1713.

Le lundi 4 septembre 1713, une tragédie a été représentée à Saint-Lo, dans la place de la Croix-Servier, intitulée : *Suite de l'Histoire du temps*, ou la *Paix d'Utrecht*.

9 septembre 1713.

Le samedi 9 septembre 1713, on a déchargé, au quai de cette ville de Caen, un bâtiment chargé de blé, qu'on a porté aux greniers du tripot de Caen. On le vendait au bateau soixante-cinq sols le boisseau.

---

11 septembre 1713.

Le lundi 11 septembre 1713, comme toutes les récoltes étaient retardées, on a commencé à apporter sur la place Royale de Caen, lieu ordinaire, des pommes à faire cidre : on les a vendues à raison de douze livres le septier.

---

11 septembre 1713.

Ledit jour 11 septembre 1713, on a commencé d'abaisser la chaussée des moulins de Montaigu pour faciliter l'écoulement des eaux de la grande prairie.

---

11 septembre 1713.

Ce même jour 11 septembre 1713, les religieuses de l'Hôtel-Dieu ont fait abattre une maison du côté

de leur jardin, pour, par ce moyen, élargir la rivière d'Orne, le tout à leurs frais et dépens.

Ledit jour on a commencé aussi d'élargir ladite rivière, du côté de Vaucelles, vis à vis du jardin desdites religieuses.

---

18 septembre 1713.

Le lundi 18 septembre 1713, on a commencé de rabaisser la chaussée des moulins de l'Hôtel-Dieu, pour faciliter davantage dans la suite le prompt écoulement des eaux quand elles seront débordées dans la prairie.

---

18 septembre 1713.

Ce dit jour 18 septembre 1713, le nommé Luthumière, du métier de perruquier, demeurant proche la rue des Teinturiers, à Caen, à commencé de faire travailler dans le fossé de la Porte-au-Berger pour employer ce terrain à faire un jardin.

1713.

Dans ce même temps on a fait détruire une cave qui était contre le pont St-Pierre de Caen, dans le cours de la rivière, du côté de la rue St-Jean, qui diminuait aux eaux de la rivière la facilité de s'écouler dans les débordements.

---

29 septembre 1713.

Le vendredi 29 septembre 1713, les bourgeois de la ville de Caen ont commencé de faire la garde au carrefour de St-Pierre de Caen, dans le corps-de-garde qui y est, ce qui a été ainsi ordonné par M. le major, à cause que le peuple de la ville est allé ce jour là pour attaquer la maison du sieur Samson, marchand épicier, demeurant devant l'église Notre-Dame, faisant faire quantité d'amidon, ce qui est la cause que le peuple de la ville voulait la ravager ; mais il n'arriva aucun accident.

M. l'intendant protégeait les amidonniers, et a voulu, pour cet effet, faire venir un régiment de soldats en cette ville, afin de favoriser par là leur fraude. Heureusement M. l'intendant et M. le major étaient divisés de sentiments, car sans cela les amidonniers eussent continués à faire de l'amidon.

17 octobre 1713.

Le mardi 17 octobre 1713, on a fait travailler depuis le pont de bois de la foire royale de Caen, jusqu'au pont Saint-Jacques, à nettoyer et élargir la rivière pour l'écoulement plus prompt des eaux.

---

28 novembre 1713.

Le 28 novembre 1713, arrêt du conseil a été rendu, qui autorise les syndics de la foire de Guibray à emprunter et constituer des sommes pour le bâtiment d'une citerne dans le champ de ladite foire, pour acquérir le fonds sur lequel ladite citerne est bâtie, et pour la fourniture des ustensiles d'icelle, et pour l'entretenir, dont il se fait un rôle de répartition qui se paye par les marchands occupant les loges de ladite foire.

1713.

Le père Couvrigny (1), de la compagnie de Jésus, a professé la réthorique en leur collége de Caen, en l'an 1713.

---

(1) Le P. Couvrigny acquit depuis cette époque une fâcheuse célébrité : étant allé à Alençon, il conçut, dit-

6 janvier 1714.

On a chanté, dans l'église Saint-Pierre, le *Te Deum* en action de grâces de la prise de la ville de Fribourg, en Allemagne, laquelle s'est bien défendue. On y a perdu beaucoup de monde de part et d'autre. Tous les corps de la ville y ont assisté, après quoi on a été mettre le feu au bûcher dans la place Saint-Pierre, au bruit de toute la mousqueterie de la bourgeoisie et du canon du château.

---

on, de tendres sentiments pour une de ses pénitentes qui se nommait Duplessis, et se servit de la voie de la confession pour tâcher de lui inspirer les mêmes sentiments à son égard. La jeune fille feignit de se rendre et de consentir à un rendez-vous, et en fit part à un frère qui lui ressemblait, il fut arrêté entre eux que ce serait lui qui, sous les habits de sa sœur, se trouverait au rendez-vous, ce qui s'exécuta si adroitement que le P. Couvrigny fut obligé de se retirer couvert de honte et de s'évader de la ville à la faveur de la nuit. Cette anecdote fait le sujet d'une chanson publiée sous ce titre : *Chanson d'un inconnu nouvellement découverte et mise au jour avec des remarques*, etc. Turin, alètophile, 1737. La conduite du P. Couvrigny ne fut pas plus édifiante par la suite (Voir, pour plus de détails, les *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*, par O. Desnos, t. II, p. 523, et le *P. André, jésuite, documents inédits pour servir à l'histoire du* XVIII[e] *siècle*, par MM. A Charma et G. Mancel, t. I[er], p. 408 et suiv.).

19 janvier 1714.

Il est arrivé à Colombelles, proche Caen, des bâtiments chargés de blé pour fournir la généralité d'Alençon ; on les a portés par charrettes et chevaux à Alençon, le 19 janvier 1714.

---

27 janvier 1714.

Le 27 janvier 1714, M. de Loubert (1), proche Evreux, a pris possession de la charge de lieutenant du roi et commandant aux ville et château de Caen, que possédait M. de La Croisette, dont ledit sieur de Loubert ne recevra les appointements qu'après la mort dudit sieur de La Croisette. Le Roi lui a donné ladite charge par récompense de ses services. On a tiré trois coups de canon dans le temps de la prise de possession.

---

(1) De Loubert, seigneur d'Ardey et de Cailly-Mailloc. Le Blanc du Roullet, seigneur de Normanville et de la Croisette, mourut cette même année 1714.

4 février 1714.

Le dimanche 4 février 1714, on a fait l'ouverture, dans l'église des Jacobins de Caen, de la cérémonie de la canonisation du pape, Pie V^{e} du nom, qui a duré huit jours, avec toute la solennité et la dévotion possibles. Il y a eu sermon chaque jour, à quatre heures après midi, par des prédicateurs distingués. Toutes les paroisses et couvents y ont été en procession, chacun en particulier, pendant la semaine. L'ouverture s'en fit le 3 par Mg^{r} l'évêque et par le chapitre du Saint-Sépulcre, avec le présidial en corps, et la vicomté. La clôture de cette auguste cérémonie fut faite par les religieux bénédictins, avec toute la pompe et le bel ordre possibles. Le corps de l'université n'y a point été. L'église a été tapissée depuis le haut jusqu'en bas. On ne disait la messe au grand autel qu'avec de la chandelle, les grandes vitres étant bouchées de tapisseries et glaces.

---

4 mars 1714.

Mg^{r} De Nesmond, évêque de Bayeux, a donné la permission de manger des œufs pendant le temps du carême, dans son diocèse. Le poisson salé a

beaucoup enchéri parce qu'on a été longtemps sans voir de poisson frais à la Poissonnerie, ce qui provient de ce que, sur la fin du mois de février, il y a eu quantité de matelots noyés par les tempêtes.

---

19 mars 1714.

Le 19 mars 1714, le révérend père Michel-Ange de Raguse, fils d'un sénateur de Raguse, général des capucins, est arrivé en cette ville de Caen, faisant la visite de tout son ordre. M. Guynet, intendant, a envoyé au devant de lui son carrosse attelé de six chevaux et ses deux gardes à cheval avec un de ses amis dans le carrosse pour le haranguer en latin, ne parlant pas français. Ils allèrent jusqu'à Esperon au devant de lui, parce qu'il avait débarqué à Luc, en venant du Havre-de-Grâce, dans une frégate de dix-huit pièces de canon qu'on lui avait baillé au Havre, laquelle tira dix coups de canon en arrivant, et de là il vint dire la messe à la chapelle de la Délivrande, après quoi il vint à Caen. Il alla au devant de lui avec le carrosse dudit seigneur intendant, quarante et un carrosses de messieurs et dames de la ville, presque tous à vide, et lorsqu'ils eurent rencontré ledit général avec dix capucins de sa suite, il monta, après la harangue

faite, à laquelle il répondit en latin savamment et noblement, dans le carrosse de M. l'intendant seul avec le monsieur qui l'avait harangué, et les autres capucins dans les autres carrosses qui se suivaient tous. Il arriva ainsi à Caen, et lorsqu'il fut arrivé à la Porte-au-Berger, on tira sept coups de canon de la citadelle, et en cet état on alla jusqu'au couvent des Capucins où il y avait deux cents bourgeois sous les armes, avec leurs officiers et tous les tambours de la ville qui les reçurent en saluant. Ils étaient en haie depuis la Visitation jusqu'au couvent des Capucins; tous les carrosses suivirent jusqu'audit lieu. Lorsqu'il fut arrivé, on chanta dans le *Sancta Sanctorum* quelques antiennes, après quoi il s'assit dans un fauteuil du côté de l'évangile, contre l'autel, où tous les religieux vinrent lui baiser le cachet qu'il tenait en sa main; après quoi il se retira dans le couvent, et aussitôt M. l'intendant, accompagné de six carrosses nouveaux remplis de personnes distinguées de la ville, vinrent le complimenter. Toutes les compagnies y allèrent le lendemain par députation, avec les présents de quelques unes. On lui donna le vin de la ville. Il a resté quelques jours à Caen, après quoi il est parti, et lorsqu'il sortit de la ville on tira sept coups de canon du château, comme on avait fait à son arrivée.

Il sortit de la ville sur une petite mule fort pro-

pre, et un cheval qui porte son valet et son petit équipage. Il est accompagné de dix capucins à pied qui ne le quittent point.

Il avait eu audience du Roi le 10 septembre de l'année précédente 1713.

Mars 1714.

Est mort le sieur Gautier, prêtre et doyen des chapelains fondés en l'église Saint-Pierre de Caen, grand musicien.

---

12 avril 1714.

Le mandement de Mgr François de Nesmond, évêque de Bayeux, a été donné, lu et publié à Bayeux, en son synode général, pour la publication de la constitution de N. S. P. le pape Clément XI, du 8 septembre 1713, contre le livre des Réflexions morales et les cent une propositions qui en ont été extraites.

---

13 avril 1714.

Il est arrivé au quai de cette ville de Caen un bâtiment chargé de seigle.

Le blé vaut environ 3 livres 15 sols le boisseau. L'orge vaut environ 50 sols le boisseau ; le cidre 4 et 5 sols le pot ; le poiré 2 sols 6 deniers ; la chandelle 10 sols la livre. Elle fut mise, au mois de novembre, à 11 sols la livre, mais cela n'a pas été de longue durée.

---

21 mai 1714.

Le lundi 21 mai 1714, première fête de la Pentecôte, on a publié la paix entre la France et l'empereur de la manière qui ensuit. Elle a été conclue à Rastadt (1), en Allemagne, le 6 mars 1714. Tous les tambours de la ville, deux trompettes et un timbalier, marchaient devant, après quoi suivaient les huissiers et sergents de la ville, avec leurs écharpes, à cheval ; ensuite le corps de ville, savoir : M. de Canchy, maire, en robe rouge, à la

---

(1) Cette paix avait été signée le 6 mars.

tête; ensuite tous les échevins les uns après les autres sur une ligne à la droite; le major et officiers de la bourgeoisie sur une même ligne à la gauche, privilége qui leur a été attribué par une déclaration du Roi, pourquoi ils ont payé finance. Sur les ailes il y avait les quatre hoquetons de la ville; tout était en bon ordre. Ils ont commencé à publier ladite paix dans le carrefour Saint-Pierre, après quoi ils allèrent dans le château, où on la publia au bruit du canon de la place; ensuite ils allèrent faire la même chose dans tous les carrefours de la ville dans le même ordre. Sur les cinq heures après midi on chanta, dans l'église Saint-Pierre, le *Te Deum*, où tous les corps de la ville, le clergé séculier et régulier, se trouvèrent, après quoi on alla mettre le feu au bûcher dans le carrefour, au bruit de toute la mousqueterie de la ville et du canon du château, qui fit trois décharges de vingt-quatre ou vingt-cinq pièces chacune. Il n'y eut ni feux ni illuminations dans la ville, comme on avait fait à la dernière paix qui fut au mois de juin dernier, et ce à cause de la mort de Mgr le duc de Berry. M. Guynet, intendant, était à la tête du présidial, en robe rouge, suivant sa coutume.

---

17 juin 1714.

Le dimanche 17 juin 1714, on a fait l'ouverture de la canonisation de saint Félix de Cantalice, frère capucin, dans l'église des PP. capucins de Caen. Mgr Blouet de Camilly (1), évêque de Toul, en fit l'ouverture par un savant discours. Il y eut, pendant toute l'octave, exposition du très saint sacrement, et sermon après midi chaque jour jusqu'au lundi au soir 25 que Mgr l'évêque de Bayeux en fit la clôture. Les chanoines du Saint-Sépulcre y allèrent processionnellement le premier lundi y chanter la messe et vêpres, et tous les autres jours chaque paroisse ou couvent y ont été et restaient à chanter vêpres. La musique de Saint-Pierre s'y rendait au soir au salut. Il y a eu grande affluence de peuple que la dévotion y attirait. L'église était tapissée depuis le haut jusqu'en bas, et on a con-

---

(1) François Blouet de Camilly, évêque de Toul et abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, né à Saint-Pierre, diocèse de Coutances, en 1658, mort le 17 octobre 1723. La note donnée p. 11 de la *Notice sur la bibliothèque de Caen*, 1840, in-8°, par l'éditeur de ce livre, dans laquelle François Blouet est désigné comme archevêque de Tours, est complètement inexacte.

struit un jubé sur le tambour de la porte de ladite église. On a érigé un autel au nom du saint entre les deux chapelles pour y célébrer la sainte messe.

---

11 juillet 1714.

Les compagnons toiliers de cette ville de Caen sont allés le lundi au marché à fil demander aux maîtres dudit métier de l'augmentation pour chaque sorte de besogne.

Il leur a été accordé 3 livres par grand métier de hausse, et une livre à ceux d'aune et demie, mais avec beaucoup de peine.

Juillet 1714.

En ce temps-là, on a fait travailler à la rivière depuis les degrés du moulin Saint-Pierre jusqu'au pont de la Grosse-Horloge. On a creusé la rivière sous les arches dudit pont Saint-Pierre et de l'autre côté d'icelui pont. Il y avait deux grandes barques qui portaient les vidanges au flot monté du côté de Saint-Gilles.

On passait ladite rivière à pied sec, et de longtemps on ne l'avait vue si basse.

20 juillet 1714.

On a fait abattre un coin des passets (1) du moulin de Saint-Pierre. Comme le rabais n'était pas assez plat, on a dressé un pont avec des planches afin que les banneaux n'eussent pas tant de peine à monter. On a obligé les paysans du côté de La Folie de venir avec leurs banneaux en les payant. Les valets de harnais étaient montés sur leurs chevaux tandis qu'on chargeait leurs banneaux.

On a continué de travailler le long de la rue des Quais et du côté de Saint-Gilles pour creuser ladite rivière.

---

5 août 1714.

Dimanche 5, sur les neuf heures du soir, un valet de harnais a eu la tête écrasée de la charrette qu'il conduisait, chargée d'avoine. C'était son dernier voyage, lorsque ce malheur lui est arrivé sur

---

(1) *Passet*, marche, degré, en patois normand. Nous avons encore à Caen les *Passets du Sépulcre* et les *Passets violets*.

le chemin tendant de la première Notre-Dame, route de la Délivrande, à venir au Vaugueux, à la descente de ladite Notre-Dame, à une perche loin du chemin des Morts du hameau de Couvrechef, dépendant de la paroisse Saint-Gilles.

Le maître de ce malheureux domestique n'a jamais voulu donner un drap pour l'ensevelir. Les dames religieuses de l'Abbaye-aux-Dames voulurent bien donner du linge à cet effet. Il a été inhumé dans le cimetière Saint-Gilles.

Août 1714.

On a posé une charpente neuve en bois sur l'église de l'Abbaye-aux-Dames de Caen, pour être couverte en ardoise au lieu et place de la vieille qui ne portait que de la tuile, qu'on dit que les Anglais avaient substituée de même à la couverture de plomb qui y était alors, lors de leurs ravages dans la Normandie.

Dans ce même temps-là on travaillait encore à la dorure des autels qui sont dans l'église de ladite abbaye.

---

5 octobre 1714.

On a fait, dans le cours de la Reine de cette ville de Caen, la réforme de deux régiments de cavalerie, dont l'un était habillé de blanc et l'autre de bleu.

On a réformé d'abord les soldats de milice qui avaient été incorporés dans ces régiments, ensuite ceux qui étaient mariés, et ensuite ceux qui n'étaient point trouvés du goût de M. de Harcourt (1), maréchal de France, qui faisait ladite réformé.

On a vendu les chevaux sur-le-champ, sans leur équipage, au plus offrant et dernier enchérisseur.

On a donné, à ceux qui ont été réformés, chacun 18 livres pour les conduire en leur pays.

Toutes les personnes de la ville se sont trouvées en foule pour voir cette réforme, car il faisait un temps aussi beau qu'en été.

Quelques uns desdits soldats avaient leurs manteaux et leurs buffles, soit par don ou adresse d'es-

---

(1) Voyez p. 94, 27 juin 1706. — Henri d'Harcourt, marquis de Beuvron, né le 2 avril 1654. Ce fut lui qui obtint, en 1700 et 1709, l'érection du marquisat de Thury en duché-pairie sous le nom d'Harcourt.

prit. On leur a fait défenses de s'attrouper sur les chemins, afin de ne point insulter les voyageurs. Mon dit sieur de Harcourt est colonel de ces deux régiments.

---

12 décembre 1714.

Il est arrivé, sur le quai de cette ville, deux bâtiments chargés de pommes à cidre, dont les pommes de l'un ont été criées à 10 écus, et de l'autre à 11 écus le septier.

---

22 décembre 1714.

Le 22 décembre 1714, on a publié la paix générale, signée à Bade (1) en Suisse, entre la France, l'empereur et tous les autres princes électeurs de

---

(1) A Baden. Cette paix avait été signée le 7 juin précédent.

l'empire. La marche de cette cérémonie s'est faite ainsi :

Tous les tambours de la ville, avec quatre trompettes et un timbalier, marchèrent en tête, et quatre hautbois, après quoi suivaient les six sergents de la ville et l'huissier de la ville, habillés en leur manière accoutumée dans les cérémonies, ensuite les officiers de la ville; venait ensuite M. de Canchy, maire de ville, assisté du lieutenant du maire et des échevins, et du major de la bourgeoisie accompagné des capitaines et lieutenants de la bourgeoisie tous bien montés. On a fait une décharge de toute l'artillerie du château, après quoi ils sont allés en bel ordre dans tous les carrefours faire la même publication. Quatre hoquetons, avec leurs habits de cérémonie et hallebardes, étaient autour des échevins.

---

23 décembre 1714.

Le dimanche 23 décembre 1714, on a chanté, dans l'église Saint-Pierre, le *Te Deum* en reconnaissance de cette paix générale. Tous les corps de la ville y ont assisté. M. Guynet, intendant, était à la tête du présidial. M. de Loubert, lieutenant du

Roi au château au lieu et place de M. de la Croisette, y assista et se fit mettre un prie-dieu et fauteuil sous la lampe, où il se rendit accompagné de sept ou huit officiers, précédé de six mousquetaires, après quoi il alla avec les officiers de ville mettre le feu au bûcher dans la place Saint-Pierre, au bruit de toute la mousqueterie de la ville et du canon du château, où on avait tiré à quatre heures du matin trente coups de canon, et lors du feu autant, et à neuf heures du soir autant, et à une heure après minuit encore une même volée. Il y avait, pendant la nuit, quelques illuminations aux fenêtres des bourgeois, mais peu à cause de la misère et des taxes qui ne cessent point, au grand chagrin de tout le peuple. M. l'intendant donna un repas public aux dames, où il fit voir sa magnificence, après quoi il y eut un bal et parties de jeu. Il fit couler deux pièces de vin à sa porte pour le peuple, etc. Il a fait faire un feu à sa porte, et des illuminations à ses fenêtres. On a fait, le soir, trois décharges du canon du château. Il y avait aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville des illuminations, et les mêmes armoiries qu'aux paix publiées ci-devant.

---

25 décembre 1714.

La nuit à venir au 26, jour et fête de St-Etienne, la femme d'un perruquier, ayant entendu sonner les cloches de l'église Saint-Pierre de Caen, a cru qu'on sonnait ainsi pour aller faire communier quelque malade. Comme elle était fort dévote, elle a mis la tête à la fenêtre, et ayant aperçu une grande lumière dans l'église, cela l'engagea d'aller au presbytère afin d'accompagner le Saint Sacrement au lieu où il serait porté. Ayant trouvé la porte de l'église fermée du côté du presbytère, elle a frappé avec violence contre cette porte, ce qui a obligé le vicaire de se lever pour lui demander ce qu'elle voulait.

« Je viens, dit-elle, pour accompagner le saint sacrement : j'ai entendu sonner pour cet effet, et il y a dans l'église une grande clarté. »

Après plusieurs contestations avec elle, le sieur vicaire fut obligé de venir à l'église, où l'on dit qu'on a trouvé six cierges allumés, et un prêtre habillé tout prêt à dire la messe, et qui la dit en effet, et a remercié celui qui la lui a servie de l'avoir tiré de la peine où il était (1).

---

(1) Cette anecdote est la reproduction de mille anecdotes semblables en Normandie. On croit partout que si un

On a répandu dans le public que c'est M. Gautier, prêtre, doyen des obitiers de cette même église, qui est mort au mois de mars dernier.

1714.

Le R. P. François Blangrenon, religieux, prêtre de l'ordre des Cordeliers, directeur des frères du tiers ordre au couvent de Caen, a fait don auxdits confrères d'une croix de bois qui se place sur l'autel de leur chapelle.

Cette croix a été bénie sur le glorieux sépulcre de Notre Seigneur Jésus-Christ et a été posée dans le trou où la vraie croix a été plantée ; elle a touché la pierre où Notre Seigneur fut embaumé, la colonne où il fut considéré du peuple.

Le pape Innocent II a attaché indulgence plénière sur toutes les croix qui ont touché tous les saints lieux de Jérusalem ci-dessus nommés, pour toutes les personnes qui réciteront dévotement cinq fois *Pater noster* et *ave, Maria*, et qui les toucheront avec dévotion étant en état de grâce.

---

prêtre, pendant sa vie, a négligé de dire une messe dont il avait reçu le prix, il faut qu'il revienne la célébrer après sa mort.

19 janvier 1715.

MM. les administrateurs de l'Hôpital-Général de Caen ont fait un accommodement avec plusieurs propriétaires qui ont des maisons paroisse Saint-Jean, dans la cour nommée la Croix-d'Or, bordant la grande rue Saint-Jean, afin de faire un chemin convenable à passer les charrettes qui viennent chargées pour les provisions dudit hôpital, ou s'en retournant.

L'achat de ces maisons s'est fait aux frais dudit hôpital. Il n'y avait ci-devant, sur ladite grande rue Saint-Jean, que le passage d'un carrosse, qui était presque fermé par deux puissants garde-heurts (1) que les propriétaires y avaient fait mettre, la maison dudit hôpital ni autres personnes n'ayant aucun droit de passage par là.

Cependant l'ouverture de ce chemin donna lieu à tout le monde de passer par là avec carrosses, charrettes et chevaux.

(1) Patois bas-normand. Borne placée contre un mur, contre un pilier de porte pour empêcher qu'il ne soit heurté, pour le garder des heurts.

15 avril 1715.

On a arrêté et mis aux prisons du Pont-l'Evêque le nommé Pierre La Tour, natif de la paroisse du Ham, voisine de cette ville, accusé d'avoir tué sa femme, en lui mettant une corde au col, et cela sur la déposition de sept ou huit faux témoins. Il avait eu quelque contestation avec elle, dont elle fut choquée si vivement qu'elle prit son enfant entre ses bras et s'en alla sans rien dire. Elle fut reconnue, une des fêtes de Pâques, par une personne de la connaissance du prisonnier, qui se trouva en la ville d'Alençon, où elle était, qui lui conta l'embarras où se trouvait son mari, ce qui la fit partir sur-le-champ, et elle arriva au Pont-l'Evêque le jeudi 15 avril.

---

19 mai 1715.

On a célébré, en l'église de l'abbaye royale de Sainte-Trinité de Caen, la fête de la translation des reliques de sainte Licinie, vierge et martyre, que M. le maréchal de Tessé avait apportées de Rome depuis peu à madame l'abbesse sa sœur. Il n'y a eu que trois sermons pendant l'octave, le premier et dernier jour et au milieu de la semaine. La plupart

des processions de la ville y sont allées en cérémonie. Il y a eu un grand concours de peuple et beaucoup de dévotion. La cérémonie eût été encore plus éclatante sans un différent qui survint entre madame l'abbesse et Mg^r de Nesmond, évêque de Bayeux, au sujet de la manière dont on devait en user à l'ouverture de cette cérémonie. Monseigneur voulait que les chanoines du Saint-Sépulcre, avec tout le clergé de la ville, la fît, et madame l'abbesse voulait que les religieux de Saint-Etienne prissent les reliques chez eux et les apportassent en cérémonie à l'abbaye Sainte-Trinité, ce qui fut cause que monseigneur le défendit aux religieux. L'ouverture s'en fit par une procession où étaient les prêtres chapelains de ladite abbaye, autour de la cour, le plus solennellement qu'il fut possible. La plupart des paroisses n'y furent point à cause de l'intendant.

Le lambris qu'on voit autour de l'église n'était pas encore entièrement achevé. Celui que madame l'abbesse a fait ôter auparavant était très beau et rempli des portraits de différents saints.

---

16 juin 1715.

Mg^r François de Nesmond, cinquante-huitième évêque de Bayeux, est mort dans son palais, à

Bayeux, âgé de quatre-vingt-six ans, au grand regret de tout son diocèse et de tous les pauvres (1). Il arriva en son diocèse le dimanche 14 mai 1662, au matin. Il possédait son évêché depuis cinquante-trois ans. Il fut inhumé le samedi 22 dudit mois en la manière ordinaire, dans le chœur de la cathédrale de Bayeux, sous l'aigle. La cérémonie en fut faite par Mgr l'évêque de Lisieux.

En conséquence de la mort de Mgr l'évêque de Bayeux, le chapitre, devenu le maître du temporel

---

(1) Dans notre note, p. 22, nous avons dit que M. de Nesmond, quoique doué d'un sens droit, n'avait pas toujours pu se défendre de certaines idées superstitieuses. Dans les *notes du journal de Dangeau*, il est considéré comme un homme de mœurs innocentes, mais d'un esprit borné. « Il lui échappait des propos dont il ne se doutait » pas, et qui rendaient sa compagnie indécente aux fem- » mes, jusque là que la présidente Lamoignon, sa nièce, » renvoyait toujours sa fille dès qu'il arrivait; et il fut » bien surpris quand elle lui en avoua la cause. Ce fut lui » qui dit à un curé qui s'excusait d'être allé à une noce, » par l'exemple de notre Seigneur qui assista à celle de » Cana : « Voyez-vous, monsieur le curé, ce n'est pas ce » qu'il a fait de mieux. » Cet évêque envoyait chaque an- » née, sous main, 30,000 livres au roi Jacques II, réfugié » en France. »

et du spirituel du diocèse pendant la vacance du siége, a envoyé un mandement au clergé séculier et régulier, et compagnies (1) pour la procession du dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement, qui était le 23, et avait indiqué l'assemblée du clergé à Saint-Jean pour venir ensuite processionnellement aux Jacobins, et avait marqué qu'il enverrait un député pour faire ladite cérémonie; sur quoi les chanoines du Saint-Sépulcre prétendirent être en droit et possession de faire ladite cérémonie en l'absence du seigneur évêque. Ils firent des diligences de justice à cet effet. Il y eut une sommation d'audience pour se trouver en la chambre du présidial le matin de la procession. Les parties furent entendues respectivement présence de toute la compagnie. Après leurs raisons déduites de part et d'autre, on leur proposa une conciliation qui fut suivie, savoir : que les sieurs députés feraient ladite cérémonie, sans attribution de droit, pour cette fois seulement, jusqu'à ce qu'ils fussent réglés au principal, ce qui fut signé de part et d'autre. Ce fut M. de la Lande du Destroit, archidiacre, grand vicaire et chanoine de Bayeux, qui fit ladite céré-

(1) Les corps de métiers et les confréries qui accompagnaient les processions.

monie. Il avait pour diacre M. de Sainte-Anne Hubert, prêtre, chanoine du Saint-Sépulcre, et pour sous-diacre M. Regnauld, curé de Saint-Martin. Cet acte est couché tout au long sur le registre de la chapelle du présidial.

---

14 juillet 1715.

MM. les grands vicaires du chapitre de Bayeux, le siége vacant, ont ordonné, par leur mandement, de faire dans les églises paroissiales et couvents, tous les jours jusqu'au 25 du présent mois, des prières publiques pour demander à Dieu la cessation de la pluie qui a été si continuelle qu'on ne pouvait tirer le foin des prairies. La récolte du seigle fut aussi retardée.

---

19 juillet 1715.

Claude Lail, faisant faire de l'amidon à quantité, dans la maison qu'il occupe entre les deux ponts de la porte Millet (1), appartenant au sieur Guilbert,

---

(1) Cette maison a dû être détruite lorsqu'on a élargi la place actuelle des Casernes.

ingénieur de la ville de Caen ; le blé augmentant de jour en jour, ayant monté de 11 et 12 livres, où il était, à la somme de 17 livres 4 sols le sac, en peu de temps, cela a donné lieu à quelques uns des habitants d'aller en porter leurs plaintes à M. le major du château de Caen, et lui faire connaître que cette cherté ne provenait que parce qu'on faisait encore de l'amidon de blé.

Sur quoi M. le major donna ordre à quelques soldats pour aller faire une perquisition chez ledit Lail, avec le nommé La Forge, maître serrurier, et le nommé Le Fevre, maître toilier, demeurant dans la cour du Parc, et plusieurs autres avec eux, qui, s'y étant tous transportés, ont trouvé son amidonnerie composée de sept cuves, dont ils ont fait dresser procès-verbal par le nommé Martin, sergent, demeurant paroisse de Vaucelles. Les soldats du château faisaient toujours sentinelle à la porte de la maison pour empêcher le peuple de faire aucune insulte à ladite maison pendant qu'on dressait le procès-verbal, qui n'était pas encore fini à environ huit heures du soir.

La belle-sœur de Lail étant dans la boutique de son beau-frère, qui est du métier d'épicier, reçut de la boue au visage pendant que les uns disaient : « Il faut mettre le feu à la maison. » Et les autres : « Il faut l'abattre, la maudite maison. Ils ont envie de nous faire périr. Voilà la cherté

revenue par leur diable d'amidon. » Et mille autres jurements et imprécations qui furent faites sur eux et la maison.

Les soldats du château, qui sont des invalides, ont fait garde toute la nuit à la porte de Lail, à ses propres frais.

Ce même jour vendredi 19 juillet 1715, sur les cinq heures après midi, la populace s'attroupa dans la place de la Foire franche, où l'on fait la vente des cuirs, proche le boulevart, vis à vis d'une maison sise proche le pavillon de ladite foire, occupée par le nommé Le Maître, du métier d'amidonnier, où il faisait son amidonnerie, composée de treize cuves. Chacun commença à jeter des pierres contre la maison. Il y eut trois cents ou quatre cents tuiles cassées, et nullement des vitres, parce qu'il n'y en avait pas, les fenêtres servant à mettre l'amidon à sécher avant de le cuire.

Le peuple ne put exécuter son dessein, car trois ou quatre cavaliers d'une compagnie du régiment de M. d'Harcourt, qui est actuellement en garnison dans la Foire, qui étaient de la réforme qui fut faite l'année dernière en cette ville de Caen, ayant mis le sabre en main et ayant fait épouvante aux bourgeois, les empêchèrent d'attaquer davantage la maison de Le Maître. Toutefois, M. le major du château a défendu aux soldats fort étroite-

ment de se mêler pour l'avenir de l'affaire des bourgeois.

Le Maître se servait desdits cavaliers pour escorter le blé moulu qu'on lui apportait pour faire son amidon, suivant le rapport et témoignage du nommé La Rue, savetier, demeurant dans la Foire, proche le pressoir des Jacobins, qui a fait connaître à ces religieux et à tout le monde que les cavaliers avaient conduit dans leur pressoir six sacs de farine pour Le Maître, amidonnier, afin d'en faire de l'amidon, et leur a fait faire réflexion que cela pouvait causer quelque préjudice à leurs personnes, faisant mal parler d'eux et sachant bien que les amidonniers étaient en haine à tout le monde.

Chacun cria contre Pierre Onfroy d'avoir retiré cette farine dans le pressoir des Jacobins; mais comme il tient ce pressoir à ferme, il s'est moqué de tout ce qu'on lui a dit là dessus. Cependant, ses manières d'agir ne furent pas sans récompenses, car il fut mis hors dudit pressoir.

Si les cavaliers du régiment d'Harcourt, qui étaient en garnison dans la Foire, quoique sans ordre, n'eussent pas arrêté et contenu la populace, suivant le rapport de personnes présentes alors qui virent commencer l'action devant la maison de Le Maître, elle aurait été absolument détruite, et il n'en serait resté que les fondements, tout le peu-

ple ayant en horreur les amidonniers, comme destructeurs de la vie humaine, sinon ceux qui étaient de connivence avec eux.

---

20 juillet 1715.

Etienne Bordel et Louis Bordel, maîtres boulangers, demeurant tous deux paroisse Saint-Pierre de Caen, qui n'étaient point parents quoique portant le même nom, Etienne étant bourgeois de la paroisse et ayant un frère prêtre obitier en ladite église Saint-Pierre, et Louis Bordel étant né de la campagne, se sont transportés tous deux chez Claude Lail, dont il a été parlé ci-devant, pour faire la visite dans les cuves dudit Lail, ayant été nommés à cet effet par le juge de police; Lail soutenait qu'il n'y avait point de bon blé dans ses cuves, mais seulement du son et de la recoupe.

---

23 juillet 1715.

M. de la Tillaye, major du château de Caen, a été informé que, chez un nommé La Rue, savetier,

demeurant proche la porte des Jacobins, dans une maison à eux appartenant (1), il y avait de la farine repostée pour en faire de l'amidon; il a envoyé, sur cette dénonciation, des invalides de la garnison pour faire perquisition chez La Rue, qui s'en excusa disant que cela était contre vérité. Ainsi les invalides s'étant contentés de cette réponse négative, n'ont point entré dans la maison, et La Rue retourna avec eux au château où il assura avec serment, à M. le major, qu'il n'y avait chez lui aucune farine pour faire de l'amidon.

La femme La Rue a fermé sa boutique pendant que son mari était en chemin pour se rendre au château. Il était environ huit heures du soir, et il y avait déjà bien du peuple assemblé devant la boutique.

Après qu'elle fut fermée, ladite femme a fait transporter les poches de farine en question dans la cour des Jacobins, pour la tenir cachée, mais quelques uns de ceux qui étaient assemblés devant la maison ayant regardé à travers la porte des

---

(1) A l'émeute précédente, ce savetier avait joué le rôle de dénonciateur. Voir p. 199.

Jacobins, qui faisait jour, ils ont aperçu que l'on portait des poches de farine en apparence du côté du pressoir, ce qui a donné lieu, à ceux qui étaient vis à vis de la boutique, de faire un plus grand bruit et de jeter des pierres.

Le peuple entra par violence dans l'allée de la femme La Croix, du métier de coquetier, et passa dans la cour des Jacobins, où l'on a trouvé la farine cachée dans des bûches qui étaient alors dans la cour des religieux, et on l'a portée aussitôt au château pour la faire voir à M. de la Tillaye, major. Le nommé Jacques Le Marchand en a porté une poche contenant environ quatre boisseaux, afin d'en faire une justice plus exacte.

Dans le même temps que l'on entrait au château avec la farine trouvée dans la cour des Jacobins, La Rue sortait du château venant d'attester à M. le major qu'il n'y avait point de farine chez lui. Quelques uns l'ayant reconnu, il a reçu plusieurs coups de poing et s'est sauvé par la rue du Ham. Il n'a osé paraître le lendemain à travailler dans sa boutique de savetier.

Ledit jour 23 juillet 1715, le père Caron, prieur des Jacobins de cette ville de Caen, accompagné du père Le Vallois, religieux, procureur de la maison, se sont transportés au château pour s'excuser auprès de M. le major de ce qu'on les accusait de fa-

voriser les amidonniers, et lui ont promis de chasser Pierre Onfroy de leur pressoir, et La Rue, savetier, de leur maison qu'il occupait, puisqu'ils avaient de la société avec quelques amidonniers. Cela fit beaucoup de peine aux Jacobins qu'on crût qu'ils favorisaient ces malversations.

---

24 juillet 1715.

Mercredi, lendemain de tout ce carillon, la femme La Rue a déclaré à M. le major que c'était Pierre Onfroy, pressorier du pressoir des Jacobins, qui les avait priés et sollicités de retirer cette farine chez eux, et que pour eux ils n'y avaient point de part : néanmoins on a su qu'ils y étaient intéressés comme les autres.

La femme La Rue a été menée devant M. le major, par une troupe de femmes, à peu près comme une criminelle. Elle reçut plusieurs coups de pierre en chemin; et si lesdites femmes n'eussent pas prié ceux qui jetaient les pierres de l'épargner et de la laisser, quand elle a été arrivée au marché à lait, elle eût été tuée. Les femmes qui avaient aidé à la mener au château ne voulurent pas la remener chez elle, crainte de recevoir pour elle quelques coups de pierre, car chacun voulait

faire main basse sur elle, ce qui l'obligea de prendre et demander des invalides du château pour la conduire, ayant tout à craindre de cette populace.

Le même jour, par sentence de police rendue par M. de Noyers, lieutenant général, Claude Lail, amidonnier, sur les conclusions du sieur du Mesnil-Patry, procureur du Roi, a été condamné à la confiscation de ses marchandises trouvées chez lui, dont les trois quarts vertiront au profit des pauvres, et l'autre quart à celui des dénonciateurs, défenses à lui faites pour toujours de faire aucun amidon ; ordonné que les cuves, servant à son métier, seront brûlées; condamné en 100 livres d'amende et à tous les frais et dépens faits contre lui; ordonné que ladite sentence sera imprimée et affichée pareillement à ses frais.

M. de Noyers, lieutenant de police, suivit les conclusions du procureur du Roi, à l'exception du brûlement des cuves, jugeant plus à propos qu'elles fussent vendues au profit des pauvres et des dénonciateurs; mais c'était plutôt, dit-on, pour éviter à Lail la confusion de voir sortir de sa maison ses cuves pour être brûlées, parce qu'il était lui-même le protecteur des amidonniers.

Tout le peuple, en grand nombre présent à ce jugement, se mit à crier à haute voix, dans la salle d'audience : « Non, il faut que les cuves soient

brûlées! » ce qui fut répété plusieurs fois : « Qu'on brûle les cuves et lui dessus! »

Ledit sieur de Noyers voyant qu'il ne pouvait être maître des cuves, ordonna enfin qu'elles fussent brûlées. Ainsi, on ne peut pas dire que ce fut lui seul qui jugea Lail, mais tout le public avec lui.

La cause de Lail fut appelée la première ce jour-là. On le cria plusieurs fois à l'audience, mais il se donna bien de garde d'y venir défendre sa cause, car il était trop coupable. Comme il ne se présenta point, ni personne pour lui, M. le procureur du Roi ordonna à Louis et Etienne Bordel, boulangers, de faire lecture de leur rapport de la visite qu'ils avaient ci-devant faite chez Lail, et des matières qui s'étaient trouvées dans ses cuves. Ce fut Etienne Bordel, frère du sieur Bordel, prêtre, qui fit lecture du procès-verbal par lequel les experts boulangers déclaraient que, dans une cuve de mille pots environ demi-pleine, ils avaient trouvé de bon blé mélangé avec du son, et quelque peu de blé gâté dans une de sept cents pots. Dans une cuve de quatre cents pots il y avait aussi de bon blé comme dans la première.

Quand cette première cause fut jugée dans la grande salle d'audience, le juge se retira dans la chambre du conseil pour y achever son audience

de ce jour-là; car, sur le refus qu'il avait fait d'ordonner que les cuves de Lail fussent brûlées, quoique cependant il eût enfin ordonné qu'elles le fussent, il ne laissait pas de craindre que la populace ne tournât sa colère contre lui, étant mécontente de sa manière de juger.

Il n'est pas difficile de penser que la cherté du blé ne procédait que des amidonniers, puisque le lundi suivant du vendredi qu'on leur fit ainsi la guerre, le blé a diminué de prix, et que sa diminution a continué depuis.

Le même jour, est arrivé à Caen, par la porte Millet, son altesse sérénissime le comte de la Lusace, fils de Mgr l'électeur de Saxe, roi de Pologne, faisant le tour de la France et voyageant par toute l'Europe. Il a resté à Paris sept ou huit mois, faisant une grande dépense en cour et partout. Le Roi lui a donné une riche épée de la valeur de cinquante mille écus (1). Il n'a point voulu qu'on lui fît aucune entrée, ni qu'on tirât le canon, ni autres cérémonies. Cela n'a pas empêché qu'on n'eût été

---

(1) Saint-Simon dit 40,000 écus.

fort curieux, dans la ville de Caen, de le voir. Quatre calèches, chargées de ses équipages, sont arrivées une heure avant lui, attelées de chevaux de harnais qu'on prenait tous les jours où il couchait. Devant sa calèche marchaient trois archers du grand prévôt, ensuite ses gardes, et à côté de sa chaise un garde de M. Guynet, intendant, tous à cheval. Il paraît grand de taille. Il était habillé d'un drap gris-blanc, avec un petit galon d'argent vermeillé dessus. Il y avait une autre calèche derrière la sienne. On a dit qu'il avait fait de grandes largesses aux tambours qui sont allés le saluer, et aux autres joueurs d'instruments, et qu'il avait fait de grandes aumônes aux pauvres.

Quelques uns ont cru que c'était le prince de Galles qui passait sous ce nom-là près du roi Jacques d'Angleterre, qui se sauva en France avec sa femme et son fils, âgé alors de six mois, et qui passa par cette ville de Caen, fuyant la persécution des Anglais. Il a logé à l'auberge du Dauphin, sur la place Royale, avec toute sa suite, qui est composée de deux Palatins, quelques seigneurs saxons, un intendant et deux pages et autres, ce qui compose en tout environ trente personnes. Ils sont tous dans des chaises de poste. Le lendemain il alla voir le château de cette ville dans le carrosse de M. l'intendant qui, pour lors, était à Paris, et plusieurs autres carrosses pour sa suite. et de là il est allé

voir madame de Tessé, abbesse de Caen. Il a entré seul dans l'abbaye, où il n'a resté qu'un moment, après quoi il est venu dîner chez M. l'intendant Guynet, quoiqu'il n'y fût pas, ayant mandé cet ordre de Paris. Il est âgé de dix-huit ans, très beau prince et fort puissant de taille (1). Il alla se promener au Cours le soir. Il y avait trente carrosses ou environ à sa suite, remplis de dames et de personnes de distinction. Il est reparti ce matin du côté de la Bretagne.

---

27 juillet 1715.

Sur les dix heures du matin, Guillaume Marescot, demeurant au faubourg de Vaucelles, crieur ordinaire de la ville, est allé par les rues de Caen,

---

(1) « Il parut un grand et gros garçon de dix-huit ans, dit Saint-Simon, année 1714, bien fait, blond, avec de belles couleurs, et faisant fort souvenir de M. le duc de Berry, l'air sage, modeste, attentif à tout, fort poli mais avec mesure et dignité, et qui, sous un incognito qui ne prétendit jamais rien, montrait fort sentir ce qu'il était, et sans embarras. »

criant à haute voix : « *A deux heures après midi, on va brûler les cuves de Lail, amidonnier, au carrefour Saint-Pierre.* »

Quand on vit sortir de la rue Frementeau quelques uns des camions qui allaient chercher les cuves de Lail, afin de les porter pour être brûlées au carrefour Saint-Pierre, on cria dans les rues : *Vive le Roi!* Il alla du monde de tous les cantons de la ville et faubourgs pour voir charger les cuves dans les camions, devant lesquels la trompette et les tambours de la ville marchaient en sonnant depuis la maison de Lail, dont la boutique fut fermée ce jour-là, jusqu'au carrefour Saint-Pierre. Les dénonciateurs, ayant des palmes de laurier à leurs chapeaux, marchaient devant les camions chargés d'une partie des cuves, car elles ne purent être toutes brûlées ce jour-là, le reste étant plein d'amidon.

Le carrefour Saint-Pierre se trouva si rempli de monde qu'on ne pouvait se tourner. Toute la populace prenait plus de plaisir à voir brûler les cuves de Lail que de la publication de la paix.

Dès que les cuves furent déchargées de dessus les camions, il y en avait une qui, s'étant trouvée trop grande, n'avait pu passer et sortir par la porte de l'amidonnerie, qu'il fallut délier auparavant et apporter de même, aussitôt chacun commença à prendre une douve et à frapper sur les au-

tres cuves pour les délier, mais sans pouvoir en venir à bout, car elles étaient liées à deux et trois liens de fer. Il semble que Dieu inspira deux maçons qui, taillant de la pierre, vinrent et se servirent de leurs gros marteaux pour délier les cuves, dont ils eurent encore bien de la peine à venir à bout. On peut dire que tout le public donna bien, en une demi-heure de temps, cent mille coups sur ces cuves, qu'on entendait du moulin de Saint-Pierre. Il était entre trois et quatre heures du soir, quand lesdites cuves entrèrent dans le carrefour pour y être brûlées. Une gouttière de bois, une pelle aussi de bois et quelques autres outils du métier furent également brûlés. Que d'horribles et nombreux serments on fit ce jour-là contre Lail !

---

29 juillet 1715.

Le reste des cuves de Lail fut porté, avec les mêmes cérémonies, dans le carrefour Saint-Pierre, pour y être brûlé. L'amidon qui était dans ces cuves, qui en avait retardé le brûlement, fut vendu à la porte du coupable, ainsi que d'autres amidons en pain, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Il y avait environ cinquante boisseaux de blé gâté qui servait de prétexte à Lail pour employer

de bon blé en amidon, qui ne furent point vendus, le blé étant puant et noir, écartelé et propre pour en faire de l'amidon. Ils furent distribués à ceux qui voulurent le prendre pour le donner à des pourceaux. Il y a lieu de douter s'ils en mangèrent tant il était puant.

Les cuves étant arrivées au carrefour de Saint-Pierre, les dénonciateurs firent leurs efforts pour les délier, mais c'est avec bien de la peine qu'ils en firent sauter quelques cercles. Quatre tailleurs de pierre étant venus avec leurs marteaux achevèrent bientôt de délier le reste. On n'entendait de tous côtés que des cris de joie parmi la populace, qui ne se trouva pas ce jour-là en si grand nombre dans le carrefour que la première fois. Lail tint sa boutique bien fermée tout le jour.

On fit la chasse au sieur Thomas, prêtre, de la paroisse Saint-Jean, pour avoir prêté de l'argent à Lail pour acheter du blé pour faire de l'amidon. Chacun criait sur lui l'appelant *amidonnier*.

Le bruit s'est répandu à Caen que, du côté de Rouen, le peuple a mis le feu aux amidonneries d'un amidonnier qui en avait quatre, composées chacune de trente-deux cuves, et qu'il avait été condamné aux galères pour sa vie.

Autre bruit répandu que deux poudriers de

Caen, savoir : le nommé Guillot, demeurant paroisse Saint-Pierre, à qui on avait brûlé les cuves deux ans auparavant, et l'autre nommé Bondouin, demeurant place Royale, ayant une amidonnerie du côté de Falaise, ont été constitués prisonniers dans cette ville avec bien des coups qu'ils ont reçus de la populace pour avoir fait de l'amidon de blé, et parce que leurs cuves avaient été brûlées.

Autre bruit répandu que, dans la Bretagne, on avait pendu deux amidonniers pour avoir fait de l'amidon de blé.

---

30 juillet 1715.

Les PP. Jacobins ont fait mettre des billets aux carrefours de cette ville de Caen, pour avertir le public que leur pressoir était à donner à ferme pour le jour Saint-Michel prochain, avant que son bail fût expiré, qu'on dit être encore de six ans. Sans aucune récompense.

Peu de jours après, les PP. Jacobins ont fait placer un écriteau d'avertissement à la boutique du

nommé La Rue, savetier, dont il à été parlé ci-devant, portant que sa maison est à louer pour la Saint-Michel prochain, à cause de la farine trouvée chez lui propre à faire de l'amidon.

---

5 août 1715.

Environ douze garçons, jeunes gens de la paroisse Saint-Jean de Caen, sont partis pour faire le pèlerinage du Mont-Saint-Michel.

Le même jour, lundi 5 août, sentence a été donnée, par le lieutenant de police à Caen, qui ordonne la confiscation de la farine trouvée chez le nommé La Rue, savetier, dont il a été parlé ci-devant, au profit des hôpitaux de cette ville.

---

7 août 1715.

M. de Coigny (1), gouverneur des ville et château

---

(1) François de Franquetot, duc de Coigny, maréchal de France, né à Cretteville, en Basse-Normandie, le 16 mars 1670, mort le 18 décembre 1759.

de Caen, ayant eu le malheur d'être mordu par un chien enragé, est arrivé en cette ville de Caen, en poste, pour aller se baigner à la mer (1). On n'a point tiré le canon à son arrivée, parce qu'il n'a pas voulu le permettre.

---

13 août 1715.

M. de la Tillaye, major du château de Caen, est parti de cette ville pour se rendre à la cour, afin de

---

(1) Pendant plusieurs siècles les bains de mer ont eu une grande célébrité comme propres à préserver de la rage. Les personnes mordues étaient menées à reculons dans la mer par deux baigneurs qui les tenaient sous les bras, puis les renversaient et les plongeaient trois ou cinq fois dans l'eau à chaque vague de la marée montante. Un seul bain suffisait.

« Il y a huit jours que madame de Ludre, Coëtlogen, et la petite de Rouvroi, furent mordues d'une petite chienne qui était à Théobon; cette petite chienne est morte enragée; de sorte que Ludre, Coëtlogon et Rouvroi sont parties ce matin pour aller à Dieppe et se faire jeter trois fois dans la mer. » (Madame de Sévigné, lettre en date du vendredi 13 mars 1671.)

se justifier auprès du Roi et son conseil de l'accusation contre lui formée par M. Guynet, intendant de cette généralité, M. de Noyers, lieutenant de police, et les échevins de la ville, d'avoir donné des invalides de la garnison du château pour exciter le peuple à faire du tumulte et de la sédition chez les amidonniers.

Il s'est pleinement justifié. Il est revenu glorieux et a confondu ses ennemis en apportant avec lui des défenses de faire de l'amidon.

---

26 août 1715.

Treize voleurs, qui ont été pris à la foire de Guibray, proche la ville de Falaise, sont arrivés dans les prisons de Caen, amenés dans une charrette.

1er septembre 1715.

Louis XV, *Francorum spes magna*, commença de régner, à l'âge de cinq ans six mois seize jours, et le lendemain M. le duc d'Orléans a été déclaré régent du royaume, en parlement.

9 septembre 1715.

Vingt jeunes gens environ, tant hommes que garçons, de la paroisse Saint-Michel de Vaucelles de Caen, sont partis pour aller en pèlerinage au Mont-Saint-Michel.

A leur retour, ils sont allés au château saluer et rendre honneur à M. le major, qui les a reçus très gracieusement.

Le lendemain, ils sont partis pour le pèlerinage de Notre-Dame de la Délivrande. Ils sont revenus par l'Abbaye-aux-Dames, où on leur a fait faire la collation. Comme il était nuit lorsqu'ils sont partis de l'abbaye pour s'en retourner chacun chez eux, madame l'abbesse leur fit donner quatre flambeaux pour les reconduire.

---

16 septembre 1715.

Une troupe de jeunes gens, tant hommes que garçons, de la paroisse Saint-Michel de Vaucelles de Caen, sont partis, montés sur des chevaux, pour aller en pèlerinage au Mont-Saint-Michel.

Ils sont allés, à leur retour, au château de Caen pour y saluer M. le major, qui ne voulut point les

écouter et leur fit mauvaise réception, ayant traité ceux qui avaient été de pied avant eux au Mont-Saint-Michel de gueux.

Il y avait deux compagnies de Vaucelles et une de la paroisse Saint-Jean, dont les trois rois du pèlerinage avaient chacun une couronne d'argent (1).

---

2 octobre 1715.

Les pommes à faire cidre ont valu, à Caen, 23 et 24 livres le septier.

Au commencement de septembre elles ne valaient que 18 livres.

---

(1) Les pèlerins au Mont-Saint-Michel partaient par troupes et avaient leurs bannières, leurs trompettes, leurs hérauts d'armes, leurs généraux et leurs capitaines. On nommait roi celui qui apercevait le premier le mont, et il prenait le commandement pendant le reste du voyage. — Au XVIIIe siècle, le Mont-Saint-Michel n'était plus guère fréquenté que par les *jeunes gens de basse naissance* (*Histoire du Mont-Saint-Michel*, par Maximilien Raoul, p. 222); ce qui explique pourquoi le major du château de Caen traitait de *gueux* les pèlerins qui étaient venus le visiter le 9 septembre.

Le 15 octobre, elles étaient diminuées de prix et ne valaient que 16 et 17 livres le septier.

La chandelle vaut 7 sols 6 deniers la livre.

---

19 octobre 1715.

La nuit du samedi 19 au dimanche 20 de ce mois, le pressoir Aubrée, situé au bout de la rue Ecuyère, paroisse Saint-Etienne de Caen, au dessus de la venelle du Cimetière, a été entièrement brûlé.

---

20 octobre 1715.

Le P. La Motte, jésuite, a prêché dans leur église de Rouen un sermon sur la foi qui a révolté plusieurs personnes, prétendant que ce prédicateur y a attaqué le gouvernement de l'état.

Le samedi 31 octobre, veille de la fête Toussaint, le parlement a décrété ce prédicateur d'ajournement de comparence personnelle.

Le 8 novembre, on a fait une signification à Mg[r] l'archevêque pour qu'il ait à nommer un commissaire pour assister à l'information. On prétend

que pareil discours avait été prononcé dans les villes de Lyon, Tours, Poitiers et Xaintes.

---

21 octobre 1715.

L'usage s'observait tous les ans, à Caen, que ce jour les lanternes publiques établies en cette ville commençaient d'être allumées; cependant elles ne sont point encore pendues dans les rues.

Le 23 novembre audit an les lanternes ont été rependues dans les rues contre le gré de MM. les échevins de l'Hôtel-de-Ville.

1er novembre 1715.

Le P. Charles Porée, jésuite et professeur au collége de Louis-le-Grand, à Paris (1), a prononcé,

---

(1) Voir, sur ce célèbre professeur, la *Notice* que nous avons donnée dans *les Normands illustres*, Paris, 1846, in-8°.

dans ce collége, l'oraison funèbre de Louis XIV, roi de France et de Navarre, en latin, imprimée à Paris chez Etienne Papillon, rue Saint-Jacques, aux armes d'Angleterre, sur l'approbation de M. l'abbé Tournely, docteur et professeur de Sorbonne, du 29 novembre. Cette oraison, imprimée in-4° contenant 46 pages, est divisée en trois parties. *Triplici nomine magnum ostendit, magnum bello, majorem pace, religione maximum.*

---

7 novembre 1715.

La ville de Caen a fait faire, à ses frais, un service solennel pour le repos de l'âme du feu roi Louis XIV, décédé le 1er septembre audit an. Cette cérémonie s'est faite suivant l'usage en l'église St-Pierre, lieu ordinaire, dont le chœur et la nef étaient tendus de noir.

Il y avait, au grand portail qui fait face au chœur, et au portail du carrefour, des bandes de velours noir chargées, comme celles qui étaient dedans l'église, des armoiries de France et de la ville.

Il y avait, dans le sanctuaire et un peu plus en dehors d'icelui, trois bandes de velours noir distantes environ de deux pieds l'une de l'autre.

Le clergé des paroisses de la ville et faubourgs et des communautés religieuses, s'est trouvé à la cérémonie, excepté les religieux de l'abbaye Saint-Etienne, et le clergé de Saint-Nicolas et de Saint-Ouen, qui en dépendent, et les chanoines réguliers de l'Hôtel-Dieu, qui ne se trouvent à aucune cérémonie publique.

L'université en corps, le présidial et la vicomté, les avocats et procureurs y assistèrent, ainsi que les juges consuls; ces derniers s'y trouvèrent en habit de deuil et non en robe.

Il y avait un mausolée au milieu du chœur, où étaient cinq degrés portant des chandeliers d'argent garnis de cierges très beaux avec des armoiries.

Il y avait, en peinture, les mêmes représentations à la gloire et à l'honneur du Roi que celles qu'on voit en pierre et en sculpture aux pieds de la statue du Roi qui est posée au milieu de la place Royale (1), et encore trois autres degrés portant des chandeliers et des cierges.

---

(1) Cette statue, ouvrage du sculpteur Jean Postel, était en pierre, haute de huit pieds et élevée sur un piédestal de douze. Quatre petites figures y soutenaient, sur la corniche, les armes et la devise du roi : le soleil au dessus de la terre, avec les mots *nec pluribus impar*.

Aux pieds de ce superbe mausolée on voyait une couronne royale, la main de justice et le bâton royal posés sur un carreau de velours noir et couverts d'un crêpe.

Les inscriptions suivantes étaient gravées en lettres d'or sur quatre tables de marbre noir.

Sur la face principale, par le poète Segrais, premier échevin de Caen :

A cette auguste Majesté,
A cette héroïque fierté,
Reconnoissez, races futures,
LOUIS Roy juste et conquérant :
L'histoire vous dira par quelles aventures
Il mérita le nom de GRAND.

Sur la seconde, par un anonyme :

Magnus Cæsareæ LODOIX jure imperat urbi :
Fortunâ, factis, pectore Cæsar adest.

Cœsareœ urbi, c'est à dire la ville de César. Une tradition fort ancienne veut que Caen ait été fondé par Jules César.

Sur la troisième, par le lieutenant-général à Caen, de la Motte :

Civis opus, Patriusque lapis stat regia Magni
Principis effigies : publica cura fuit.
Sic memori saxo, LODOIX, tua credimus ora,
Duret ut æternum conditus Urbis amor.

L'oraison funèbre a été prononcée dans le chœur par un prêtre de l'Oratoire. On se servit, pour cet effet, de la chaire à prêcher du couvent des religieuses de la Charité, qui y fut apportée.

La messe a été célébrée par MM. les chanoines du chapitre de Bayeux, le siége étant vacant, malgré l'opposition des chanoines du Saint-Sépulcre de Caen, ainsi que le dimanche de l'octave du Saint-Sacrement.

Et enfin, sur la quatrième face, par le conseiller au parlement de Rouen du Tot Ferrare :

LUDOVICO
TRIUMPHATIS HOSTIBUS, AUCTO IMPERIO,
PACATO ORBE, VECTIGALIBUS REMISSIS,
PIO, FELICI, SEMPER AUGUSTO.
REGIS MAXIMI
DEVOTA MERITIS, SECURA VICTORIIS
ÆTERNÆ FIDEI MONUMENTUM
UNO CORDE, MULTIPLICI NOMINE,
CIVITAS CADOMENSIS
PoS. 1685.

Le monument fut renversé et brisé au commencement de la révolution.

Le sculpteur Jean Postel, qui l'avait exécuté, était né à Caen.

6 janvier 1716.

La femme de Pierre Onfroy, demeurant rue des Jacobins, ci-devant faisant valoir leur pressoir, étant morte, son corps a été apporté au cimetière de la paroisse Saint-Jean pour y être inhumé, par la nouvelle rue pratiquée devant l'église de l'Hôpital-Général, aboutissant dans la rue Saint-Jean, par la destruction des maisons de la Croix-d'Or. C'est le premier corps mort qui ait été porté par cette rue depuis son ouverture.

---

20 janvier 1716.

La nuit à aller au 21, le feu a pris au faubourg de Vaucelles, à la maison du nommé Briant, maître du métier de toilier, sise Grande-Rue de Vaucelles. L'enfant de sa fille, qu'il avait chez lui, est péri malheureusement dans le feu.

---

23 janvier 1716.

L'université a fait chanter un service solennel, dans l'église des Cordeliers, pour le repos de l'âme

de Louis XIV, roi de France. Tous les membres et suppôts de l'Université ont été convoqués par un mandement du recteur, qui est M. Hallot, huit jours auparavant.

M. Hallot, recteur alors et professeur de rhétorique au collége du Bois, a prononcé l'oraison funèbre en latin, dans la chaire des Cordeliers, qui a duré cinq quarts d'heure. On peut dire que son discours était riche en toutes manières. Après quoi on a chanté la messe solennellement par les religieux bénédictins et par la musique de l'église St-Pierre.

L'église était tendue en noir depuis le haut jusqu'en bas.

Il y avait, dans le milieu du chœur, un superbe mausolée bâti avec grande délicatesse. Il y avait un rang de cierges au haut ; et, en bas, quatre degrés portant des chandeliers d'argent et des cierges avec les armoiries de France.

Au dessus de ce mausolée s'élevait une grande couronne ronde soutenue avec une corde au travers du lambris de la voûte. De cette couronne pendaient quatre grands et longs rideaux noirs, bordés d'hermine, attachés par le bas contre les murs de ladite église, autour de laquelle, en dedans, il y avait les armoiries de France, de la ville et de l'université.

Le portail de la rue, ainsi que celui de l'église, était tendu de noir.

Les paroisses et communautés agrégées à l'université s'y sont rendues processionnellement.

---

6 février 1716.

Les eaux ont débordé en cette ville de Caen, comme en 1711 et 1712 ; elles ont rempli les prairies et les rues de la ville, mais pas d'une si grande hauteur qu'auxdites années; l'eau sortait seulement par quelques allées de la rue Saint-Jean du côté de la grande prairie.

La cause de ce débordement des eaux a été la grande quantité de neiges qui ont tombé dans ce pays et qui ont fondu promptement.

Cet hiver a été long et fort ennuyeux.

Il y a bien des malades au couvent des Capucins de Caen. Il en est mort une douzaine environ pendant trois semaines. La plupart des religieux étant malades, cela a été cause qu'ils se sont abstenus, pendant quelque temps, d'aller à l'office de matines la nuit.

19 mars 1716.

Il est arrivé un grand incendie au hameau de Couvrechef, paroisse Saint-Gilles de Caen. Il y a eu, dit-on, une grande perte.

Le même jour 19 on a vu, à Caen, une comète du côté de Couvrechef, paroisse Saint-Gilles, paraissant en feu de la grosseur d'une gerbe de blé.

---

28 mars 1716.

On a vu encore une comète du côté de Couvrechef. Les matelots du côté de la côte de Bernières la voyaient plus commodément qu'à Caen, et la peur qu'ils en avaient les empêchait d'aller en mer pour pêcher.

---

6 avril 1716.

On a commencé d'abattre, sur les quais de Caen, une partie des murs de la ville, à commencer de-

puis la tour au Landais à venir du côté du po
Saint-Pierre. Cette tour est la première qu'on trouve en entrant dans la rue des Quais.

En ce même temps-là on a abattu des terrasses soutenues de murs, de l'autre côté de ladite tour, et posées contre le mur de la ville, ce qui a élargi la rue de ce côté-là de moitié sur la longueur de la terrasse, sur laquelle on avait formé un jardin depuis quelques années, et après sa destruction on a pavé sur-le-champ.

A la même époque il y avait à Caen de grandes maladies répandues partout. On était attaqué d'un mal de côté et de tête, et peu de jours après les malades étaient portés au tombeau.

---

6 mai 1716.

Il est arrivé à Caen, sur le quai de la Basse-rue-Saint-Gilles, paroisse Saint-Pierre, à l'abreuvoir ordinaire des chevaux, une grande barque qui sert à voiturer du sablon, chargée de sardines qui se vendaient d'abord 1 sol 6 deniers la douzaine, et sur la fin 1 sol.

10 mai 1716.

Il en est encore arrivé à Caen, sur le quai de Vaucelles, vis à vis la Croix-Verte, une si grande quantité, qu'on ne les vendait qu'un liard la douzaine.

---

16 mai 1716.

Le peuple de la paroisse de Vaucelles s'étant amassé, est allé par troupes attaquer une amidonnerie dans la rue de Montaigu. Ils ont abîmé les portes de la maison à coups de pierre, pillé l'amidon qui s'y est trouvé sous leurs mains, et quelques autres effets. Ces mutins ont cassé quelques cuves et en ont jeté d'autres à la rivière. Ils ont cassé une armoire pleine d'amidon.

Les soldats du château s'y sont transportés pour calmer le désordre; ils ont dit que jamais ils n'avaient vu un pareil tumulte.

---

30 mai 1716.

On a inhumé, au cimetière Notre-Dame de Caen, le nommé Le Maître, demeurant dans le champ

de Foire, faisant le métier d'amidonnier, dont il a été parlé ci-devant. Tout le peuple en faisait des cris de joie et vomissait quantité d'injures et de serments contre sa personne et sa mémoire.

Mai 1716.

On a commencé de faire construire un talus en pierre sur le bord de la rivière d'Orne, qui commence au bout du pré des Petits-Renfermés (1).

On se sert, pour cet effet, des pierres provenant de la démolition du mur de la ville, que l'on détruit proche la tour au Landais.

---

23 juin 1716.

Le Roi a rendu une ordonnance portant qu'à l'avenir les plus grands deuils de la cour ne dure-

---

(1) Aujourd'hui le petit séminaire.

raient que six mois, et que ceux qui se porteraient dans les familles seraient réduits, savoir : pour les femmes à la mort de leurs maris, à une année; et ceux à la mort des femmes, pères, mères, beaux-pères, belles-mères, aïeuls et aïeules, et autres personnes de qui on est héritier, ou légataire universel, à six mois; ceux des frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, de qui on n'est point héritier, à trois mois.

1716.

Il a été établi une chambre de justice (1), par édit du mois de mars 1716, pour examiner toutes les

---

(1) Les chambres de justice, ou chambres ardentes, étaient des commissions qu'on établissait extraordinairement de temps à autres pour instruire et juger les procès pour raison de péculat, concussions, exactions et malversations au fait des finances.

A l'occasion même de la chambre de justice de 1716, Lemontey, dans son *Histoire de la Régence*, a sévèrement mais équitablement apprécié ces sortes de juridictions exceptionnelles.

« Je n'imiterai pas, dit-il, ch. III, p. 62, la légèreté avec laquelle les historiens ont parlé des chambres de justice. L'histoire aurait bien peu d'utilité si elle ne s'atta-

plaintes qu'on faisait contre les contrevenants, suivant les déclarations que plusieurs particuliers en

---

chait à signaler les fautes que les mêmes passions peuvent reproduire. La coutume de reprendre par des proscriptions les rapines qu'une administration vicieuse a tolérées est un art de l'Asie qui sied mal à des gouvernements réguliers. Mais la France, condamnée par ses goûts dissipateurs à l'anarchie des finances, ne savait y apporter dès longtemps que ce remède odieux. Après la spoliation des Juifs et des Templiers, les XIVe, XVe et XVIe siècles voient se renouveler fréquemment d'homicides attaques contre les administrateurs du revenu public ; des surintendants, des ministres, des trésoriers périssent par le gibet, au profit des persécuteurs puissants et aux acclamations d'une populace méchante, prompte à jouir du mal même qu'elle ne fait pas. Leurs créatures sont dépouillées sans formalités, comme sur un champ de bataille. On accomplit ces violences tantôt par des commissions, quelquefois par les tribunaux, quand on est sûr de leur complaisance ; et enfin par des chambres de justice, espèce de creusets brûlants où des classes d'hommes sont jetées pêle-mêle. Le même désordre des finances, dans le XVIIe siècle, entraîne la continuation des mêmes expédients. La dureté naturelle de Sully s'en accommode ; Richelieu va plus loin, et il prescrit le retour périodique des chambres de justice tous les dix ans ; menace extravagante, qui ne permettrait désormais le maniement des deniers publics qu'à d'audacieux aventuriers, et qui suffi-

avaient faites. Il s'est trouvé quantité de dépositions contre ceux particulièrement qui avaient

---

rait à prouver combien le cardinal, si habile à opprimer, était dépourvu de tout esprit administratif. Colbert toucha lui-même une fois à cette arme honteuse au début de son ministère ; mais il n'y revint plus, parce que ce grand homme, ayant enfin créé et maintenu un système de comptabilité, se dispensa de l'injustice par la vigilance. Je sais qu'après lui les moyens forcés qui alimentèrent durant trente années les finances de Louis XIV, firent sortir des derniers rangs du peuple une classe de traitants durs, avides et sans foi.......

» La régence qui avait résolu de se passer des traitants..... se flatta d'éteindre les dettes de l'Etat avec leurs dépouilles, de satisfaire le peuple par leur chute, et surtout de venger la noblesse et la haute magistrature trop humiliées par le faste des personnes. Mais un gouvernement ne sait pas à quoi il s'engage quand il fait le premier pas dans la carrière de l'injustice. La terreur installa au couvent des Grands-Augustins la nouvelle chambre ardente, et disposa dans une salle voisine les instruments de torture destinés à l'interrogatoire des enrichis ; comme si l'on eût voulu, par le choix du lieu et la nature des rapports, armer une recherche fiscale de toute l'horreur de l'inquisition catholique. Il fallut d'abord un code nouveau, et il fut atroce : la peine de mort y était prodiguée sans mesure pour tous les délits des justiciables. Le carcan attendait les témoins négligents, les ga-

touché les deniers du Roi et tous les maltôtiers. Il s'est trouvé de fortes charges contre les nommés

---

lères punissaient l'erreur dans la déclaration des fortunes. Voici deux dispositions qu'on ne lirait pas sans frémir dans Suétone ou dans Tacite : par l'une la *médisance* contre les délateurs était punie du dernier supplice (Déclaration du 17 mars 1716, art. 23), et par l'autre les domestiques étaient autorisés à déposer contre leurs maîtres, *sous des noms empruntés* (Déclaration du 1er avril 1716). Outre le cinquième des confiscations, les dénonciateurs recevaient des brevets qui les déclaraient protégés du Roi, les affranchissaient des poursuites de leurs créanciers, et les conservaient sous l'égide de l'infamie. Il fallut ensuite mettre l'opinion publique au niveau de pareilles lois. Le peuple jaloux des riches déteste les traitants ; cette haine naturelle fut encore enflammée par des chansons barbares et des estampes abominables. Le Régent lui-même fit frapper, en l'honneur de la chambre de justice, une médaille où elle était représentée sous les traits d'Hercule qui terrasse le voleur Cacus, avec cette légende : *victor avaræ fraudis.* Des stimulants plus énergiques furent employés. Les jugements de confiscation en assignèrent une partie pour être distribuée aux habitants du lieu où résidaient les condamnés : véritable invention de démagogue dont l'usage un peu répété anéantirait tout ordre social.

» La terreur et le désespoir s'emparèrent de ces maisons superbes dont les financiers avaient décoré Paris, et d'où une loi imprévue leur défendit tout à coup de sortir

Bourvalais, Paparel, Le Normand et plusieurs autres. Paparel a été condamné à faire amende honorable et avoir la tête tranchée, et ses grands biens confisqués. On a sursis à son exécution jusqu'à la majorité du Roy, et jusqu'à ce temps il gardera prison, et ce en considération de M. de La Farre,

---

sous peine de la vie (Ordonnance du 7 mars 1716). L'épouvante fut telle que plusieurs hasardèrent leurs jours par la fuite, et d'autres les terminèrent par le suicide. Acheter leur argenterie fut un crime; on poursuivit leurs richesses jusque dans les cloîtres et les églises. On affecta de les emprisonner avec éclat, avec outrage; le peuple aidait les archers, et les mêmes scènes se répétaient dans les provinces.....

» Je ne puis omettre une circonstance digne de réflexion. Les gardes du commerce, voulant profiter des dispositions du peuple, ne manquaient pas, lorsqu'ils avaient un débiteur à arrêter, de dire hautement que c'était un justiciable de la chambre de justice. Un arrêt de cette chambre défendit sévèrement à tous huissiers d'user de ce stratagème, comme tendant à *avilir* les exécuteurs de ses décrets. Il faut remarquer que plusieurs parlements de province ne reconnaissaient pas la chambre de justice et auraient fait pendre sans rémission, à Grenoble, à Toulouse, à Aix et à Dijon, les sbires si glorieux à Paris. »

capitaine des gardes de Mgr le Régent, qui est gendre de Paparel (1).

---

15 juin 1716.

L'ouverture s'est faite, à Caen, de la chambre de justice établie à Paris, suivant l'édit du mois de mars 1716, pour faire rendre des comptes à tous monopoliers, tant receveurs que payeurs.

---

16 juin 1716.

On a arrêté, à Caen, le nommé Pierre Du Moulin, trésorier des guerres à Caen. On a instruit

---

(1) Vu la promptitude avec laquelle on exécutait les jugements de la chambre de justice, il est présumable que Paparel dut la vie au hasard d'avoir été condamné le mercredi 20 mai, veille de l'Ascension ; sans cela son gendre n'eût peut-être pas eu le temps de faire des dé-

son procès et ensuite il a été conduit à Paris par le carrosse, le 21 juillet suivant.

La chambre de justice a nommé pour commissaire, en la ville de Caen, M. Le Bas, de Baron, vicomte de Caen, et pour procureur du Roi de la commission, le sieur Harel, assesseur en ladite vicomté.

On publie actuellement des monitoires dans toutes les paroisses, tant des villes que des campagnes, pour avoir révélation des friponneries qui se sont commises dans le maniement des deniers du Roi.

---

marches. On lit dans les mémoires de Dangeau, à la date du jeudi 21 mai 1716 :

« M. le duc d'Orléans envoya un ordre à la chambre de justice de surseoir à l'exécution de l'arrêt contre Paparel; sans cela, il aurait été exécuté samedi. Il ne pouvait pas l'être aujourd'hui, à cause de la fête, ni demain, qui est un vendredi, et qu'on n'exécute point à mort le vendredi, par respect pour Notre-Seigneur-Jésus-Christ, qui fut crucifié à pareil jour de la semaine. »

9 juillet 1716.

Le nommé Jacques Le Normand *(a)* a été condamné à faire amende honorable, la torche au poing, la corde au col, à l'audience, à la porte de Notre-Dame de Paris, et après conduit aux galères à perpétuité, pour avoir fabriqué un faux arrêt du conseil par copie datée du 15 mai 1703 (1).

On a établi des commissaires et procureurs du Roi dans toutes les villes du Royaume, qui reçoivent les dépositions des particuliers et ensuite font arrêter les accusés et travaillent à leurs procès que les juges sont obligés de faire, et ensuite, suivant la grièveté des charges, on les fait conduire à Paris à la chambre de justice pour être jugés définitivement.

(a) Ledit Jacques Le Normand était natif du Bourg-l'Abbé, à Caen. Il avait encore une sœur vivante qui y demeurait lors de sa disgrâce. On dit qu'il était laquais avant d'entrer dans les emplois.

(1) Cet arrêt est cité dans le *Dictionnaire* de Brillon, t. II, p. 80.

21 juillet 1716.

Pierre Du Moulin, prisonnier en la Conciergerie, à Caen, a été mis dans le carrosse de Paris pour y être conduit et y rendre ses comptes devant les commissaires de la chambre de justice. Il y avait un sergent de chaque côté du carrosse, tous deux bien armés, pour veiller à la garde de sa personne.

---

3 août 1716.

M. Le Bas, vicomte de Caen et nommé commissaire de la chambre de justice à Caen, a fait mettre dans les prisons de cette ville le nommé Saint-Jean, blatier, et sa femme, demeurant paroisse Notre-Dame de cette ville, dans la Cour Parisy (1).

Il a fait pareillement constituer prisonnier, le

---

(1) La Cour Parisy a tiré son nom d'une famille très connue aux XVe et XVIe siècles. Elle est appelée, dans quelques chartes, la *Court Parisy Baillehache* (Huet, *Origines*, ch. XI).

même jour, le nommé Mutel, aussi du métier de blatier, demeurant au Bourg-l'Abbé, rue de Bayeux, paroisse Saint-Nicolas.

Le sujet de leur emprisonnement est qu'ils étaient personniers et associés ensemble en l'année 1710 et 1711 pour faire les provisions d'avoine pour l'armée du Roi en Flandre. Les monitoires qui ont été publiés dans les paroisses pour découvrir, autant qu'il sera possible, les fraudes et les malversations de ceux qui ont été dans les emplois, ont donné lieu de parler contre leur conduite et de déclarer qu'ils avaient alors acheté quantité de paille d'avoine replée du côté de Vire pour mélanger avec de bonne avoine, de sorte que cette paille d'avoine qu'il donna à Pierre Du Moulin, trésorier des guerres à Caen, d'intelligence avec lui, et autres mauvais grains, firent mourir un grand nombre de chevaux.

Au commencement d'août 1716, on a mis aussi des monitoires dans les paroisses de Caen pour découvrir les fraudes de ceux qui avaient fait l'exercice du contrôle des bans de mariage qui avait été établi.

Ce contrôle avait été supprimé en mars 1707, par les soins de Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux. Les ecclésiastiques étaient aussi assujettis à ces droits. Ceux qui les percevaient exigeaient des

sommes excessives au préjudice et contre le tarif qui les fixait à beaucoup moins.

A la même époque, toutes les eaux dans les rivières étaient si basses que l'on avait beaucoup de peine à moudre les blés. Il y avait si peu d'herbe à cause de la grande sécheresse dans les prairies et dans les campagnes, que les bêtes avaient bien de la peine à vivre.

La chandelle valait 6 sols 6 deniers la livre;
Le cidre 3 et 4 sols, et le poiré 2 sols le pot.
Le blé valait 11, 12 et 13 livres le sac.
En ce temps-là, le commerce et le trafic allaient très mal pour toutes les professions, et l'on n'espérait qu'un temps encore plus fâcheux.

---

20 août 1716.

M. Gouville, seigneur du Mesnil-Patry, procureur du Roi au bailliage, siége présidial et de la police à Caen, y demeurant proche la porte Millet, devant l'Hôtel-Dieu, a été assigné devant M. le vicomte commissaire de la chambre de justice, pour y rendre compte de sa conduite.

21 août 1716.

Le sieur Du Quesnay Le Courtois, procureur du Roi en la vicomté de Caen, demeurant paroisse Saint-Etienne, a été constitué prisonnier par ordonnance de M. Le Bas, commissaire de la chambre de justice.

Il avait été intéressé, aux années 1710 et 1711, dans les blés que le Roi faisait enlever à Caen et dans les campagnes voisines pour ses armées de Flandre. Le peuple disait que c'était parce qu'il exigeait trop d'argent lors des répertoires qu'il faisait dresser dans les successions où il y avait des enfants mineurs.

---

24 août 1716.

La gazette qui est arrivée marque, sur l'article de Paris en date du 22 août, que Pierre Du Moulin, trésorier des guerres en cette ville de Caen, avait été condamné (1), par arrêt de la chambre de

---

(1) La condamnation de Du Moulin est consignée dans le *Dictionnaire des arrêts* de Brillon, t. II, p. 81.

justice à Paris, rendu le 19 dudit mois, aux galères à perpétuité et à la confiscation de tous ses biens.

---

3 septembre 1716.

Le nommé Le Courtois, de la paroisse Saint-Gilles de Caen, a été assigné à comparoir devant M. le commissaire de la chambre de justice de cette ville.

Il était aussi intéressé aux blés des armées de Flandre.

---

4 septembre 1716.

La vice-reine du Pérou est arrivée à Caen et est allée loger à Vaucelles, à l'hôtellerie du Parc-le-Roi, et le lendemain elle a pris la route de Paris.

---

6 septembre 1716.

On a commencé, dans les paroisses de Caen, à faire la lecture d'un monitoire contre les archers

des gabelles, afin de découvrir leurs fraudes et friponneries. Le sieur Marzin, directeur des gabelles en cette ville, est déjà depuis quelque temps à Paris, où il a eu ordre de se rendre.

---

11 septembre 1716.

Arrêt de la chambre de justice a été rendu, à Paris, contre le nommé Léger Seigne, huissier des tailles de l'élection de Nevers, par lequel il est condamné aux galères à perpétuité à cause des fraudes et friponneries commises par lui contre les pauvres taillables de cette élection.

Cet arrêt a été affiché à Caen, à la porte du sieur Le Bas, commissaire de la chambre.

---

14 septembre 1716.

On à commencé, à Caen, à faire des prières publiques pour obtenir du Seigneur de la pluie qui est des plus nécessaires.

15 septembre 1716.

En la maison du sieur Marzin, directeur des gabelles à Caen, y demeurant, paroisse Saint-Jean, rue des Carmes, on a vendu quelque peu de son petit cidre à un sol le pot, ce qui a donné lieu de dire qu'il ne reviendra point de Paris. D'autres disaient que d'autres personnes allaient occuper sa maison, ce qui faisait vendre le cidre pour la leur céder libre à la Saint-Michel.

---

16 septembre 1716.

Les ordinands du diocèse de Bayeux sont partis de la ville de Caen pour aller recevoir à Séez l'ordination par les mains de l'évêque, sur les dimissoires de MM. les vicaires généraux du chapitre de Bayeux, le siége étant vacant et Mgr le duc et cardinal de la Tremoille, nommé à cet évêché, n'ayant pas encore pris possession.

Les ordres mineurs furent d'abord conférés, et le lendemain ceux de sous-diacre, diacre et prêtre.

18 septembre 1716.

Les PP. capucins de Caen ont fait abattre, proche leur couvent, une barricade de la ville qui fermait le travers de la rue, en sorte que, de ce côté là, la place Villers était fermée. Il y avait, du côté des Capucins, une petite porte pour la commodité des gens de pied, et de l'autre côté il n'y avait que le simple passage d'une charrette.

Ils ont aussi fait démolir une autre barricade qui fermait également la place Villers, de l'autre bout, à droite ligne du chemin qui conduit pour aller par derrière la Visitation. Ils ont profité de tous ces matériaux.

Ils ont aussi fait abattre une autre barricade tout au haut de la rue de Bayeux, proche la campagne, comme on va par les champs Saint-Michel, et proche la rue qui vient par derrière la Visitation.

---

22 septembre 1716.

C'est aujourd'hui le dernier jour qu'on a fait les prières publiques à Caen pour demander à Dieu de la pluie, très nécessaire pour les biens de la terre. Bientôt il en tomba en abondance, et même pendant qu'on fit les prières.

24 septembre 1716.

Pendant la nuit du 24 au 25 il s'est élevé un grand ouragan qui a bien endommagé les maisons de la ville et tous les arbres. Il semblait, à en voir les feuilles, qu'on avait pris peine à y mettre le feu. Ce vent a duré presque tout le jour du 25.

---

26 septembre 1716.

Le régiment d'Harcourt, dont une partie était en garnison au champ de Foire à Caen, en est parti pour aller à Sedan, où les fourrages sont plus abondants que dans ce pays-ci où la grande sécheresse est cause qu'il s'y en trouve très peu. Les autres compagnies répandues du côté de Bayeux ont rejoint à Caen, d'où le régiment est parti aujourd'hui.

---

29 septembre 1716.

Jour de la foire Saint-Michel, à Caen, les bestiaux y ont été vendus à bonne composition à cause de la rareté du fourrage.

8 octobre 1716.

Arrêt a été rendu par la chambre de justice qui condamne Jean Lempereur, de la ville de Montdidier, en ce temps payeur des pionniers des armées du Roi, à servir sa Majesté pendant neuf ans dans ses galères.

Cet arrêt a été affiché à la porte du sieur Le Bas.

---

31 octobre 1716.

Il est arrivé à Caen le régiment de Laval, infanterie, au nombre de sept compagnies, qui ont été mises en garnison dans la Foire.

---

2 décembre 1716.

Marie Le Roux, de la paroisse de Benouville, m'a dit que, le lundi 31 novembre dernier, la mer se souleva tout d'un coup au bas de la paroisse, et que l'eau entra dans les maisons, ce qui obligea ceux qui étaient dedans de les abandonner, et que

si cela était arrivé pendant la nuit ils y auraient tous péri.

---

31 décembre 1716.

Un soldat du régiment de Laval, infanterie, en garnison de présent au champ de la Foire de Caen, ayant volé ses camarades, à passé sous les baguettes dans la place Saint-Pierre.

Le 21 janvier 1717 (1), le sieur Le Courtois, procureur du Roi, et autres consorts arrêtés par ordre de la chambre de justice pour les avoines par eux fournies, ont été élargis des prisons royales de Caen (2).

---

(1) L'année 1717 manque au manuscrit ; les articles en italique font partie d'une sorte de table qui y est annexée.

(2) Lorsqu'elle relâcha ces prisonniers, la chambre de justice avait déjà perdu toute espèce de puissance. L'excès de ses violences y opporta un étrange remède. Le Régent,

Le 25 janvier 1717, jour de la conversion de saint Paul, le prédicateur ordinaire de l'Oratoire a été obligé de descendre de la chaire faute de mémoire.

Le 15 mars 1717, le nommé François Aubri, dit Fabien, âgé de vingt-deux ans, natif de la paroisse de Fontenay-sur-le-Vey, ayant éte atteint et convaincu d'avoir commis plusieurs profanations et sacriléges dans l'église d'Englesqueville, proche Isigny, a été condamné, par jugement prévôtal du sieur Torteval, lieutenant, prévôt de la maréchaussée de Caen et Bayeux, à avoir le poing coupé et être brûlé vif, et les cendres jetées au vent, ce qui a été exécuté à Bayeux le même jour.

Le 30 avril 1717, un homme de la paroisse de Vaucelles a été condamné à faire amende honorable et aux galères à perpétuité pour avoir parlé de la religion avec impiété.

---

qui avait promis d'être inflexible, finit par céder aux sollicitations des roués, des intrigants et des femmes corrompues qui l'entouraient, et l'indulgence fut mise à l'encan. Le ridicule alors tua la juridiction exceptionnelle. Une amnistie générale fut prononcée le 22 mars 1717.

Le 2 juin 1717 a été pendue une femme picarde, place Saint-Sauveur, laquelle a été sauvée.

Le 28 juin 1717, l'université de Caen a fait son acte d'appel, au futur concile, de la constitution Unigenitus.

La nuit du 21 au 22 juillet 1717, le feu a pris à Caen, paroisse Saint-Gilles. On dit qu'il y a eu, pour plusieurs particuliers, six cents boisseaux de blé battu brûlé, et autres meubles. On dit aussi qu'il y a eu deux enfants, des chevaux et des porcs brûlés.

---

6 janvier 1718.

La mission commencée en l'église Saint-Pierre le premier dimanche de l'Avent, 28 novembre 1717, a fini aujourd'hui.

Cependant, après quelques jours de repos, les missionnaires ne laissèrent pas de recommencer à prêcher et à tenir les conférences contre les calvinistes, comme ils faisaient pendant la mission.

Ils ont su ménager si bien le nommé La France, tambour de la ville et vendeur d'huîtres à l'écaille

à la Poissonnerie, qu'il leur mit entre les mains des habits de masques qu'il avait coutume de louer dans le temps du carnaval, pour être brûlés à condition de le rembourser de ce que ces habits lui avaient coûté. On a fait, pour cela, une quête dans l'église Saint-Pierre pour le payer.

---

22 janvier 1718.

Les habits de masques dont il est parlé en l'article précédent ont été brûlés dans le carrefour Saint-Pierre.

En avril 1718 (1), le Roi a nommé à l'archevêché de Cambray le cardinal de la Trémoille, qui avait été pourvu à l'évêché de Bayeux (2), auquel sa Majesté a pourvu l'abbé de Lorraine.

---

(1) Cette note fait partie de la table dont nous avons parlé page 249.

(2) Le cardinal de la Trémouille avait été nommé évê-

15 et 17 juin 1718.

Après midi, ont été soutenues des thèses par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, en l'église de Saint-Etienne de Caen, ayant pour titre : *Thèses historico-dogmaticæ de divinis attributis.*

Il n'a assisté à cette thèse que les docteurs en théologie qui ont signé le décret d'appel, du 9 janvier dernier, de la constitution.

Le P. Vitry, prêtre, professeur de théologie au collége des jésuites, a fait soutenir une thèse dans des sentiments contraires à ceux des Bénédictins, le lendemain vendredi 18 juin, par Alexandre Aikenhead, acolythe d'Edimbourg, et le dimanche 20, après midi, par Pierre de La Haye, de la paroisse Saint-Pierre, auxquelles il s'est trouvé un très grand concours de monde. Cette thèse contenait six pages, un numéro et dix positions, et avait pour titre : *Scientiarum Domino conclusiones theologicæ de scientia media.*

---

que de Bayeux en février 1716, et avait pris possession par procureur le 1er novembre suivant. Il ne vint jamais dans son diocèse.

Septembre 1718.

Vers la fin de ce mois, le sieur Pierre Jourdan, prêtre du diocèse de Coutances, licencié de Sorbonne, a été nommé à la chaire de philosophie au collége du Bois de l'université de Caen. Il occupait alors à Paris la place de principal des artistes et grammairien dans le collége d'Harcourt.

---

6 novembre 1718.

Le chapitre de l'église cathédrale de Bayeux, le siége étant vacant, a donné un mandement qui renouvelle les peines et les censures que feu Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, avait portées par son mandement du 12 avril 1714, contre ceux qui ne recevaient pas la constitution *Unigenitus*.

---

19 novembre 1718.

Il a été tenu une assemblée générale de l'université de Caen, convoquée extraordinairement, après

avoir délibéré avec les doyens des facultés, le lundi 14 du même mois, sur l'appel de la constitution *Unigenitus Dei filius*, donnée à Rome le 8 septembre 1713, et des lettres apostoliques qui commencent par ces mots : *Pastoralis officii*, publiées à Rome le 8 septembre 1718. Par cette assemblée, le sieur Buffard, recteur de l'université, docteur et professeur en théologie (1), avec les autres docteurs et professeurs, ont appelé de cette constitution.

Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, avait donné un mandement, pour l'acceptation, le 12 avril 1714.

Le 9 janvier 1717, M. Regnauld, curé de Saint-Martin, docteur en théologie, étant recteur de l'université, a fait un décret par lequel elle a déclaré ses sentiments contraires à ladite constitution.

Le décret d'appel, du 19 novembre 1718, que l'université de Caen interjette de la constitution au premier concile général qui sera célébré librement, suivant les saints canons, a été imprimé in-4°, latin et français, en deux colonnes, conte-

---

(1) Charles Buffard, depuis chanoine et official de Bayeux. Il prit une part très active aux querelles religieuses de cette époque.

nant quinze pages, chez Pierre-François Doublet, par ordre de l'université, au refus du sieur Antoine Le Cavelier de le faire.

(Le jeudi 4 juillet 1726, l'université, dans son assemblée générale, a fait un décret pour la révocation de cet appel et pour faire l'acceptation solennelle de la constitution; le sieur René Louet (1), prêtre, curé de Notre-Dame-de-Hubert-Folie, professeur d'éloquence au collége du Bois, étant recteur.)

---

15 décembre 1718.

M. de Mathan, major du régiment Dauphin, cavalerie (2), a pris possession de la charge de lieu-

---

(1) René Louet mourut le 22 mars 1745. Son tombeau existe encore dans le chœur de la chapelle de Hubert-Folie, et porte les armoiries de l'université de Caen. On assure que la cure de Hubert-Folie avait un revenu de plus de 6,000 livres.

(2) Bernardin, marquis de Mathan, comte de Beauney.

tenant du Roi au château de Caen, par la vente à lui faite par M. de Loubert, pour le prix de 35,000 livres : le sieur de Mathan s'était chargé d'obtenir l'agrément du Roi, ce qu'il a fait. On a tiré cinq coups de canon dans le château. La bourgeoisie s'est mise sous les armes, est allée en ordre au château et a passé en revue devant lui.

---

15 janvier 1719.

Dans la nuit du 15 au 16, il y a eu une grande tempête de vent qui a fait bien du désordre sur les maisons de Caen.

Il y a eu une maison renversée paroisse Saint-Gilles, au hameau de Couvrechef, sous les ruines de laquelle ont péri malheureusement quatre personnes, qui ont été inhumées le lendemain au cimetière de la paroisse Saint-Gilles.

Février 1719.

Pendant les mois de janvier et février 1719, il n'a point gelé du tout, à l'exception de sept ou

huit jours sur la fin de décembre 1718, et pendant lesquels il est tombé un peu de neige.

Cet hiver a été aussi doux qu'on pouvait le souhaiter.

---

3 mars 1719.

Les cavaliers du régiment du prince de Conti, qui était en garnison dans le champ de Foire, sont partis pour aller, dit-on, assiéger la ville de Cardonne, en Espagne, qui est située vers le milieu de la Catalogne.

La guerre semble s'allumer entre M. le duc d'Orléans, régent du royaume de France, et le roi d'Espagne.

---

23 mars 1719.

Sur les huit heures un quart du soir, il a paru à Caen, un phénomène lumineux paraissant de la grosseur d'une gerbe de blé, longueur de six à sept pieds. Il n'a fait aucun mal à la ville ni aux environs, et a donné cependant de la terreur à plusieurs personnes.

9 avril 1719.

Jour de Pâques, on travaillait à démolir les tours du bas de l'église de l'abbaye royale de Sainte-Trinité de Caen.

---

21 avril 1719.

Il est parti de la ville de Caen un régiment de milice habillé de coutil. Il n'y a que les sergents qui sont habillés avec du drap blanc pour les distinguer.

---

12 juin 1719.

Le régiment allemand de Belling, infanterie, est arrivé à Caen et a été mis en garnison au champ de Foire.

---

26 juin 1719.

Ce même régiment de Belling est parti de cette ville pour aller faire campagne en Espagne, où il y

a guerre entre M. le duc d'Orléans, régent du royaume de France, et le roi d'Espagne.

---

29 juin 1719.

MM. les vicaires généraux du chapitre de Bayeux, le siége étant vacant, ayant ordonné, par leur mandement, des prières publiques pour obtenir du Seigneur de la pluie, on a commencé à les faire à Caen, et on les a continuées pendant neuf jours.

---

23 juillet 1719.

On a chanté, dans l'église Saint-Pierre, le *Te Deum* en reconnaissance de la prise de la ville de Fontarabie, en Espagne, ville de la Biscaye, sur la côte de la mer de Gascogne, par les Français, sous le commandement de M. le maréchal duc de Berwick. Toutes les paroisses, communautés et compagnies du présidial et vicomté y ont assisté, ainsi que l'université et le corps de la ville. Le sieur de Mathan, lieutenant du Roi, y a assisté sous la

lampe, dans un fauteuil, sans prie-dieu, accompagné de plusieurs gentilshommes et de six mousquetaires armés à ses côtés; après quoi il est allé mettre le feu, avec MM. de ville, au bûcher qui était placé dans le carrefour Saint-Pierre, au bruit de la mousqueterie de la bourgeoisie qui était en très bon ordre, et de toute l'artillerie du château. MM. de ville ont fait tirer un feu d'artifice à minuit, et M. le lieutenant du Roi en fit aussi tirer un au château.

---

28 juillet 1719.

Sur les neuf heures du soir est arrivée à Caen très haute et très excellente princesse Louise-Hippolite Grimaldi de Monaco, duchesse de Valentinois, qui est née le 10 novembre 1697, épouse de Jacques-François-Léonor de Matignon, comte de Thorigny, le 20 octobre 1715, lequel, par ce mariage, a pris le nom et les armes de Grimaldi, et est devenu duc de Valentinois et pair de France.

Les bourgeois se sont mis sous les armes pour lui faire entrée.

Lorsque les bourgeois étaient sous les armes et assemblés sur la place Royale, le nommé Dumont,

du métier de mercier, demeurant proche l'abbaye Saint-Etienne, au Bourg-l'Abbé, en faisant feinte de saluer le nommé Soire, son beau-frère, aussi du métier de mercier, a tiré sur lui son coup de fusil dont il a été tué sur-le-champ.

On a dit qu'ils étaient tous deux en procès.

Août 1719.

La moisson a été faite cette année de bonne heure. Il a fait bien de la sécheresse, de sorte que, le 15 août, il restait très peu de blé dans la campagne.

Dès le 15 août il y avait du raisin mûr.

Les maladies étaient très communes à Caen, surtout les fièvres.

Les dames commençaient, dans ce temps-là, à porter des paniers.

---

10 septembre 1719.

La grande sécheresse continuant toujours, on a recommencé à Caen des prières publiques pour de-

mander à Dieu de la pluie, en conséquence des ordres de MM. les vicaires généraux du chapitre Notre-Dame de Bayeux, le siége étant vacant.

En ce temps-là, les maladies étaient fort communes à Caen, et étaient mélangées du flux de sang. Il y mourait beaucoup de monde, principalement aux paroisses de Vaucelles, Notre-Dame, Saint-Martin et Saint-Nicolas.

Il en mourait peu aux autres paroisses.

---

15 septembre 1719.

On a tiré, de la maison de la Goblinière, les femmes qui y étaient détenues prisonnières pour le sel, et elles ont été transférées et mises dans la tour Châtimoine (1) pour y être encore détenues prisonnières.

---

(1) Cette tour était à l'extrémité du mur qui séparait le Bourg-l'Abbé de la ville du côté des murs de l'Abbaye, à peu près sur l'emplacement de la prison actuelle. Huet pense

La cause de ce changement a été que le flux de sang augmentant tous les jours, et que ceux qui en étaient attaqués n'ayant pas le moyen d'être assistés chez eux, demandant à aller à l'Hôtel-Dieu, on les a portés à la Goblinière pour y recevoir l'assistance et les secours convenables à leur guérison.

M. Le Baron, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu, a été député pour y aller administrer les sacrements, et il demeure actuellement à la maison de la Goublinière.

Ce lieu n'a été bâti que pour y placer les malades du mal contagieux, et non pour y mettre des prisonniers.

---

qu'elle avait été bâtie sur la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, sous le ministère du cardinal d'Amboise; on voyait même les armes du prélat dans une des clés des voûtes de la tour. « Les vieux titres, dit Huet, la nomment la *Grosse-Tour*; le peuple l'a depuis nommée la tour *Chastimoine*, comme si elle avait été placée en ce lieu pour châtier les moines de Saint-Etienne en cas de délits. » On l'appelait encore la Tour *de Haucourt.* Dans le plan de Caen par Bignon, la tour Châtimoine est nommée l'*Observatoire royal.*

24 septembre 1719.

Les paroissiens de Saint-Nicolas de cette ville sont allés en procession en la paroisse de Venoix pour réclamer l'intercession de saint Gerbold, évêque de Bayeux, réclamé pour les maladies du flux de sang (1), suivant la permission que le sieur Brodon, curé de cette paroisse, en a obtenue de MM. les vicaires généraux du chapitre de Bayeux, le siége étant vacant, auxquels il est allé faire ses remontrances.

La bénédiction de l'eau, distribution d'icelle et du pain béni, et autres cérémonies ordinaires dans les paroisses, y ont été faites par le curé, qui a chanté sa messe de paroisse.

Le Seigneur a exaucé leurs prières, car dans la suite il n'est pas mort tant de monde (2).

---

(1) Saint Gerbold était encore plus *réclamé pour* la dyssenterie et les hémorrhoïdes. Au moyen âge, on appelait ces maladies le mal saint Gerbold.

He dea j'ay le mau Sainct-Garbot !
(Farce de Pathelin.)

(Voyez Pluquet, *Hist. de Bayeux*, p. 331 et suivantes.)

(2) Cette note est suivie de la relation d'un grand nombre de processions faites par les paroisses de la ville ou des villages qui l'avoisinent.

1719.

Sur la fin de l'année 1719, la mortalité a été fort grande sur les jeunes enfants. La petite vérolle a été très commune sur les personnes de toutes sortes d'âges.

. . . . (1). A la sortie de la messe de Monseigneur est arrivé un matelot à l'évêché avec une haute-loure (2) qu'il jouait,

---

(1) La plupart des feuillets de l'année 1720 ont été enlevés au manuscrit. Ce fragment est évidemment la fin d'un article consacré à la prise de possession de l'évêché de Bayeux par M. de Lorraine ; il devait porter la date du 20 mars 1720, jour de l'entrée de ce prélat dans sa ville épiscopale.

(2) La haute-loure est une sorte de grosse cornemuse dont on faisait autrefois un usage très fréquent en Normandie et qui est à peine connue aujourd'hui. Elle se compose de trois chalumeaux et d'une peau de mouton qu'on enfle comme un ballon par le moyen d'un porte-vent enté sur cette peau et bouché par une soupape. C'est le *biniou* des Bas-Bretons. En Bourgogne on la nomme *chèvre*.

ayant un poisson très magnifique et monstrueux qu'il présenta à Monseigneur. C'était une plie franche qui avait quatre pieds cinq pouces de longueur, deux pieds trois pouces de diamètre, et un demi-pied d'épaisseur, avec des marques rouges sur le dos, comme ces sortes de poissons en ont d'ordinaire; mais elles étaient plus grandes, et en quelque façon comme des fleurs de lis. Monseigneur lui fit donner 80 livres, ce qui n'était pas suffisant, car les marchands, sur le bord de la mer, l'auraient bien acheté 50 écus, le poisson étant cette année d'une cherté extraordinaire. Les turbots valaient, à la descente des bateaux, 100 livres l'un portant l'autre, et 100 écus à Paris, et tout le reste à proportion.

Le 17 *mai* 1720, *le sieur Guynet, intendant, a placé la première pierre des casernes entreprises à Vaucelles pour le Roi (1).*

---

(1) Extrait de la table indiquée à la note de la page 249.

Le samedi 1er juin 1720, veille de la fête de saint Laurent, Mg. de Lorraine, évêque de Bayeux, a fait sa première entrée dans la ville de Caen. Les cloches de la ville ont sonné, et on a tiré le canon du château. La procession alla à Saint-Jean.

1720.

A paru et a été distribué dans le public à Caen un écrit imprimé, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, contenant trente-huit pages in-4°, petit caractère, ayant pour titre : *Dénonciation à son excellence Mg. l'évêque de Bayeux de la philosophie de M. Jourdan, prêtre, licencié de Sorbonne, professeur au collége du Bois dans l'université de Caen (a).*

---

16 septembre 1720.

Arrêt de la cour du parlement de Rouen a été rendu sur la remontrance faite à la chambre or-

---

(a) Voici une partie des couleurs dont l'auteur de la dénonciation de la philosophie du sieur Jourdan, profes-

donnée par le Roi au temps des vacations, par le procureur général du Roi, pour la suppression d'un

---

seur au collége du Bois à Caen, a formé son portrait pour le présenter à son altesse Mg[r] de Lorraine :

Il l'appelle, dans sa dénonciation, ignorant, sans esprit, du nombre de ceux qui ne feront jamais d'hérésies;

Misérable que la faim a rendu philosophe; qui a mendié des écrits pour satisfaire l'avidité qu'il a pour un emploi fructueux et lucratif, à l'usage de qui, des jansénistes charitables, qui ont eu pitié de son indigence, ont composé des cours de philosophie et de théologie;

Plagiaire; père putatif d'une morale pleine du venin du jansénisme;

Professeur qui n'a eu l'honneur d'être connu de son altesse que sur des rapports trompeurs;

Dont la doctrine est hérétique, impie, et renverse toute la foi; qui surpasse Luther même dans les accès de sa fureur; qui entretient des intelligences secrètes avec les ennemis de l'église; qui enseigne un système affreux dont il serait plus facile de concilier les principes avec l'athéisme qu'avec un seul point de la religion catholique;

Promoteur qui a été tiré de la poussière pour être élevé à cette dignité; qui, pour crime public d'hérésie, doit être cité à l'officialité;

Promoteur qui n'a point d'autre foi que celle de Baïus et de Jansénius; qui, de sa pleine puissance, réconcilie les hérétiques avec l'église catholique;

libelle intitulé : *Dénonciation à son altesse Mg. l'évêque de Bayeux de la philosophie de M. Jourdan*, pro-

---

Licencié à qui, sans exiger aucune abjuration, on accorderait volontiers le bonnet de docteur dans l'université de Groningue ;

Docteur qui a abandonné la foi de l'église ; qui abuse partout des expressions catholiques ; qui les détourne à des sens forcés ; qui, par des interprétations captieuses, cache un sens hérétique sous des termes catholiques ;

Novateur, nouveau baïuniste, écho fidèle de Baïus et de Jansénius, copiste fidèle du P. Quesnel ;

Maître qui abuse de la simplicité et de l'ignorance de la jeunesse confiée à ses soins pour la précipiter dans l'abîme de la nouvelle hérésie et pour lui en faire avaler le poison, et qui lui apprend, par son exemple, à souffrir sans scrupule l'anathème et l'excommunication ;

Maître plus accoutumé à suivre les sentiments des calvinistes que ceux des catholiques ; qui marche sur les traces des hérétiques et qui imite leur mauvaise foi ;

Rigoriste qui, sous ombre de piété, enseigne l'erreur ;

Ange de ténèbres qui tient un langage séducteur et contraire aux décisions de l'église ;

Hypocrite qui sait faire un assemblage monstrueux de relâchement et de rigorisme ;

Un de ces loups ravissants qui, depuis près d'un siècle, désolent le troupeau de J.-C. ; qui doit être censé renier sa foi ; qui, dans le style de son école, enseigne précisé-

fesseur du collége du Bois dans l'université de Caen, et d'une feuille volante intitulée : *Décision d'un cas de conscience.*

---

ment l'erreur et hérésie de Luther et de Jansénius ; qui lève, dans l'université de Caen, de nouvelles troupes pour fortifier le parti de Luther, Calvin, Baïus et Jansénius;

Maître séducteur, animé de folie et de fureur, qui a fait un sacrifice de sa conscience, de sa foi et de sa raison au système commode et impie de Baïus et de Jansénius ; à qui on a obligation quand il ne vomit point l'impiété même et l'hérésie ;

Philosophe mercenaire, maître indigne assis sur la chaire de pestilence ; qui, non content d'avoir réduit les hommes à l'esclavage d'une dure nécessité; d'avoir ôté au juste la confiance qui l'attache à un Dieu fidèle ; d'avoir anéanti la gratuité et la surnaturalité des dons de Dieu ; d'avoir multiplié le péché ; d'avoir rompu tout commerce entre Dieu et les infidèles : d'avoir lu Baïus et Jansénius ; d'avoir feuilleté Luther et Calvin ; porté sa fureur jusqu'à détruire et anéantir le fondement de la religion, qui est Jésus-Christ, afin de saper d'un seul coup la religion tout entière ;

Professeur qui a la voix de Jacob, mais qui a le cœur d'Esaü; qui a inventé un nouveau langage pour cacher l'horreur de son impiété et se mettre à couvert s'il était possible des anathèmes de l'église ;

Auteur sans bonne foi et sans sincérité, qui craint plus

Vu par la chambre ledit réquisitoire, lesdits deux imprimés ci-dessus envoyés, et ouï le rapport du

---

les hommes que Dieu même; qui honore du bout des lèvres le souverain être et le défigure dans son cœur en y nourrissant des impiétés;

Prêtre, ministre de J.-C. qui ose, dans la fureur qui l'anime, s'élever jusqu'au ciel pour arracher à Dieu sa liberté; qui respecte, aime et écoute l'église qu'a fondée Jean Hus, que Luther et Calvin ont augmentée, que Baïus a éclairée, et que Jansénius a poussée à sa perfection, mais qui méprise, calomnie et déchire l'église de J.-C., qu'il a établie et acquise par son sang; enfin qui doit être regardé comme séparé de cette église.

Le portrait du sieur Buffard est ébauché dans cette même dénonciation, où il est représenté partisan de l'erreur, impérieux, ingrat à l'égard de ceux qui ont couvert sa nudité et secouru son indigence; hérétique, Protée qui n'a point d'autre religion que l'intérêt de sa fortune; docteur plein d'emportement et de fureur contre le Souverain Pontife; official qui ne se sert de son autorité que pour soutenir le plus outré jansénisme. L'auteur n'en dit pas davantage et promet d'achever l'ouvrage dans une lettre particulière, et en attendant il renvoie à son factum.

Les sieurs Malouin, Epidorge, Maulny et Cotelle, tous professeurs de l'université, sont caractérisés à leur tour dans ce même ouvrage.

sieur Le Pesant de Boisguilbert, conseiller commissaire : tout considéré,

La chambre, faisant droit sur le réquisitoire du procureur général du Roi, a ordonné et ordonne que le libelle qui a pour titre : *Dénonciation à son altesse Mg. l'évêque de Bayeux de la philosophie de M Jourdan, professeur du collége du Bois dans l'université de Caen,* et la feuille volante intitulée : *Décision d'un cas de conscience*, imprimées sans permission et sans nom d'auteur ni d'imprimeur, seront, comme séditieuses et tendantes à apporter le trouble, lacérées par les mains de l'huissier de service, l'audience de la chambre séante ; ordonné que ceux qui en ont des exemplaires seront tenus de les rapporter au greffe de la cour pour y rester supprimés ; a pareillement ordonné qu'il sera informé, par le sieur conseiller commissaire qui sera à ce député contre l'auteur desdits libelles et contre l'imprimeur, tant par témoins connus que par censures ecclésiastiques, pour le tout fait, rapporté à la cour et communiqué au procureur général du Roi, être ordonné ce qu'il appartiendra ; ordonne, en outre, que les arrêts et règlements sur le fait de l'impression seront exécutés, ensemble les déclarations du Roi sur cette matière, et que le présent arrêt sera envoyé dans tous les siéges du ressort et dans l'université de Caen pour y être lu, publié et affiché, et partout où besoin sera ; en-

joint aux substituts du procureur général du Roi et au syndic de l'université de Caen de certifier la cour dans le mois des diligences qu'ils auront faites à cet effet. Fait à Rouen, en la chambre des vacations, le seizième jour de septembre mil sept cent vingt. Par la cour, signé Auzanet.

En exécution du présent arrêt, lesdits deux imprimés y énoncés ont été lacérés par l'huissier de service, l'audience de la chambre séante, ce dix-neuf de septembre mil sept cent vingt.

Le sieur Jourdan, prêtre, professeur au collége du Bois, a fait imprimer à Caen sa réponse à l'écrit de dénonciation de sa doctrine, contenant cent cinq pages in-4°, et réfute quarante-cinq impostures du dénonciateur. Cet ouvrage est approuvé avec beaucoup d'éloges par le sieur Philippe Boudin, docteur en théologie de la sacrée faculté de Paris, et par le P. René-Hyacinthe Drouin, docteur de la même faculté et professeur royal en théologie dans l'université de Caen, le 18 novembre 1720, et permission d'imprimer du 19 dudit mois par le sieur de Gouville du Mesnil-Patry.

1720.

A paru un écrit imprimé, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, ayant pour titre : *Catéchisme à l'u-*

sage des jeunes ecclésiastiques du diocèse de Bayeux. Cet ouvrage contient onze pages in-4°, est par demandes et par réponses, avec des censures marginales, des réponses, etc. (1).

---

29 novembre 1720.

Ecrit imprimé à Caen, chez Pierre-François Doublet, 1720, in-4°, contenant trente-quatre pages, ayant pour titre : *Lettre à Monsieur *** au sujet des libelles publiés contre l'université de Caen.*

Cet ouvrage n'a point de nom d'auteur, et est daté de Caen, le 29 novembre 1720, et approuvé

---

(1) Ce libelle contre l'université de Caen était, ainsi que *la Dénonciation de la philosophie de M. Jourdan*, l'œuvre du P. de Gennes, régent de philosophie au collége des Jésuites de Caen, frère de l'oratorien janséniste et convulsionnaire, Julien-René-Benjamin de Gennes. Les deux frères défendirent les deux opinions contraires avec la même fougue et la même opiniâtreté. (Voir sur le P. de Gennes, *le P. André, jésuite*, etc., par MM. Charma et G. Mancel, t. I, p. 472 et suiv.)

avec éloges par le sieur Nicolas-François Fauvel, docteur en théologie et curé de Saint-Sauveur de Caen, le 16 décembre 1720. Permission d'imprimer par le sieur Gosselin de Noyers, du 21 décembre audit an (1).

---

(1) Les pamphlets signalés dans la *Lettre à Monsieur**** étaient publiés par les jésuites du collége du Mont qui, à cette époque, jusque dans leurs cours et même dans les dictées qu'ils faisaient à leurs écoliers, attaquaient les professeurs de l'université de Caen. Les jésuites mirent enfin le comble à leurs outrages en jouant, sur leur théâtre, une farce composée par un régent de rhétorique, dans laquelle ils s'efforçaient de tourner en ridicule l'université. Ils représentèrent ses membres comme des philosophes hypocrites cachant, sous les dehors d'une conduite réglée, leurs débauches secrètes, et leur appliquèrent ce vers de la seconde satire de Juvénal :

Qui Curios simulant et bacchanalia vivunt.

Un des acteurs qui, dans la pièce, remplissait un rôle de valet, parut habillé en docteur en théologie, coiffé d'une mitre d'évêque (l'évêque de Bayeux était chancelier-né de l'université), et annonça que comme d'autres il ferait bientôt des docteurs et en décernerait le bonnet et les insignes : *Ego sum doctor celeberrimæ academiæ Cadomensis.*
L'université de Caen, poussée à bout, s'assembla le 16 janvier 1721 et déclara les jésuites « pour punition de leur

Le 8 décembre 1720, grande tempête à Caen qui a fait bien du désordre.

---

désobéissance aux ordres et mandements de M. le recteur, injures et insultes par eux faites à l'université, déchus et privés du droit et privilége d'aggrégation à cette université, séparés et retranchés pour toujours du corps de l'université, eux, leur collége, et écoliers, et tous ceux qui dans la suite y pourront professer et étudier. Défenses faites à chaque faculté de cette université de recevoir aux degrés ceux qui à l'avenir étudieront dans ledit collége, déclarant lesdits jésuites généralement privés de tous droits et priviléges qui leur ont été accordés par l'acte d'aggrégation du 25 octobre 1608 ; défenses faites auxdits jésuites de prendre à l'avenir la qualité d'aggrégés à ladite université, d'insérer ladite qualité en quelque manière et terme que ce soit dans leurs actes, thèses et programmes, ni d'y employer que leur collége soit CELEBERRIMÆ ACADEMIÆ CADOMENSIS. »

Ce décret fut annulé quelques temps après, mais à la condition que les jésuites feraient amende honorable et enverraient deux députés à l'université assemblée pour entendre leurs excuses. Ce furent les PP. Léger Boussard, procureur, et François Bertin Guesnier, professeur de rhétorique, qui remplirent cette pénible mission le 12 décembre 1721.

Toutes les pièces de cette singulière contestation ter-

Le mardi 7 janvier 1721 (1), les sieurs Le Baron et Jourdain ont fait dispute sur l'orgue des Carmes pour occuper l'orgue de St-Pierre. Le sieur Le Baron a mérité la place, et à son refus le sieur Jourdain l'a occupée.

Le jeudi 20 février 1721, les Docteurs constitutionnaires (2) de l'université de Caen ont été rétablis dans leurs droits par une lettre de cachet.

---

minent un volume manuscrit appartenant à la bibliothèque de Caen et intitulé : *Requeste de l'université de Paris au Roi en faveur de l'université de Rheims contre les PP. jésuites de ladite ville en* 1724, in-f°. Ce manuscrit avait été donné, en 1735, à la bibliothèque de l'université de Caen par Jacques Maheult de Sainte-Croix, prêtre, proviseur et principal du collége du Bois.

(1) Les années 1721, 1722 et 1723 manquent au manuscrit; il ne reste qu'une table fort imparfaite des deux premières.

(2) « C'est le nom que l'on donne à présent à ceux qui se soumettent à la Constitution *Unigenitus.* » (Dictionn. de Trévoux, éd. 1743.)

Le dimanche 23 mars 1721, a été publié un monitoire de la part des régents de l'université pour avoir révélation des auteurs et distributeurs des dénonciations faites de leur doctrine.

Le lundi 24 mars 1721, Jacques Crevel (1) a été élu recteur de l'université par la destitution du sieur Hallot.

Le vendredi 23 mai 1721, a été plaidée la cause entre les régents de l'université et le P. de Gennes, jésuite, s'opposant à la publication du monitoire du 23 mars (2).

Le lundi 9 juin 1721, les régents de l'université et le P. de Gennes, jésuite, ont comparu à l'officialité de Bayeux, et défaut sur le P. de Gennes.

---

(1) Jacques Crevel, professeur de droit, avocat au parlement de Normandie, né à Ifs, près Caen, en 1692, mort le 23 décembre 1764. La bibliothèque de Caen possède son portrait peint par Tournières.

(2) Voir la note page 275.

Le lundi 23 juin 1721, le sieur Regnauld a donné un bal à mademoiselle de Than, à St-Sauveur, et le lendemain des dames sont allées en masque à la messe à St-Sauveur, ce qui a causé bien du scandale.

Le ... juillet 1721, jugement au parlement d'un procès contre les jésuites de Caen, au profit du sieur Jourdan.

Le vendredi 28 novembre 1721, Louis-Dominique Cartouche, fameux voleur, a été rompu vif en la ville de Paris.

Le mercredi 28 janvier 1722, le sieur Croisières, obitier de St-Julien, a prononcé l'oraison funèbre de M. Daniel Huet, ancien évêque d'Avranches, dans l'église St-Jean, et le lendemain le P. Bertin Guesnier, professeur de rhétorique, l'a prononcée en latin aux Jésuites.

Le dimanche 15 février 1722, la cloche de l'oratoire est tombée du clocher sur le carrosse de M. de Croisilles, pendant le sermon.

Janvier 1724.

Le blé valait 24 et 25 livres le sac ;
Le cidre valait 6 et 7 sols le pot ;
Le poiré valait 4 sols le pot ;
Le beurre valait 12 sols la livre ;
La paille valait 3 sols le botteau.

---

30 janvier 1724.

M. Villette, fils de la dame veuve Villette, maîtresse de la poste de Caen, a été reçu à la charge de major des ville et château de Caen, que possédait M. de la Tillaye par gratification du Roi, à cause de ses longs services, et à qui le Roi a permis de s'en défaire en faveur du sieur Villette, qui l'a achetée un prix très considérable du sieur de la Tillaye. On assure que le marché est fait pour six mille livres d'argent comptant, et une pension viagère assez considérable, ce qui a paru fort odieux à tout le monde, étant ordinaire que le Roi donne ces sortes de places à de vieux officiers qui ont rendu de longs services. Le Roi est le maître ! Le sieur Villette à été reçu sur la place royale ; tous les bourgeois étaient sous les armes, au bruit

des tambours et de la mousqueterie. Il fut présenté par M. de Mathan, lieutenant du Roi. Il avait été reçu quelques jours auparavant au château, avec les cérémonies ordinaires. Il est âgé de vingt ans environs. Il était lieutenant d'infanterie depuis deux ou trois ans.

---

2 mai 1724.

Devant François Boullin et François Gouye, notaires royaux à Caen, contrat de fieffe a été passé et consenti par Jean-Baptiste Gonfrey, écuyer, sieur de Pierreville (1), gentilhomme de la grande fauconnerie du Roi, demeurant paroisse Saint-Sauveur,

---

(1) M. de Pierreville avait été un des principaux acteurs dans la plaisanterie du Mandarinat de l'abbé de Saint-Martin qui fit tant de bruit à Caen, au carnaval de 1686. (Voir tous les écrits publiés sur l'abbé de Saint-Martin, notamment la *Mandarinade*, 3 vol. in-12, La Haye, Paupie, 1738, par Ch. Gabriel Porée, sous le pseudonyme de *Censorinus Philaléthès*.)

rue de la Chaîne, au profit des sieurs Pierre Guilletot et Isaac Le Guay, dit La Mare (1), entrepreneur de bâtiments, demeurant tous deux paroisse Saint-Etienne, savoir, toutes les maisons appartenant au sieur de Pierreville, assises en ladite paroisse, tout proche le carrefour de la Belle-Croix, qui sont vis à vis la croix et donnent d'un côté et de l'autre sur la rue Ecuyère et des Jésuites, dont jouissent à présent Guilletot, Louis Du Breuil, pâtissier, Guillaume Lubois, cordonnier, le nommé Le Devin, Adrien Denis, le nommé Pelcerf et Pierre Queudrue, boulanger; le tout sans y comprendre la portion de maisons ci-devant fieffée par le sieur de Pierreville au nommé Homo, corroyeur. Icelle fieffe ainsi faite pour 550 livres de rente foncière perpétuelle et inacquittable, franchement venante aux mains du sieur de Pierreville pendant sa vie,

(1) Quelques actes, dans le genre de celui-ci et comme lui, entièrement relatifs à des affaires particulières, nous font penser que cet Isaac Le Guay, dit La Mare, n'était autre que l'auteur du *Journal* lui-même. La possession du manuscrit par M. de Quens s'expliquerait facilement, puisque à sa mort l'immeuble désigné dans le contrat du 2 mai 1724 lui appartenait.

et cependant amortissable après son décès, au denier vingt, en avertissant un mois auparavant, ladite rente payable de six mois en six mois en la maison du bailleur, à Caen, premier terme commençant à courir du jour Saint-Jean-Baptiste prochain, auquel jour ils entreront en possession, parce qu'en cas de non paiement pendant deux années consécutives, le sieur de Pierreville pourra en rentrer en possession. De laquelle rente Pierre Guilletot en paiera 394 livres 10 sols, et Le Guay le surplus, revenant à 255 livres 10 sols, sans que les preneurs soient garants les uns pour les autres. Condition retenue par le sieur de Pierreville de pouvoir retirer les maisons fieffées dans cinquante jours du jour de l'audience.

Le contrat a été contrôlé et insinué le 4 dudit mois de mai, et les preneurs ont payé pour le contrôle 66 livres 12 sols, et pour le centième denier 132; total, 198 livres 12 sols. La délivrance d'icelui contrat en trois feuilles de parchemin.

Mai 1724.

Pendant le mois de mai, le pain a valu à Caen deux sols la livre.

Juin 1724.

Pendant ce mois le blé a diminué considérablement de prix, de sorte que valant au mois de mars 23 et 24 livres, il était réduit à 16 et 17 liv. le sac. Plusieurs personnes avancées en âge assurent n'avoir jamais vu le blé diminuer de prix dans cette saison comme cette année.

La chandelle vaut 10 sols la livre.

Juillet 1724.

Alors on travaillait à construire les deux jubés au bas du chœur de l'abbaye Saint-Etienne.

La chandelle valait 9 sous la livre.

Le blé augmentait de prix.

---

24 août 1724.

Le blé valait 22 livres le sac.

28 septembre 1724.

A Couvrechef, plusieurs maisons ont été brûlées; deux hommes et une fille y ont été écrasés.

---

9 octobre 1724.

Les paroissiens de Saint-Michel de Vaucelles de Caen, où le flux de sang se faisait sentir, sont allés en la paroisse Saint-Gerbold de Venoix, proche Caen, en procession, pour obtenir du soulagement par les mérites de ce saint. On y a chanté une haute messe.

Les paroisses de Saint-Pierre et Saint-Gilles, et plusieurs autres aux environs de Caen, étaient aussi affligées de ce même mal contagieux.

Novembre 1724.

Le sieur d'Aube (1) a fait venir les gardes mar-

---

(1) François Richer d'Aube, maître des requêtes, intendant de la généralité de Caen dès 1723.

chands pour les engager à réduire le prix des denrées.

---

26 janvier 1725.

A midi quelques minutes, le tonnerre est tombé sur la grande tour de l'aile droite de l'église de l'abbaye Saint-Etienne, sans avoir grondé que très faiblement auparavant. Il a abattu le haut de la pyramide, dont la croix et la plupart des pierres sont tombées dans la cour du portail; a fendu la pyramide depuis le haut jusqu'à la hauteur d'une fillette opposée à l'escalier du côté du midi, ce qui est très sensible par le dedans de la tour, à cause de la trace qui y demeure marquée et qui finit à un trou dallier (1), par où il a dû passer. Il n'a fait qu'un petit jour au haut de la pyramide, qu'on jugerait par dehors être fort grand. Il a offensé le

---

(1) Patois normand, synonyme du terme de maçonnerie *Boulin*, qui désigne les trous faits à un mur pour recevoir les pièces de bois qui portent les échafaudages. On appelle également *trous dalliers* et *boulins* les trous pratiqués dans un colombier afin que les pigeons s'y retirent.

plâtre de la convexité de la voûte de la nef ; de la distance de chaque arcade à plusieurs endroits ; a brisé une vitre de la lanterne de la tour du milieu, coupé tous les quatre fils de fer et laiton des timbres de l'horloge ; a laissé contre la muraille une grande tache de fumée ; a percé le mur de l'église au niveau de la pénultième marche de l'escalier du bâtiment en haut ; a offensé, à la seconde volée de l'escalier, en bas, la pierre de la ronde marche qui doit porter la rampe ; a cassé sept ou huit carreaux de la croisée, étant au bas de l'escalier, et a éclaté en différents endroits le bois d'icelle en dehors ; a coupé les doigts du bras gauche du grand crucifix qui était sur la porte du chœur ; a passé dans le clocher du milieu au travers des jointures des pierres sur la voûte, et a soulevé et fait plier le plomb qui se trouve au niveau de la voûte du côté du midi. Il n'a point tombé de pluie depuis ce jour jusqu'au samedi 24 mars suivant au matin. La réparation de la tour a été commencée le lendemain des fêtes de Pâques 1728.

Le même jour a été plaidée au bailliage une cause pour le pain de charité de la paroisse de Bretteville. Il a été jugé que tous les domestiques, même étrangers, auront leur pain comme les autres paroissiens, et les parties renvoyées au surplus hors.

27 janvier 1725.

Le corps de Jacques de Goyon, comte de Matignon, lieutenant général de la province de Normandie, et cordon bleu, a passé par Caen, à une heure après midi, dans un coffre de plomb et dans un carrosse de deuil, suivi de quatre laquais qui portaient chacun un flambeau allumé, et six de ses gardes, deux prêtres et de ses officiers à cheval. Il passa sans arrêter et fut porté le soir en l'abbaye de Cordillon, et le lendemain en son château de Thorigny. On tira dix-sept coups de canon du château, sans autre cérémonie. Il n'y eut que les cloches de Saint-Pierre qui toutes sonnèrent. Il n'a laissé qu'un fils, le prince de Monaco. Il avait épousé sa nièce. Il est mort riche de plus de cent mille écus de rente, le 14 dudit mois, à Paris.

---

31 janvier 1725.

Sentence de police a été rendue contre les nommés Tourville et La Croix, maîtres de billard, qui les condamne chacun en 60 livres d'amende pour avoir ouvert leurs jeux le dimanche précédent, avant cinq heures du soir.

Février 1725.

Le prix de la chandelle, qui valait 10 sols, a été porté à 11 sols.

---

19 février 1725.

Jour de la foire de carême, le frère André, cordelier, demeurant à Falaise, a commis des excès de boisson qui l'ont fait suivre d'une foule d'écoliers jusque dans le cloître.

---

25 février 1725.

Dans la nuit allant au 25, le hameau de Rocreu, dépendant de la commune de Fontaine-Etoupefour (1), a été brûlé.

---

(1) Rocreu fait maintenant partie de la commune d'Eterville.

10 mars 1725.

Sur les cinq heures du soir a été pendu à Caen, en la place ordinaire, Pierre Ageon, notaire d'Avranches, pour grand nombre de faussetés par lui commises, et avoir contrôlé lui-même les minutes pour en garder l'argent à la poche, par jugement du sieur d'Aube, intendant, suivant la commission qui lui en a été attribuée. Les écoliers de médecine en ont fait la dissection.

---

26 mars 1725.

Au soir, a été dressé procès-verbal du cadavre du nommé Lempereur, ayant la qualité de gentilhomme, demeurant derrière les Jacobins, brouettier de profession, lequel est mort des blessures qu'il avait reçues dix jours auparavant de la part de compagnons faiseurs de bas.

---

28 mars 1725.

Au soir, a été constitué prisonnier aux prisons

royales de Caen le sieur Rouillard, élu à Bayeux et fermier de la baronnie de Torteval, lequel a été arrêté à Torteval, ainsi que le nommé Alexis, son garde-bois, par le sieur Regnier, grand prévôt, à la tête de seize archers, pour un prétendu vol de grand chemin. Le samedi 31, au matin, la compétence a été jugée au grand prévôt, sur la demande du sieur Rouillard, qui a prêté interrogatoire le mardi 3 avril au soir. Le samedi 7 avril, un des accusateurs, nommé Noël, de la paroisse de Trungy, est mort sur les sept heures du soir, et le lendemain, après midi, on a dressé procès-verbal de son cadavre. Le mardi 10 avril est venu un ordre de la cour qui attribue l'affaire au prévôt général de Paris. Le jeudi 19, autre ordre qui la remet au prévôt de Caen.

---

25 avril 1723.

Le sieur Rouillard a été confronté au nommé Noël. Le jeudi 26, le nommé Alexis a été aussi confronté, et le même jour, sur les huit heures du soir, Noël a été constitué prisonnier, et a prêté interrogatoire le vendredi 27 soir et matin, pendant l'espace de dix heures, et a été mis dans le cachot

à sept heures trois quarts du soir (1). Le samedi 28 la compétence a été jugée au grand prévôt.

Pendant le mois d'avril régnait à Caen une maladie fort commune d'un mal de côté, avec une fluxion de poitrine. Ceux qui ne pouvaient résister à ce mal, en trois ou quatre jours étaient réduits au tombeau.

---

17 mai 1725.

Antoine Noël, de la paroisse de Trungy, a été pendu à Caen, par jugement prévôtal, pour sa

---

(1) Les frères Noël, laboureurs à Trungy, ayant été surpris dérobant des arbres dans le bois du Quesnay par Rouillard et son garde, nommé Alexis Fédéric, avaient voulu prévenir les suites du procès-verbal dressé contre eux en accusant ces hommes d'un vol à main armée. L'affaire, qui se termina par la mort des deux faux témoins, eut un retentissement extraordinaire. L'avocat Crevel écrivit, à cette occasion, un mémoire fort remarquable auquel fut donnée une grande publicité, et dont on trouve encore assez facilement des exemplaires.

fausse accusation de vol de grand chemin contre les sieurs Rouillard et Alexis, et son corps porté à Trungy n'a été enfoui que la nuit du 22 au 23 courant. La sentence a été affichée à Caen le lundi 28 mai.

---

19 mai 1725.

Après midi, a été faite la revue sur la place Royale des archers de la maréchaussée, par l'inspecteur, duquel le sieur Surville, de la rue Pémagnie, a reçu un coup de canne par le visage.

---

31 mai 1725.

Jour de la Fête-Dieu, le sieur Saint, prêtre de la paroisse Saint-Jean, a prêché à Saint-Sauveur et a eu des défauts de mémoire en plusieurs endroits de son discours, ce qui est arrivé pareillement au sieur Fauvel, curé de Saint-Sauveur, dans ses exhortations du soir, le samedi et le dimanche de l'octave.

Le même jour, jeudi 31 mai, le clergé des églises

de la ville de Saint-Lo et les magistrats se sont absentés de la procession ordinaire, à cause du prieur de l'abbaye, regardé comme excommunié à cause de son appel de la Constitution.

---

8 juin 1725.

Le blé ayant augmenté de marché, il a valu aujourd'hui, à Caen, 44 et 45 livres le sac; l'orge, depuis 32 jusqu'à 34 livres le sac.

On a commencé, à Caen, à faire des prières publiques pour obtenir du Seigneur de faire cesser les pluies.

---

15 juin 1725.

Il y avait du blé à la halle, à Caen, valant 40 livres le sac.

On travaillait, en ce temps-là, à la construction d'un pont de pierre pour entrer dans le champ de la foire royale de Caen.

17 juin 1725.

Les religieux Carmes de la ville de Caen sont allés à la Délivrande. Il a tombé de l'eau presque tout le jour. Cependant, sur les sept heures du soir, le soleil s'est montré.

---

18 juin 1725.

Il a tombé encore de la pluie. Le blé a encore augmenté de prix.

---

19 juin 1725

Il a encore tombé de l'eau, et on a commencé l'oraison des quarante heures pour obtenir du Seigneur du beau temps. Le saint sacrement a été exposé d'abord à Saint-Pierre et au Saint-Sépulcre pendant treize jours, et ensuite dans les autres églises tour à tour.

20 juin 1725.

Le blé a augmenté de prix.

Le mercredi 20 juin 1725, cause a été plaidée au bailliage, dont l'ouverture avait été faite le lundi précédent, entre le curé de Sainte-Marguerite-de-Ducy, décrété de prise de corps par l'official de Bayeux, pour crime de fornication avec une demoiselle de ladite paroisse, sa pénitente, détenu aux prisons de Bayeux depuis le 18 jusqu'au 28, et qui, pendant ce temps, avait résigné au sieur Le Mascrier, à charge de 300 livres de pension, et une seconde fois à un autre. Le curé a été maintenu dans son bénéfice, attendu que les résignations faites dans la prison n'avaient point été libres et volontaires.

---

22 juin 1725.

Le blé a encore augmenté à Caen, au marché, en sorte qu'il vaut 50 livres le sac. Le pain a été fixé à 4 sols la livre.

Il est arrivé, sur le quai de Caen, un bâtiment chargé de blé qui a été vendu le lendemain samedi

23 juin, à raison de 110 sols le boisseau, ou 44 livres le sac.

Par sentence du juge de police à Caen, le sieur Cailly, juge en l'amirauté de cette ville, a été condamné en 50 livres d'amende et en celle de 10 livres envers le commissaire pour avoir vendu cent boisseaux de blé dans sa maison à raison de 5 livres 8 sols le boisseau, ou 43 livres 4 sols le sac, à quatre particuliers détaillants dans le Tripot, lesquels ont été condamnés personnellement chacun en 20 livres d'amende.

---

25 juin 1725.

Il est arrivé à Caen une émotion populaire effroyable au sujet du prix du blé, qui se vendait jusqu'à 70 livres le sac. Cette troupe de gueux et bandits soupçonnant le sieur La Garenne d'avoir des blés, voulurent forcer sa maison, où il tenait le change, sur la place Royale; et n'ayant pu venir à bout de leur entreprise, ils s'acharnèrent sur les vitres et croisées de la maison, tant du côté de la Place que du côté de la Foire, n'en ayant pas laissé une entière et ayant brisé beaucoup des ardoises de

la couverture. Tout aurait été abîmé si l'on n'y avait pas fait descendre la garnison du château en armes.

Toute cette canaille déchaînée alla ensuite chez le sieur Gosselin, seigneur de Noyers, lieutenant général de police, où ces mutins commirent les mêmes excès et au delà, parce que, ne pouvant abattre la porte à coups de pierre, ils prirent des haches avec lesquelles ils mirent la porte en morceaux, entrèrent dans la cour, se jetèrent sur trois carrosses qui se trouvaient sous les remises, en cassèrent entièrement les glaces, et à force de bras les jetèrent dans la rivière.

Ils entrèrent ensuite dans la maison, y cassèrent plusieurs glaces magnifiques en mille morceaux, prirent tous les meubles, bureaux, linges, chaises et fauteuils, qu'ils jetèrent dans la rivière, ainsi que toute la vaisselle d'étain et d'argent. Ils n'auraient pas laissé une pièce de meuble entière, sans M. Le Gardeur, lieutenant général criminel qui, y étant arrivé, par douces remontrances fit cesser le carnage. Partie d'eux étaient entrés dans la cave. Ils se soûlèrent de vin et de cidre, et en emportèrent à quantité. Les bourgeois y arrivèrent sous les armes et firent évader tous ces méchants.

Le lendemain, jour de police, M. d'Aube, intendant, alla à la halle à blé pour empêcher le

pillage du blé, avec M. de Mathan, lieutenant du Roi, la garnison du château et la maréchaussée étant sous les armes, ce qu'ils eurent bien de la peine à empêcher, la populace voulant exterminer le sieur intendant, auquel ils jetèrent des pierres à quantité, de manière qu'il fut obligé de s'enfuir dans la Monnaie par la porte de derrière qui donne dans la cour du Tripot (1), il s'y tint enfermé jusqu'au soir, parce que la populace le menaçait de l'assommer. Après quoi il s'en alla au château avec le lieutenant du Roi et le sieur de Noyers, n'étant pas en sûreté de leur vie dans la ville. Cela engagea les bourgeois, par ordre de M. de Mathan, de prendre les armes pour se garder de l'insolence de tous ces gueux-là. On a placé des gardes dans tous les quartiers de la ville. On a aussi envoyé cinq compagnies de cavaliers qui étaient à Vire et autres lieux, et un détachement d'infanterie de soixante hommes qui sont logés à la Foire jusqu'à nouvel ordre.

On s'est extrêmement attaché à faire en sorte de fournir du pain à la ville, étant à la veille d'en manquer. On a envoyé des commissaires dans tous

---

(1) Cour de la Halle.

les lieux circonvoisins de la ville, trois ou quatre lieues autour, faire faire ouverture des greniers pour en faire apporter à la halle aux jours de marché, ce qu'on a bien de la peine à faire, étant beaucoup plus cher dans les marchés voisins.

Tous les boulangers de la ville ont fermé leurs boutiques, ne cuisant point et craignant d'être pillés, n'étant pas maîtres chez eux. On ne cuit point, depuis dix jours, de pain blanc pour personne; si l'on en trouvait chez un boulanger il serait condamné à une amende considérable. Les meuniers ne moulent qu'à la grosse étamine, ce qui produit quarante livres par boisseau, très noir et mauvais. On ne voit point de pain blanc ni second en aucune maison soit riche ou pauvre, ce qui fait un très grand dérangement dans la ville (1).

Ont commencé, dans l'église Saint-Etienne et dans celle des Cordeliers de la ville de Caen, les prières de quarante heures ordonnées ci-devant pour demander à Dieu d'accorder du beau temps.

---

(1) Plusieurs passages paraissent ici faire double emploi, mais les détails diffèrent.

Sur les quatre heures du soir, le fermier ou domestique de noble dame Madelaine de Montaillis, veuve du sieur de Tessel, étant dans la halle à blé où il en avait un sac à vendre, s'étant trompé dans le prix de 42 livres qu'il proposa à plusieurs personnes qui le marchandaient ensemble pour en avoir chacune sa portion, lorsque son intention était de le vendre 52 livres, cela a fait une grosse contestation entre le vendeur et les acheteurs, qui ont prétendu l'avoir pour 42 livres le sac et s'en sont emparés.

Quelques pauvres ayant pris de là occasion de se mutiner, le sieur François Richer, chevalier, seigneur d'Aube, intendant de la généralité de Caen, a cru devoir y donner ordre. C'est pourquoi il s'est transporté à la halle à blé avec M. de Mathan, lieutenant du Roi au château de cette ville, et une troupe d'invalides de la garnison, pour empêcher qu'il ne se fît un plus grand trouble, et il a fixé lui-même le prix du blé à 6 livres 5 sols le boisseau, ce qui fait 50 livres le sac.

Le peuple s'est mutiné d'avantage par la présence du sieur d'Aube, pourquoi il a fait fermer les portes de la halle à blé du côté de la grande rue Saint-Pierre, après y être entré avec le sieur de Mathan et sa garde d'invalides. Après quoi une partie de la populace a jeté des pierres par les fenêtres du

Tripot étant sur la rue, pendant que les autres sont allés par la petite venelle à côté du Tripot (1), d'autres par la venelle joignant la maison occupée par le sieur Blâcher, marchand épicier (2), d'autres ont couru en même temps par la rue des Teinturiers pour entrer dans la cour du Tripot, où ces derniers étant allés ils ont trouvé à l'entrée de la venelle du Tripot (3) la garde des invalides qui s'est opposée qu'ils y entrent.

Le sieur Saint-Remy, officier du château, qui commandait ces invalides, voyant que la populace forçait la garde à l'entrée de cette venelle du Tripot, ordonna à quelques uns d'iceux de tirer leurs coups de fusil, ce qui ayant été exécuté sur-le-champ, deux coups, qu'on croit qu'ils avaient dessein de tirer par dessus la tête de la mêlée plutôt pour faire peur que pour chercher à en tuer, ont porté malheureusement dans le bas-ventre et dans la cuisse du sieur Le Sueur, lequel venait de la rue de Geôle par la rue du Tour-de-Terre; il fut frappé

---

(1) La venelle à gauche de la Halle.

(2) La maison de bois rue Saint-Pierre, n° 52.

(3) Actuellement la rue de l'Ancienne-Halle.

proche la fontaine Gémare, et ayant fait dix pas et perdu beaucoup de son sang il est tombé mort dans la rue, d'où il a été porté dans l'écurie du meunier de Gémare. Le sieur Le Sueur était d'une situation aisée et bonne fortune, ayant, dit-on, 1,500 livres de rente. Il a gagné un procès ce matin à l'audience du bailliage.

La mort du sieur Le Sueur a redoublé la colère du peuple qui hait l'intendant. L'invalide aurait été tué à coups de pierre s'il ne se fût pas sauvé. Le sieur d'Aube, intendant, était dans le Tripot fort embarrassé de sa personne. Il reçut plusieurs coups de pierre dont il est tombé évanoui. Une femme lui a sauté à la gorge, et elle l'aurait étranglé si elle n'en avait pas été empêchée. Il a eu le gros doigt de la main gauche défait.

M. de Mathan, pendant ce temps-là, a fait quelques remontrances au peuple, disant que, pour lui, il n'était pas l'objet de leur colère, ne leur ayant point fait de peine, et les a priés de lui sauver la vie.

Le sieur d'Aube étant revenu de son évanouissement s'est sauvé promptement dans l'hôtel de la Monnaie par la grande porte qui donne sortie par la cour du Tripot. Il y est resté jusqu'à dix heures, étant sorti à la faveur de la nuit escorté de quelques invalides et de quelques compagnies de bourgeois qu'on a fait mettre sous les armes pour le

conduire au château dans le logement du gouverneur.

S'il était retourné chez lui, il aurait eu tout à craindre pour sa vie et que la populace n'eût enfoncé les portes de son hôtel, car si le peuple n'avait eu de l'honnêteté pour M. de Mathan, il aurait été tué dans le Tripot; et même quand il fut entré dans la Monnaie un chacun jetait des pierres dedans, espérant l'attraper. On a posé une forte garde aux portes de la Monnaie, qui ont été gardées par les invalides. On n'y faisait ci-devant aucune garde.

La plupart des marchands de la rue du Tripot (1), qui craignaient que cette populace ne fît une plus grande révolte et que leurs boutiques et magasins ne fussent pillés, ont fermé leurs boutiques.

---

26 juin 1725.

Sur les neuf à dix heures du matin, les mutins et révoltés sont allés sur la place Royale et s'y sont

---

(1) Rue Saint-Pierre.

attroupés pour enfoncer la grande porte de la maison occupée sur cette place par le sieur Plesbois de la Garenne, changeur des monnaies, gros négociant et fermier général de Mgr de Fleury, ancien évêque de Fréjus, abbé de l'abbaye Saint-Etienne de Caen.

Ils se sont adressés à la maison du sieur de la Garenne, parce qu'il avait la renommée de faire faire de l'amidon avec le sieur d'Aube, intendant, et le sieur Goupillières, directeur de la monnaie de Caen. Ce dernier a mis à prix la terre des enfants mineurs du sieur ***, située à Mondeville, et on disait qu'étant tous trois de société ils faisaient faire de l'amidon dans cette terre.

Les vitres de la maison du sieur de la Garenne, sur la place Royale, ont été totalement brisées à coups de pierre, et la couverture en partie, ainsi que celles de sa maison neuve sur le derrière de sa cour qui donne sur la rivière, dont la couverture d'ardoise fine a été même fort endommagée de tous coups de pierres qui étaient jetées par dessus la rivière par les séditieux qui étaient du côté de la Foire.

Une garde d'invalides a sans doute empêché que la grande porte n'ait été enfoncée et brisée; cependant on ne laissait pas de jeter encore des pierres dans les vitres par dessus la tête des invalides.

Le peuple mutiné et attroupé est allé ensuite, sur les huit heures du matin, à la porte du juge de police, demeurant paroisse Notre-Dame, sur la rivière. La petite porte qui est dans un des battants de la porte cochère fut cassée à coups de hache.

Le sieur de Noyers et ses domestiques se sauvèrent fort à propos du logis à la faveur d'une échelle, et se retirèrent chez un voisin pour mettre leur vie à couvert.

La populace étant entrée tumultueusement dans la cour a commencé à exercer ses excès et emportements sur une brelingue (1), ensuite sur une chaise de poste, puis sur un carrosse qui, ayant été dégarnis de leurs doublures et ornements du dedans par quelques femmes, ont été portés l'un après l'autre à force de bras sur le bord de la rivière qui passe devant la porte et jetés dedans après que les glaces en ont été brisées. Les portes des appartements ont été cassées et les meubles mis par morceaux et jetés en confusion dans la rivière, ainsi que des hardes, linges, tableaux de divers sujets et différentes pièces de vaisselle d'argent.

Le bonnet de nuit du sieur de Noyers a été porté

---

(1) Berline; le diminutif *berlingot* est encore usité.

en cérémonie par quatre personnes et jeté dans la rivière. Sa robe de palais a été déchirée par morceaux et pareillement jetée dans la rivière, ainsi que son portrait, plusieurs chaises, fauteuils et bureaux fort propres.

Quelques uns ont pillé la viande qui était alors dans la marmite pour servir de soupe et de bouilli, tandis que d'autres sont allés dans la cave où ils ont pillé le cidre. Ils ont ensuite trouvé le caveau où étaient repostées les bouteilles de vin, et ne pouvant les déboucher ils en cassaient le col, et ainsi buvaient à même les bouteilles. Ils ont laissé couler dans la cave le cidre dont il n'est rien resté. Plusieurs barriques de différents vins ont souffert ce même pillage.

D'autres ont cassé et totalement brisé de magnifiques glaces qui étaient dans les appartements.

Le jardin, assez propre, a été entièrement ruiné et ravagé.

D'autres ont délibéré de crever le ventre aux chevaux de carrosse qui se sont trouvés dans les écuries, ce qu'ils n'ont cependant pas fait par un reste de compassion pour ces animaux.

Pendant ce temps-là M. de Mathan, lieutenant du Roi au château de Caen, a fait battre le tambour par les carrefours pour ordonner aux bourgeois de fermer leurs boutiques et de s'assembler sous les armes afin de calmer ce désordre.

Une faible garde étant venue sur-le-champ fut menacée et insultée par la populace à coups de pierre, ce qui l'obligea de s'en retourner. Une plus nombreuse garde étant venue obligea le peuple de se retirer.

M. Le Gardeur, lieutenant général criminel, y étant arrivé, a fait cesser, par ses douces remontrances, une partie du carnage. Quelques autres magistrats ayant voulu se présenter pour arrêter et calmer par leur présence le désordre, se sont vus exposés à des insultes si violentes qu'ils n'ont pas osé rester sur la place. Ils ont distribué de l'argent qu'ils avaient dans leurs poches.

Les bourgeois qui étaient sous les armes ont fait évader peu à peu tous ces méchants, dont la plupart s'étaient soûlés dans le logis.

Les grandes portes de l'abbaye Saint-Etienne ont été fermées avec précaution. Une troupe de ces révoltés est allée environ à deux heures et demie après midi pour enfoncer une grande porte de l'Abbaye qui donne sur les fossés Saint-Etienne et qui sert d'entrée à tous les matériaux du grand bâtiment qu'ils font construire. Ils se sont adressés à cette porte comme plus écartée et plus facile à gagner pour mettre sans doute au pillage les grains de cette abbaye. Ils n'ont pu réussir dans leur entreprise, cette porte étant gardée en dedans par des maçons occupés au travail de ce bâtiment, qui ont

apporté plusieurs charretées de pierre pour la soutenir, auxquels on jeta cependant plusieurs pierres par dessus le mur pour les insulter, dont je fus témoin oculaire, étant pour lors sur la terrasse du mur de la ville qui donne sur les fossés au bout de la place Saint-Sauveur.

Les pauvres de tout sexe et de toutes les paroisses qui avaient eu part à cette révolte ou non étaient répandus dans toutes les rues de la ville qui demandaient l'aumône avec la dernière hardiesse à tous ceux qu'ils rencontraient, et sonnaient ou frappaient librement à toutes les portes pour la recevoir, ce qui a duré jusqu'au jour. D'autres déclamaient contre l'intendant et les autres magistrats, ou faisaient état de leur misère actuelle. On se trouvait obligé de donner l'aumône comme par force.

Les curés de la ville et faubourgs se sont assemblés à l'évêché pour délibérer de la manière de distribuer des aumônes plus abondantes aux pauvres de leurs paroisses pour les soulager. Ils ont fait des quêtes dans leurs paroisses autant qu'il a été possible. Les boutiques étaient fermées comme si les ennemis avaient été dans la ville.

Le même jour, le carrosse et les chaises roulantes dont il a été parlé ci-devant ont été retirés de la rivière, sur les quais. On avait jeté des pierres

d'une prodigieuse grosseur le matin pour les abîmer davantage.

On a ramassé tout ce qu'on a pu retrouver dans la rivière, comme chandeliers, poêlerie, cuillers, fourchettes d'argent, vaisselle d'étain et autres meubles que l'eau n'avait point emportés.

On a mis une garde à la porte de M. de Noyers jusqu'à ce que la petite porte qui avait été brisée le matin, et dont il a été parlé ci-devant, soit raccommodée.

On a établi un corps-de-garde sur la place Royale, à la maison du sieur des Prés, roulier, dans un grand magasin qui a servi autrefois de pressoir à piler des pommes. Il y avait une sentinelle posée sur le pont Saint-Jacques, et deux autres aux deux coins de la place Royale du côté de la maison du sieur de la Garenne, savoir : une proche la maison du sieur Sinard, marchand dentelier, de la religion prétendue réformée, et l'autre au coin de la maison du sieur d'Aumesnil (1), proche le séminaire. Ces deux sentinelles empêchaient le monde de passer le long des maisons de ce côté-là.

(1) La maison place Royale, n° 23.

Il y avait aussi une garde à la maison du sieur d'Aube, intendant.

Six compagnies de bourgeois qui avaient à leur tête le sieur Regnier, grand prévôt, pour les commander, sont allés dans les faubourgs de la ville pour y mettre le calme. Le sieur Regnier rassurait les pauvres qu'il rencontrait sur son chemin, leur promettant qu'on allait pourvoir et remédier à leurs besoins.

On a averti le public, à son de tambour, dans les carrefours et lieux publics, que le lendemain mercredi, 27 juin, on ferait distribuer du pain à trois heures après midi, à raison de 2 sols 6 deniers la livre, aux pauvres qui auront des billets de leur curé à cet effet, chez les boulangers demeurant dans les faubourgs qui seront dénommés dans les affiches. On dit qu'on paiera à ces boulangers le surplus de la valeur du pain. On dit encore que les religieux de l'abbaye Saint-Etienne et les dames de l'abbaye Sainte-Trinité doivent fournir chacun pour leur part cent boisseaux de blé pour le soulagement des pauvres de la ville.

On a envoyé dans les campagnes des cavaliers de la maréchaussée pour obliger les fermiers d'apporter le lendemain, mercredi 27, du blé à la Halle, et les escorter crainte de pillage.

27 juin 1725.

Il est encore parti au matin des cavaliers de la maréchaussée pour se transporter dans les paroisses de la campagne, comme avaient fait ceux qui y étaient parti la veille, aux fins d'obliger les paysans d'apporter du blé au marché de Caen. Ils ont escorte les charrettes crainte de pillage, de façon que la Halle en a été raisonnablement fournie.

Il y avait des contestations sur le prix du blé; les uns voulaient le vendre 100 sols et les autres 6 livres. M. du Mesnil-Patry, procureur du Roi de la police et du bailliage, s'est trouvé dans la cour du Tripot avec sa robe de palais pour faire observer, en cette occasion délicate, le bon ordre. Le peuple, qui était présent en très grand nombre, dit qu'il fallait fixer le prix du blé à raison de 4 livres le boisseau, ce qui fait 32 livres le sac; que c'était assez; ce qui obligea le sieur du Mesnil-Patry d'en fixer le prix à 4 livres le boisseau, plutôt par crainte que par bonne volonté, car le peuple mécontent n'aurait peut-être pas manqué de faire main basse sur lui.

---

28 juin 1725.

On a affiché dans les carrefours de Caen une or-

donnance du sieur d'Aube, intendant, par laquelle défenses sont faites aux boulangers de la ville et faubourgs de faire de la torquette et autres sortes de pain, excepté le pain ordinaire.

Le gros pain a été fixé à 2 sols la livre aujourd'hui jeudi 28.

Le même jour il a été arrêté au château, par les maire, échevins et principaux habitants de la ville, que défenses seront faites aux meuniers de moudre autrement qu'à la grosse étamine, et ce jusqu'au 15 août prochain.

Quoiqu'on ne fît que du gros pain dans la ville, qui était fixé à 2 sols la livre, cependant il n'était pas libre d'en avoir pour son argent. Il fallait que les riches, aussi bien que les pauvres, se retirassent par devers les curés de leurs paroisses pour obtenir un billet pour en avoir délivrance chez le boulanger, ce qui se limitait eu égard au nombre de personnes dont chaque famille était composée. Cette police extraordinaire et si gênante a duré pendant trois jours, et il fallait obtenir de nouveaux billets des curés le lendemain, chaque billet ne servant que pour la même journée, ce qui causait un trouble et un embarras infini. Les gens de la campagne ne pouvaient acheter de ce pain, car M. l'intendant

avait fait défenses de leur délivrer aucuns billets, qui ne s'accordaient qu'à ceux de la ville.

---

29 juin 1725.

Jour et fête Saint-Pierre, il n'y a point eu de marché à blé tenu ce jour-là, quoiqu'il eût été indiqué.

On a affiché par les carrefours une ordonnance de M. d'Aube, intendant, rendue le jeudi 28, par laquelle il défend de mettre aucune fixation au prix du blé, et de l'acheter autrement que de gré à gré entre le vendeur et l'acheteur. Il avait été fixé, le mercredi 27, à 4 livres le boisseau, comme il a été dit ci-devant.

Le même jour vendredi 29 juin, au matin, par ordre de M. d'Aube, intendant, il est arrivé en cette ville une compagnie de cavaliers qui était en garnison à Condé-sur-Noireau.

Il y avait une garde bourgeoise dans le Tripot quand il y avait du blé dedans, que les cavaliers de la maréchaussée faisaient apporter en cette ville aux laboureurs malgré eux.

4 juillet 1725.

La nuit à aller au 5, le nommé Saint-André, fils du sieur Saint-André, maître chirurgien à Caen, y demeurant, paroisse Saint-Jean, proche l'Intendance, lequel étant engagé dans les troupes était arrivé le dimanche précédent chez son père à dessein de se dégager, est allé de dessein prémédité, avec deux autres dragons, environ minuit, pour insulter les sentinelles qui faisaient alors la garde dans le carrefour Saint-Pierre. Le nommé Fornet, fils d'un marchand drapier, demeurant rue Froide-Rue, de la religion prétendue réformée, était alors en faction. Se voyant insulté de leur part, il a lâché son coup de fusil chargé de deux balles dans le bas-ventre de Saint-André, qui a été porté dans la rue des Teinturiers, où il est mort. Son corps à été porté le lendemain chez le sieur Saint-André, son père. Il a été inhumé à Saint-Jean. Les deux autres dragons, ses camarades, ont été conduits prisonniers au château.

Le même jour s'est faite l'oraison des quarante heures aux églises du séminaire et de Saint-Martin de Caen.

5 juillet 1725.

Messieurs les curés de la ville et faubourgs de Caen ont commencé de faire des quêtes chacun dans leur paroisse. Un chacun s'obligeait volontairement de payer certaine somme par semaine.

Le même jour a été publié un règlement fait le jour précédent, après midi, par les officiers du bailliage de Caen, qui fixe le prix du blé à 6 livres 17 sols 6 deniers le boisseau, ou 55 livres le sac. Le prix du pain bis est fixé à 3 sols 9 deniers la livre.

---

6 juillet 1725.

Après midi....., qui avait pris 4 livres 15 sols en argent et la poche à blé de la dame veuve du sieur Turpin, avocat, pour se faire donner du blé au marché, ayant été reconnu sur le pavé par le fils aîné de cette dame, a été poursuivi vivement et s'est réfugié dans le grenier d'un boulanger demeurant au bout de la rue Guilbert, dans lequel il y avait des fagots, et sur la menace qui lui fut faite de faire abattre la porte du grenier pour l'arrêter comme un voleur, il s'est déterminé à se sauver

par la fenêtre, et ayant gagné une gouttière de plomb sur la maison de M. l'intendant, il s'est retiré par dessus la couverture dans un des greniers de l'hôtel.

---

9 juillet 1725.

La cherté du blé a occasionné du tumulte et de la sédition en la ville de Rouen. Le peuple mutiné a insulté à coups de pierres M. de Luxembourg, gouverneur de la province de Normandie, étant dans son carrosse dont les glaces ont été cassées.

Le même jour, les pluies abondantes et continuelles ont cessé, et le beau temps attendu et souhaité depuis si longtemps pour la récolte et le soulagement de la misère du peuple a enfin commencé à Caen. Il n'a continué que cinq jours, c'est à dire jusques et compris le vendredi suivant, qui a été des plus chauds.

Le sarrasin valait alors, à Caen, 6 livres le boisseau, à raison de 48 livres le sac.

10 juillet 1725.

La nuit à venir au 11, le nommé Coltée, jeune homme de la paroisse Saint-Pierre de Caen, venant de faire la patrouille du côté de la porte Millet avec d'autres bourgeois au nombre de douze fusiliers, lequel avait été fait caporal, à la garde montante, a été blessé d'un coup de fusil qui a été tiré sur lui par le nommé La Mare, tailleur d'habits, demeurant au bout de la Neuve-Rue, environ minuit.

La Mare était posé en sentinelle à la porte de l'Hôtel-de-Ville, sur le pont Saint-Pierre ; ayant crié plusieurs fois *qui va là?* sans tirer aucune réponse de Coltée, il lâcha sur lui son coup de fusil. Le blessé a été porté sur-le-champ chez le sieur Coltée, prêtre obitier à Saint-Pierre, son frère, chez lequel il est mort douze heures après.

La Mare a été mis aux arrêts dans le corps-de-garde du carrefour pendant la nuit, et le lendemain au matin il a été constitué dans les prisons royales par ordre de M. de Mathan, lieutenant du Roi au château.

Le nommé Bernard, de la paroisse Saint-Jean, qui était aussi un des bourgeois de la patrouille, étant tout proche de Coltée, a été blessé du même coup, dont il est mort quelques jours après. Ceux qui étaient avec Coltée disaient qu'il avait répondu à La Mare, sentinelle, lorsqu'il demanda *qui va là?*

Il y avait aussi une garde bourgeoise à la porte Millet, et une autre garde à la porte de la grande Abbaye, et pendant quelques jours une autre garde à la porte de M. d'Aube, intendant.

---

13 juillet 1725.

Il est arrivé quatorze ou quinze mille boisseaux de blé froment par bateau d'Angleterre et autres lieux, ce qui a bien réjoui le peuple, car il n'en était point venu par la rivière depuis l'émotion, parce que le vent avait toujours été contraire.

Les bourgeois s'étaient toujours gardés fort exactement jusques au 14 juillet; mais comme M. d'Aube, intendant, a fait venir sept compagnies du régiment de Vendôme, qui sont logées à la Foire, on a congédié la bourgeoisie, et les soldats montent la garde aux lieux qui sont nécessaires. Toutes choses sont un peu tranquilles depuis l'arrivée du blé. On a fixé le prix du pain blanc à 3 sols 6 deniers et le bis à 3 sols la livre. Le sac de blé a valu jusqu'à 80 livres. Il est bien modéré de prix, grâces au Seigneur, la récolte s'avançant.

14 juillet 1725.

Les gardes bourgeoises ont fini : ils s'étaient toujours gardés fort exactement.

Les soldats du régiment de Vendôme, infanterie, qu'on a fait venir à Caen dans tout ce contre-temps, montent la garde au carrefour Saint-Pierre et à la Foire présentement, où ils sont logés au nombre de sept compagnies.

On a crié du blé venu la veille par bateau, quatorze à quinze mille, à 5 livres 10 sols le boisseau, à raison de 44 livres le sac. Le vendredi 13 le blé a valu à la Halle 54 livres le sac. Le blé qui est arrivé est venu d'Angleterre et autres lieux, ce qui a bien réjoui le peuple, car il n'en était point encore arrivé à cause du vent toujours contraire.

A quatre heures du soir, le pain à la grosse étamine a été fixé, à son de tambour, à 3 sols 6 deniers la livre, et le bis à 3 sols. Le lundi 16, après midi, le gros pain a été fixé à 3 sols la livre.

On a été environ trois semaines sans exposer de pain sur les boutiques des boulangers. Beaucoup de boulangers avaient leurs boutiques fermées, à l'exception de la porte qui y sert d'entrée. Quel-

ques autres, comme les nommés Fanet et Tostain, du faubourg Saint-Julien, qui craignaient davantage, avaient leurs boutiques et leurs portes entièrement fermées.

On ne pouvait trouver de pain pour de l'argent. Il se vendait 6 et 7 sols la livre; encore les boulangers le vendaient-ils en cachette. Il fallait les prier, les solliciter, et même, quand ils cuisaient la nuit, les bourgeois qui en voulaient avoir se trouvaient obligés de rester dans le four jusqu'à ce que le pain fût cuit, et il fallait être des amis des boulangers pour rester ainsi chez eux.

Il y avait des personnes qui, par l'excessive cherté et rareté du pain, étaient obligées de rester un jour et même davantage sans manger; d'autres, qui ne pouvaient en trouver pour de l'argent, étaient exposées à la même peine. On n'avait jamais vu une misère si générale, et l'on ne se souvient pas d'en avoir vu une pareille.

Ceux de la campagne étaient encore les plus malheureux, car le sieur d'Aube, intendant, avait fait défenses de leur en distribuer. Cela fut cause que plusieurs y souffrirent encore davantage que ceux de la ville. Cependant on obligea les boulangers de tenir boutiques ouvertes et d'exposer du pain dessus.

18 juillet 1725.

Le prix de la chandelle a été fixé à 7 sols 6 deniers la livre.

---

20 juillet 1725.

Il a été affiché une ordonnance du sieur d'Aube, intendant, qui ordonne aux communautés et aux laboureurs de faire déclaration de la quantité de blés et farines dont ils sont actuellement saisis, sous peine de 500 livres d'amende. Conformément a une autre ordonnance du 4 du même mois, on laissera un quart de boisseau de blé par chaque semaine à chaque personne.

Autre ordonuance de l'intendant publiée à sept heures du matin, à son de tambour, par laquelle il est défendu aux particuliers de se trouver et attrouper plus de sept personnes ensemble.

Arrêt du conseil d'état du Roi, en date du 10 de ce mois, a été affiché a Caen, par lequel la foire de Guibray, proche Falaise, une des plus considérables foires de Basse-Normandie, qui avait coutume de se tenir le 15 août chaque année, se trouve re-

tardée d'un mois. Ainsi, l'ouverture ne s'en fera que le 15 septembre prochain, pour cette année seulement, sans tirer à conséquence pour l'avenir.

Autre ordonnance qui permet aux boulangers de faire du pain à la seconde étamine, comme à l'ordinaire, sans en fixer le prix.

Néanmoins, on faisait encore de gros pain qu'on vendait 2 sols 9 deniers la livre, et on ne le faisait que pour les pauvres gens; cependant toutes sortes de personnes de travail tâchaient d'en avoir. Il fallait, pour y réussir, se pousser et presser les uns les autres.

---

21 juillet 1725.

Par un règlement du samedi 21 il n'y avait qu'un nombre de boulangers qui faisaient de ce pain, et même ceux qui en cuisaient ne le distribuaient pas eux-mêmes au public; les gardes du métier de boulanger avec d'autres maîtres en avaient la distribution, qui se faisait à dix heures du matin et sur les quatre heures du soir.

Les boulangers étaient obligés de cuire pour les autres et portaient leur pain chez ceux qui étaient

choisis et marqués pour la distribution du pain, qui ne se faisait point sans qu'il y eût dans leurs boutiques des soldats du régiment de Vendôme pour empêcher, en cas de besoin, le désordre.

Quelques uns de ces boulangers ne distribuaient le pain que par une fenêtre grillée, pour n'être pas exposés au tintamarre de la multitude. Comme ce pain était très mauvais, peu cuit, et de mauvais goût, on l'appelait communément *du pain à la d'Aube*, du nom de l'intendant, qui faisait les différents règlements dont on vient de parler.

Par un ordre exprès de sa part, par écrit et signé de lui, il est enjoint au sieur Le Fèvre, boulanger de Caen, demeurant rue Saint-Sauveur, de vérifier chaque jour la quantité de livres de gros pain qui sera cuite et livrée au public par Jean Renouf, boulanger, demeurant place Saint-Sauveur, et de lui en rendre compte aussi chaque jour. Fait à Caen le 20 juillet 1725, et signé dudit Richer d'Aube.

Les boulangers, pour faire du gros pain, mêlaient du vieux son avec la farine, ce qui y donnait un goût insupportable. Le nommé de Basly, boulanger, demeurant au bout de la venelle Saint-Martin, avait fait du pain qui avait un goût et une odeur fétides, parce qu'il s'était servi de vieux son reposté dans une chambre où des soldats avaient été mis à boire par le sieur de Basly, qui

vendait du cidre en détail par assiette. On a même trouvé des morceaux de verre dans son pain, et autres ordures de toute espèce.

Le même jour il a été fait un règlement particulier par lequel il n'y a que certains boulangers choisis qui peuvent vendre du pain, et les autres sont obligés de cuire pour iceux.

---

23 juillet 1725.

Au matin, on a averti les bourgeois de la ville, à son de tambour, de se tenir prêts pour aller sous les armes, ce qui n'a point eu lieu ni d'effet.

Le même jour, sur les trois heures après midi, une fille de la ville de Rouen ayant été surprise, à Saint-Clair, en la compagnie de quelques soldats qu'elle avait suivis, a passé par sous les verges, dans le champ de Foire, dans la fosse aux Cuirs, et a fait sept tours au milieu de cent hommes.

---

24 juillet 1725.

Une ordonnance de M. d'Aube, intendant, a été affichée dans les carrefours, par laquelle il permet aux boulangers, sous le bon plaisir de sa Majesté, d'aller dans les campagnes acheter du blé dans les greniers, quoique cela soit défendu par un arrêt du conseil du mois d'août 1723.

---

25 juillet 1725.

Il n'y a point eu de blé vendu au Tripot à Caen, ayant été réservé pour donner aux boulangers.

---

26 juillet 1725.

Dans la nuit à venir au jeudi 26, on a prétendu qu'on avait fait des enlèvements de blés de dans l'abbaye Saint-Etienne et de dans le vaisseau qui en est chargé sur le quai pour porter ces blés dans les marchés voisins où il est plus cher.

Les magistrats se sont extrêmement attachés à

mettre le bon ordre partout et a empêcher le tumulte. Le négoce était interrompu partout, dans toutes sortes de métiers. Il y avait quantité d'ouvriers qui ne travaillaient point.

---

27 juillet 1725.

Les soldats du régiment de Vendôme ont cessé d'être présents à la distribution du pain. On en donnait d'abord aux pauvres dont les noms étaient par écrit sur le registre du curé de la paroisse. On n'en donnait qu'une livre par personne chaque jour : on ne pouvait en obtenir davantage que par adresse d'esprit.

Après cette distribution de pain faite ainsi aux pauvres, par priviléges à tous autres, ce qui restait de pain cuit se vendait à ceux qui pouvaient en avoir les premiers. Le boulanger préférait, en ce cas-là, ceux qui étaient de sa connaissance. Il ne pouvait cependant leur en donner qu'une livre comme aux autres. Il fallait aller tous les jours à la porte du boulanger pour avoir ainsi du pain.

Le pain blanc valait alors 7 sols la livre.

28 juillet 1725.

Sur les dix heures et demie du soir, le nommé Mirey, maître cordonnier, demeurant en face de la venelle Saint-Martin, au faubourg Bourg-l'Abbé, étant allé en la compagnie du nommé Mainard et d'une femme pour dérober des navets dans un champ proche Saint-Nicolas, y a été tué d'un coup de fusil chargé de deux balles, et les deux autres ont été fort blessés, par un individu qui gardait son champ.

---

30 et 31 juillet 1725.

Le blé qui se vendait au bateau, sur le quai, valait encore 5 livres 10 sols le boisseau, ou 44 livres le sac.

L'orge s'y vendait 3 livres 10 sols ou 28 livres le sac.

Le pain d'orge valait 3 sols 6 deniers la livre.

Le blé était toujours bien rare au Tripot. Il y en venait si peu que tous ceux qui s'y trouvaient pour en avoir disaient : « J'en veux ma part! J'en aurai; » je prétends qu'il soit partagé. » De façon qu'on

se trouvait obligé de n'en donner qu'un demi-boisseau, et même un quarteron, à chaque personne, en sorte qu'on n'a jamais dit plus à propos que c'était au plus fort la poche.

1er août 1725.

Le gros pain valait encore 2 sols 9 deniers la livre; le pain d'orge 3 sols 6 deniers.

---

9 août 1725.

Sur les 5 heures du matin on a publié, à son de tambour, le prix du pain blanc à 3 sols 6 deniers la livre.

Le second pain à 3 sols.

Il est arrivé sur le quai trois vaisseaux anglais et hollandais chargés de blé.

12 août 1725.

La disette du blé et les désordres en conséquence ayant causé beaucoup de dérangement dans la ville de Caen, les exercices du papeguay (1) avaient été interrompus jusqu'à ce jour, qu'on a continué de tirer le papeguay du fusil dans les fossés de Saint-Julien.

On ne faisait plus les prières publiques pour le beau temps que les jours de dimanche, lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, les pluies ayant cessé.

---

(1) Les mots *papeguay* et *papagault* signifiaient *perroquet*, et sont dérivés du latin vulgaire *papagallus*, anciennement employé en ce sens. Le jeu du papeguay consistait à attacher au haut d'un mât très élevé un oiseau de bois peint qu'il fallait abattre d'un coup de flèche ou d'un coup de fusil. M. F. Vaultier a consacré, aux exercices du papeguay, un chapitre de son *Histoire de la ville de Caen*.

13 août 1725.

Marescot a crié du blé au bateau de mauvaise qualité à 4 livres 10 sols, ou 34 livres le sac.

L'orge à 45 sols, ou 18 livres le sac.

Le sieur d'Aube, intendant, qui s'était réfugié au château de Caen, est revenu en son hôtel, rue Saint-Jean.

---

14 août 1725.

Au matin, a été vendue une quantité de farine qui était venue par bateau chez le sieur Poignant, marchand épicier à Saint-Sauveur, Grande-Rue, à raison de 3 sols la livre.

Beaucoup de gens qui avaient de l'orge à la campagne, quoiqu'il ne fût point mûr, en allaient cependant couper afin de n'en point acheter, vu la grande cherté. On le vendait d'abord 4 livres 10 sols le boisseau, ou 36 livres le sac.

On disait en ce temps-là qu'à Paris, Rouen, le Havre-de-Grâce, le Pont-l'Evêque, Falaise, Bayeux, Vire, Condé-sur-Noireau, et même à Valenciennes

en Flandre, il y avait eu des révoltes pour la cherté du blé; et qu'à La Cambe il y avait eu deux hommes tués.

Des nouvelles, venues de la ville de Strasbourg, font mention d'une révolte qui y est arrivée pour la cherté du blé.

---

23 août 1725.

Les pluies qui avaient eu quelque discontinuation ayant recommencé, on a donné, pour la première fois, la bénédiction dans toutes les églises de Caen avec le saint ciboire, par ordre de Mgr l'évêque de Bayeux, ce qui a été continué de même jusqu'au 2 septembre suivant.

---

24 août 1725.

L'orge a valu 2 livres 10 sols le boisseau, ou 20 livres le sac, et quelque peu davantage. La fouace se vendait 1 sol 9 deniers.

La continuation des pluies avait fait repousser les blés et les autres grains par le pied, en sorte

que si l'on avait attendu que ces grains nouvellement repoussés eussent été mûrs, l'autre grain premier venu aurait été absolument perdu. On n'avait vu de longtemps une pareille chose.

Il tombait si souvent de l'eau qu'on avait beaucoup de peine à tirer les blés qui étaient mûrs. Les grains ne pouvaient mûrir à cause de la pluie continuelle et de la froideur de la terre.

---

2 septembre 1725.

On a cessé de donner la bénédiction avec le saint ciboire dans les églises de Caen, et de faire des prières publiques pour le beau temps.

---

3 septembre 1725.

On devait fonder la première pile du pont de la Foire du côté de ladite Foire : la grille de bois était placée et les pilotis chassés en terre.

Il a tombé ce jour et les jours suivants des pluies si abondantes à Caen et aux environs que les prai-

ries en ont été submergées ainsi que l'ouvrage du pont.

---

6 septembre 1725.

On a été trompé dans l'espérance qu'on avait de la récolte annoncée, car aujourd'hui la récolte n'est pas achevée à cause des pluies continuelles et du mauvais temps qui ne permet pas de travailler à serrer les blés, et on en a engrangé qui était en très mauvais état. On a fait des prières publiques et continuelles dans tout le diocèse pour obtenir du beau temps. Le mauvais temps pluvieux a été la cause que le blé a toujours été cher, valant jusqu'à 80 et même 100 livres le sac, et le pain en proportion.

Le froment nouveau vaut présentement 30 livres et 32 livres le sac. On peut juger par là de la misère où l'on s'est trouvé : on a été à la veille de la plus effroyable disette qui ait jamais paru, sans le nombre de cinquante ou soixante mille boisseaux de froment qui sont venus d'Angleterre et autres lieux. Cela était d'autant plus sérieux et de conséquence que le mal était général et encore davantage à Paris, ce qui a été cause de beaucoup de soulève-

ments dans Rouen, Paris et autres lieux, qui ont été apaisés avec beaucoup de peine.

---

11 septembre 1725.

Le pain blanc a été publié à son de tambour, au matin, à 2 sols 9 deniers la livre.

17 septembre 1725.

La foire de Guibray, qui de tout temps se tient le 15 août, ayant été retardée par arrêt du conseil jusqu'à ce jour, a commencé son ouverture. Elle avait été ainsi retardée parce qu'il ne se serait pas trouvé de quoi nourrir les marchands par la route et pendant la foire dans le pays.

Pendant cette foire il y a eu un marchand de bœufs massacré avec la dernière cruauté.

---

27 septembre 1725.

On a chanté, dans l'église Saint-Pierre, le *Te Deum*

en action de grâces du mariage du Roi. Tous les corps de la ville s'y trouvèrent en bel ordre, ainsi que le présidial et la vicomté. M. d'Aube, intendant, était à la tête du présidial, ayant une robe rouge. M. de Mathan, lieutenant du Roi, était dans un fauteuil sous la lampe, accompagné de tous les officiers du régiment de Vendôme et quantité de gentilshommes ; la maréchaussée, avec vingt de ses cavaliers ayant leurs mousquetons en bandoulières. Après quoi on mit le feu au bûcher au bruit de la mousqueterie des bourgeois et du régiment de Vendôme. On a tiré quatre volées de plus de vingt pièces de canon, savoir : une au matin à sept heures, une à douze heures, une lorsqu'on mit le feu au bûcher, et l'autre à neuf heures du soir. Il y avait de belles illuminations à toutes les fenêtres des maisons des bourgeois et habitants, ainsi que des couvents. Sur les huit heures du soir on tira un beau feu d'artifice dans la prairie, dans le petit pré appartenant aux Ferons, en face du pavillon de la Foire, sur un théâtre fort élevé, à trois étages élevés de trente pieds. Au haut de ce théâtre dont les trois étages allaient en diminuant, il y avait un cheval qui portait un Polonais, ou hussard ; quand le feu fut mis à l'artifice, il fit sauter le cheval et le cavalier. Pendant qu'il brûlait on tira, sur un amphithéâtre à côté, un cent ou deux de fusées volantes de toutes façons. Le régiment de Vendôme était auprès

qui faisait l'exercice, et fit quantité de décharges à faire plaisir. M. l'intendant était dans le pavillon de la Foire avec quantité de noblesse et de dames de distinction; après quoi il donna un repas magnifique de plus de quatre-vingts couverts, qui fut suivi d'un grand bal. La compagnie du présidial soupait dans la chambre du conseil, et les fenêtres étaient illuminées avec des flambeaux de cire blanche.

---

9 octobre 1725.

Mgr de Lorraine, évêque de Bayeux, étant alors à Paris, en son hôtel faubourg Saint-Honoré, a fait, par devant les notaires apostoliques, une protestation contre une délibération conforme au rapport de MM. les commissaires qui composent le bureau de la doctrine, prise le mardi 2 courant dans l'assemblée du clergé de France qui se tient actuellement à Paris, pour condamner le mandement de cet évêque donné le 25 janvier 1722, comme autorisant, par un jugement juridique, des sentiments solennellement condamnés par l'église, contenant une mauvaise doctrine, mettant l'église en péril. Sur quoi on conclut dans cette assemblée de demander avec instance au Roi la permission de

convoquer le concile de la province de Rouen, où il ne s'agira plus que de le ramener par la voie de la douceur et de la charité, ou de le punir selon la rigueur des canons. Le 10 octobre, cette protestation est signifiée au sieur de Maugiron, agent du clergé de France, tenant son assemblée aux Augustins. Et le lendemain 11, pareille signification au sieur de Macheco de Premeaux, secrétaire de ladite assemblée.

Le 25 octobre audit an 1725, Mgr de Lorraine a donné à Paris une lettre pastorale adressée aux fidèles de son diocèse, en leur faisant part de la protestation qu'il s'est cru obligé de faire contre la délibération du clergé de France, en son assemblée à Paris du 2 octobre dernier. Ce mandement et autres pièces contiennent quatorze pages in-4°.

---

11 octobre 1725.

On a crié du blé, venu par bateau sur le quai, à 4 livres 2 sols le boisseau, ou 32 livres 16 sols le sac.

---

21 novembre 1725.

Réponse imprimée à la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Bayeux, du 25 octobre. Cette lettre contient dix-neuf pages, sans nom d'auteur ni d'imprimeur.

On travaillait en ce temps-là, au mois de novembre, à paver la rue de la Croix-d'Or, autrement nommée la rue de l'Hôpital-Général. On a commencé d'abord contre une tour qui est contre le mur de la ville, par dessus lequel on marche pour entrer de pied dans le champ de la Foire royale. Cette tour est devant un jardin qui a servi autrefois à inhumer ceux de la religion prétendue réformée, et qui leur a été ôté quand le prêche de Caen a été abattu. Ce jardin est entre le grand manoir et le jardin du sieur de la Normanderie.

On a continué de paver toute la rue quand on a gagné au bout de terrain qui appartient à l'Hôpital-Général. Il y avait un jardin appartenant au sieur Le Hulle, né de la religion prétendue réformée, qui faisait une avance en recoin d'environ sept ou huit pieds, ce qui empêchait que la rue ne fût droite. On a pris ce coin de jardin, toujours en diminuant jusqu'au bout, et par ce moyen la rue s'est trouvée alignée. Quand le mur a été rebâti, on a continué de paver jusqu'au puits qui s'y trouve.

Entre ce puits et la maison du nommé La Rivière, vendeur d'oublies, il n'y avait que le passage d'une charrette. Néanmoins le puits n'était pas directement vis à vis du coin de la maison ; il était avancé vers l'hôpital.

---

4 décembre 1725.

Sur les dix heures et demie du matin, le sieur de Mathan, lieutenant du Roi, et le sieur de Mons, maire de la ville de Caen, accompagnés des autres officiers municipaux de cette ville, ont posé la première pierre de l'arche du pont de la Foire, du côté du champ de Foire, qui a été la première pile commencée.

Les pluies abondantes qui, après les prières publiques finies le 2 septembre pour le beau temps, ont commencé de tomber à Caen le 3 septembre et jours suivants, avaient retardé l'ouvrage de ce pont. La grille de bois posée sur les pilotis était déjà placée. Les soldats du régiment de Vendôme, infanterie, qui partit de Caen pour s'en aller à Calais le samedi 17 novembre dernier, avaient donné à ce pont le nom de pont aux Anes, à cause que celui qui l'avait entrepris, François Eustache, ne pouvait venir à bout de faire la pile du côté de la Foire, et

cela par sa faute, n'ayant pas d'abord mis assez grand nombre de monde pour y travailler, de façon que les pluies abondantes étant survenues sans discontinuation, le batardeau se trouvait rempli d'eau avec celle qui y venait de source. Ce batardeau a crevé plusieurs fois, étant mal construit, quelquefois par la force du flot, d'autres fois par la crétine (1). Il semblait que cet ouvrage devait demeurer imparfait.

---

5 décembre 1725.

Il est arrivé à Caen, sur le quai, du blé par bateau.

---

(1) L'expression *crétine*, et son composé *encrétiné*, viennent du mot latin *cretina* ou *cretiva*, qui appartient à la basse latinité, et qui lui-même est dérivé de *cretum*, participe du verbe *crescere*, croître. On disait indifférement, au moyen âge, *cresture*, *créture*, *quertine*, *crestine*, et le plus ordinairement *crétine*, pour désigner non pas une inondation, car une inondation envahit avec rapidité, mais une crue, un *accroissement* d'eau, un dé-

On dit que, vu la grande quantité de blé qui y a été apportée depuis cette dernière cherté, il peut en être venu plus de soixante mille boisseaux.

Pendant le cours et la durée de la cherté des grains en cette année, la somme de cheval de seigle a été vendue, en la ville de Vire, 73 livres.

Janvier 1727.

A la fin de janvier 1727 (1), *le Roi nomma le sieur de Vastan à l'intendance de Caen, le sieur d'Aube à l'intendance de Soissons, le sieur Orry à celle de Roussillon, et le sieur Séchelles à celle de Haynault.*

---

bordement de rivière. (Voir l'opuscule publié par nous en 1841 : *Sur deux mots du moyen âge encore en usage à Caen.* Hardel, in-8°.)

(1) A l'exception de ces deux notes dont la première est empruntée à la table, les années 1726 et 1727 ont été enlevées du manuscrit.

8 juillet 1727.

Arrêt de la cour du parlement de Rouen qui condamne la dame Lavoissé, qui avait massacré son fils aîné, à la complicité du fils cadet, lequel a été rompu vif et la mère pendue sans être étranglée (1), et tous deux jetés au feu.

---

17 mai 1728.

M. Portail, premier président au parlement de Paris, est arrivé à Caen par la porte Millet, chez

---

(1) Ce genre de supplice était fort rare. Voici en quoi il consistait : le patient étant monté à une échelle posée contre une potence élevée comme pour pendre réellement, on lui passait une sangle sous chaque aisselle, les deux bouts de cette sangle se trouvant attachés au bras de la potence ; deux cordes traversaient deux trous faits aux extrémités d'une planche mise à plat sous les pieds du condamné et ces cordes tenaient également au bras de la potence. L'exécuteur retirait alors l'échelle. La pendaison sous les aisselles n'entraînait presque jamais la mort. Le frère cadet de Cartouche y mourut parce que le bourreau supprima la planche qui soutenait ses pieds.

M. de Vastan, intendant. On a tiré sept coups de canon à son arrivée. Tous les corps de la ville sont allés le saluer. Il est venu avec son fils pour demander en mariage la fille du sieur de Vastan, sortie d'un premier lit. Tous les bourgeois se sont mis sous les armes à son arrivée.

Le 21 mai, sur les quatre heures du matin, il est parti. On a tiré sept coups de canon comme à son arrivée.

---

9 juin 1728.

Mort de Mg[r] de Lorraine, évêque de Bayeux (1).

---

3 septembre 1728.

Est arrivée à Paris la première voiture de vin nouveau ; l'usage est qu'elle ne paie point d'entrée.

---

(1) Il était âgé de soixante-trois ans.

1729.

Contestation s'étant mue entre le sieur Abi de Sainte-Croix, principal du collége du Bois de l'université de Caen, qui voulait assujettir les professeurs du collége à la célébration de la messe qui se dit chaque jour dans la chapelle de ce collége pour que les écoliers y assistent, les professeurs ont député vers le principal, consentant dire les messes volontairement et sans y être obligés.

---

30 mars 1729.

Le sieur Besnay, étudiant en philosophie au collége du Bois, demeurant dans ce collége chez le sieur de Than, son professeur, faisant grand carillon et commettant plusieurs violences, a été constitué prisonnier. Il avait insulté le sieur de Than : la maréchaussée alla l'arrêter.

---

19 mai 1729.

Dame Gabrielle-Françoise de Tessé de Frouley, abbesse de Caen, est morte dans son abbaye. Elle

a été inhumée le 22 par les religieux de l'abbaye Saint-Etienne avec toute la magnificence qu'on peut souhaiter et faire en pareille occasion. Toute la noblesse de la ville y a assisté. Il y avait des sentinelles aux portes pour empêcher le désordre et la confusion. Elle était fille de M. le maréchal de Tessé et nièce de la dernière abbesse. Elle est fort regrettée, et particulièrement de la communauté pour qui elle avait tous les égards imaginables. Elle était âgée de quarante-deux ou quarante-trois ans, d'une santé très délicate et presque toujours malade.

---

26 mai 1729.

Messire Jacques-Alexandre Lallemant (1), évêque de Séez, a donné un mandement de discipline pour son diocèse, en date du 26 mai 1729, dans lequel il

(1) Jacques-Charles-Alexandre Lallemant, né le 8 février 1691, nommé, à la fin de décembre 1728, à l'évêché de Séez, dont il prit possession le 25 mars suivant. Les exigences de ses mandements de discipline le mirent fréquemment en querelle avec son clergé. Il mourut le 6 avril 1740.

emploie des expressions de censure terribles *ipso facto* pour des matières assez légères, même très innocentes, et en quelque façon contre le droit naturel, comme, par exemple :

Excommunier, par le seul fait, une pauvre mère qui, ne pouvant apaiser son enfant au berceau, le prend en son lit entre ses bras un moment pour le réchauffer et lui donner son lait ;

De dire la messe avec un seul cierge allumé ;

D'avoir une servante avec une mère tante ou sœur, sous quelque prétexte que ce soit ;

De confesser des personnes du sexe dans les églises sans un confessionnal avec treillis ;

De recevoir les saintes huiles de tout autre que du doyen ;

De chanter vêpres avant deux heures en quelques conjonctures raisonnables ;

De s'être arrêté en un cabaret pendant la messe ou vêpres, même sans y boire ni manger, sous quelque prétexte que ce soit.

Il s'y trouve plusieurs autres défenses auxquelles, à la vérité, il n'y a pas de censures attachées, mais dont il fait des griefs importants, comme, par exemple :

D'avoir plus de six prêtres à la fête du patron de l'église ;

D'inviter ou de recevoir aux repas le seigneur de la paroisse ou tout autre laïque ;

De dire la messe avec une perruque, quoique la tonsure en soit cléricale et suffisamment ouverte.

---

24 août 1729.

M. Durand de Grainville, prêtre, chantre de l'église cathédrale de Bayeux, grand vicaire de Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, et l'un des grands vicaires du chapitre, le siége étant vacant, est mort à Caen en sa maison rue Guilbert, et a été inhumé le soir en l'église du séminaire, dans le milieu du chœur. Il avait refusé l'administration des sacrements de la part du curé de Saint-Jean. Son corps ne fut point porté en l'église Saint-Jean. Le convoi vint par la rue de l'Oratoire et fit le tour de la place Royale par devant l'auberge du Dauphin. Toutes les paroisses et couvents de la ville y ont assisté en corps, et tous les pauvres des hôpitaux ayant chacun une tourte de douze livres. Cette cérémonie toute lugubre fut fort belle. Il a été fort regretté, étant une personne d'un grand mérite.

Septembre 1729.

On a vu échouer, sur les côtes de Normandie, un poisson des plus extraordinaires.

---

20 septembre 1729.

Noble dame Marie-Anne de Verus est arrivée à Caen pour prendre possession de l'abbaye royale de Sainte-Trinité de Caen, que le Roi lui a donnée. On a tiré sept coups de canon à son arrivée. On n'en eût tiré que trois, et l'on en tira sept parce qu'on crut que madame la princesse de Carignan, sa sœur, était avec elle; mais elle n'arriva que le lendemain. Elle alla descendre droit à l'abbaye, accompagnée de madame l'abbesse du Bois de Paris, sa sœur, qui a resté quelque temps avec madame sa sœur à Caen, qui était abbesse ci-devant de Sainte-Claire en Dauphiné.

---

28 septembre 1729.

On a chanté, dans l'église Saint-Pierre, un *Te Deum* en action de grâces de la naissance de Mgr le

dauphin. Toutes les cloches de la ville, tant des paroisses que des couvents et faubours, sonnèrent la veille au soir, au signal d'un coup de canon, pendant l'espace d'une heure. Ce matin on a tiré trente coups de canon du château, après quoi toutes les cloches ont sonné comme le jour précédent. Toutes les boutiques ont été fermées pendant tout le jour. La bourgeoisie s'est mise sous les armes en bel ordre. Les processions de chaque paroisse et des couvents se sont assemblées en l'église Notre-Dame et sont venues en celle de Saint-Pierre. M. l'abbé Campagne, grand vicaire du chapitre, le siége étant vacant, a officié à cette cérémonie. On a chanté le *Te Deum* en l'église Saint-Pierre, après quoi M. le major qui commandait au château est allé mettre le feu, en la manière ordinaire, au bûcher de la place Saint-Pierre, au bruit de toute la mousqueterie des bourgeois et de tout le canon du château. Il y a eu des illuminations à toutes les fenêtres et beaucoup de feux de joie dans les rues, ce qui ne réussit pas très bien à cause du grand vent.

MM. de ville ont ordonné un repas très splendide, et pour cet effet ont fait parqueter et enfermer le jardin du pavillon de la Foire.

Il y avait une table en forme de fer à cheval qui comprenait tout le jardin ou d'environ deux cents couverts. Il y avait tout ce qu'on pouvait souhaiter

en quantité et en délicatesse de viandes, en gibier et en vin. Ce repas fut suivi d'un dessert magnifique et bien fourni.

Il y avait dix ou douze dames de la suite de madame de Vastan, épouse de M. l'intendant. Toute la compagnie était composée de tous les corps de justice et notables, à qui on avait envoyé des billets d'invitation.

Après le repas il y eut un grand bal où beaucoup de dames se trouvèrent.

On avait dressé un théâtre pour tirer un feu d'artifice dans la prairie, vis à vis le pavillon de la Foire, lequel ne fut point tiré à cause du mauvais temps. Il a été réservé au dimanche suivant 2 octobre, auquel jour M. l'intendant doit faire une grande fête.

---

2 octobre 1729.

M. de Vastan, intendant, a fait une magnifique fête pour la naissance de Mgr le dauphin. Il a fait accommoder la seconde cour donnant sur la rue Guilbert (1), et y a fait faire une salle à tenir le

---

(1) La cour de l'hôtel de l'Intendance.

bal. Tout y était d'un grand goût. Il y avait un parquet sur la cour et une couverture de planches et toile cirée pour garantir de la pluie.

Le dedans était composé de huit grottes enfoncées remplies de verdure d'if et de lierre, toutes taillées avec des ciseaux, et des ais revêtus tout autour, avec huit lustres pendus au milieu et plus de deux cents bougies tout autour et un très bon orchestre.

Les grandes salles étaient pleines de tables où il y avait près de deux cents personnes à table, où tout ce qu'on peut souhaiter de viandes exquises s'y trouvait en abondance, avec un dessert des plus magnifiques qu'on ait jamais vu, et bien servi.

Le devant de la porte était orné de festons, de portraits de dauphins, et plus de mille lampions tout autour jusque sur le toit, et au devant de la porte, sur deux petits théâtres, il y avait quatre pièces de vin rouge qu'on fit couler pour le public.

Au devant de la porte il y avait, dans le milieu de la rue, une très longue table, portée sur des pieux pour placer soixante personnes, qu'on servit de rôti grossier pour tous les pauvres. On y distribua mille cinquante livres de viande fort bien. Il y avait quatre tonneaux de bon cidre pour eux. Ils se relevèrent et les acteurs changèrent d'heure en heure. Il y avait vingt cavaliers de la maréchaussée autour d'eux pour empêcher le désordre.

La fête commença le matin par onze coups de canon qu'on tira dans le château, et le soir pendant le repas on en tira encore trente. Il y avait, dans ce repas, entre autres choses, vingt-cinq faisans, trois saumons frais, cinq marcassins, deux veaux de rivière, et tout ce qu'on peut souhaiter de gibier de mer et de terre en abondance, le tout servi avec une propreté admirable.

---

4 octobre 1729.

M. Villette, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, major des ville et château de Caen, a donné, à midi, un repas magnifique aux officiers de cavalerie qui sont en garnison à Caen, et à ses amis, pour marquer la part qu'il prend à la naissance de Mg^r le dauphin. On a tiré vingt coups de canon pendant le dîner.

---

5 octobre 1729.

MM. les juges-consuls ont fait chanter, dans l'é-

glise Saint-Pierre, le *Te Deum* en musique pour marquer leur joie de la naissance de Mgr le dauphin. Ils sont partis en corps de leur juridiction, située dans l'hôtel du Grand-Cheval. Ils étaient environ vingt consuls. Le sieur Crestey, marchand épicier, était à leur tête, comme étant le prieur, avec ses habits de cérémonie, et tous les autres en habits noirs propres, précédés de leurs officiers en robe. Il y avait à leur tête deux trompettes, huit tambours, deux hautbois en très bel ordre. Ils se rendirent tous dans les stalles du chœur de l'église Saint-Pierre, au bruit de l'orgue ; après quoi on chanta le *Te Deum*, un motet et autres prières, après quoi ils retournèrent en leur juridiction dans le même ordre. Il y eut ensuite un grand festin, et sur les onze heures du soir on jeta plus de cent fusées volantes dans les casiers du clocher de Saint-Pierre, qui ont fort bien fait. Il y avait du bois préparé pour faire un bûcher et être brûlé dans la place Saint-Pierre. MM. de ville s'y opposèrent, prétendant que cette place n'était que pour le château et la ville, ce qui fut cause qu'il n'y en eut point.

---

9 octobre 1729.

MM. de la compagnie du Papeguay ont fait chan-

ter le *Te Deum* dans l'église des RR. PP. Cordeliers en témoignage de la réjouissance de la naissance de Mg^r le dauphin, après quoi on alla mettre le feu à un bûcher qui était placé sur la place Royale, au bruit de la mousqueterie et de cinq coups de canon du château et des tambours, hautbois et trompettes. On tira au soir plusieurs fusées volantes.

---

19 octobre 1729.

Les PP. Jésuites ont fait chanter, dans leur église, le *Te Deum* pour marquer la part qu'ils prennent à la joie publique de la naissance de Mg^r le dauphin. Après souper ils ont fait tirer un feu d'artifice très magnifique avec une illumination autour du rempart de leur jardin et de l'avenue ou terrasse, et dans le dôme de leur église, ce qui faisait un coup d'œil admirable. On tira quantité de fusées volantes et neuf coups de canon du château.

---

30 octobre 1729.

Messieurs les maire et échevins de la ville ont fait tirer leur feu d'artifice pour la naissance de

Mg^r le dauphin. Il avait été différé à cause du mauvais temps. Le théâtre avait été dressé d'abord la première fois dans la prairie devant le pavillon de la Foire. Il a été transporté sur la place Royale.

---

28 novembre 1729.

L'Université a fait chanter le *Te Deum* dans l'église des Jacobins, en action de grâces de la naissance de Mg^r le dauphin.

Le 27 au soir on a tiré trois coups de canon du château pour annoncer la cérémonie du lendemain et servir de signal pour que les églises dépendantes de l'Université sonnassent toutes leurs cloches dans le même temps, ce qui a duré près d'une heure.

Le lendemain 28, à huit heures du matin, on a tiré encore sept coups de canon, et dans le même temps les églises sonnèrent encore comme la veille. Sur les dix heures l'Université en corps se rendit en l'église des Cordeliers, où tous les suppôts, officiers et communautés dépendantes et agrégées s'étaient rendues suivant le mandement du recteur, après quoi ils sont tous partis en très bel ordre précédés de tambours et trompettes. Ils sont venus par la rue de Froide-Rue, par devant le Tripot,

carrefour Saint-Pierre, par les rues Saint-Jean et de l'Oratoire, pour se rendre à l'église des Jacobins. On a tiré, dans ce même temps, neuf coups de canon. Le sieur Vicaire, prêtre, curé de Vaucelles, docteur en théologie, a fait un discours français dans la chaire de l'église. La messe solennelle fut chantée ensuite par les religieux bénédictins, et la procession revint dans le même ordre en l'église des Cordeliers. Tous les membres, docteurs et professeurs, dînèrent ensemble dans la grande école de droit, et y soupèrent aussi. M. de Vastan, intendant, se trouva aux deux repas.

On peut dire que cet fête fut parfaitement bien exécutée. Toutes les paroisses et couvents de la ville, et abbayes des campagnes agrégées jouissant des priviléges, s'y sont trouvés par leurs députés au nombre de deux. Les religieux de l'ordre de Prémontré joints avec ceux d'Ardaines qui avaient quatre bâtons de chantre d'argent s'y trouvaient au nombre d'environ trente, compris les novices. Tous étaient en surplis. Ils étaient venus s'habiller en l'église Saint-Nicolas, d'où ils s'étaient rendus en procession en l'église des Cordeliers, et y sont retournés de même, en chantant, ayant des chapes très magnifiques. Suivaient les religieux bénédictins, tous revêtus de chapes et ornements des plus riches. Marchaient ensuite tous les officiers de l'Université avec chacun le signal de leur office. Il y avait, entre autres,

sept ou huit des plus qualifiés de la ville avec les masses et les instruments de leurs charges. Après eux suivaient tous les docteurs et les professeurs avec leurs habillements convenables; ensuite M. Crevel, recteur, ayant à ses côtés M. Gobier de Jumilly, lieutenant particulier, et M. du Mesnil-Patry, procureur du Roi, en robe et bonnet, et après eux les officiers en robe qui ont des charges en cette université.

Il y eut, le soir, une illumination de plus de huit mille lampions, pots à feu et autres machines pleines de feu, et une quantité d'emblèmes et inscriptions sur la face du bâtiment.

Il y avait dans la frise de la corniche qui règne autour du bâtiment une inscription, avec des lampions allumés, en ces termes :

Nascenti delphino, religionem stabilitam, litterarum decus ampliatum, pacem imperio assertam præsagienti, hos ignes vovet et consecrat Cadomensis Universitas.

On tira encore, sur le soir, huit coups de canon au château, et sur les dix heures on commença à jeter une quantité de fusées volantes, de boîtes et autres machines qui firent un fort bel effet (1).

---

(1) On publia à Caen la *Relation des différentes festes données par les Corps et Communautés de la Ville de Caen,*

9 décembre 1729.

Mg[r] Paul d'Albert de Luynes (1) est arrivé à Caen, incognito, à six heures du soir, en chaise de poste, et est allé coucher à l'Abbaye-aux-Dames, d'où il partit le lendemain au matin et alla ensuite à la Délivrande où il dit la messe. Les paroissiens de Douvres étaient sous les armes. Après y avoir dîné il alla coucher à l'abbaye de Saint-Vigor-le-Grand, à Bayeux, suivant l'usage.

Le dimanche suivant, 11 du mois, il a fait son entrée solennelle à Bayeux, et est allé en l'église paroissiale de Saint-Sauveur, avec tout le chapitre de la cathédrale, clergé séculier et régulier, qui sont venus en bel ordre au devant de lui jusqu'en l'abbaye de Saint-Vigor; après quoi il est allé dire la messe solennelle à la cathédrale. Tous les bour-

---

Capitalle de la basse Normandie, *à l'occasion de la Naissance de Monseigr. le Dauphin*, in-12. Plusieurs pièces de vers furent aussi imprimées à cette occasion.

(1) M. de Luynes, membre de l'Académie française, évêque de Bayeux jusqu'en 1753 qu'il fut transféré à l'archevêché de Sens, cardinal en 1756, mort à Paris le 23 janvier 1788, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

geois étaient sous les armes, ainsi que deux compagnies de cavalerie qui étaient en garnison en cette ville. Toute la cérémonie se fit au bruit du canon et de la mousqueterie, et il prit possession de son évêché suivant l'ancienne coutume.

---

30 décembre 1729.

Sur les quatre heures du soir, Mg^r Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, est arrivé en la ville de Caen par la porte de Bayeux. On a tiré un coup de canon pour avertir, et à ce signal toutes les cloches des églises et couvents ont sonné en même temps l'espace d'une heure. Quand il fut arrivé sur le pont de la porte au Berger pour aller coucher droit à l'Abbaye-aux-Dames, on a tiré encore six coups de canon du château. Il était en carrosse à six chevaux, et ses officiers dans un autre carrosse tiré à quatre chevaux, avec l'escorte de la maréchaussée.

Le lendemain samedi, premier jour de l'an 1730, il vint officier au séminaire au matin, et retourna dîner à l'Abbaye-aux-Dames. Après midi il assista au sermon et donna la bénédiction aux Jésuites.

Le lendemain dimanche il reçut les visites et

compliments par députation, tant du présidial que de la vicomté, bureau des finances, élection. L'Hôtel-de-Ville et l'Université y allèrent en corps et le complimentèrent, à quoi il répondit très gracieusement. Toutes les personnes de distinction de la ville sont allées le saluer ; on écrivait leurs noms. Il reste toujours dans l'Abbaye-aux-Dames, parce que son palais n'est pas encore meublé.

Il a été colonel mestre de camp de son régiment de Luynes avant que d'embrasser l'état ecclésiastique. On espère beaucoup de lui, étant tout rempli de mérite.

---

2 février 1730.

L'article de la Gazette de Versailles marque que le Roi a nommé intendant de la généralité de Champagne le sieur de Vastan, intendant de la ville de Caen, et que le sieur de Vastan sera remplacé par le sieur Le Peletier de Beaupré (1), maître des requêtes (2).

---

(1) Charles-Etienne Lepelletier, seigneur de Beaupré, né le 27 juillet 1702, mort en 1757. Il est l'aïeul du célèbre conventionnel Lepelletier de Saint-Fargeau.

(2) L'ordonnance dont il est ici question n'eut pas de

7 mai 1730.

Mission a été commencée pour la première fois en l'église des Jésuites.

1730.

Vers à l'occasion d'une estampe qui représente notre seigneur Jésus-Christ avec un manteau et habillement qui a quelque rapport à celui des Jésuites :

Ils ont volé mon nom, rejeté mon esprit,
Persécuté les miens par leur jalouse rage,
Renversé mon église, et, pour comble d'outrage,
Ils m'ont couvert de leur habit.

Autres :

Si Jésus-Christ ressuscité

---

suite ou fut promptement révoquée. M. de Vastan resta intendant à Caen, et Lepelletier de Beaupré alla en Champagne.

Sous cet habit eût pu paraître,
Thomas, avec raison, eût méconnu son maître,
Et nous célèbrerions son incrédulité.

Autres :

Voyez jusqu'où va la malice
De ces hommes industrieux !
Ils ont habillé Dieu comme eux
Afin que chacun le haïsse !

---

27 octobre 1730.

Le sieur Claude Lair, lieutenant général de police à Caen, a rendu une sentence pour enjoindre à ceux qui voudront prétendre à la maîtrise du métier de boutonnier en cette ville qu'ils aient à s'y présenter dans un mois, à compter de ce jour, afin d'ériger la communauté en corps de maîtrise.

Au mois de décembre 1715 il y avait eu vingt-huit articles de statuts arrêtés alors suivant les lettres patentes de sa Majesté audit an.

---

26 novembre 1730.

On a fait la cérémonie de la translation des reliques de six saints et saintes envoyées de Rome aux confrères du Saint Sacrement, en l'église Saint-Pierre de Caen, par frère Roncamp, jésuite, résidant à Rome. Ces reliques avaient été posées dans l'église des chanoines de l'Hôtel-Dieu, où le clergé de Saint-Pierre, avec cinquante autres ecclésiastiques, est allé les prendre pour les apporter en l'église Saint-Pierre, où étant arrivées elles furent posées sur le grand autel; après quoi on chanta plusieurs motets et prières. La bénédiction du saint sacrement fut donnée ensuite par Mgr de Luynes, qui porta après ces reliques dans la chapelle du saint sacrement, où elles sont posées sur des piédestaux fort propres. L'autel de la chapelle était magnifiquement orné et illuminé, et il restera pendant huit jours en cet état. On y dit incessamment des messes, et il y a une très grande dévotion.

---

2 décembre 1730.

La nuit du 1er au 2 décembre 1730, les agents de madame l'abbesse de Sainte-Trinité de Caen ont

fait entrer frauduleusement deux charretées de vin de sept feuillettes chacune dans cette abbaye, dont les commis à la perception des droits d'octroi ont dressé leur procès-verbal, ce qui a occasionné un grand procès.

---

12 janvier 1731.

M. Gabriel-Aimé du Moustier, Seigneur de Caenchy, a présidé pour la première fois au bailliage de Caen, ayant obtenu des lettres de dispense d'âge. Le collége des avocats et la communauté des procureurs, précédés des huissiers et sergents, sont allés le prendre chez lui au matin et le conduire au bailliage. M. de Closville des Planches, ancien avocat du Roi au bailliage, l'a complimenté fort agréablement, ainsi que quelques avocats dans leurs plaidoyers. Il a pris l'avis des conseillers à ce siége et est allé ensuite, par forme de galanterie, aux dames qui étaient venues assister à la prise de possession et qui étaient assises sur les fleurs de lys à la suite des conseillers, comme pour leur demander leur avis, ce qui a réjoui la compagnie, puis il est retourné à sa place où il a prononcé de bonne grâce et de bon air le jugement.

24 février 1731.

La Gazette de ce jour, dont l'extrait se vend à Caen par les rues, contient avertissement qu'on vend actuellement chez la veuve Gabriel Briard les discours de Mgr l'évêque de Bayeux, de M. le directeur de l'Académie royale des belles lettres, et les autres pièces lues dans l'Académie, ce qui sera imprimé de même grandeur et papier pour en faire facilement un recueil (1).

---

19 juin 1731.

A commencé l'ouverture de la bibliothèque publique de l'université de Caen, sous le rectorat de M. de Than, professeur au collége du Bois (2).

---

(1) Nous n'avons jamais rencontré d'exemplaire complet de ce recueil.

(2) Voir la *Notice sur la bibliothèque de Caen* citée p. 181.

1731.

Le sieur Pierre-François Doublet, imprimeur-libraire à Caen, a présenté requête à l'université de cette ville pour faire de nouveaux mouvements à l'effet d'être reçu en survivance du sieur Antoine Cavelier.

Dès l'année 1718 le sieur Doublet avait demandé à être reçu second imprimeur de l'Université, et fit sur cela des offres avantageuses. Le sieur Cavelier, jaloux de se conserver la qualité de seul imprimeur de l'Université, en proposa de son côté; sur quoi elle fit deux décrets des 26 avril et 25 mai 1718, par lesquels il fut résolu de conserver le sieur Cavelier seul imprimeur de l'Université pendant sa vie seulement, et de ne pourvoir point au second office d'imprimeur vacant, sauf et sans préjudice à l'Université de se nommer deux imprimeurs, *mort avenante* du sieur Cavelier.

Le sieur Cavelier a présenté sa requête en opposition, prétendant qu'on ne peut faire un affront plus signalé et une injustice plus griève à un homme d'honneur, en possession d'un office à vie, sans reproche dans ses fonctions, et encore en état de les exercer avec toutes les capacités requises, que de vouloir attenter à sa survivance malgré lui.

6 décembre 1731.

M. de la Douespe, avocat au bailliage de Caen et membre de l'académie de cette ville, a fait lecture aujourd'hui à l'académie d'une ode française contenant cinquante vers, sur l'appartement que Mg[r] de Luynes, protecteur de l'Académie royale des belles lettres de Caen, fait préparer dans son palais épiscopal pour tenir les séances de cette académie (1).

---

21 décembre 1731.

Le professeur de rhétorique au collége des Jésuites, à Caen, a prononcé, dans la haute salle ordinaire pour les actes, une harangue dont le sujet était :

Restituta Cadomensis regia litteratorum Academia.

---

(1) Voyez p. 71.

24 mars 1732.

Madame Renée de Mairat, âgée de vingt-sept ans, épouse de Félix Aubery, marquis de Vastan, intendant en la généralité de Caen, est morte en son hôtel, paroisse Saint-Jean. Elle a été inhumée dans le milieu du chœur de cette église, sous la lampe. C'était une inhumation et un convoi des plus magnifiques.

Le 26, à onze heures du matin, les pauvres des deux hôpitaux, les Cordeliers et le clergé de Saint-Jean, y assistèrent. Les coins du drap mortuaire étaient portés par quatre gentilshommes. Cinquante ou soixante personnes de distinction suivaient le corps ; tous étaient revêtus d'habits noirs.

M. Villette, major du château, commandant pour lors, menait à l'inhumation le fils, âgé de sept à huit ans.

Le matin de l'inhumation, toutes les cloches de la ville ont sonné pendant une heure. Pendant la levée du corps, sur les onze heures, elles furent encore sonnées comme le matin. Il y avait une chapelle ardente dans la cour où était posé le cercueil. Cinq douzaines de flambeaux précédaient le convoi. Dix-sept domestiques, habillés de noir, ayant tous des cierges en main, dont cinq avaient des pleureuses. L'église était tendue de noir depuis le haut jusqu'en bas. Il y avait deux

bandes de velours dans la tente du chœur, et une seule dans la nef, le tout parsemé de larmes de deuil et d'écussons au nombre de quinze cents. Il y avait une estrade ou chapelle élevée où était posé le corps, environnée d'un grand nombre de cierges et chandeliers d'argent des églises. L'autel était orné d'une quantité de cierges. Toutes les personnes de distinction s'y sont trouvées en habits de deuil. Il y avait plus de soixante carrosses à la porte de l'église, le tout en très bel ordre, lequel était conservé par une douzaine de cavaliers de la maréchaussée.

Toutes les communautés et les églises paroissiales ont fait depuis des services solennels chacun chez soi dans la ville.

MM. les officiers de l'Hôtel-de-Ville ont fait faire un service très solennel pour cette dame en l'église Saint-Pierre. Le chœur et le grand autel étaient entièrement tendus de noir, avec grand nombre d'armoiries de la défunte, ainsi que de l'Hôtel-de-Ville. Il y avait une bande de velours, et une estrade bien élevée et remplie d'un grand nombre de cierges et de chandeliers d'argent des églises de la ville. Cette cérémonie fut faite le 8 avril 1732.

22 février 1733.

Au matin, premier jour de carême, je suis parti de Caen pour Saint-Lo (1) avec le valet du sieur de Coigny, et j'ai ressenti un gros rhume qui a été appelé depuis coqueluche, mal universel cette année. Le vendredi 27 j'ai été plus incommodé et n'ai pu sortir. Le samedi 14 mars, le mal ayant été universel, par ordre de police la boucherie publique a été permise, quoique en temps de carême. Samedi 21 mars, ma tante et ma sœur et leur servante ont été très malades, et notamment ma tante le vendredi 27.

---

9 mars 1733.

Le sieur Pierre Vicaire du Désert, prévôt des ajusteurs de l'hôtel de la Monnaie de Caen, à pré-

---

(1) Une foule de petites notes sur Saint-Lo, dont quelques unes ont été insérées par nous dans ce volume, nous font penser que l'auteur du Journal avait des rapports fréquents avec cette ville, soit par suite de ses travaux, soit à cause de sa parenté.

senté une requête à M. de Vastan, intendant, expositive que le lendemain 10 on doit faire tirer à la milice les errants et vagabonds de la paroisse Notre-Dame de Caen, et, en vertu des priviléges de son office, il a réclamé Alexandre Bacon, garçon, son domestique.

Le 11 avril 1733, la décharge est accordée par M. l'intendant.

1er avril 1733.

M. François de Franquetot, marquis de Coigny, colonel général des dragons de France, chevalier commandeur des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, gouverneur des ville et souveraineté de Sedan, principauté de Carignan, pays en dépendant, et des ville et château de Caen; grand bailli de cette ville, a donné à Paris un règlement par lui expédié ce jour pour servir de règlement à la compagnie des arquebusiers de la ville de Caen, et pour terminer différentes contestations sur l'exécution d'une ordonnance précédemment rendue par M. de Coigny, le 26 juillet 1731.

Le 16 avril 1733, le règlement ci-dessus a été enregistré au greffe de l'hôtel commun de la ville de Caen, suivant l'ordonnance des maire et éche-

vins, signée du Moustier de Caenchy, de Cachy, Le Marchant de Vaubysson, P. Hervieu, Crestey, J. Héroult d'Hérouville.

Le 17 avril 1733, M. de Mathan, lieutenant pour le Roi au gouvernement des ville et château de Caen, ordonne que ce règlement sera imprimé, pour être affiché et publié partout où besoin sera.

Les statuts de cette compagnie sont faits de 1687, et ont été homologués en 1691.

---

29 août 1733.

La Gazette de ce jour, qui se distribue dans la ville de Caen par extrait abrégé, a commencé d'être imprimée par le sieur Jean Poisson, libraire et imprimeur de la ville, au lieu et place de Charles Briard qui les imprimait ci-devant.

---

15 décembre 1733.

M. de Vastan, intendant, a fait une ordonnance en treize articles pour l'exécution de l'ordonnance

du Roi du 12 novembre dernier, qui ordonne la levée d'un nouveau bataillon de milice de six cent quatre-vingt-quatre hommes dans la généralité de Caen, et que les trois bataillons qui sont sur pied actuellement seront augmentés jusqu'au nombre de six cent quatre-vingt-quatre, et pour faire le remplacement des miliciens qui manquent par mort ou désertion ou incapacité.

ADDENDA.

Faits omis dans le Journal d'un Bourgeois de Caen.

1658.

Établissement des nouvelles converties ou nouvelles catholiques, pour servir d'asile aux jeunes filles de famille protestante, disposées à abjurer contre le vœu de leurs parents.

1663.

Arrêt du parlement de Rouen qui défend aux protestants de Caen de faire porter les coins du drap de leurs morts, de se servir d'un drap blanc aux funérailles de leurs jeunes filles et d'orner le cercueil de couronnes de romarin, ou de faire tenir à la main des couronnes semblables par les filles qui le portent.

Voici à quelle occasion cet arrêt est rendu : Pierre de Baillehache de Beaumont, ministre à Caen, venait de perdre sa fille, âgée de seize ans ; il la fit inhumer avec la pompe accoutumée. Des couronnes furent attachées au

cercueil, et quatre jeunes filles, portant en leurs mains des branches de romarin, soutenaient les extrémités du poêle; mais les curés de Saint-Pierre et de Saint-Jean, indignés d'un tel spectacle, réclamèrent devant le juge. De Baillebache, accusé de *malversation*, fut condamné par le baillage de Caen. Il en appela au parlement de Normandie, espérant y trouver plus de sympathies et plus d'égards. L'avocat du curé de Saint-Pierre osa reprocher à la famille désolée d'avoir *marché comme en triomphe* dans la ville de Caen, et d'avoir prétendu aller de pair avec les catholiques. « Votre entreprise, dit-il, a blessé les yeux du public. Il n'appartient point à ceux de la religion prétendue réformée de faire aucune pompe ni cérémonie dans leurs enterrements, cet honneur étant réservé à ceux qui professent la religion du prince. Il ne peut y avoir ni égalité, ni commerce entre les deux religions : la religion catholique étant maîtresse et dominante, doit avoir tous les avantages. La prétendue réformée doit demeurer dans l'abaissement, dans le silence et dans l'obscurité ; il n'est pas juste que la servante se pare des mêmes ornements que la maîtresse. » Le parlement, partageant de telles idées, confirma la sentence des premiers juges. Les deux cents premières pages du tome VI de l'*Histoire du parlement de Normandie*, par le savant M. Floquet, sont remplies d'anecdotes du même genre. Ces persécutions contre les protestants font présager la révocation de l'édit de Nantes.

1666.

Fondation du couvent de Notre-Dame-de-la-Charité pour les filles repenties.

1666, 1667, 1668.

Recherches de la noblesse de Normandie, faites par ordre du Roi, par de La Galissonnière, de Chamillard et de Marle, intendants des généralités de Rouen, Caen et Alençon.

---

16 mai 1667.

Mort du célèbre orientaliste Samuel Bochart, à l'âge de 68 ans ; il fut frappé d'apoplexie au milieu d'une séance de l'Académie des belles lettres de Caen, dans le feu d'une discussion au sujet de l'origine de quelques médailles espagnoles. Il fut saisi d'une soudaine angoisse, qui ne lui laissa que le temps de s'écrier : *Mon Dieu ! ayez pitié de moi !* et le priva de la parole et de la connaissance. Les académiciens consternés le transportèrent dans une chambre voisine, où il mourut au bout d'une demi-heure, après avoir une seule fois ouvert les yeux et paru annoncer par un signe qu'il se joignait aux prières qu'offrait pour lui le pasteur Morin. Le lieu et les circonstances de ce triste événement donnèrent occasion au poète Moysant de Brieux de dire dans son épitaphe :

Musarum in gremio teneris qui vixit ab annis,
Musarum in gremio debuit ille mori.

C'est à Cormelles, à une demi-lieue de Caen, que furent déposés les restes mortels de Bochart, dans un bosquet attenant à l'habitation de M. de Colleville, son gendre, et alors consacré à la sépulture de la famille, qui possédait dans ce lieu un château et des terres. Le cours du temps a transformé l'endroit en un petit champ, que les habitants du village nomment tantôt le Clos-du-Pavillon, tantôt le Cimetière des

Protestants : les travaux champêtres y ont épargné un seul tertre, sous lequel, d'après la tradition, reposent les cendres de ce grand homme. (*Recherches sur la vie et les ouvrages de Samuel Bochart*, par E.-H. Smith, Caen, 1836, in-8°.)

---

14 septembre 1671.

Le sieur François Mauduit, prédicateur des controverses en l'église Notre-Dame de Caen, a fait imprimer et distribuer dans le public une lettre, en forme d'avis, adressée à messieurs de la religion prétendue réformée de Caen, ensuite du prêche fait par M. Du Bosc leur ministre, le mardi 8 *septembre* 1671. *Cet imprimé, in-4°, contient* 10 *pages* (1).

1674.

Fondation de l'hôpital Saint-Louis.

---

(1) Les passages en italique appartiennent à un cahier annexé à notre journal.

Pierre Thomine Du Bosc, né à Bayeux en 1619 ou 1623, mort en 1692, à Rotterdam où il s'était réfugié après la révocation de l'édit de Nantes. Député en 1668 pour faire des remontrances sur un édit de Louis XIV contre les calvinistes, ce prince dit, après l'audience : « Je viens d'entendre le plus beau parleur de mon royaume. » On a de Du Bosc : 1° des *sermons*, Rotterdam, 1692 et 1701, 4 vol. in-8°; 2° des *lettres*, avec sa vie, par Philippe Legendre, son gendre, 1694, in-8°, réimprimées en 1716, in-8°.

1676.

Plantation du Petit-Cours.

---

13 Février 1676.

La nef de l'église cathédrale de Bayeux a été totalement brûlée.

1679.

Redressement de la rivière d'Orne, depuis les carrières de Ranville jusqu'au moulin de Clopée, sous la direction de Vauban.

---

19 Décembre 1684.

Le procureur général et l'intendant de Caen font décréter de comparance personnelle les ministres protestants, pour n'avoir pas voulu produire les registres des donations faites à leur église, et celui des personnes qui avaient quitté la religion catholique.

---

29 Janvier 1685.

A partir du 13 novembre précédent, jusqu'à ce jour, la mer gela sur les côtes jusqu'à deux lieues de ses bords, ce qui empêcha les navires d'approcher pendant la plus grande partie de ce temps.

18 juin 1685.

On a commencé la démolition du prêche des huguenots en la ville de Saint-Lo.

Les temples de Rouen, Caen et Saint-Lo ont été démolis pour contravention aux édits, par arrêt du parlement de Normandie (1).

Et par celui du conseil d'état du 9 *juillet* 1685. *Les matériaux de ces temples ont été adjugés aux hôpitaux desdits lieux* (2).

---

2 octobre 1685.

Louis-le-Grand a révoqué l'édit de Nantes, qui avait établi la liberté de conscience, et a fait détruire le temple de Charenton, par les soins des sieurs De La Mare, Le Page et Labbé, commissaires au Châtelet, qui, en moins de six jours, firent raser cet édifice sans en laisser aucun vestige. Ainsi, par la piété de ce monarque, l'hérésie a été entièrement détruite (3).

---

(1) En date du 6 juin.

(2) L'hôpital St-Louis fut en partie construit avec les matériaux du temple de Caen. « Le prêche de Caen tomba en débris au bruit des trompettes, des fanfares et des cris de joie de la foule. Les magistrats du lieu y avaient voulu mettre cette démonstration solennelle. Le peuple, entrant dans ces sentiments à sa manière, déterrait les morts dans le cimetière, se jetait leurs ossements, et, avec leurs têtes, jouait à la boule. » (*Floquet, Histoire du parlement de Normandie*, t. VI, p. 135.)

(3) L'hérésie ne fut nullement détruite ; mais les persécutions

Octobre 1688.

Vive alarme sur toute la côte de la Basse-Normandie à l'occasion de l'apparition d'une grande flotte du prince d'Orange. On démolit les fortifications de Cherbourg et on transporte à Caen les canons et la poudre de cette ville. La noblesse de Caen et une partie des bourgeois s'étant portés sur Cherbourg, le peuple profite de leur absence pour se jeter sur les protestants (1). Le gouverneur, M. de la Croisette, est obligé de se mettre à la tête de la garnison pour réprimer le désordre.

La flotte du prince d'Orange était celle qu'il avait équipée pour usurper la couronne d'Angleterre.

---

contre les protestants devinrent odieuses. A Caen, on envoya loger chez eux et à leurs frais seize cents soldats ; on en envoya huit cents à Bayeux. Les principaux religionnaires furent exilés dans des abbayes ; leurs filles furent enfermées dans des couvents, et on prit sur les revenus de leurs parents le montant des pensions dans ces communautés. On laissa sans sépulture les corps de ceux qui refusaient d'abjurer au lit de mort, et le manque de respect pour leurs restes fut poussé à ce point qu'on jeta leurs cadavres à la voirie. Le souvenir d'un grand nom n'eût même pas été un égide contre la persécution. On raconte que les descendants de Bochart s'entendirent avec le curé de St-Pierre pour feindre que sa veuve avait changé de religion ; en sorte que la même populace, qui aurait ignominieusement insulté sa dépouille mortelle, la porta en triomphe avec enthousiasme. Elle fut enterrée dans le chœur de l'église St-Pierre, où l'on n'inhumait que les prêtres et les personnages marquants.

(1) « Au commencement du mois d'octobre, Mgr de Matignon, gouverneur de Cherbourg, fit détacher huit cents bour-

24 juillet 1690.

Le roi Jacques II, après l'expédition d'Irlande, vint à Caen, avec une suite peu nombreuse. A son arrivée à la

---

geois de la ville de Bayeux et des autres les plus voisines, à proportion de ce qu'elles en contenaient, pour aller faire garde a Cherbourg et à Carentan, parce qu'on soupçonnait que le prince d'Orange avait dessein de faire une descente dans cette Province pour y faire quelques ravages. Il obligea les gentilshommes d'y aller aussi, et les paysans de faire garde sur le bord de la mer; et les bourgeois ne furent pas deux jours sortis de la ville qu'un bruit se répandit partout que les huguenots voulaient mettre tout à feu et à sang, et que le prince d'Orange n'était pas éloigné de la ville : ce qui causa tant de trouble qu'un chacun dans la ville criait au feu, aux armes, l'ennemi est au Bourg-l'Abbé qui met tout à feu et à sang. On voyait de tous les villages un grand nombre de personnes apporter dans la ville ce qu'ils avaient de meilleur et de plus considérable, en pleurant et en gémissant comme désespérés : on voyait toutes sortes de gens, de l'un et l'autre sexe, les uns l'épée à la main, les autres des broches de cuisine, tellement animés contre les hérétiques qu'ils en frappèrent un nombre assez considerable, les regardant comme la cause de tout le trouble, et les eussent mêmes égorgés si l'on n'y avait prêté la main. Tout cela n'était qu'une fausse alarme, qui donna néanmoins bien de l'épouvante dans tout le pays. »

(Martyrologe de la Charité de St-Nicolas.)

(*Note communiquée par M. G.-S. Trebutien.*)

M. Gervais, dans un excellent article sur l'*Eglise Saint-Nicolas de Caen*, inséré dans le t. XIV des *Mémoires de la société des Antiquaires de Normandie*, dit, p. 386, que « cette panique coûta

porte de Bayeux, on lui présenta dans un plat d'argent les clés et la bourse de la ville, sur lesquels il mit la main en souriant. Il dîna à l'intendance et partit ensuite pour Pont-Audemer. Il avait couché la veille au château de Thorigny.

---

24 avril 1692.

Nouveau voyage du roi Jacques dans la Basse-Normandie ; à Caen, il refuse tout cérémonial d'entrée, et va coucher à l'évêché. Le lendemain il part pour Bayeux, après avoir visité les Jésuites et l'Abbaye-aux-Hommes.

---

20 juin 1692.

Le roi d'Angleterre passe de nouveau par Caen, après le combat de la Hougue.

1695.

Premières fouilles exécutées sur l'emplacement romain de Vieux, par les soins de l'intendant Foucault.

1696

Démolition du pilori anciennement existant vers le milieu de la place du marché.

---

la vie à plusieurs protestants, qui périrent victimes de l'irritation qu'elle occasionnait. » Nous n'avons pas vu le document où il a puisé ce fait.

1701.

Construction des bâtiments de l'Université.

---

16 mars 1718.

On affiche dans les rues de Caen une ordonnance du bailliage criminel dont voici la teneur :

Devant Nous Jean-Léonord le Gardeur, Ecuyer, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général Criminel au Bailliage et Siége Présidial de Caen.

Vu la requête à nous présentée par Pierre du Chesne, fermier général des biens des religionnaires, saisis ou confisqués pour fait de religion dans l'étendue du royaume, poursuite et diligence de maître Jean Chesnefront, son procureur substitué en la généralité de Caen ; expositive que par la déclaration du Roi, du dix-neuf novembre mil six cent quatre-vingt, Sa Majesté veut que messieurs les juges qui auront avis des maladies de ceux de la religion prétendue réformée, et qui seront en danger de mourir, soient tenus de se transporter vers lesdits malades, assistés des procureurs du Roi, ou des procureurs fiscaux des lieux, et de deux témoins, pour recevoir les déclarations desdits malades, et savoir d'eux s'ils veulent mourir dans ladite religion prétendue réformée ; que par autre déclaration du treize décembre mil six cent quatre-vingt-dix-huit, article douze, il est enjoint aux médecins, et à leurs défauts aux apothicaires et chirurgiens qui seront appelés pour visiter les malades, entre autres ceux de la religion prétendue réformée, d'en donner avis à messieurs les curés des paroisses dans lesquelles il demeurent, aussitôt que la maladie pourrait

être dangereuse ; comme aussi aux parents, serviteurs, et autres personnes étant auprès desdits malades, de faire entrer auprès d'eux lesdits curés, et les recevoir avec tout le respect dû à leur caractère, à peine d'amende, et d'interdiction en cas de récidive ; que, par un abus ou par une négligence, les uns ni les autres, jusqu'à présent, n'ont fait aucun état d'exécuter à cet égard les intentions de Sa Majesté, de sorte qu'il est mort et qu'il meurt encore tous les jours différents particuliers de ladite religion prétendue réformée dans leurs erreurs, faute d'avoir reçu desdits sieurs curés ou prêtres, les exhortations et secours spirituels dans leurs maladies, que l'on affecte de tenir secrètes, de même que leurs décès ; quoique lesdits sieurs curés, vicaires ou prêtres soient également tenus de donner avis à messieurs les juges du refus que feront lesdits malades de se convertir, pour y être pourvu aux termes des déclarations des vingt-neuf avril mil six cent quatre-vingt-six et huit mars mil sept cent quinze. Et comme de pareilles négligences intéressent uniquement la vraie religion, pour le soutien de laquelle le feu roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, a pris toutes les précautions que son zèle lui avait inspirées pour détruire l'hérésie, en imposant, par différentes déclarations, des peines corporelles, avec confiscation de biens contre ceux qui meurent dans ladite religion prétendue réformée, soit qu'ils l'aient abjurée ou non ; le suppliant est obligé de requérir à ce qu'il nous plaise voir les déclarations du Roi attachées à ladite requête des dix-neuf novembre mil six cent quatre-vingt, vingt-neuf avril mil six cent quatre-vingt-six, treize décembre mil six cent quatre-vingt-dix-huit et huit mars mil sept cent quinze, et en conséquence enjoindre à tous médecins, et à leur défaut aux apothicaires et chirurgiens qui seront appelés pour visiter les malades de la religion prétendue réformée, soit qu'ils aient fait abjuration ou non, de donner avis de la maladie, lorsqu'elle sera dangereuse, aux sieurs curés,

vicaires ou prêtres de leur paroisse, même aux parents, serviteurs et autres étant près desdits malades de faire entrer auprès d'eux lesdits curés, vicaires ou prêtres pour les exhorter à se convertir, et en cas qu'ils refusent de le faire, et que lesdits malades déclarent vouloir mourir dans leurs erreurs, lesdits sieurs curés, vicaires ou prêtres soient tenus sur-le-champ de nous en donner avis, afin de nous transporter chez lesdits malades avec lesdits sieurs curés ou prêtres, le procureur du Roi et autres témoins pour recevoir les déclarations desdits malades et être pourvu aux termes des réglements, à peine contre lesdits médecins, parents et serviteurs de deux cents livres d'amende pour la première fois, et d'interdiction en cas de récidive, et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, permettre au suppliant de faire lire, publier et afficher la sentence qui interviendra partout où besoin sera, répondue de notre ordonnance, d'être communiquée au procureur du Roi, du neuf de ce mois: conclusion de l'avocat du Roi pour son procureur, du onze. Vu ladite requête, ensemble les déclarations du Roi des dix-neuf novembre mil six cent quatre-vingt, vingt-neuf avril mil six cent quatre-vingt-six, treize décembre mil six cent quatre-vingt-dix-huit et huit mars mil sept cent quinze, notre ordonnance étant au bas de ladite requête, d'être communiquée au procureur du Roi, du neuf de ce mois. Conclusion du procureur du Roi par son avocat, du onze. Tout considéré, nous avons ordonné que les déclarations du Roi seront exécutées selon leur forme et teneur ; ce faisant, enjoint à tous médecins, chirurgiens, apothicaires et autres qui seront appelés pour visiter les malades de la religion prétendue réformée, soit qu'ils aient fait abjuration ou non, de donner avis de la maladie, lorsqu'elle sera dangereuse, aux sieurs curés, vicaires ou prêtres des paroisses de leur résidence, à peine de cent livres d'amende, et d'interdiction en cas de récidive. Enjoignons aux sieurs curés, vicaires et autres prêtres

faisant les fonctions curiales, sur l'avis qui leur en sera donné, de se transporter chez lesdits malades pour les exhorter et faire les autres devoirs de leur ministère, pour recevoir les sacrements de l'église et en cas de refus par les malades de recevoir les sacrements de l'église, et qu'ils leur auront déclaré qu'ils veulent mourir dans la religion prétendue réformée, de nous en donner incessamment avis, et au procureur du Roi, aux fins de recevoir la déclaration des malades, sous les peines au cas appartenant, et seront tenus les parents, serviteurs, domestiques et autres personnes étant auprès desdits malades, de faire entrer auprès d'iceux les sieurs curés, vicaires ou prêtres faisant les fonctions de curés, et de les recevoir avec la bienséance convenable à leur caractère, aux fins d'exhorter lesdits malades à se convertir, à peine de cent livres d'amende, et sera la présente sentence lue, publiée et affichée par tout où il appartiendra. Si donnons en mandement au premier huissier ou sergent royal dudit bailliage, sur ce requis, la présente exécuter, instance dudit sieur du Chesne. Donné à Caen, en la chambre criminelle dudit bailliage, le mercredi seize mars mil sept cent dix-huit. La minute signée du juge, sur laquelle est écrit : reçu, pour le garde minute, un sol huit deniers. Ce vingt-un mars mil sept cent dix-huit.

Signé : FÉLIX.

Scellé à Caen, ce vingt-deux mars mil sept cent dix-huit. Reçu quinze sols.

Signé : MALLEGOT.
DUQUESNEY, greffier.

1719.

Lettres de privilèges du grand écuyer de France, Charles de Lorraine, qui autorisent la fondation de l'académie

d'équitation de Caen, pour l'éducation de la jeune noblesse française et étrangère.

1731.

Fondation du Bon-Sauveur, appelé d'abord le petit couvent. Les religieuses s'établissent dans les carrières de Vaucelles, rue du Four, sous la direction d'Anne le Roi leur fondatrice et leur première supérieure.

---

13 et 14 septembre 1733.

Exorcismes des demoiselles de Léaupartie dans la commune de Landes.

Le curé Heurtin, pourvu de la cure de Landes le 6 février 1723, avait été chargé de la direction spirituelle des trois filles de M. Levaillant de Léaupartie, seigneur de la paroisse. Elles ne tardèrent pas, ainsi que quelques autres femmes, à passer pour possédées ; elles faisaient des choses extraordinaires qui en imposèrent pendant longtemps à la foule et à la plupart des ecclésiastiques ; l'évêque lui-même fut, pendant longtemps, dupe de ces jongleries. On finit par envoyer l'abbé Heurtin à l'abbaye de Belle-Étoile ; il fut ensuite exilé à Barbeville chez le curé qui était son neveu, et y mourut, en 1757, dans un âge assez avancé. Ses pénitentes, séparées les unes des autres, mises dans des couvents, sous la conduite de femmes douces et sages, soumises surtout à un régime raffraîchissant, eurent bientôt recouvré le bon sens, le calme et la santé. La possession des filles de Landes est la dernière affaire de ce genre qui, dans notre pays, ait occupé l'attention publique. Le ridicule la termina : un demi-siècle plus tôt, elle eût pu conduire plu-

sieurs personnes à l'échafaud. On a publié un grand nombre de mémoires *pour* et *contre* la possession des filles de Landes (1).

---

(1) *Mémoire sur la prétendue possession des demoiselles de Léaupartie*, par M. l'abbé Porcé, chanoine honoraire du Saint-Sépulchre, Caen, 1733, in-4°.—*Mémoire justificatif de la possession de huit personnes de la paroisse de Landes, diocèse de Bayeux*, 1735, in-4°. — *Examen de la prétendue possession des filles de Landes*, Antioche, 1737, in-4°. — *Journal de la possession ou obsession de demoiselle Claudine-Françoise Levaillant de Léaupartie.* — *Le pour et le contre de la possession des filles de la paroisse de Landes, diocèse de Bayeux*, à Antioche, chez les héritiers de la bonne foy, à la vérité, 1738, in-8°.

La bibliothèque de Caen possède, outre le recueil de ces mémoires, un manuscrit in-4° intitulé : *Relation des exorcismes faits à Landes en* 1733, et des *Notes critiques* du P. André, ami du médecin Larchevêque, qui fut le praticien qui contribua le plus à faire découvrir les fourberies du curé Heurtin. (Voir sur Larchevêque les notices, p. 258 et 362, dans le t. 1er du *P. André*, par A. Charma et G. Mancel.)

Extraits des Mémoires de l'intendant Foucault.

1689.

Au commencement de cette année, M. de Croissy a demandé pour moi au Roi l'ambassade de Constantinople, qui vaquait par la mort de M. Girardin ; mais Sa Majesté l'a refusée, disant que je lui étais nécessaire dans les provinces de son royaume.

J'étais intendant en Poitou, où ayant reçu plusieurs dégoûts de la part de M. de Louvois, qui était ennemi déclaré de tous les amis de M. Colbert et de ceux qui étaient attachés à sa famille, je priai M. Seignelay de me tirer de cette province. Il a obtenu du Roi de m'envoyer à Caen.

Le 25 janvier, il m'a expédié une commission d'intendant dans cette généralité, à la place de M. de Gourgues (1).

Le 2 février, M. de Louvois m'a écrit que le Roi avait nommé M. de Ribeire pour me remplacer en Poitou, et qu'après l'avoir informé de l'état des affaires de cette province j'irais prendre possession de l'emploi que Sa Majesté m'a accordé.

Le 7 mars, je suis arrivé à Caen. M. de Gourgues, mon prédécesseur, m'y attendait chez M. l'évêque de Bayeux. Comme il voulait partir le lendemain pour Paris, il était

---

(1) Armand-Jacques, marquis de Gourgues, né le 8 mars 1643, intendant de la généralité de Caen, en 1686, mort le 5 mars 1726.

fort impatient de mon arrivée. Nous eûmes le soir une conférence d'un quart d'heure, et le lendemain nous la reprîmes pendant une heure assez superficiellement sur les affaires de la généralité. M. de Gourgues n'a pas réussi dans cette intendance.

Le 28 mars, j'ai mandé à M. de Châteauneuf que la demande que les échevins de Caen faisaient au Roi, de la maison du sieur de Brieu (1), religionnaire, pour en faire un hôtel-de-ville, me paraissait favorable, n'y ayant point de lieu à Caen pour tenir les assemblées publiques. Ce M. de Brieu était ministre à Caen, et avait épousé la fille de Du Bosc (2), fameux ministre de la même ville. Ils ont tous deux passé en Hollande avec leurs familles. Brieu a laissé à Caen un frère qui a plus de cinquante mille écus de bien. La maison que demandaient les échevins vaut quinze mille livres et était louée trois cent cinquante livres.

Sur la fin de mars, ayant été averti que les religionnaires du côté d'Athis et de Condé-sur-Noireau, qui sont près de trois mille dans l'espace de cinq à six lieues, s'assemblaient au nombre de deux cents, trois cents et jusques à quatre cents, j'ai proposé à M. de Louvois d'envoyer une compagnie de dragons pour les contenir, et j'ai fait arrêter trois personnes accusées d'avoir prêché dans ces assemblées. J'ai envoyé les dragons dissiper ces assemblées ; ils leur ont donné l'épouvante, et cela n'a pas eu de suites.

En ce même mois, M. de Louvois m'a envoyé un mémoire qui lui avait été adressé sur la conduite de MM. le

---

(1) Cet hôtel, aujourd'hui la Bourse, ne fut acheté définitivement par la ville qu'en 1733.

(2) Voir p. 380. Le ministre Moisant de Brieux était le fils du poète latin Jacques Moisant.

comte de Fères et de La Forest, frères, surtout par rapport à la religion. Je lui ai mandé qu'ils étaient tous trois fort zélés pour la religion prétendue réformée, et même dangereux ; que le comte de Fères avait été mis à la Bastille, s'étant trouvé impliqué dans l'affaire du chevalier de Rohan (1), et que, faute de preuves suffisantes, il avait été mis en liberté; qu'un de MM. de La Forest avait été mis au château de Caen pour fait de religion, et que j'estimais qu'il était à propos de les éloigner de la province.

Le même mois, M. de Louvois m'a envoyé deux lettres ; l'une prétendue écrite par le sieur de Bellefontaine, gentilhomme demeurant à Bayeux, nouveau converti, à la femme du nommé Yve, orfèvre de Caen, par laquelle il lui mande qu'elle prenne courage, et que le prince d'Orange vengera dans peu les religionnaires des tyrannies qu'on leur fait ici ; et l'autre adressée à M. l'archevêque de Paris par le nommé Montagny, qui lui envoie la lettre dudit Bellefontaine.

J'ai été commis, par arrêt du conseil, pour faire le procès aux auteurs de ces lettres.

Le 14 août, j'ai proposé à M. de Chateauneuf de donner aux filles de la Providence, établies à Ducé, la maison où se tenait le prêche ; ce qui leur a été accordé.

---

(1) Le chevalier de Rohan-Guéméné, homme perdu de dettes et de débauche, qui pendant quelque temps avait brillé à la cour et s'était fait remarquer au jeu du Roi par ses prodigalités, s'était fait donner de l'argent pour livrer aux Hollandais ou Quillebeuf ou Honfleur, dont il se disait maître. Il fut arrêté, avec ses complices, et exécuté le 27 novembre 1694. Le chevalier de Rohan est le seul exemple d'un grand seigneur exécuté, pour crime d'état, pendant un règne aussi long que celui de Louis XIV.

1690.

J'ai été commis, par arrêt du conseil, pour instruire et juger au présidial de Caen le procès du nommé La Reigle, accusé d'avoir passé des religionnaires aux îles de Jersey et de Guernesey. Il s'est trouvé encore convaincu d'avoir étranglé, dans un grand chemin, un homme d'affaires de M. Pellot, et de l'avoir volé. Il a été condamné à être roué, le 3 février 1689 (*a*), et a reconnu ses crimes.

La dame de Branay, veuve d'un gentilhomme de Caen, et fort attachée au calvinisme, avait une fille très belle que je fis mettre aux nouvelles catholiques, et un fils que je fis entrer aux mousquetaires. La mère ayant la liberté de voir quelquefois sa fille, l'empêchait de se convertir, ce qui m'obligea de faire venir un ordre du Roi pour faire aller la demoiselle à Paris et la faire entrer dans la maison des nouvelles catholiques. Elle se convertit, et, paraissant accomplir un devoir, elle me pria de la laisser aller chez sa mère, qu'elle espérait faire rentrer dans la bonne voie ; mais, par faiblesse ou par crainte, la fille se pervertit. Sur l'avis que j'en eus, j'envoyai un archer de la prévôté pour la ramener à Caen. Elle se cacha entre deux matelats d'un lit où elle fut trouvée. On la reconduisit dans la maison des nouvelles converties de Caen. Peu de temps après, j'allai à Paris, où je reçus une lettre d'elle, par laquelle elle me priait de faire en sorte que sa mère ne la vît plus, parce qu'elle ne se sentait pas assez de forces pour résister à ses pressantes sollicitations. J'écrivis à la supérieure des nouvelles catholiques que j'apprenais que madame de Branay abusait de la liberté qu'elle lui donnait de voir sa fille et

(*a*) Cet article est de l'année 1690.

que, craignant qu'elle ne la pervertît une seconde fois, je jugeais à propos qu'on ne lui permît plus de la voir. Lorsque je fus de retour à Caen, je trouvai la fille si confirmée dans les sentiments qu'elle avait pris pour la religion catholique, qu'elle était l'exemple des plus zélées des nouvelles converties, en sorte qu'au bout d'un mois elle me demanda la permission d'entrer dans le couvent des Carmélites. Je lui dis qu'il devait lui suffire, quant à présent, d'être bonne catholique, et qu'il ne fallait pas aller à pas de géant dans une pareille affaire. Trois mois après, elle me fit de nouvelles instances pour entrer aux Carmélites ; je lui demandai encore six mois : enfin, cela fut conduit par des remises successives jusques à une année, que je ne pus lui refuser de suivre sa vocation, à condition néanmoins qu'on ferait de nouvelles épreuves avant que de prendre l'habit. M. l'évêque de Bayeux et ce qu'il y avait de plus habiles missionnaires la virent pendant ce temps, et me rendirent de si bons témoignages de la solidité et des motifs de sa vocation que je consentis qu'elle prît l'habit. Pour n'avoir rien à me reprocher, je voulus encore qu'elle fît un noviciat de vingt-huit mois. Ce noviciat terminé, la voyant plus résolue et plus ferme que jamais, je donnai les mains à sa profession, et lui fis donner trois cents livres de pension par le Roi , car sa famille n'avait pas voulu contribuer à sa subsistance. C'est une des meilleures et des plus édifiantes religieuses que j'aie vues. Son frère à quitté les mousquetaires et a repris ses erreurs.

Le 6 septembre, j'ai reçu ordre d'empêcher que les nouveaux convertis ne remplissent les charges de maires, d'échevins et de syndics des villes.

Le jour de Noël, il s'est fait une assemblée de quinze ou seize nouveaux convertis dans une maison particulière, où ils ont chanté les psaumes à haute voix et entendu un sermon ; j'en ai fait arrêter six. Ayant demandé à M. de Chateauneuf si son intention était qu'ils fussent condamnés à

la peine portée par la déclaration de 1686 et l'ordonnance de 1689, qui est la mort, et lui ayant marqué que cette peine me paraissait trop forte pour une assemblée de cette nature, j'ai proposé, attendu la conséquence, de juger les coupables aux termes de ces ordonnances, mais de faire commuer leurs peines ; ce qui a été fait. J'ai été commis, par un arrêt du conseil, pour juger cette affaire au présidial de Caen. Un homme et quatre femmes ont été condamnés à être pendus. Le nommé Trianon, qui avait prêté sa maison, entonnait les psaumes et lisait les sermons, méritait d'être pendu, quand le Roi aurait fait grâce à ses complices ; mais sa peine, aussi bien que celle des autres hommes, a été commuée en celle des galères, et les femmes ont été rasées et mises au couvent de la Charité de Caen.

Madame de Montgommery, nouvelle convertie, mais aussi attachée au calvinisme qu'avant sa conversion, étant décédée en son château de Chanteloup, sans vouloir donner aucune marque de catholicité, ses domestiques l'ont portée la nuit dans l'église de sa paroisse, où ils l'ont inhumée dans l'endroit le plus honorable, en vertu d'une ordonnance du sieur de Monts, lieutenant général du bailliage (1). M. l'évêque de Coutances a été d'avis de la faire exhumer et de porter le corps dans un autre endroit, mais la difficulté était d'y faire consentir les parents. Cependant j'ai engagé M. de Montgommery (2) à faire faire cette exhumation, ce qui a été exécuté.

---

(1) Du bailliage de Coutances.

(2) Jean de Montgommery, comte de Chanteloup, petit fils du célèbre chef calviniste Gabriel de Montgommery décapité en 1574.

1691.

Il s'est fait une assemblée de nouveaux convertis à Fresne, près Tinchebray : j'ai jugé les coupables au présidial de Caen, le 18 décembre 1691. Comme il ne s'est trouvé de preuve complète que contre le nommé Richard Onfroy, dans la maison duquel ces assemblées se sont tenues, il a été le seul condamné à mort, et ses deux filles ont été condamnées à servir les pauvres dans un hôpital.

Faute de preuves concernant ces assemblées qui se sont tenues la nuit, il y a eu un plus amplement informé contre ceux qui y ont assisté.

J'ai mandé à M. de Chateauneuf que je croyais à propos de faire exécuter le jugement susdit en la personne d'Onfroy, étant un opiniâtre et dangereux religionnaire qui avait fort maltraité et laissé pour mort un huissier qui avait voulu dresser un procès-verbal de ces assemblées. Cependant la peine a été commuée en celle des galères perpétuelles ; mais il ne s'est pas trouvé en état d'y servir.

1692.

Le 21 avril, M. le maréchal de Bellefonds m'a mandé que les Anglais faisaient de grands préparatifs pour faire une descente en France, par leurs correspondances avec les religionnaires, et qu'ils avaient quatre cents voiles.

Le 7 juin, M. de Pontchartrain, lors secrétaire d'état et contrôleur général des finances, m'a écrit, sur l'incendie de nos vaisseaux(1), une lettre dont voici la copie :

---

(1) Voir notre note, p. 34.

« A Paris, le 7 juin 1692.

« Je suis surpris, Monsieur, qu'il me revienne mille différents écrits de divers endroits de ce qui s'est passé à la Hogue et à Cherbourg, et qu'il ne m'en soit venu aucun de votre part, quoique vous dussiez être pour moi un homme de confiance plus qu'aucun autre. Si vous voulez que j'oublie bien absolument ce coupable silence, mandez-moi avec la dernière exactitude tout ce qui s'est passé de bien et de mal. Nommez toutes choses par leur nom ; n'épargnez personne, depuis le roi d'Angleterre jusques au moindre matelot. Il faut que je sache la vérité de toutes choses ; l'usage que j'en ferai ne sera que pour moi, et le secret que je vous garderai sera inviolable. Et afin que nos lettres, en semblables rencontres, ne tombent pas dans les mains de commis, mettez une seconde enveloppe sur laquelle il n'y ait que ces mots : *Pour vous seul.* Adieu, monsieur. »

PONTCHARTRAIN.

J'ai envoyé la relation ci-jointe (1) à M. de Pontchartrain :

Relation de ce qui s'est passé à la Hogue, au brûlement de nos vaisseaux, les 1er *et* 2 *juin* 1692.

« M. de Tourville arriva à la Hogue avec douze vaisseaux,

---

(1) Cette relation officielle fut précédée d'une lettre écrite par Foucault à M. de Ponchartrain, en réponse à celle du 7 juin. Cette lettre de Foucault contient les mêmes faits que la relation, mais avec quelques différences que je vais signaler dans ces notes. *(Note de M. A. Bernier, éditeur, en* 1836, *des Mémoires du marquis de Sourches et de ceux de l'intendant Foucault.* Voyez p. 48.)

le dernier de mai au matin (*a*). Il mouilla le soir à la rade, à la portée du canon de terre, le fond du bassin de la Hogue étant très bon pour l'ancrage. Mais M. de Sepville, neveu de M. le maréchal de Bellefonds, qui montait *le Terrible*, pour avoir voulu ranger de trop près l'île de Tatihou, s'échoua sur une pointe de roche qui paraît de basse mer ; et comme nos vaisseaux pouvaient approcher plus près de terre, le sieur de Combes, qui a dressé les plans pour faire un port à la Hogue, fut leur marquer le mouillage : et, sur les neuf heures du matin du premier juin, les douze vaisseaux vinrent chacun prendre leur place, les ennemis demeurant toujours mouillés à deux portées de canon du plus avancé, en mer, de nos vaisseaux.

» M. de Tourville, accompagné de MM. d'Anfresville et de Villette, vint trouver le roi d'Angleterre, à la Hogue, pour prendre l'ordre de ce qu'ils avaient à faire. Ils proposèrent tous trois d'attendre les ennemis et de se défendre. M. de Villette dit, dans son avis, que si le vaisseau qu'il commandait était marchand ou corsaire, il le ferait échouer; mais que, s'agissant des vaisseaux du Roi, il croyait la gloire

---

(*a*) Le Roi avait donné ordre, par écrit signé de sa main, à M. le comte de Tourville, vice-amiral, d'attaquer les flottes anglaises et hollandaises, fortes ou faibles, dans la Manche. Il est venu les chercher, et les ayant trouvées vers le milieu du canal, à la hauteur de Barfleur, il attaqua quatre-vingt-neuf vaisseaux avec quarante-quatre. Il eut d'abord le vent sur eux et coula deux de ces vaisseaux à fond, et en démâta plusieurs autres; mais la nuit étant survenue sans que notre flotte eût perdu aucun vaisseau, elle se retira. M. de Tourville prit sa route du côté des îles de Jersey ; mais, les ancres n'ayant pu tenir, parce que le fond ne se trouva pas bon, il gagna la Hogue où il arriva le samedi 31 mai, ayant les ennemis derrière lui.

de Sa Majesté intéressée à les défendre jusqu'à l'extrémité. Le roi d'Angleterre et le maréchal de Bellefonds furent, sans balancer, de ce sentiment, et il fut résolu que nos vaisseaux demeureraient mouillés et attendraient les ennemis. MM. de Tessé, lieutenant général, Gassion et de Sepville, maréchaux de camp, milord Melford, MM. de Bonrepos et Foucault furent présents à cette délibération; et MM. de Tourville, d'Anfresville et de Villette retournèrent chacun à leur bord pour donner ordre à tout. M. Foucault y fut avec eux et entra dans le vaisseau de M. de Villette, pour savoir si lui ou les autres capitaines avaient besoin de quelque chose. On lui demanda de la poudre, la plupart des vaisseaux n'en ayant pas suffisamment ; celle qu'ils avaient eue à Brest était trop faible, et ne poussait pas le boulet la moitié si loin que la poudre des ennemis. Au surplus, le vaisseau de M. de Villette était en fort bon état, et on assura le sieur Foucault qu'aux ancres près, les autres étaient de même. On envoya très diligemment chercher toute la poudre qui était dans les magasins de Valognes et de Carentan, mais elle ne servit de rien, car la résolution qui avait été prise le matin de se défendre à l'ancre, fut changée le soir par M. le maréchal de Bellefonds en celle de faire échouer les vaisseaux (1). Elle ne fut néanmoins

(1) Dans la lettre que Foucault écrivait à M. de Pontchartrain, on lit : « Voici ce que l'on dit des motifs de l'échouement : M. de Sepville, neveu de M. le maréchal, en arrivant à la Hogue, était venu échouer fort sottement sur un rocher, à cent pas de terre; et c'est pour la seconde fois, car il y a quelques années qu'il fit la même manœuvre dans la Méditerranée, et demeura deux mois prisonnier à Toulon. Or, par ordre de l'échouement général, la nouvelle faute de M. de Sepville se couvrait. On dit encore que

exécutée que le lendemain 2 juin, à la pointe du jour, avec beaucoup de précipitation, de désordre et d'épouvante. Les matelots ne songeaient plus qu'à quitter les vaisseaux et à en tirer tout ce qu'ils purent ; ils s'en occupèrent depuis la nuit du dimanche premier juin jusqu'au lendemain sept heures du soir. Pendant tout ce temps, les ennemis n'avaient fait que rôder autour de nos vaisseaux, sans en approcher à la portée du canon, pendant qu'ils les avaient vus à flot. Dès qu'ils furent échoués, ils envoyèrent des chaloupes sonder et reconnaître l'état où ils étaient. Voyant qu'il n'avait été pris aucune précaution pour en défendre l'approche, ils firent avancer, avec la marée, une chaloupe qui vint mettre le feu au vaisseau de M. de Sepville, qui était le plus avancé en mer et entièrement sur le côté. D'autres chaloupes suivirent cette première avec un brûlot, et vinrent brûler les cinq autres vaisseaux qui étaient échoués sous l'île de Tatihou. On tira à la vérité plusieurs coups de canon du fort sur ces chaloupes, mais ce fut sans effet, de même que les coups de mousquet que nos soldats tirèrent du rivage ; et les ennemis ramenèrent leur brûlot, n'ayant pas été obligés de s'en servir.

» Tout cela se passa à la vue du roi d'Angleterre et de M. le maréchal de Bellefonds, qui était à Saint-Vaast, près la Hogue, où ils restèrent fort longtemps à considérer ce triste spectacle (1).

M. le maréchal appréhendait que M. d'Anfresville, son gendre, ne pérît en défendant son vaisseau. »

(1) Dans sa lettre à M. de Pontchartrain, Foucault écrit : « Tout cela se passa à la vue du roi d'Angleterre et de M. le ma-

» Le lendemain à huit heures du matin, les ennemis revinrent, avec la marée, du côté de la Hogue où étaient les six autres vaisseaux échoués sous le canon du fort. Plusieurs de leurs chaloupes abordèrent ces vaisseaux et les brûlèrent avec la même facilité qu'ils avaient trouvée la veille pour incendier les six premiers, nonobstant le feu du canon du fort et celui d'une batterie que M. le chevalier de Gassion avait fait dresser à Barbette, qui seule produisit de l'effet, ayant écarté quelques chaloupes dont elle tua plusieurs hommes.

» Lorsque les ennemis eurent mis le feu à ces six vaisseaux, ils eurent l'audace d'avancer dans une espèce de havre où il y avait vingt bâtiments marchands, deux frégates légères, un yacht et un grand nombre de chaloupes, tous échoués près de terre, et brûlèrent huit vaisseaux marchands; ensuite ils entrèrent dans une gribane et un autre bâtiment qu'ils eurent la liberté et le loisir d'appareiller et d'emmener avec eux, en criant : *Vive le Roi!* Sans la mer qui se retirait, ils auraient brûlé ou enlevé le reste. La première expédition ne leur avait pas coûté un homme; il y en eut peu de tués ou de blessés dans celle-ci, quoique les mousquetaires ennemis se fussent approchés si près du rivage, bordé de leurs chaloupes, que le cheval du bailli de

---

réchal de Bellefonds, qui y assistèrent comme à un feu d'artifice pour une conquête du Roi. Il n'y a personne qui n'ait vu leur indolence avec indignation; car, pourquoi avoir perdu trois jours, sans les employer à faire jeter les canons dans la mer et à en sortir les agrès et ustensiles, pour soulager les vaisseaux et les empêcher de crever en échouant? Tous les canons étaient chargés, et ont fait beaucoup de mal aux fortifications, lorsqu'ils ont tiré. On ne pouvait sans risque se tenir sur le rivage. »

Montebourg, qui était près du roi d'Angleterre, eut la jambe cassée d'un coup de mousquet tiré des chaloupes anglaises. Elles s'étaient fait suivre par deux brûlots qui, pour s'être trop avancés, échouèrent sur des pêcheries, et les ennemis y mirent le feu en se retirant.

» Il n'y a pas lieu de s'étonner que cette seconde entreprise ait si heureusement réussi pour eux. Après les premiers vaisseaux brûlés, il était trop tard de prendre des précautions afin de sauver les autres, la mer ayant été basse pendant la nuit, qui fut l'intervalle laissé entre les deux actions. Par conséquent, il n'aurait pas été possible de se servir de nos frégates et de nos chaloupes qui étaient échouées.

» Mais voici la grande faute que l'on a faite et qui a causé tout le mal : c'est de n'avoir pas pris, dès le 31 mai au soir, que nos vaisseaux arrivèrent, la résolution de les faire échouer ; car, dès ce moment, on aurait commencé par faire jeter les canons dans la mer, et retiré tous les meubles et ustensiles, ce qui aurait sauvé les canons et allégé tous les vaisseaux. Ils se seraient échoués plus proche de terre, et auraient été mieux couverts et défendus par les batteries des forts et de notre mousqueterie. L'on aurait fait ensuite des estacades avec des vaisseaux marchands coulés à fond, avec des radeaux, des mâts, vergues et chaînes de vaisseaux, qui auraient empêchés les brûlots d'approcher.

» Il y avait deux cents chaloupes que l'on avait fait venir de tous côtés pour l'embarquement de l'armée destinée pour l'Angleterre, sans compter les chaloupes de nos vaisseaux ; elles pouvaient être armées, et il était aisé de les faire soutenir par les deux frégates légères et yachts qui vont à rame et à voile, et ont du canon. On pouvait encore jeter des grenadiers et des mousquetaires dans les vaisseaux échoués, qui, à la réserve de celui de M. de Sepville, ont toujours été droits sur leurs quilles.

» Toutes ces défenses, jointes à celles du canon et de la mousqueterie de terre, étaient suffisantes pour écarter les brûlots et les chaloupes des ennemis; et ils auraient été réduits à prendre le parti de canonner nos vaisseaux de loin, et par conséquent avec peu d'effet. On pourra dire que les Anglais et les Hollandais ne nous auraient pas laissé le temps de prendre tant de précautions, et qu'ils seraient venus brûler nos vaisseaux dès qu'ils les auraient vus échoués; mais ils n'auraient osé l'entreprendre, s'ils les avaient remarqués tout à fait sous le canon de nos forts, si la mer s'était montrée à leurs yeux couverte de nos chaloupes, soutenues par nos frégates; car il ne fallait que les mettre à flot, et y faire entrer des matelots et des soldats, et les ennemis nous auraient laissé assez de temps pour faire l'estacade.

» Quoi qu'il en soit, il fallait au moins donner ordre de faire toutes ces choses ou les mouvements nécessaires pour les exécuter; mais M. le maréchal de Bellefonds est resté dans une inaction qui a découragé tout le monde; le désordre et la confusion se sont mis parmi les équipages des vaisseaux, les matelots et les soldats n'ayant plus songé qu'à piller et à se sauver, jusqu'à ce qu'ils aient vu les ennemis approcher; la consternation a même passé aux troupes de terre, qui n'ont donné dans les deux actions aucune marque de courage; on a vu des soldats sortir avec les officiers d'une barque marchande où on les avait mis, du plus loin qu'ils ont aperçu une chaloupe des ennemis.

» Le roi d'Angleterre a été spectateur de la seconde action avec la même tranquillité d'esprit et la sérénité de visage qu'il a fait paraître pendant la première; il n'a jamais été d'avis de faire échouer les vaisseaux.

» A l'égard de M. de Bonrepos, on n'en peut rien dire, parce qu'il est demeuré dans sa maison pendant les deux expéditions. On a seulement remarqué qu'il a agi en tout fort mollement depuis qu'il est à la Hogue, et qu'il a

toujours été très mal instruit des forces des ennemis (1).

» Les canons des vaisseaux incendiés ont fort endommagé les parapets des redoutes, lorsqu'ils ont tiré et que le feu a pris aux saintes-barbes ; il y a eu des brandons enflammés qui ont mis le feu dans un magasin de la Hogue ; ils ont volé jusqu'au magasin des poudres, qui a failli brûler. Il se trouvera des canons fondus ; beaucoup de ceux qui ne l'ont pas été devront être remis à la fonte.

» Quant aux vaisseaux qui furent brûlés à Cherbourg (*a*), quoiqu'ils fussent éloignés de tout secours, le grand feu qu'ils ont fait a tenu les ennemis en respect pendant tout un jour, et ils n'ont péri par les brûlots qu'après une résistance beaucoup plus longue et plus grande qu'on ne pouvait l'espérer en l'état où ils étaient.

» Il est à craindre que la facilité que les ennemis ont trouvée à venir brûler nos vaisseaux, jusques dans les endroits les plus proches de la terre, et le peu de résistance que nous avons faite, ne leur donnent le courage d'entreprendre quelque chose sur nos côtes ; il sera bien néces-

---

(1) Foucault dit dans sa lettre à M. de Pontchartrain : « Pendant tout ce désordre, M. de Bonrepos est demeuré dans sa chambre, dans une fort grande quiétude. Les marins, petits et grands, ne le ménagent pas, et le publient très incapable du métier qu'il fait. Il n'a pas donné avis à M. de Tourville de l'état des ennemis ; il nous disait tous les jours qu'ils n'avaient pas un vaisseau du premier rang ni quarante assemblés, et cependant il y a plus de trois semaines qu'ils étaient quatre-vingt-dix vaisseaux à l'île de Wighth. »

(*a*) *Le Soleil-Royal* et deux autres vaisseaux ayant gagné Cherbourg y ont été brûlés par quatre vaisseaux ennemis après une vigoureuse défense.

saire de laisser deux à trois mille hommes de troupes réglées avec un régiment de cavalerie ou de dragons, que l'on distribuerait dans les villes et bourgs voisins de la côte où les ennemis pourraient tenter une descente. Ces troupes, jointes à la noblesse et aux milices gardes-côtes, suffiront pour les en empêcher ; mais il ne faut pas laisser les Irlandais en Normandie (*a*) : les officiers et les soldats paraissent très mal intentionnés, et parlent avec très peu de respect du roi d'Angleterre et avec beaucoup d'estime du prince d'Orange. »

Dès que les habitants catholiques de Caen ont appris le brûlement de nos vaisseaux à la Hogue, ils se sont persuadés que ce malheur était arrivé par l'intelligence des religionnaires avec les Hollandais et le prince d'Orange. J'étais alors à la Hogue ; et sur l'avis que j'ai reçu que les catholiques menaçaient les religionnaires, qui ne font pas la vingtième partie des habitants de Caen, de mettre le

---

(*a*) Le Roi a envoyé dans le Cottentin douze bataillons irlandais et neuf français, et douze escadrons de cavalerie et de dragons, qui doivent composer la principale partie de l'armée qui passera en Angleterre avec le roi Jacques II et M. le maréchal de Bellefonds. Ces troupes y sont arrivées dans le mois d'avril. Les Irlandais étaient sans souliers, sans bas, sans chapeaux et sans linge ; ils avaient vendu le linge qui leur avait été fourni. J'ai fait donner du pain à ces troupes pendant un mois, en attendant les munitionnaires qui ont tardé quinze jours à venir, et ont été fort négligents dans les fournitures qu'ils ont faites. J'ai mandé à M. de Barbesieux que les Irlandais témoignaient de la mauvaise volonté pour le service, et qu'il y avait du danger à leur confier la garde de la côte, qui serait plus sûrement entre les mains des troupes françaises, dont il y a assez pour assurer la côte contre les descentes des ennemis.

feu à leurs maisons, je me suis rendu en toute diligence à Caen pour prévenir ce désordre. J'ai, pour cet effet, recommandé au commandant du château de Caen, aux échevins et aux officiers de justice de contenir les catholiques, et de faire punir sévèrement et sur-le-champ les auteurs du désordre, s'il en arrivait. J'ai même envoyé chercher quelques uns des principaux religionnaires, que j'ai rassurés en leur répondant de la protection du Roi, pourvu qu'ils se conduisent en bons et fidèles serviteurs de Sa Majesté. C'est ce que j'ai mandé à M. de Pontchartrain.

Depuis le combat de M. de Tourville et le brûlement de nos vaisseaux, les nouveaux convertis ont montré de la mauvaise volonté par leurs discours et par leurs actions. J'ai reçu une lettre de M. de Pontchartrain pour les faire observer, et pour punir ceux qui s'écarteront de leur devoir. Cette lettre est du 7 juin ; il me recommande de ménager l'exécution de cet ordre avec prudence, de répandre des bruits que les ordres sont de châtier sévèrement, mais il veut que j'évite, autant qu'on le pourra, de le faire.

1693.

La plupart des religionnaires qui ont fait abjuration ne peuvent se marier à l'église, parce que les curés refusent de leur administrer le sacrement de mariage, s'ils ne font le devoir de catholiques romains : ils se sont fait des promesses de mariage, sur la foi desquelles ils ont habité ensemble ; il arrivera que ces mariages seront déclarés clandestins ; c'est un désordre auquel on n'a point pourvu.

M. de Bougy, mestre-de-camp de la cornette blanche, après avoir fait son abjuration, a passé en Hollande, sur la foi d'un passeport que le Roi lui avait accordé pour aller

prendre les eaux à Aix-la-Chapelle. J'ai fait saisir la terre de Bougy par ordre du Roi.

1694.

Au mois de janvier de cette année, M. de Pontchartrain, secrétaire d'état et contrôleur général des finances, m'envoya un courrier à Caen, chargé d'une lettre, par laquelle il me mandait que le Roi lui avait ordonné de m'écrire de me rendre en poste et en toute diligence à Paris, pour une affaire très importante. Lorsque j'y fus arrivé, M. de Pontchartrain m'informa qu'on avait mis à la bastille un Normand qui avait affiché, dans plusieurs places de Paris, des placards séditieux, traitant le Roi de tyran, et excitant le peuple à s'en défaire. Il me mena chez le Roi. Le Roi me dit que je pouvais connaître, par ce qu'avait dû me dire M. de Pontchartrain, de quelle importance était l'affaire qui l'avait obligé de me mander; qu'il connaissait assez mon zèle pour ce qui regardait sa personne, pour n'avoir pas besoin de l'exciter à faire tout ce qui dépendrait de moi pour découvrir ce que c'était que ce prisonnier et ses complices; qu'il me ferait expédier des ordres en blanc, pour faire arrêter toutes les personnes que je jugerais à propos, de quelque condition qu'elles fussent, et qu'il remettait entièrement cette affaire entre mes mains.

Sa Majesté me renvoya alors à M. de la Reynie, pour me donner les instructions et mémoires qu'il avait sur cette affaire.

Je fus voir M. de la Reynie, qui me présenta les placards qui avaient été affichés par le nommé Héliard, et qui étaient capables d'exciter une sédition ; il y ajouta les copies des interrogatoires que cet homme avait subis.

Lorsque je fus chargé de ces pièces, je retournai en poste

à Caen, d'où je partis aussitôt pour Coutances, dans le voisinage duquel demeurait M. le comte de Montgommery, que l'on croyait s'être servi d'Héliard comme d'un instrument pour afficher ces placards, parce que le prisonnier avait déclaré, dans ses interrogatoires, qu'il y avait un grand seigneur qui le faisait subsister, et que ce seigneur avait des livrées jaunes doublées de rouge ; ce qui était vrai, quant à M. de Montgommery.

Etant à Coutances, je m'adressai au sieur de Bauval, mon subdélégué, homme d'esprit et avisé, dans lequel je fus du reste obligé de prendre confiance ; je lui demandai s'il y avait dans quelque paroisse de son élection un paysan qu'il sût se nommer Héliard, et quel métier il faisait. Il me dit qu'il y en avait un à Coutances qui allait prendre des taupes dans les jardins des environs ; qu'il avait ouï dire qu'il était absent, mais qu'il connaissait des gens par le moyen desquels il pourrait en avoir des nouvelles exactes, sans qu'ils pussent être instruits de son dessein. En effet, il apprit qu'Héliard était du village de Carentilly, à trois lieues de Coutances ; qu'il était âgé d'environ soixante ans, preneur de taupes, d'esprit égaré, ayant fait une infinité de folies à Coutances où les enfants couraient après lui ; qu'on avait été plus d'une fois obligé de le faire sortir de l'église, à cause des extravagances qu'il y faisait ; qu'il était sujet au vin, ét qu'il parlait souvent d'un grand prince qui le devait mettre à son aise.

M. de la Reynie avait cru que cet homme n'agissait pas de son chef, et qu'il était l'émissaire de M. de Montgommery ou de M. de Saint-Martin de Graville. Je reçus des ordres pour les faire arrêter. Le premier se tenait à Chanteloup, à quatre lieues de Coutances, et M. de Saint-Martin proche Touques, généralité de Rouen.

Mais par les perquisitions que je fis, je trouvai que les placards en question avaient été dictés par Héliard à deux enfants ; qu'il n'avait aucune habitude avec MM. de Mont-

gommery (*a*) et de Saint-Martin, et que c'était un fanatique qui était parti de Coutances avec quinze sous d'argent, une douzaine de ces placards et un pot de colle; qu'il avait été à Rouen afficher des placards en deux endroits ; qu'ensuite il était venu afficher les autres à Paris où il avait été pris. Ainsi, je ne fis emprisonner personne, et je mandai à M. de Pontchartrain que cet homme était un fou furieux, qui n'avait point eu de complices dans tout ce qu'il avait fait ; que je croyais que, si le Roi ne jugeait pas à propos de lui faire faire son procès, comme je n'estimais pas qu'on dût le faire, il fallait s'assurer de sa personne avec de grandes précautions, puisqu'il avait dit souvent que s'il pouvait s'échapper, ce serait pour se défaire du Roi. On le resserra donc fort étroitement à la Bastille, où on l'avait même enchaîné ; il y est mort il y a quelques années.

1697.

Le 13 mars, j'ai jugé le procès du nommé Goupil, maître de bateau, et de Tilloc, matelot, accusés d'avoir passé des religionnaires en Angleterre et d'en avoir noyé plusieurs dans le trajet. Ils ont déclaré avoir noyé, en deux voyages,

---

(*a*) En 1706, j'ai donné avis à M. de Pontchartrain de la vie scandaleuse que menait ce M. de Montgommery dans sa terre de Chanteloup, près Coutances, dont il a fait une retraite de Bohémiens. Le Roi a jugé à propos de l'envoyer à la Bastille. Le présidial de Poitiers avait fait rouer des Bohémiens, qui déclarèrent que M. de Montgommery retirait chez lui les chevaux et les meubles qu'ils volaient; et il lui aurait fait son procès, si je n'avais prié M. de Pontchartrain d'obtenir du Roi qu'il fût mis en prison.

cinq religionnaires, et un bourgeois de Caen qui avait tué son beau-frère. Le moyen dont ils se servaient pour les noyer, était d'aller entre les deux îles de Saint-Marcou, où la mer laisse le sable à découvert lorsqu'elle se retire ; ils mettaient leur bateau à l'ancre en cet endroit, et faisaient descendre les passagers à fond de cale, sous prétexte qu'ils voyaient des bâtiments français qui venaient à eux ; et lorsque la mer montait, ils fermaient l'écoutille, et débouchaient une ouverture qui était dans la chambre, par où l'eau entrait. Elle coulait le bâtiment à fond et montait d'un pied sur le pont, en sorte que les passagers se voyaient alors noyés, sans pouvoir se sauver. Goupil et Tilloc ont été roués vifs.

1698.

Le sieur de Montaigu, gentilhomme qualifié, s'est converti au mois de juin 1698.

Au mois d'octobre, j'ai reçu des ordres de faire désarmer les nouveaux convertis, à la réserve des gentilshommes.

1699.

Le Roi a rendu une déclaration, le 16 décembre 1698, sur la conduite que Sa Majesté désire que l'on tienne avec les religionnaires convertis. Quoique cette déclaration soit pleine de témoignages de zèle pour leur sincère conversion, et d'affection pour les sujets du Roi, de quelque religion qu'ils soient, des esprits inquiets ont semé le bruit que le Roi les contraindrait enfin de fréquenter les églises et les sacrements. Nous nous sommes réunis, M. l'évêque de Bayeux et moi, pour aviser aux moyens de faire cesser ce bruit, et pour pratiquer ceux qui seront convenables

pour attirer les nouveaux convertis à l'église par les voies les plus douces.

J'ai fait arrêter, le 24 janvier, un mercier qui avait vendu toute sa boutique et ses meubles, jusqu'à son lit, pour passer dans les pays étrangers ; il avait été effrayé par ces bruits.

Le 24 avril, j'ai mandé à M. de Chateauneuf que le Roi, par sa déclaration du 29 décembre dernier, adjuge les biens des religionnaires fugitifs à leurs héritiers présomptifs, et que, si cette succession anticipée paraît juste, cependant elle produit un grand inconvénient par rapport à la religion, la plupart de ceux à qui le Roi accorde ces biens étant aussi calvinistes que ceux qui les ont abandonnés ; que, quoiqu'il soit dit par l'article 8 que ceux à qui ces biens seront remis feront profession de la religion catholique et romaine, on ne faisait pourtant aucune enquête à cet égard. Il faudrait l'attestation du curé, certifiée par l'évêque, mais le mieux serait de laisser ces biens entre les mains de l'économe des biens des fugitifs, pour y demeurer pendant un an, et y être employés à la subsistance et à l'entretien des enfants ; après lequel temps expiré, ceux qui auraient fait preuve de la sincérité de leur conversion seraient mis en possession des biens des fugitifs.

Ce même mois, les religionnaires de Caen ont déclaré aux curés qu'ils n'enverraient point leurs enfants aux instructions. J'ai fait prendre plusieurs de ces enfants, et les ai fait mettre aux séminaires des nouveaux et nouvelles catholiques. J'ai même fait mettre en prison un fermier de madame la comtesse de Fiesque, qui avait envoyé tous ses enfants, au nombre de cinq, chez des religionnaires.

Il y avait, cette année, trois cents familles de nouveaux convertis.

Les officiers de justice n'ont aucun égard aux plaintes des curés. Le sieur Druel, procureur du Roi, n'est pas sévère avec les nouveaux convertis ; il souffre qu'ils se marient sans ministère de prêtres, depuis la dernière déclaration

du Roi, et a même souffert, quoique averti, qu'ils fissent des assemblées. J'ai mandé à M. de Chateauneuf qu'il mériterait que le parlement de Rouen lui fît son procès, pour ses concussions ; mais, attendu les longueurs, que le plus expédient serait de lui ordonner de se défaire de sa charge.

1700.

Au mois de novembre, le Roi envoya à Caen le sieur Grand-Colas, pour prêcher la controverse aux religionnaires. Il prêcha pendant deux mois ; j'assistai à ces prédications, et je parlai aussi aux nouveaux convertis. Nos discours produisirent assez de fruit, et attirèrent à la messe un bon nombre de ceux qui n'y venaient point.

Le... décembre, à l'ouverture des conférences qui ont été faites par le sieur Grand-Colas, choisi par M. l'évêque de Bayeux pour les faire dans l'église de Saint-Jean, où j'avais réuni les principaux religionnaires de Caen, je leur ai adressé ce discours :

« Je vous ai fait assembler ici pour vous dire que le Roi a lieu d'être surpris d'apprendre que ses intentions soient si mal suivies de votre part, et que vous preniez si peu de soin de vous faire instruire des vérités de la religion romaine, dans le temps que dans les autres provinces du royaume où il y a un nombre beaucoup plus grand que dans celle-ci de prétendus réformés, les ordres de Sa Majesté sont ponctuellement exécutés, et avec un très grand succès. J'ai même un reproche à me faire d'avoir eu pour vous trop de condescendance, puisqu'elle n'a servi qu'à vous rendre, je ne dirai pas plus rebelles et plus endurcis, mais au moins plus indolents sur la religion ; car, enfin, ne pourrait-on pas s'informer de vous si vous êtes chrétiens ? Ne pourrait-on pas vous demander quelle religion vous professez ; et, s'il est permis de vivre en athée, et sans aucun

culte? Un coup de la Providence, un souffle de l'esprit de Dieu vous aurait heureusement jetés dans le port du salut! Vous avez tous abjuré solennellement vos erreurs entre les mains des pasteurs de la véritable église; les registres publics que vous avez signés en feront foi à la postérité. Voulez-vous qu'elle connaisse que vous avez été des parjures? Vous êtes revenus dans nos temples que vos pères avaient abandonnés; vous y avez chanté les louanges du Très-Haut avec nous; quelques uns de vous se sont approchés des sacrements; quelle raison pouvez-vous alléguer d'un changement aussi criminel? Croyez-moi; profitez de la clémence de votre souverain. S'il vous traitait comme des relaps (car enfin vous l'êtes), en quel état seriez-vous, et qui pourrait vous garantir de la rigueur de ses ordonnances? Sont-ce les puissances protectrices de votre religion? Le bon sens et votre expérience devraient vous avoir désabusés depuis longtemps de cette vaine espérance dont vous vous êtes laissés séduire, et qui doit être absolument tombée! Le Roi saura rendre, malgré les puissances du monde et de l'enfer, tout son royaume aussi catholique que ceux auxquels il vient de donner un maître (1). Mais éloignons ces pensées de vos esprits, et regardez ce prince, grand par tant de vertus et surtout par son amour pour la religion et pour ses peuples, comme un bon père qui vous rappelle à sa famille, que vous avez quittée, comme un pasteur qui vous tend les bras et vous ramène à son troupeau. N'apprenez-vous pas que ceux

---

(1) Foucault, dans cette partie de son discours, fait allusion aux Espagnols qui venaient d'accepter pour Roi Philippe de France, duc d'Anjou, que leur avait donné Louis XIV. Les discours du convertisseur Foucault sont les seuls de ce genre que je connaisse; il y a de l'éloquence, mais c'est l'éloquence du fanatisme. *(A. B.)*

qui étaient dans votre communion, en Languedoc, en Guienne et en Poitou, se rendent tous les jours en foule aux vérités qui leur sont prêchées par les ministres de l'Evangile? Seriez-vous plus opiniâtres qu'eux? Ce petit nombre de personnes qui paraissent ici a-t-il reçu des lumières plus particulières et plus vives du Saint-Esprit, que ces milliers d'âmes qui se convertissent tous les jours dans le Languedoc, dans les Cévennes, dans le Vivarais et dans d'autres provinces! A Dieu ne plaise que je me rende complice de votre négligence! Il est temps que je vous réveille de votre léthargie. Oui, messieurs, vous viendrez aux instructions qui vous seront faites par un ministre de l'Evangile, que monsieur votre évêque, toujours attaché au bien de ses diocésains, toujours zélé pour le salut de vos âmes, a préposé pour vous annoncer les vérités de la vraie religion, pour entendre et résoudre vos doutes. Si vous l'écoutez avec soumission, docilité, sans prévention et avec le désir de découvris la vérité, vous l'écouterez infailliblement avec succès. Je vous ordonne donc, de la part du Roi, de vous trouver tous les jeudis et dimanches de chaque semaine dans la salle de l'officialité de l'évêché, où M. Grand-Colas, homme consommé dans la connaissance de l'Ecriture, et dont le zèle est accompagné de la science évangélique, en exposera le texte et expliquera les passages qui font vos doutes. Vous lui exposerez vos difficultés, et ces conférences se feront de sa part dans l'esprit de charité. J'espère que vous y apporterez les mêmes dispositions, et qu'un retour prompt, sincère et persévérant à l'église romaine sera le fruit de ces conférences. »

1701.

Voyant que nos conférences dégénéraient en disputes d'école, j'ai fait entendre aux religionnaires que dorénavant

on n'en ferait plus, mais qu'on leur exposera l'Evangile, la doctrine de l'Eglise et la tradition, sans admettre ni dispute ni controverse ; qu'ils pourront ensuite proposer leurs doutes, en particulier et en toute liberté, à celui qui leur aura proposé le sens de l'Ecriture. Voici ce discours, prononcé, le 6 janvier, aux religionnaires de Caen, dans l'église de l'évêché :

» Je vous ai déclaré que l'intention du Roi était que l'on vous fît des instructions où la doctrine et la pratique de l'église romaine vous fussent exposées. Si vous voulez rendre témoignage à la vérité, vous reconnaîtrez qu'elles l'ont été sans aucun déguisement, et dans toute la sincérité que vous devez attendre du désir que nous avons de nous voir tous réunis dans une même communion. Vous conviendrez aussi que l'on a abusé de la permission qui vous a été donnée de proposer vos difficultés dans ces conférences, ceux d'entre vous qui ont porté la parole ne l'ayant point fait dans l'esprit de chercher la vérité. Ils ont eu recours à des subtilités de l'école, pour faire perdre de vue le véritable état de la question à ceux qui n'ont point de lettres ; ils se sont appuyés sur des passages étrangers au sujet, équivoques et mal entendus; ils se sont enfin arrêtés à des minuties qui ne vont point à l'essence de la religion et qui ne peuvent tromper que des esprits faibles. Aussi devez-vous croire que les esprits solides qui ont écouté ces raisonnements sans prévention en ont aisément découvert la malignité. Quoi ! nous faisons notre profession de foi hautement devant vous ; nous vous déclarons la créance uniforme de tous les catholiques romains sur certains articles qui nous séparent ; vous la voyez, au fond et dans son essence, semblable à la vôtre ; vous ne pouvez pas douter que notre foi ne soit orthodoxe ; et, par une aversion sans aucun fondement, et à laquelle nous n'avons point donné lieu, vous vous aveuglez volontairement pour nous calomnier devant Dieu et devant les hommes. Nous vous protestons, à la face des autels, que

nous n'adorons qu'un seul Dieu ; que nous rejetons tout autre adoration prise, dans sa véritable signification, comme idolâtre ; que nous honorons les saints dans leurs images, sans leur rendre de culte religieux. Vous voulez, malgré cette confession de foi, si nettement expliquée, si publiquement protestée, que nous ayons tronqué les commandements de Dieu pour autoriser le partage de sa divinité. Toutes les démarches que nous faisons vers vous ne peuvent fléchir vos cœurs, plus acharnés contre la religion romaine que véritablement attachés aux sentiments de Calvin, que vous avez tant de fois abandonnés dans les controverses. L'Eglise a fait la grâce aux hérétiques qui ont abjuré sincèrement leurs erreurs, de les recevoir dans sa communion ; et vous nous refusez la justice de nous écouter et de nous croire, quand nous vous déclarons, quand nous vous prouvons que notre doctrine n'est autre que celle qui a été transmise par les apôtres à leurs successeurs ! Vous vous êtes unis aux luthériens, quoique plus opposés à vous par leurs dogmes et par leurs pratiques, que nous ne le sommes, et vous ne voulez pas même reconnaître les points sur lesquels nous convenons avec vous ! Quel jugement pourrait porter un juge désintéressé sur un pareil entêtement ? Je sais bien, messieurs, que les préjugés de la naissance, que la haine que l'on a pris soin de vous faire sucer avec le lait contre notre religion, sont des obstacles difficiles à surmonter ; mais ces mêmes préventions devaient empêcher vos pères de quitter l'église romaine, dont ils connaissaient parfaitement l'antiquité. Et vous devez avoir d'autant moins de répugnance à y rentrer, que vous ne pouvez pas douter qu'ils sont eux-mêmes les fondateurs de celle qu'ils vous ont laissée. Aussi vos ministres ont-ils pris à tâche de défigurer la religion romaine, au point qu'ils l'ont rendue méconnaissable à ceux mêmes qui la professent. N'est-il donc pas juste que nous lui rendions sa véritable figure pour vous la faire voir telle qu'elle est ou

était ? Au reste, n'imputez point à notre zèle des motifs injurieux et indignes de la charité chrétienne, dont nous faisons profession. C'est elle seule qui nous rend ardents et infatigables dans la poursuite de votre conversion, nous engageant d'y travailler de toutes nos forces. Et, si vous persévérez dans un volontaire aveuglement, n'aurons nous pas juste sujet de croire que des motifs suspects et étrangers à la religion vous tiennent éloignés de nous, et que vous suivez en cela l'exemple de vos prétendus réformateurs, que le désir et l'occasion de secouer le joug de la discipline de l'église romaine ont jetés dans l'apostasie ? Quoi ! messieurs, est-il possible que vous viviez sans remords, sans scrupule, sans inquiétude, dans une religion qui a de si mauvais fondements ? Ne devez-vous pas au moins douter qu'elle soit bonne, lorsque des milliers d'âmes qui ne sont pas moins chères à Dieu, ni moins participantes des grâces et des lumières du Saint-Esprit que vous, quittent votre communion pour rentrer dans la nôtre ? C'est pour éclaircir un doute aussi raisonnable ou pour le faire naître, si vous ne l'avez pas, que le Roi a voulu vous faire instruire. A la vérité, l'esprit de discordes et de ténèbres a fait tourner ces instructions en disputes subtiles. On n'a cherché qu'à s'attirer des acclamations de la multitude, qui souvent a applaudi ce qu'elle n'entendait pas, et ce qu'en effet elle ne pouvait pas entendre. Car enfin, messieurs, je n'ai rien ouï dans les controverses auxquelles j'ai assisté qui ne fût ou question frivole ou de nulle conséquence pour le fonds de la religion. Et, comme la dispute n'est pas l'objet de ces conférences, et qu'elles sont faites pour vous instruire, et non pas pour exercer des esprits présomptueux, il a été jugé à propos de vous expliquer dorénavant l'Evangile et la doctrine de l'Eglise, sans vous laisser la liberté de professer publiquement vos erreurs et d'en triompher à la face des autels, puisque c'est dans cette profession et dans ce triomphe que consiste le véritable scandale de la religion.

Ainsi, ce temple, que vous avez profané, ne servira dans la suite que pour vous y annoncer la parole de Dieu. Vous viendrez l'entendre avec respect et silence ; vous irez ensuite proposer vos doutes, en particulier et en toute liberté, à celui dont vous avez souvent abusé de la patience, mais dont vous n'épuiserez jamais la charité (1). Vous tirerez un double avantage de ces instructions publiques et particulières, si vous en savez profiter, puisque vous ne sauriez rien faire de plus utile pour votre salut, ni de plus agréable au Roi. Ce magnanime prince ne souhaite rien plus ardemment que de voir ses sujets également unis dans le culte qu'ils rendent à Dieu, comme ils le sont dans l'obéissance qu'ils doivent à leur souverain »

1703.

J'avais fait mettre, en 1702, dans le couvent des Ursulines de Caen, les filles du sieur de Colleville, conseiller au parlement de Rouen (2), opiniâtre religionnaire; elles ont

---

(1) Le sieur Graud-Colas, dont il paraît que les infatigables prédications avaient produit peu d'effet. (*A. B.*)

(2) Samuel Le Sueur de Colleville, neveu du poète latin Le Sueur de Petiville, fils d'un conseiller qui lui avait résigné sa charge, petit-fils de Samuel Bochart (Voyez p. 379), eût dû, peut-être, mériter quelques égards ; il fut, au contraire, persécuté toute sa vie. Dès 1683 une lettre close de Louis XIV l'avait interdit à jamais et lui avait enjoint de se démettre de sa charge *et de la résigner à un catholique* (Floquet, *Hist. du parlement de Normandie*, t. VI, p. 41 et suiv.). L'enlèvement de ses filles, qu'il ne voulut jamais

trouvé moyen d'escalader les murailles. Le Roi a jugé à propos de faire mettre le père dans le château de Caen, pour y rester jusqu'à ce qu'il ait représenté ses filles.

Le 8 août de cette année, j'ai écrit une lettre à M. Chamillard, par laquelle je l'ai supplié de demander au Roi que mon fils vînt prendre ma place d'intendant; car il y a trente-deux ans que je fais cette fonction dans quatre provinces, et ma santé s'en trouve fort altérée. M. Chamillard m'a mandé au commencement du même mois que le Roi avait agréé mon retour au conseil et qu'il permettait à mon fils de me succéder à l'intendance de Caen. Pendant six semaines que j'ai resté avec mon fils, à Caen, je lui ai donné toutes les instructions qui lui étaient nécessaires: il n'a tenu qu'à lui d'en profiter; mais Dieu n'a pas permis qu'il me donnât cette satisfaction (1).

---

livrer, le fit traîner de prison en prison : du château de Caen au Val-Richer et du Val-Richer à la Bastille.

(1) Voir p. 105 et suiv.

Le voyage fait au Mont S. Michel
par la confrairie de l'église S. Pierre de Caen, avec 22 ecclésiastiques, et plusieurs habitans des autres paroisses, dont Monsieur Pierre de Rosivignan, fils aisné de Monsieur de Chamboy, gouverneur de la ville et chasteau de Caen, estoit le capitaine (1).

Amy lecteur,

Je sçay que ce n'est pas la coustume d'écrire des pelerinages communs, mais quand ils sont extraordinaires, comme celuy-cy, c'est rendre service au public que de l'en informer, afin de l'inciter par l'exemple des autres, à honorer les lieux saints, et à mépriser les fatigues qui se peuvent rencontrer à y aller. Cette connoissance contribue aussi beaucoup à l'honneur des villes d'où l'on est party.

Vous sçaurez donc que le dimanche 6e jour de septembre 1654, l'enseigne de nostre capitaine et les pelerins l'allerent trouver à la barriere du chasteau de Caen, puis furent en ordre à l'Eglise S. Pierre, sur le chemin de laquelle le sieur de S. Martin docteur en theologie, lequel avoit esté invité

(1) Comme cette relation est la réimpression d'un opuscule fort rare, nous avons cru devoir en conserver l'orthographe.

à ce pelerinage par la confrairie, et autres personnes considerables, alla au devant d'eux et les amena à la dite Eglise, où le *Veni Creator* fut chanté : puis les Ecclesiastiques marcherent à la tête du capitaine, lequel precedé du trompette de monsieur son pere et de celuy de la ville, marchoit couvert d'un habit richement étoffé, avec hausse col doré, l'épée au costé, et la pique sur l'épaule : apres suivoient quantité de pelerins quatre à quatre, et ensuite on portoit un beau et grand drapeau, où estoit dépeint un ciboire, un saint Michel, les armes du Roy, de son altesse de Longueville, de cette ville, et de nostre capitaine. Sept tambours avec des casaques rouges ornées de dentelle d'argent, et données par nostre capitaine, battoient continuellement. Le sieur du Ménil nostre major, assisté de six sergeans, avec chacun une escharpe blanche, données aussi par nostre capitaine, l'épée au costé et la hallebarde à la main, faisoient marcher la compagnie en un si bel ordre, qu'on accouroit de toutes parts pour la voir.

Monsieur de Beauvais second fils de monsieur de Chamboy, accompagné de plusieurs cavaliers, attendoient monsieur son frere proche des Capucins, pour l'accompagner lors qu'il monteroit à cheval hors la ville. Ils se separerent à Breteville, qui en est éloigné d'une lieüe.

Nous allâmes ensuite à Noyers, et rencontrâmes sur le chemin le sieur de La Linette lieutenant d'une compagnie dans le chasteau de Caen, lequel pria instamment monsieur de Rosivignan (1) de disner chez luy, mais il s'en excusa, et

---

(1) De Rosivignan ou de Rozevignan, et non de Rosenivinen, comme nous avons lu page 12. Beziers, qui donne ce dernier nom au marquis de Chamboy dans sa *Chronologie des baillis et gouverneurs de Caen*, nous avait induit en erreur. Il existe un jeton assez rare qui porte pour légende : P. DE ROZEVIGNAN. M. DE

nous disnâmes au dit lieû de Noyers, où il commença de tenir table ouverte, à laquelle il invitoit continuellement les principaux de la compagnie, et autres personnes, bien que chaque escoüade portât ses provisions, et que pour la plus part ils fussent chefs de famille, et tres accommodez de biéns. Il y avoit plaisir à cette table : car outre la satisfaction d'y entendre les trompettes et les tambours, nostre capitaine avoit un chariot à 6 chevaux qui portoit d'excellent vin, des pastez de venaison, et autres provisions, auxquelles le sieur de la Montagne maistre d'hostel de monsieur de Chamboy adjoûtoit tout ce qu'il pouvoit trouver dans les hostelleries où il se rendoit de bonne heure, et a donné toûjours grande satisfaction à la compagnie jusqu'au Mont S. Michel, où il l'accompagna. Nous allâmes coucher ce soir là à la Blanche Maison.

Le lundy 7 de septembre, nous partîmes de la Blanche Maison, et allâmes coucher à Villedieu, qui en est éloigné près de dix lieues. Nos mareschaux des logis arrivoient toûjours les premiers, faisoient compliment de la part de nostre capitaine au maistre de l'Eglise où nous désirions faire nos prieres, retenoient place aux hostelleries, et s'il n'y en avoit assez pour nous loger, ils nous envoyoient chez les bourgeois, conformément à la permission que nostre capitaine en avoit de son altesse de Longueville. Les habitans de Villedieu venoient au devant de nous, tant ils estoient impatiens de voir une si belle compagnie, composée de près de deux cens maistres. Estans arrivés, nous entrâmes dans l'Eglise, qui est une commanderie de Malthe. On envoya un officier de ladite Eglise au devant de nous, et un

---

CHAMBOY. G. DE CAEN. M. Lambert l'a décrit dans un travail qu'il publiera incessamment sur les méreaux et les jetons appartenant à la Normandie.

prestre nous receut à la porte. La musique fut chantée par nos douze musiciens, conduits par le sieur Guilbert, qui en a receu par tout beaucoup de loüanges.

Le mardy 8 de septembre, l'on chanta nostre messe en musique sur les 7 heures et demie, bien que ce fust l'heure en la quelle les Prestres, qui sont au nombre de 30, disent leurs matines. Et le curé du lieu vint avant nostre depart remercier nostre capitaine et les principaux Ecclesiastiques de l'honneur qu'ils luy avoient fait, et nous fit accompagner hors la ville par son bedeau, vestu de sa robe, et une verge en main garnie d'argent. Nous partîmes en ordre de Villedieu, et allâmes à Avranches, sur le chemin de la quelle ville quelqu'un ayant dit que le sieur de S. Martin venoit d'appercevoir le Mont S. Michel, aussitost nostre capitaine et toute la compagnie cria avec beaucoup de joye : Vive le Roy (1), fit sonner ses tambours et ses trompettes, et l'on beut à la santé du Roy; puis nostre capitaine luy donna un de ses trompettes et deux sergeans, leur commandant de l'accompagner toûjours, et luy permit de faire battre ses tambours quand il seroit à propos, et d'ordonner de toutes choses le reste du voyage, dont le Roy le remercia et la compagnie de l'avoir fait Roy.

A un quart de lieue d'Avranches, nous fimes alte pour nous mettre en ordre, et il fut jugé à propos que le Roy, qui estoit revestu d'une soutanelle de taffetas et portoit une canne à la main, monteroit, dans les villes, sur l'un de ses

---

(1) L'abbé de Saint-Martin, si célèbre par sa crédulité, donne ici une nouvelle preuve de naïf amour propre en racontant lui-même que *quelqu'un ayant dit que le sieur de Saint-Martin venoit d'appercevoir le Mont... la compagnie cria vive le Roy !* Il ne s'aperçoit pas que l'on a encore exploité sa prodigieuse vanité. (Voyez p. 6 et p. 282.)

chevaux, et qu'il seroit precedé dudit trompette, et accompagné de 2 sergeans. Sur le chemin, un des gentilshommes du marquis de Canisy vint saluer nostre capitaine de sa part, et le prier d'agreer sa maison et qu'on tirât les canons à son arrivée, ainsi qu'ils firent lors que la compagnie approchoit de la ville; nostre Roy, monté à cheval, nous conduisit à la cathédrale, où l'on chantoit l'office de None; ensuite de quoy il pria qu'on ne continuât point les vespres à l'ordinaire, mais qu'on laissât chanter la musique, ce qui nous fut aussitost accordé, et nous fit juger que Monsieur de Chamboy estoit considéré, non seulement des gens de guerre, mais de toutes sortes de compagnies.

Nostre musique chantée, nous prîmes quelques raffraîchissemens à l'hostellerie, mais legerement, à cause de la forte passion qu'un chacun avoit d'arriver au Mont : et il y avoit grande satisfaction à voir un chacun aller sur la greve à qui mieux mieux. Le Roy y chanta les litanies de la Vierge, et salua saint Michel en l'invoquant; puis il prit un des pistolets d'un cavalier, qu'il tira vis à vis du Mont, et pria la compagnie de s'avancer. En y arrivant, l'on tira du corps de garde plusieurs coups de mousquet, et les soldats se mirent en haye.

Le lendemain 9 de septembre, l'on estoit levé de bon matin, dans l'impatience que l'on avoit de voir l'Eglise, quoy que l'on eust advis dès le soir que l'on n'y entre qu'après sept heures. Chacun estoit ravy en considérant une belle et vaste Eglise bastie sur le haut d'un rocher, avec une tres spacieuse abbaye, gouvernée par trente benedictins reformez. Avant que d'y entrer nostre capitaine presenta une couronne d'argent au Roy, qui l'en remercia, et aussitost fit battre les tambours, et nous marchâmes en ordre depuis le bas du Mont jusque dans l'Eglise. Plusieurs avoient laissé leurs cousteaux à l'hostellerie, de peur que les gardes de la porte ne les ostassent à l'ordinaire, mais en considération de Monsieur de Chamboy, on ne fouilla per-

sonne, et laissa-t'on porter l'épée à nostre capitaine et à ses officiers, ce qui ne s'accorde presque jamais, de peur qu'on ne se saisisse de la place. De plus, on tira à nostre arrivée au chasteau, tous les canons ; et nostre Roy estant entré dans l'Eglise, il entonna par trois fois *Sancte Michaël, ora pro nobis*. La compagnie luy répondit avec beaucoup de dévotion : il dit ensuite l'oraison du saint, et s'alla preparer pour dire la messe, qui fut chantée en musique, ainsi que celle du curé de S. Pierre de Caen ; puis la compagnie en continuant sa dévotion, s'en alla voir les reliques qui sont en tres grand nombre et tres precieuses. A la sortie, des religieux nous menerent par troupes voir leur abbaye, où ils donnerent à déjeûner au Roy, à nostre capitaine, et à quantité de nostre compagnie. L'on y void un cloistre fort long et large, et bien lambrissé, une sale basse où l'on faisoit autrefois les chevaliers de S. Michel, des sales tres spacieuses, des dortoirs faits à droite ligne, et de beaux jardins. Il y a aussi une bibliotheque où sont plusieurs rares manuscrits. Il n'y a point d'eau dans ce lieu, mais les dits religieux ont deux cisternes qui reçoivent la pluye du ciel, l'une est de 800. tonneaux, et l'autre de 1200. Ils en font part aux pelerins et aux habitans du lieu, qui presque tous sont hostelliers ou vendeurs de chapelets et de coquilles. L'on y void encore un grand moulin que des chevaux font moudre, ce qui est grandement commode ausdits religieux, n'y en ayant d'autre dans le Mont, et les habitans sont obligez de faire venir leur pain des lieux voisins; il n'y a neantmoins point de cherté pour le vivre, d'autant qu'ils ne payent aucuns tributs. A nostre sortie du Mont l'on tira les canons, et les officiers de la garnison firent de grandes civilitez à nostre capitaine. Estans retournez à Avranches, où nous arrivasmes en ordre, Messieurs de Canisy vinrent trouver nostre capitaine à l'hostellerie, le prierent et nostre Roy d'aller souper chez eux, où ils inviterent la noblesse de la ville à une table bien

servie, et où l'on beut à la santé de Monsieur le Gouverneur de Caen au bruit de tous les canons de la place.

Le jeudy nous partîmes d'Avranches pour Constances qui en est éloigné d'environ 9 lieües. Nous y arrivâmes en ordre, et y trouvâmes grande affluence de monde aux rües et aux fenestres. Estans arrivez à la cathedrale, le Roy s'agenoüilla sur un banc couvert d'un tapis qui luy estoit preparé. L'orgue sonna en attendant que les clercs de l'Eglise eussent apporté de la lumiere pour les musiciens, sçavoir des flambeaux de cire, puis le Roy dit à voix haute trois oraisons.

Le vendredy le sieur Corbet chanoine traita le Roy, nostre capitaine et nos officiers, puis nous partîmes pour S. Lo. Nous fîmes alte à un quart de lieüe de la ville, où le Roy invita nostre major de mettre la compagnie en ordre, et luy fit present d'une escharpe bleuë avec de la dentelle d'argent, pour le distinguer des autres qui en avoient de blanches. Nous rencontrâmes sur le chemin dans un village nommé Agniaux, Maistre Jean de l'Ecluse, curé de Nostre Dame de S. Lo, assisté de 42 prestres avec leurs surplis, plusieurs ayans l'aumusse sur le bras, et au mesme lieu l'un des juges de la ville, le Viconte, les gens du Roy, et un des Eschevins, accompagnés d'advocats et de bourgeois, avec quatre de leurs sergeans tenans leurs baguettes à la main. Le Roy mit pied à terre et les salüa, puis ils s'avancerent vers nostre capitaine, auquel ils firent compliment. Ensuite ledit sieur l'Ecluse fit marcher le clergé chantant les litanies de Nostre Dame. Suivoient les quatre sergeans, les dits sieurs officiers, et nostre compagnie precedée d'un trompette, puis du Roy, qui estoit toûjours monté à cheval, et le faisoit sonner de temps en temps, particulierement devant les croix. Lorsqu'il s'approcha de la première porte du faux-bourg, plusieurs mousquetaires firent leur décharge, ainsi que à celle de la ville, sur la quelle il y en avoit plusieurs autres. De plus deux longues

hayes de mousquetaires qui estoient à bas entre les portes, firent aussi leur décharge lorsque nostre capitaine passa. Estans entrez dans l'Eglise, et proche du maistre autel, le dit sieur fit au Roy, et à la compagnie un discours où il approuvoit fort leur pelerinage, et y adjoûta quelques paroles obligeantes, et dignes d'un homme qui depuis trente années professe la rhétorique. Le Roy dit quelques paroles sur le sujet qu'il venoit de traiter, et le remercia, ainsi que les dits sieurs officiers presens, et protesta qu'il auroit un souvenir eternel de leur courtoisie. Nostre musique chantée, le Roy dit à haute voix trois oraisons, l'une de N. Dame, qui est le nom de l'Eglise, l'autre pour leurs majestez, et l'autre pour la paix. En sortant tous les mousquetaires firent encore une décharge, et le Roy nous mena en sa maison, qui est une des plus belles de la ville (1). Le sieur de la Haulle conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant general à St. Lo, intendant de son altesse de Longueville és bailliage de Caen, de Cotentin, etc. seigneur et patron de Hebecrevon et du Ménil-Durand, et beau frere de nostre Roy, envoya offrir ses services à nostre capitaine, le suppliant de l'excuser s'il ne luy faisoit compagnie à souper, suivant la priere que le Roy luy en avoit faite, estant indisposé, mais que le lendemain, si sa santé luy permettoit, il auroit l'honneur de les venir saluer. Le sieur de Conteville l'un des freres puisnés du Roy faisoit les honneurs de leur maison. La table de nostre capitaine estoit de 26 couverts, et si bien servie qu'il témoigna estre tres content, ainsi que tout le reste de la compagnie, qui fut traitée en sa dite maison et aux hostelleries à ses frais. Pendant le souper la ville envoya à nostre Roy et à nostre

---

(1) On sait que Michel de Saint-Martin, avant de venir à Caen, avait longtemps habité Saint-Lo où il était né. (Voir p. 6.)

capitaine douze grandes bouteilles d'excellent vin. Le Roy pria qu'on en beût seulement deux à la santé de la ville, et que les autres fussent portées dans le chariot de nostre capitaine.

Le samedy 12 de septembre, nostre Roy dit la messe qui fut chantée en musique, et à la fin les musiciens allerent dire un *De profundis* en musique en la chapelle de sa famille, puis il dit une oraison pour ses parens. Le clergé s'offrit à nous venir conduire hors la ville, mais nostre capitaine les remercia, et s'en alla voir la ville et citadelle, où il fut receu avec grande civilité, et l'on tira les canons, puis nous partîmes à dix heures pour Bayeux, et estans hors les portes de la ville, nostre Roy fit monter les trompettes sur un lieu éminent, et tournées vers la ville, les fit sonner quelque temps en continuant ses remerciemens du carillon de leur horloge, et de l'obligeante reception qu'ils nous avoient faite. Estans arrivez au faux-bourg de Bayeux, le Roy s'y aresta pour entrer en ordre dans la ville. Mais nostre capitaine et la compagnie ne le jugerent pas à propos, parce qu'il pleuvoit, que la nuit s'approchoit, et que plusieurs pelerins estoient encor loin de la ville, en la quelle on avoit dessein de nous faire grand honneur, si nous y eussions fait entrée.

Le dimanche 13 septembre, nous allâmes en ordre à l'Eglise cathedrale, où nostre Roy dit la messe à l'autel principal, dont la compagnie se tint d'autant plus obligée, que ce chapitre est composé de plusieurs docteurs, de gentilshommes, et autres personnes de consideration. Nostre capitaine fut visité par le Baron de S. Gilles gouverneur du chasteau, par le sieur des Isles l'un des juges de la ville, et autres personnes considerables, et comme nous sortions de la ville, une troupe de mousquetaires fit sa décharge, et poursuivîmes le chemin de Caen avec l'allegresse que l'on ressent quand on approche de son terme : le Roy se rendit avec quelques cavaliers au premier faux-

bourg de Caen, qui estoit le rendez-vous, et y attendit nostre capitaine qui se donnoit la peine de faire avancer les pelerins. Nous rencontrâmes sur le chemin monsieur de Beauvais second fils de monsieur de Chamboy qui conduisoit 350 mousquetaires : nostre Roy l'ayant apperceu, il fit sonner la trompette et le va saluer. Aussitôt son enseigne joüa de son drapeau, et les dits mousquetaires firent leur décharge, puis mon dit sieur fit l'allocution au Roy, qui retourna avec lui sur ses pas au devant de nostre capitaine, qui parut bientost apres, et fut salüé de tous les mousquetaires, puis il donna ses ordres pour la marche, qui estoient qu'une troupe des dits mousquetaires precederoit les pelerins, et l'autre suivroit en queüe, ce qui fut aussitost executé. Nostre Roy ayant appris que la coustume estoit de donner des rubans aux pelerins, il pria messieurs de Rosivignan et de Beauvais d'agreer des rubans d'argent de diverses couleurs, dont il donna aussi à leurs officiers, aux Prestres de blancs et bleus, et aux pelerins de couleur de feu, ce qui estoit agreable à voir au bout de leurs javelots, d'autant que le ruban n'estoit point saly. Plusieurs cavaliers estoient montés à cheval pour venir au devant de nostre capitaine, mais la pluye qui tomboit par intervalle les obligea d'aller voir passer la compagnie à des fenêtres, les quelles estoient pleines de monde ainsi que les ruës. L'on sonna les cloches de l'abbaye de Saint Estienne à nostre arrivee, et nous avions fait dessein de faire chanter nostre agreable musique dans leur belle Eglise, mais le temps ne le permit pas. Le Roy regardoit à droite et à gauche ceux qui nous voyoient passer, et salüoit d'une inclination de teste ceux qu'il estoit à propos de salüer. Les trompettes sonnoient souvent, et aussi devant les images en relief qu'il a fait ériger sur des piés d'estail dans les places de Caen au contentement et ornement de la ville, qui void continuellement les pelerins du Mont S. Michel se prosterner aux pieds de la belle image de ce saint, qu'il a

fait placer dans sa maison, et y chanter des choses saintes (1). Estans arrivés à la place de S. Pierre, M. de Beauvais donna ordre à son major de mettre en ordre les mousquetaires qu'il conduisoit, puis il se mit à leur teste prenant sa pique avec une grâce qui le faisoit admirer. Ils firent leur décharge lors que la compagnie entra dans l'Eglise S. Pierre, où l'orgue sonna, et les musiciens chanterent l'hymne *Te Deum laudamus*, accoustumé d'estre chanté aux actions de réjoüissance. L'on passa ensuite devant la barrière du chasteau, où nous trouvâmes monsieur le Gouverneur accompagné de plusieurs Gentilshommes et de sa garnison en haye. Le Roy en s'approchant de mondit sieur hasta le pas, luy fit une profonde reverence, luy témoigna les obligations qu'il avoit à monsieur son fils, et l'on tira 4 pièces de canon de la place. Il fut conduit en sa maison les tambours battans et trompette sonante, remercia les pelerins de la satisfaction qu'il en avoit receuë, et prirent jour et heure pour dire la messe d'action de graces de leur pelerinage, qui fut celebrée le jeudy ensuivant par le Roy dans sa chapelle de S. Michel et de S. Martin scituée aux Cordeliers : les musiciens y reüssirent aussi bien qu'ils avoient fait durant leur voyage. Le Roy laissa sa couronne et sa bandoliere de coquilles d'argent sur le dôme de la dite chapelle, et invita la compagnie

---

(1) Michel de Saint-Martin avait rétabli à Caen la Belle-Croix, renversée en 1562 par les protestants; il avait orné des images de saint Michel et de saint Martin son patron le carrefour des Cordeliers et la place qui se trouvait devant la porte de Bayeux. Plus tard il fit placer une image du Christ devant le portail de la paroisse Saint-Sauveur, et enfin, vers la fin de sa vie, il érigea sur la place Saint-Pierre, trois statues représentant le Sauveur, la Vierge et sainte Cécile.

d'avoir toûjours recours à S. Michel, de se souvenir des sujets de dévotion qu'elle avoit veus dans le Mont, et remercia particulierement nostre capitaine de tous ses bons offices en son endroit, puis les pelerins; les quels pour un témoignage perpetuel de leur bienveillance, ont fait mettre ses armes dans leur drapeau avec un chapeau, comme estant protonotaire du S. Siege.

Nous ne doutons point qu'encore que les religieux les plus reformez écrivent continuellement de leurs voyages et des honneurs qu'ils y reçoivent, qu'il ne se trouve des esprits qui dient qu'il n'estoit point besoin d'écrire de celuy-cy, et mesme il s'en est déja trouvé les quels couvrent leurs habits de toile avec des soutanes, mais il vaut mieux leur faire envie que pitié. En faisant ce pelerinage nous avons imité S. Louys et autres Roys de France, qui sont allez en faire en la terre sainte et ailleurs; nous serons aussi bien aises d'estre imités, et de voir mettre en pratique les agreables idées qu'on se forme en cette ville de faire un beau voyage au Mont S. Michel l'année prochaine. — Je les exhorte à y séjourner au moins deux jours, car le lieu le mérite, estant une des merveilles du monde.

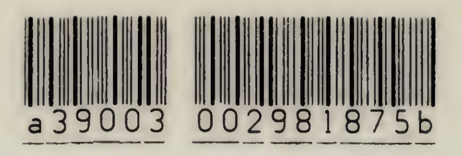
FIN

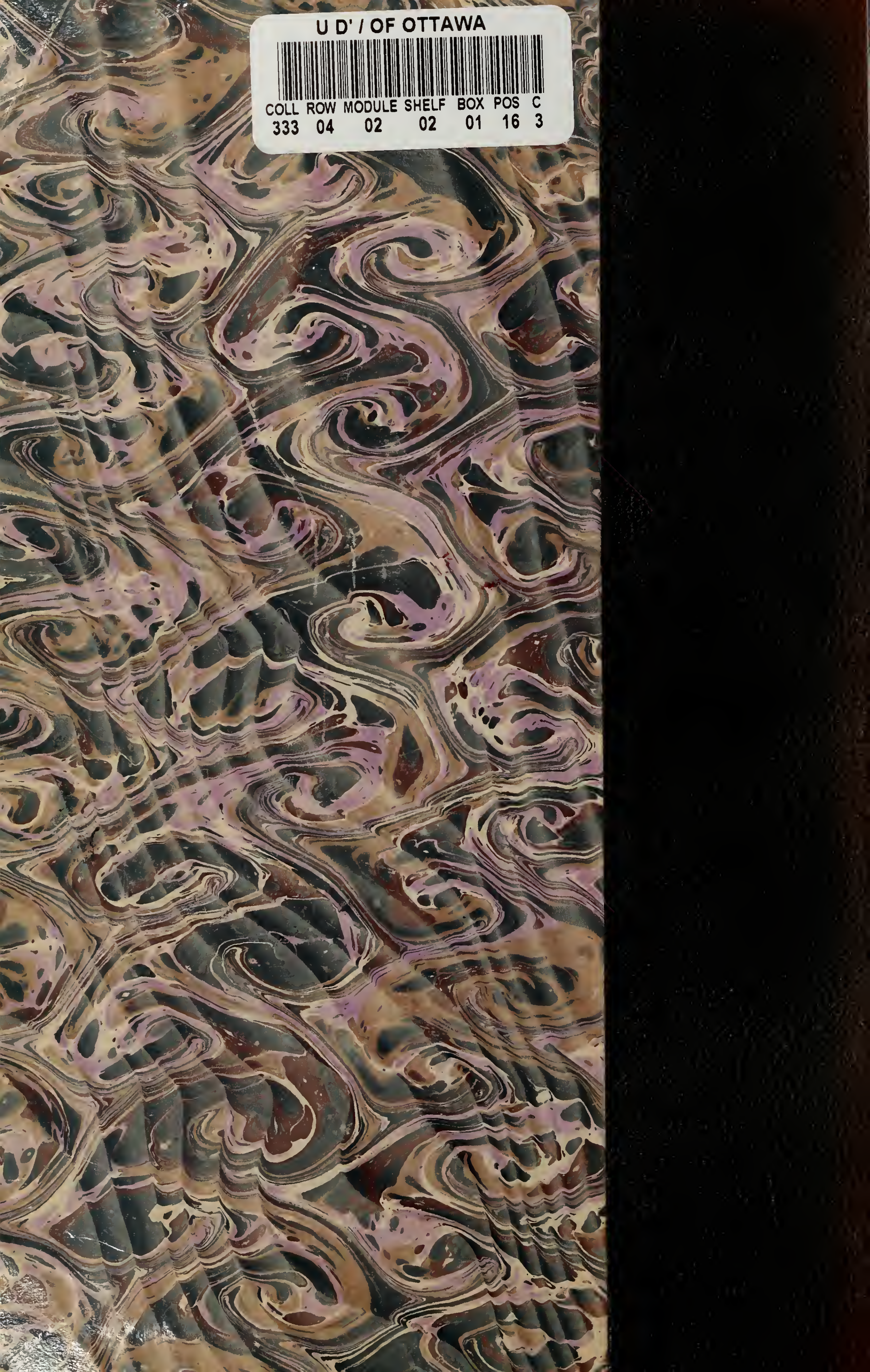
ERRATA.

Page	7,	ligne	3,	à la note, Bèze, *lisez* Bède.
—	46,	—	11,	ayide, *lisez* avide.
—	136,	—	18,	valai, *lisez* valait.
—	172,	—	17,	réthorique, *lisez* rhétorique.
—	214,	—	8,	à la note, Coëtlogen, *lisez* Coëtlogon.
—	249,	—	5,	à la note, opporta, *lisez* apporta.
—	378,	—	5-6,	baillage, *lisez* bailliage.
—	380,	—	10,	ensuite, *lisez* en suite.
—	382,	—	7,	*Et par celui du conseil d'état du* 9 *juillet* 1685. *Les matériaux*, etc., lisez *Et par celui du conseil d'état...* 1685, *les matériaux...*
—	—	—	22,	martyrologe, *lisez* matrologe.
—	384,	—	18,	considerable, *lisez* considérable.
—	396,	—	27,	son frère à quitté, *lisez* ... a quitté.



_a Bibliothèque
iversité d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due


a39003 002981875b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 02 01 16 3